



GRAND CONSEIL

Commission de gestion (COGES)

Avril 2021

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'État
du Canton de Vaud**

Année 2020

**Embargo jusqu'au 28 avril 2021
à 12h**

GESTION 20

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

COMMISSAIRES

Présidente et rapportrice générale

Mme Monique Ryf

Vice-président·e·s

Mme Nathalie Jaccard
M. Denis Rubattel

DÉPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Institutions et territoire

MM. Jean-François Chapuisat, Yvan Luccarini
Mme Carine Carvalho, M. Daniel Ruch

Formation, jeunesse et culture

Mme Christine Chevalley
Mme Nathalie Jaccard

Environnement et sécurité

Mme Carine Carvalho, M. Daniel Ruch
MM. Jean-François Chapuisat, Yvan Luccarini

Santé et action sociale

M. Alain Bovay
M. Éric Sonnay

Economie, innovation et sport

Mme Isabelle Freymond
M. Denis Rubattel

Infrastructures et ressources humaines

Mme Catherine Labouchère
M. David Raedler

Finances et relations extérieures

M. Arnaud Bouverat
M. Jean-Bernard Chevalley

Secrétaire

Mme Sophie Métraux

Secrétariat de la commission

Place du Château 6, 1014 Lausanne
021 316 05 12
sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION | 2 |
| TABLE DES MATIÈRES..... | 3 |
| INTRODUCTION..... | 6 |
| LISTE DES OBSERVATIONS | 8 |
| RAPPORT GÉNÉRAL | 13 |
| Chancellerie..... | 13 |
| Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)..... | 17 |
| Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)..... | 18 |
| Groupe Impact (GI)..... | 19 |
| Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI)..... | 20 |
| Loi fédérale sur le renseignement (LRens) Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux (article 81 alinéa 2 LRens)..... | 21 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens | 22 |
| Conclusion..... | 22 |
| DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU TERRITOIRE (DIT)..... | 23 |
| Introduction | 23 |
| Secrétariat général (SG-DIT) | 23 |
| Bureau de la durabilité (BUD) | 24 |
| Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)..... | 25 |
| Direction générale du territoire et du logement (DGTL) | 30 |
| Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)..... | 32 |
| Service des automobiles et de la navigation (SAN) | 33 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens | 34 |
| Conclusion..... | 37 |
| DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)..... | 38 |
| Introduction | 38 |
| Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) | 39 |
| 1 ^{re} observation <i>Dotation en postes d'éducatrices et éducateurs dans les établissements scolaires pour faire face aux conséquences du Covid-19</i> | 41 |
| Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) | 41 |
| Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) | 43 |
| Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) | 44 |
| 2 ^e observation <i>Former et sensibiliser les enseignant-e-s pour une intégration réussie des enfants avec troubles du spectre autistique (TSA)</i> | 46 |
| 3 ^e observation <i>Déploiement du dispositif d'intégration pour enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) dans toutes les régions du canton</i> | 47 |
| 4 ^e observation <i>Enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) – prolongation du programme pour les adolescent-e-s et les jeunes adultes</i> | 47 |

| | |
|--|----|
| Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) | 48 |
| 5 ^e observation <i>Gouvernance des fondations subventionnées, quel regard de l'État ?</i> | 50 |
| Service des affaires culturelles (SERAC)..... | 53 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens | 54 |
| Conclusion..... | 57 |
| DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DES) | 58 |
| Introduction | 58 |
| Secrétariat général (SG-DES) | 59 |
| Direction générale de l'environnement (DGE) | 59 |
| Service pénitentiaire (SPEN)..... | 62 |
| 1 ^{re} observation <i>Feuille de route pour la planification des ressources humaines du Service pénitentiaire (SPEN)</i> | 63 |
| 2 ^e observation <i>Feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaire (SPEN)</i> | 64 |
| 3 ^e observation <i>Prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques</i> | 64 |
| Police cantonale vaudoise (Polcant)..... | 67 |
| Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) | 68 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens | 69 |
| Conclusion..... | 71 |
| DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)..... | 72 |
| Introduction | 72 |
| Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) | 72 |
| 1 ^{re} observation <i>Stabilisation du personnel de l'Unité juridique (UJUR)</i> | 74 |
| Direction générale de la santé (DGS)..... | 77 |
| 2 ^e observation <i>Avenir de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)</i> | 78 |
| 3 ^e observation <i>Financement des 40 lits supplémentaires de l'hôpital de Morges</i> | 79 |
| Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) | 81 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens | 83 |
| Conclusion..... | 84 |
| DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)..... | 85 |
| Introduction | 85 |
| Secrétariat général (SG-DEIS) | 85 |
| Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)..... | 86 |
| Service de l'emploi (SDE) | 88 |
| 1 ^{re} observation <i>Relation entre le Centre social régional (CSR) Prilly-Echallens, site de Prilly et l'Office régional de placement (ORP) d'Echallens</i> | 91 |
| 2 ^e observation <i>Relations entre le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Administration cantonale vaudoise (ACV)</i> | 91 |
| Direction générale de l'agriculture de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) | 92 |
| 3 ^e observation <i>Protection des données des employé-e-s de l'État de Vaud</i> | 92 |
| Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) | 93 |

| | |
|--|-----|
| Service de la population (SPOP)..... | 95 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens..... | 96 |
| Conclusion..... | 97 |
| DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)..... | 98 |
| Introduction..... | 98 |
| Secrétariat général (SG-DIRH)..... | 98 |
| <i>1^{re} observation</i> <i>Respect de la transversalité pour soutenir les actions du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)</i> | 101 |
| Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)..... | 102 |
| Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)..... | 106 |
| Contrôle cantonal des finances (CCF)..... | 110 |
| <i>2^e observation</i> <i>Évolution pour la vérification de documents et factures scannés</i> | 111 |
| Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)..... | 111 |
| Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)..... | 114 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens..... | 116 |
| Conclusion..... | 118 |
| DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)..... | 119 |
| Introduction..... | 119 |
| Secrétariat général (SG-DFIRE)..... | 120 |
| Statistique Vaud (STATVD)..... | 121 |
| Direction générale de la fiscalité (DGF)..... | 122 |
| Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)..... | 126 |
| Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)..... | 129 |
| <i>1^{re} observation</i> <i>Suivi des ETP / CDD attribués aux crédits d'ouvrage</i> | 131 |
| <i>2^e observation</i> <i>Suivi des travaux entre la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les services utilisateurs</i> | 134 |
| Cour des comptes (CC)..... | 136 |
| Suivi des objets parlementaires en suspens..... | 138 |
| Conclusion..... | 138 |
| RÉPERTOIRE DES ACRONYMES..... | 139 |

INTRODUCTION

La COGES a tenu 15 séances, soit en plénière, soit en visioconférence, y compris deux journées pour l'examen des rapports des sous-commissions, non pas extra-muros cette année, mais dans la salle du Bicentenaire en raison de la situation sanitaire. La journée d'étude, prévue en novembre 2020 dans le district de la Broye-Vully, a dû être renvoyée à des temps meilleurs en raison de la pandémie de Covid-19.

La composition de la COGES s'est modifiée en cours d'année. À fin juin 2020, le député M. Claude Matter, de la sous-commission en charge du DES, a présenté sa démission. Il a été remplacé par le député du même groupe M. Daniel Ruch. En octobre 2020, c'est le président de la COGES, M. Hugues Gander, qui a dû renoncer à son mandat pour des raisons de santé. Il a été remplacé à la présidence par Mme Monique Ryf. Celle-ci a été remplacée par la députée Mme Carine Carvalho, du même groupe, dans la sous-commission en charge du DES.

Les grands bouleversements sont toutefois venus de la pandémie de Covid-19 qui a frappé lors d'une première vague entre mars et juin 2020, suivie d'une deuxième vague après l'été. Elle a fortement impacté le travail de l'administration et donc aussi de la COGES. Au moment de boucler ce rapport, des restrictions liées à cette pandémie sont encore appliquées. Nous tenons donc ici à remercier particulièrement toutes celles et ceux qui – dans les différents services et entités – ont tout mis en œuvre pour que les membres de la COGES puissent obtenir des réponses à leurs questions, soit en présentiel avec toutes les précautions d'usage, soit aussi en visioconférence.

Travail de la COGES

Les travaux du Parlement ont été momentanément suspendus du 10 mars jusqu'à fin avril 2020. Ils ont repris de manière décentralisée à la salle de la Marive à Yverdon-les-Bains, dès le 5 mai et jusqu'à fin juin 2020. À fin août, les député·e·s reprenaient le chemin du Parlement, mais la deuxième vague de la pandémie a contraint le Grand Conseil à déménager une nouvelle fois, dès mi-novembre au SwissTech Convention Center (STCC) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), et ce en principe jusqu'à l'été 2021.

Le Conseil d'État a déclaré l'état de nécessité le 16 mars 2020 et a, en même temps, déclenché le plan Organisation en cas de catastrophe (ORCA) afin de faire face à cette pandémie qui a frappé de manière très large la population, mais en particulier les aîné·e·s. Dès ce moment, le Conseil d'État a pris toute une série de décisions par le biais d'arrêtés urgents, limités dans le temps, et qui ont été ratifiés par le Grand Conseil dans le cadre de deux EMPD (233 et 233-2) validés au mois de juin 2020.

Dans un premier rapport intitulé « COVID-19 : État des lieux au 12 mai 2020 », le Conseil d'État dressait à l'attention du Grand Conseil une première vue d'ensemble de la gestion de la pandémie. Dans ce rapport, il précisait « En temps utile, soit lorsque la crise aura connu son achèvement, le Conseil d'État adressera au Grand Conseil un rapport complet »¹.

Répondant à l'invitation du 4 avril 2020 du Bureau du Grand Conseil (BUR) à l'attention de la COGES, de la Commission des finances (COFIN) et de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) d'évaluer « l'action du Conseil d'État en lien avec la crise, en vue des premiers débats en séance plénière (12 mai 2020) », la COGES s'est mise au travail. Elle a dû très rapidement constater qu'il lui était impossible de procéder à cette évaluation dans un temps aussi restreint et dans ces circonstances si particulières. Elle a alors publié un rapport intermédiaire² présenté au Grand Conseil le 12 mai 2020 expliquant sa démarche et sa volonté d'établir un rapport spécifique – en temps voulu – sur la gestion par le Conseil d'État et l'administration cantonale vaudoise (ACV) de la pandémie Covid-19. La COGES relevait notamment la nécessité d'investiguer sur l'état de préparation avant la crise, sur la gestion de la crise avec des questions de gouvernance, de coordination et de

¹ COVID-19 : État des lieux au 12 mai 2020 – document d'information à l'attention du Grand Conseil à l'occasion de la séance plénière du 12 mai 2020.

² (GC 146) Rapport de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission thématique de la santé publique chargées d'examiner l'objet suivant : Crise relative à la pandémie du coronavirus

communication et, pour terminer, sur la sortie de crise et l'après crise en soulignant les enseignements à tirer. Las, l'ampleur et la force de frappe de la deuxième vague de la pandémie arrivée l'automne dernier a obligé le Conseil d'État à déclarer une nouvelle fois l'état de nécessité le 3 novembre 2020.

Un rapport un peu particulier

Dans toutes les visites possibles effectuées encore jusqu'au début de l'année 2021, les commissaires à la gestion ont à chaque fois abordé la question du Covid-19, l'état de préparation du service ou de l'entité ainsi que l'organisation du travail et l'impact de la crise. Ces éléments se retrouvent dans les rapports de chaque département, sans ordre imposé. Ils permettent ainsi d'avoir une vue d'ensemble de la traversée de cette pandémie par l'ACV tout au long de l'année 2020. Cependant, il ne s'agit pas encore du rapport spécifique que souhaite rédiger la COGES à la sortie de la crise et après la crise, pour en tirer les enseignements.

Nous soulignons aussi ici que le Conseil d'État a consacré toute une partie de son rapport annuel à la gestion de la crise Covid-19. La COGES a reçu ce rapport début mars 2021 et il ne lui a pas été possible d'effectuer des recoupements entre le rapport du Conseil d'État et son propre rapport dans un délai aussi court. Toutefois, elle en tiendra compte pour l'élaboration de son rapport spécifique et elle en profitera alors également pour formuler, si cela s'avérait nécessaire, des observations.

Le Conseil d'État a assuré à la présidence de la COGES qu'il établira un rapport sur la gestion de la crise Covid-19. Il est toutefois impossible à ce jour de donner un avenir temporel pour ce rapport, alors que la sortie de crise n'est pas encore fixée. Tel que mentionné, le rapport annuel 2020 du Conseil d'État est déjà largement documenté et le rapport du Conseil d'État 2021 sera vraisemblablement encore beaucoup orienté sur la conduite de la pandémie durant cette année. L'évaluation des politiques publiques dans ce cadre sera effectuée.

Autres axes de travail

La débâcle de la Fondation de Beaulieu à fin 2017 et la demande d'une cession de créances de 15 millions ainsi que la mise à disposition d'un nouveau prêt de 27,3 millions pour terminer les travaux concernant l'école de soins infirmiers de La Source a soulevé un mécontentement certain au sein du Grand Conseil. La mise sur pied d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) a été demandée, mais refusée par le plénum. Pour répondre à une demande déposée par les Vert·e·s et les Socialistes, l'examen de ce dossier a été confié à la COGES, laquelle devra produire un rapport à ce sujet, en principe durant l'année 2021 encore.

Enfin, un autre dossier a retenu l'attention de la COGES tout au long de l'année 2020. Il s'agit de celui de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC). De l'annonce en février 2020 d'un déficit important au budget aux deux audits demandés par les Conseils d'État des cantons respectifs (Vaud, Valais), à la prolongation de la garantie de 45 millions, le dépôt de requête d'une CEP en mai 2020, suivi par la démission du directeur général aussi à fin mai 2020 et des changements de gouvernance dans la foulée, les turbulences ont été nombreuses en pleine pandémie Covid-19.

LISTE DES OBSERVATIONS

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

1^{re} observation

Dotation en postes d'éducatrices et éducateurs dans les établissements scolaires pour faire face aux conséquences du Covid-19

Les conséquences de la crise sanitaire chez les élèves sont importantes, incluant notamment des problèmes de décrochages scolaires, de violence, de dépression, etc. Dans certaines zones sensibles, socialement plus défavorisées, ces problèmes sont plus importants. La dotation pour les éducatrices et éducateurs en milieu scolaire semble être insuffisante dans certaines communes.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour répondre à cette problématique, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque établissement.p. 41*

2^e observation

Former et sensibiliser les enseignant-e-s pour une intégration réussie des enfants avec troubles du spectre autistique (TSA)

Intégrer un-e enfant avec TSA en classe ordinaire demande un investissement important de la part des enseignant-e-s. Il n'est pas toujours aisé de faire face aux difficultés rencontrées par ces enfants, notamment lorsqu'elles ou ils ne sont pas encore détecté-e-s.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend mettre en place pour mieux sensibiliser et former les enseignant-e-s afin qu'elles et ils puissent développer les compétences nécessaires pour répondre aux objectifs de l'école inclusive.....p. 46*

3^e observation

Déploiement du dispositif d'intégration pour enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) dans toutes les régions du canton

L'importance de la détection précoce et la nécessité d'encadrement et du déploiement des dispositifs intégratifs pour offrir une chance d'avenir aux enfants avec TSA n'est plus à démontrer ; le projet pilote au sein du collège du Rionzi en est notamment une preuve. La prochaine étape consiste à étendre ces prestations aux autres régions du canton, en adéquation avec le plan de législature 2017-2022.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour mettre en œuvre rapidement le plan de législature 2017-2022, et ce dans quel délai.p. 47*

4^e observation

Enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) – prolongation du programme pour les adolescent-e-s et les jeunes adultes

Un travail remarquable est accompli dans le cadre de l'école inclusive pour les enfants entre 2 et 12 ans. Cependant, passé cet âge-là, il faut constater qu'il n'existe plus de prestations pour les adolescent-e-s et les jeunes adultes.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en place, et dans quel délai, pour que le processus et le programme de l'école inclusive puissent également se déployer pour les adolescent-e-s et les jeunes adultes avec TSA.....p. 47*

5^e observation

Gouvernance des fondations subventionnées, quel regard de l'État ?

La Commission de gestion (COGES) a été informée d'un ensemble de problèmes survenus dans diverses institutions, souvent liés à la gouvernance ou aux directions de ces institutions subventionnées par l'État.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la surveillance des institutions subventionnées et l'organisation de leur direction, notamment lors des nominations des cadres dirigeant-e-s de ces institutions.p. 50

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DES)

1^{re} observation

Feuille de route pour la planification des ressources humaines du Service pénitentiaire (SPEN)

L'évaluation des besoins en personnel et la planification des ressources à dix ans dans une feuille de route ne sont toujours pas disponibles. La Commission de gestion (COGES) reconnaît le très grand travail effectué sur le terrain par tout le personnel pénitentiaire. Cependant, elle ne peut admettre le report récurrent de cette demande par la direction du SPEN.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il propose d'entreprendre, et dans quel délai, pour fournir à la COGES la feuille de route demandée maintenant depuis 2017.....p. 63

2^e observation

Feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaire (SPEN)

L'addendum de février 2021 au rapport sur la politique pénitentiaire (décembre 2016) présenté par le Conseil d'État donne des informations très complètes sur son analyse et sa vision des besoins en infrastructures pénitentiaires. Il ne comporte cependant pas d'échéances précises et certains projets importants (dont les Grand-Marais et la nouvelle Colonie ouverte) n'ont pas d'horizon de réalisation.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la planification des projets de construction et de nouvelles places de détention à créer pour répondre aux besoins, et le délai dans lequel il entend fournir ces informations.....p. 64

3^e observation

Prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques

La question des places disponibles pour les personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques n'est pas réglée.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques, notamment les femmes, jusqu'ici privées d'une unité psychiatrique à l'intérieur de l'Établissement de La Tuilière. Ces mesures seraient à intégrer dans un concept global de prise en charge, à fournir au Grand Conseil dans les meilleurs délais.p. 64

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation

Stabilisation du personnel de l'Unité juridique (UJUR)

La rotation du personnel, eu égard notamment aux engagements en CDD, implique une perte de vision dans le traitement des dossiers, ainsi que des pertes de compétences. Or, le traitement rapide des dossiers est nécessaire afin de ne pas péjorer la situation des ayants droit, éviter l'enlisement du traitement des dossiers et donc limiter les risques de déni de justice.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière et le délai dans lequel il entend stabiliser les mouvements de personnel au sein de l'UJUR.....p. 74*

2^e observation

Avenir de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Le rapport d'analyse de mai 2020 a révélé notamment que les infrastructures obsolètes ne permettent plus de garantir des soins correspondant aux standards actuels, sans toutefois que la sécurité des patient-e-s soit remise en cause.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avenir de l'HIB qui compte actuellement pas moins de 820 postes de travail, et sur la manière dont est envisagée la collaboration future avec le Canton de Fribourgp. 78*

3^e observation

Financement des 40 lits supplémentaires de l'hôpital de Morges

40 lits supplémentaires ont été autorisés avec l'agrandissement de l'hôpital, mais ne sont pas encore pris en charge dans le système de financement de l'État. Des négociations sont en cours.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état des négociations.p. 79*

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)

1^{re} observation

Relation entre le Centre social régional (CSR) Prilly-Echallens, site de Prilly et l'Office régional de placement (ORP) d'Echallens

Pour des raisons d'éloignement géographique notamment, la relation entre le CSR Prilly-Echallens, site de Prilly et l'ORP d'Echallens souffre de difficultés de collaboration, d'efficacité et de fluidité dans le traitement des affaires, souvent au détriment des demanderesse et demandeurs.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation du fonctionnement des Unités communes (ORP-CSR) du canton, le cas échéant, d'indiquer quelles pourraient être les améliorations envisagées.p. 91*

2^e observation

Relations entre le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Tant les Offices régionaux de placement (ORP), que la Caisse cantonale de chômage (CCh), la task force et la Police cantonale du commerce (PCC) ont traité avec le SECO. Or, il est régulièrement apparu des malentendus, des lenteurs ou des problèmes de communication ou de compréhension dans le traitement des directives Covid-19.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qui pourraient être mises en place afin de fluidifier la relation entre le SECO et l'ACV, par exemple en chargeant une personne ou une équipe qui pourrait « dégrossir », interpréter et traduire les directives au niveau cantonal à l'attention des différents services de l'État de Vaud.....p. 91

3^e observation

Protection des données des employé-e-s de l'État de Vaud

Lors de la mise en place du télétravail, les employé-e-s qui n'avaient pas de téléphone portable professionnel se sont vu-e-s obligé-e-s de donner leur numéro de téléphone personnel pour traiter les affaires de la Direction générale de l'agriculture de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et être atteignables par la population.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour protéger la sphère privée et les données personnelles des employé-e-s de l'État de Vaud, et éviter que la situation se reproduise à l'avenir.p. 92

**DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES
(DIRH)**

1^{re} observation

Respect de la transversalité pour soutenir les actions du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le BEFH se doit d'avoir une action transversale au sein de toute l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Toutefois, parmi cette dernière, des problèmes subsistent pour comprendre certains enjeux portés par le Bureau.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que le BEFH et ses recommandations soient pris en compte et respectés dans toute l'ACV.p. 101

2^e observation

Évolution pour la vérification de documents et factures scannés

En raison du semi-confinement, le courrier et les factures ont été transmis scannés au sein des départements. Or, le scannage des documents et factures n'est pas encore reconnu officiellement pour valider que les écritures aient bien été bien passées et enregistrées, ce qui implique de longues vérifications.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour faire face à l'évolution et permettre que les documents et factures scannés puissent être validés officiellement.p. 111

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)

1^{re} observation

Suivi des ETP / CDD attribués aux crédits d'ouvrage

Le Conseil d'État présente de manière régulière au Grand Conseil des crédits d'ouvrage intégrant des CDD pour les travaux d'architecture. Dans les faits, la Commission de gestion (COGES) n'a pas obtenu les garanties que les crédits votés aient été effectivement affectés au projet, considérant qu'il n'existe pas de décompte d'heures par projet. Aucune avancée n'a pu être communiquée à la COGES en 2020, alors qu'il lui avait été mentionné qu'un travail était en cours d'analyse.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que le suivi des CDD par projet soit possible en toute transparence ou que, si cela ne s'avère pas possible, les CDD soient remplacés par des CDI affectés à plusieurs projets.....p. 131*

2^e observation

Suivi des travaux entre la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les services utilisateurs

Lors de deux visites de bâtiments effectuées en présence de la sous-commission en 2020, la DGIP et les services utilisateurs n'étaient pas du tout au même niveau d'information, notamment quant aux travaux prévus ou à prévoir et aux calendriers y relatifs.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les services utilisateurs se sentent entendus par le service constructeur, notamment eu égard à l'urgence ou à la planification des travaux, respectivement que le service constructeur communique de manière plus proactive au service utilisateur.....p. 134*

RAPPORT GÉNÉRAL

Le Bureau de la Commission de gestion (ci-après « Le Bureau ») constitué des deux vice-présidents, MM. Olivier Mayor (remplacé par Mme Nathalie Jaccard dès février 2021) et Denis Rubattel, ainsi que de sa présidente Mme Monique Ryf, rapportrice, a effectué des visites auprès des personnes et entités suivantes :

- Présidente du Conseil d'État
- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI)
- Groupe Impact (GI)

Une délégation de la COGES a également rencontré la Commission des finances (COFIN) pour échanger sur le rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur les participations de l'État de Vaud. À l'avenir, les commissions profiteront de ce type d'échanges pour approfondir d'autres sujets et coordonner leurs travaux.

Chancellerie

Les services de la Chancellerie fonctionnent avec 8 ETP depuis de très nombreuses années. Un 0,5 ETP du BIC vient en appui. Cette année 2020 a été compliquée à plus d'un titre, avec des personnes touchées par le Covid-19 dès la première vague, une personne absente de longue durée et un plan de continuité, disponible et activé très rapidement à la première vague.

Le travail habituel de la Chancellerie, soit d'assistance au Conseil d'État, s'est multiplié par deux durant toute cette période Covid-19. La publication de nombreux arrêtés et le suivi de la crise a engendré beaucoup de travail inédit complètement hors norme et, à contrario, toutes les cérémonies prévues au long de l'année ont été supprimées.

La gestion de la pandémie s'est ressentie dans l'intensité et la densité du travail. Au cours de la première vague, la prise d'information a été difficile et intense, en particulier auprès des services fédéraux, après les décisions du Conseil fédéral. Lors de la deuxième vague, les canaux de communication avaient été créés, aussi bien avec la Berne fédérale qu'avec les autres cantons. Les échanges ont dès lors fonctionné et les membres du Conseil fédéral se sont montrés d'une grande disponibilité.

La gestion de la crise ne s'est pas passée comme prévu, avec un processus de décision nettement plus difficile à mettre en place qu'imaginé. Les décisions à prendre se sont révélées également toutes très compliquées, car induisant toujours de gros impacts. Enfin, le volume du courrier a été quatre à cinq fois plus important que les autres années, en raison du Covid-19.

Pour toute la gestion de la crise, le Conseil d'État a travaillé de manière très étroite avec l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Ce dernier a montré toute son expérience dans la gestion de crise, mais la différence de culture entre l'EMCC et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour les aspects santé publique et soins – moins hiérarchisés – s'est révélée au grand jour.

Mise en place du Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Le deuxième gros dossier de l'année 2020 a été la mise en place – très attendue – de SIEL. Pour rappel, le développement de ce logiciel a pris plus de sept années, depuis les premières discussions jusqu'à son utilisation par les député·e·s du Grand Conseil, formé·e·s à l'automne 2020, dernières et derniers à entrer dans la boucle après l'administration. Le comité de pilotage du projet a dû se mettre en télétravail, sans que cela retarde son activité.

Autres dossiers

Dans les autres dossiers sur lesquels s'est penchée la Chancellerie, il faut mentionner la refonte de la législation sur la protection des données, avec l'évolution du droit européen. Un gros dossier devrait arriver sur la table du Grand Conseil en 2022. Ce sujet de haute importance est sensible, car il nous concerne toutes et tous.

La question de la cyberadministration a également été suivie cette année avec la mise en place d'un règlement pour le guichet sécurisé. Ce dernier devrait apporter beaucoup de simplifications administratives.

Et puis, changement en vue, avec l'annonce du départ à la retraite en 2021 du chancelier, après 23 années passées aux commandes. L'occasion sera offerte au Conseil d'État de repenser l'organisation de la Chancellerie, pour répondre encore et toujours aux besoins et aux enjeux futurs.

Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

Le problème du nombre d'objets parlementaires en attente de traitement revient année après année. À fin 2020, le délai de réponse était échu pour 300 objets, contre 424 à fin 2019. Parmi ces objets, on peut relever que 97 ont été déposés encore lors de la législature 2012-2017 (2 initiatives, 12 motions, 64 postulats, 7 interpellations, 5 déterminations, 4 résolutions et 3 questions simples), 25 objets datent même de la législature 2007-2012 (6 motions, 12 postulats, 1 interpellation, 3 déterminations, 2 résolutions et 1 pétition) et 3 objets (2 postulats et 1 résolution), les plus anciens, ont été déposés en 2005.

Selon le chancelier, au vu de cette situation, il faudrait pouvoir traiter les motions et les initiatives législatives en priorité, suivies par les interpellations. Pour les postulats, il s'en dépose en moyenne 70 à 80 par année, alors que le Conseil d'État peut en traiter 40 à 50 par année.

Entités indépendantes

Plusieurs entités indépendantes (Groupe Impact, Bureaux cantonal de médiation administrative, Bureau de la préposée à la protection des données) sont rattachées administrativement à la Chancellerie. Dans son rapport 2018, la COGES relevait au travers d'une observation³ la difficulté d'évaluer ces entités. Un rappel de la problématique avait également été fait dans le rapport 2019⁴. Si certaines solutions ont pu être esquissées depuis lors, on doit admettre qu'il subsiste un certain flou en la matière. Le Conseil d'État, par sa présidente, établira une cartographie de ces entités et examinera les limites légales d'un contrôle.

Bureau d'information et de communication (BIC)

Personnel

Le BIC dispose de dix personnes (6,2 ETP) et quatre apprenti·e·s et stagiaires. Le responsable du BIC met toujours 50% de son temps de travail à disposition de la Chancellerie.

³ « Évaluation des responsables d'entités indépendantes ; Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI), Groupe Impact (GI) » Rapport de la COGES – année 2018, p. 15

⁴ Rapport de la COGES – année 2019, p.15

Le BIC assure toute la coordination de la communication tant externe qu'interne. Ensuite, chaque département est organisé comme il l'entend. Le BIC est la seule entité qui conseille et diffuse la communication pour les trois pouvoirs, le Conseil d'État, le Grand Conseil (y compris pour les commissions) et partiellement le pouvoir judiciaire.

Dans les bureaux, tous réunis sur un même étage, il a fallu s'adapter en quelques semaines. Il y a eu une très forte pression au début en matière de communication, avec des conférences de presse qui ont atteint des audiences inimaginables sur les réseaux sociaux, dont la gestion s'est avérée délicate. Le site de l'État de Vaud « vd.ch » a connu une augmentation de 45% de fréquentation de ses pages, plus particulièrement celles qui contenaient des informations liées au Covid-19.

Les mesures et les décisions qui étaient transmises étaient préalablement coordonnées entre le Gouvernement, les chef·fe·s de département concerné·e·s, le médecin cantonal et l'EMCC.

La crise a également amené un travail plus compliqué, notamment celui de la rédaction des arrêtés qui a nécessité la coordination soutenue du BIC.

Cette crise a demandé beaucoup de souplesse au BIC et l'a obligé à mettre des priorités. Raison pour laquelle, par exemple, la gazette de la fonction publique vaudoise a connu moins d'éditions et les grands dossiers ont été différés au profit de la gestion de la pandémie.

Boom des réseaux sociaux

La question des réseaux sociaux a été d'une grande actualité avec la crise. Le choix des réseaux sociaux est défini par le BIC : Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, c'est un véritable programme éditorial qui est mis en place. Deux personnes au BIC sont spécialisées web et réseaux sociaux. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le BIC a géré 380 communiqués de presse, organisé 70 conférences de presse « normales » et 23 points presse Covid-19.

Sur les réseaux sociaux animés par l'équipe du BIC, il y a eu :

| Réseau | Publications | Nbre abonné·e·s |
|-----------|--------------|-----------------|
| Twitter | 564 | 14'100 (+45,5%) |
| LinkedIn | 553 | 49'800 (+46,4%) |
| Facebook | 328 | 9'100 (+631%) |
| Instagram | 169 | 4'200 (+579,9%) |

La comparaison entre 2019 et 2020 montre qu'avec les pages dédiées au Covid-19, le nombre de vues en 2020 pour l'ensemble du site « vd.ch » a augmenté de 44,49%. Parmi les vingt pages les plus consultées, huit sont des pages dédiées au Covid-19.

Enfin, les conférences de presse des mois de mars 2020 (13 et 16 mars – annonce du semi-confinement) et des 23 octobre 2020 et 3 novembre 2020 ont suscité les plus fortes fréquentations du site jamais enregistrées.

Le BIC a dû suivre d'autres dossiers en 2020, comme celui de la mise en œuvre de SIEL. Il a été impliqué dans les discussions sur la publication des décisions du Conseil d'État ; les processus sont encore en train d'être ajustés à l'heure de la rédaction de ce rapport.

Enfin, le BIC – sur mandat du Conseil d'État – s'est aussi préoccupé de l'état de la presse régionale et cantonale, malmenée avec cette crise impliquant la suppression de toutes les manifestations et donc de beaucoup de publicité et de tous les comptes-rendus. Un montant de 1,6 million de francs a été débloqué par décret et la publication d'annonces dans les différents journaux – en relation avec le Covid-19 – a permis de soutenir utilement cette presse.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Les ACV n'ont pas été trop touchées par la crise du Covid-19. Le bâtiment et les espaces qu'il offre permettent de travailler sans trop s'exposer à des risques. De plus, au printemps, les ACV ferment de toute façon deux semaines pour des travaux de révision. La fermeture en raison du Covid-19 a juste duré un peu plus longtemps que prévu.

Dans les ateliers, les personnes ont pu reprendre une activité au mois d'avril 2020 déjà. Les autres personnes sont restées en télétravail. Les directives transmises ont recueilli une grande adhésion et le capital confiance en la direction a augmenté dans cette période.

La nouvelle directrice avait pris ses fonctions en 2019 déjà, ce qui lui avait permis de commencer la réorganisation du travail en général et des archivistes en particulier. Cette réflexion s'est poursuivie en 2020 pour tendre vers des personnes plus spécialisées sur des domaines spécifiques. Les ACV disposent de sept archivistes et deux personnes en CDD pour répondre aux tâches de l'EMPD 109, accepté en mai 2019 par le Grand Conseil et qui doit permettre « la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des Archives cantonales ». Une personne engagée à grande satisfaction, mais en CDD, est titulaire de la double formation d'archiviste et d'informaticien·ne ce qui la rend précieuse dans ce cadre. Il faut relever en comparaison intercantonale que l'effectif des ACV est faible pour un des plus grands cantons de Suisse.

Remarque

Le projet de gestion électronique des documents (GED) doit se mettre en place sur cinq ans. La mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration n'est toutefois pas comprise dans l'EMPD 109. Il sera nécessaire d'envisager les moyens adéquats pour cette réalisation.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de l'EMPD 109, la directive sur l'archivage des courriels a pris un certain retard, mais elle a été validée et doit permettre de faire un tri adéquat dans la masse des courriels de l'administration. De plus en plus de décisions circulent par voie électronique et il est important que les courriels de ce type soient classés dans les dossiers d'affaires correspondants et ne restent pas simplement dans les messageries individuelles. Aux dires de la directrice, la mise en place de l'archivage électronique est un défi conséquent.

Intérêt grandissant du public

La consultation des archives intéresse de plus en plus de monde. Il y a en moyenne 15 à 20 personnes par jour qui viennent consulter des documents. À l'heure des *fake news*, il est important qu'une information soit vérifiable. Et pour accompagner ces personnes, il est nécessaire d'avoir aussi le personnel en nombre suffisant.

Personnel et locaux

Concernant le bâtiment, il y a 52 à 54 km linéaires à disposition ; 38 à 40 km sont déjà occupés, donc presque les 3/4. Si on compte que chaque année 2 à 3 km linéaires d'archives rejoignent les ACV, on comprend qu'une réflexion doit être entreprise pour étendre l'espace à disposition. Il serait également important de prévoir des travaux de rénovation du bâtiment qui a été construit à la fin des années 70 et dont le bilan thermique est très défavorable.

En matière de personnel, aujourd'hui, les ACV comptent 19,4 ETP, dont une partie en CDD, ce qui a été relevé à plusieurs reprises par la COGES et qui complique la tâche d'organisation du travail. Il y a par exemple quatre personnes pour 1 ETP, ou encore une personne qui s'occupe de numériser les photos et qui a déjà dépassé le nombre de fois où elle peut être engagée en CDD.

Le sujet problématique des engagements en CDD qui se retrouve dans presque tous les départements⁵ a été abordé par le Bureau de la COGES avec la présidente du Conseil d'État. Il a été mentionné qu'une réflexion est en cours dans le cadre du Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) (voir p. 105) pour établir différentes catégories de CDD. Ce type de contrat de travail, s'il est nécessaire quand il est lié à un projet, engendre une grande incertitude pour les bénéficiaires et fragilise aussi bien la fonction que la personne.

⁵ Par exemple, Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), p. 32 ; Unité juridique de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), p. 73-74 ; Direction générale de la fiscalité (DGF), p. 122 ; Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), p. 131

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Le SGC a dû relever trois grands défis en 2020, à savoir la gestion du Covid-19, les déménagements du Parlement à Yverdon-les-Bains puis à Ecublens, et la mise en place de SIEL.

Mise en place du Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Les mises en production du logiciel SIEL ont été reportées à plusieurs reprises. La formation des député·e·s, prévue pour février 2020, a finalement eu lieu en octobre 2020.

Le SGC a été pleinement impliqué dans ce projet. Selon l'EMPD consacré à ce dernier, il aurait fallu engager du personnel supplémentaire pour la mise en œuvre. Néanmoins, grâce à la souplesse de plusieurs personnes au sein du secrétariat, la gestion a pu se faire en interne, en augmentant le taux d'activité de certaines collaboratrices et de certains collaborateurs. Les départements ainsi que le SGC ont dû procéder à un toilettage important des contenus qui se trouvaient dans Antilope, avant la migration. Grâce à cela, SIEL donne aujourd'hui des garanties de qualité en termes de recherche.

À fin 2020, le secrétaire général s'est déclaré satisfait de la mise en œuvre de SIEL, rappelant tout de même qu'il aura fallu 22 ans pour remplacer le précédent système Antilope. Cette qualité a un coût, puisque ce sont 13 millions qui ont été consacrés à la mise au point de SIEL.

Remarque

Le logiciel SIEL a demandé un travail colossal au sein de l'État de Vaud. Il serait certainement opportun que la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) propose ce logiciel à d'autres cantons, de manière à avoir un retour sur investissement. Un mandat dans ce sens pourrait être donné à la DGNSI par le Grand Conseil.

Covid-19

C'est la première fois, en deux siècles, que le Parlement a quitté Lausanne. Cet état de fait montre bien l'impact de cette année 2020 qualifiée de « totalement exceptionnelle ». Dès le 10 mars 2020, le Grand Conseil a suspendu ses travaux qu'il n'a pu reprendre que le 5 mai 2020, de manière décentralisée à Yverdon-les-Bains. Cette période dans le Nord vaudois a duré jusqu'au 30 juin 2020, début des vacances d'été.

Un retour dans le bâtiment du Parlement a pu se faire à la rentrée jusqu'après les vacances d'automne. Les mesures de protection n'étant plus suffisantes, le Grand Conseil a de nouveau déménagé, dès le 17 novembre 2020, cette fois-ci à Ecublens au SwissTech Convention Center (STCC).

Ces bouleversements ont également été l'occasion de nouveaux apprentissages. À commencer par des séances de commissions qui, en très peu de temps, ont pu se tenir en visioconférence. Le SGC devra, dans ce sens, collaborer étroitement avec la DGNSI, de manière à avoir des solutions prêtes à l'avenir pour mener des visioconférences et, si nécessaire, des votes à distance.

Questions de gouvernance

Cette crise a aussi été l'occasion de mettre à l'épreuve et de rappeler le cadre légal du fonctionnement aussi bien du Conseil d'État que du Grand Conseil. Avec l'instauration de l'état de nécessité, le Conseil d'État a gouverné sur la base d'arrêtés. Les décrets correspondants ont ensuite été soumis au Grand Conseil, qui aurait alors parfaitement pu les modifier. Le délai référendaire obligatoire de 60 jours complique encore le processus et rend la situation très inconfortable.

La question du quorum au sein du Conseil d'État s'est également posée, alors que des membres étaient touché·e·s par le Covid-19. Selon la loi sur l'organisation du Conseil d'État (LOCE), si le Conseil d'État ne devait plus avoir le quorum, c'est un ou plusieurs membres du Bureau du Grand Conseil (BUR) qui devraient alors se prononcer avec le Conseil d'État. La situation ne s'est pas présentée jusqu'ici.

Pour le Grand Conseil, la question de l'impact de la pandémie a aussi été soulevée. Une rapide étude de la statistique des présences/absences en temps normal a permis de constater qu'il y avait en moyenne 14 député·e·s absent·e·s par séance. Le BUR a fixé un seuil d'absence de 20%, soit 30 personnes, avant de prendre des mesures. Il s'est avéré que, jusqu'à fin 2020, il n'y a jamais eu plus de sept député·e·s absent·e·s pour cause de Covid-19.

Secrétariat des commissions parlementaires

Le 16 mars 2020, le Conseil d'État et le Grand Conseil ont été confrontés du jour au lendemain à la décision du Conseil fédéral d'instaurer l'état de situation extraordinaire. Rapidement le BUR a réagi, considérant que les institutions devaient pouvoir continuer à fonctionner. La visioconférence a alors été instaurée très vite, pour la COFIN et le BUR. La DGNSI a proposé l'utilisation de Webex.

L'ensemble des commissions a aussi pu se remettre au travail grâce à cet instrument. Il a fallu implémenter Webex auprès des 150 député·e·s, ce qui a représenté pour le responsable de l'informatique un gigantesque travail, particulièrement d'accompagnement. Les secrétaires de commission ont rapidement travaillé avec cet instrument et les commissions ont siégé de cette manière en avril et mai. Dès le mois de juin, le choix du présentiel a été fait, mais à l'arrivée de la deuxième vague, la visioconférence a été réactivée, mais seulement pour les séances de commission de sept à neuf membres. Pour les plus grandes commissions, il a été considéré que la visioconférence était un frein à la fluidité et la qualité des échanges.

Au final, le travail des commissions n'a pas été moins important puisqu'il y a simplement eu un report des séances de commissions sur le deuxième semestre 2020. Certaines commissions ont dû même gérer un travail supplémentaire, avec le traitement des arrêtés urgents, les rapports demandés par le BUR à la COGES, CTSAP et la COFIN ainsi que le traitement des éléments spécifiques à la crise, comme la mise en route avec Webex.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

Pour la troisième année consécutive, le BCMA a dû traiter un nombre important de demandes, puisqu'il a reçu 656 nouvelles requêtes. 273 sont des dossiers avec examen des pièces, 250 sont des demandes simples avec une réponse par téléphone ou courriel sans recherches documentaires, et 133 sont des demandes appelées aussi « Guichet unique », soit des personnes qui contactent le BCMA plutôt par ignorance du bon service. Le BCMA ne tient pas compte de ces demandes au final dans sa statistique et ce sont donc 523 nouvelles demandes de médiation qui ont été reçues. À cela, il faut ajouter le traitement de 66 demandes encore pendantes à fin 2019.

Les contacts par téléphone sont toujours les plus nombreux (45% des demandes), mais en recul par rapport à 2019 et 2018 (54% et 56%). En contrepartie, les contacts par courriel augmentent (37% en 2020, contre 29% en 2019 et 28% en 2018).

Les demandes concernant le service de la population (SPOP) viennent en tête, devant l'Administration cantonale des impôts (ACI), le Centre social régional (CSR), le Service de l'emploi (SDE) et le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP). De manière générale, les demandes se répartissent entre les autorités administratives (la grande part) et les autorités judiciaires. Un tout petit nombre concerne les deux. En 2020, un certain nombre de demandes était en lien avec le Covid-19 (Réduction de l'horaire de travail – RHT, droit au chômage, versement des indemnités, demandes d'aide, etc.).

Le travail du BCMA n'est pas une médiation au sens classique du terme, qui permet d'offrir à deux parties un espace d'échange et de négociation neutre. La médiation administrative consiste pour une bonne partie à aider des administré·e·s à comprendre les démarches administratives et le fonctionnement de l'administration, et souvent à les orienter, voire les mettre en contact avec des services de l'État. La collaboration du BCMA avec l'administration vaudoise dans son ensemble est qualifiée d'excellente.

L'accès au BCMA doit être le plus facile possible. Que ce soit par téléphone ou par courriel ou encore sans rendez-vous lors de la permanence ouverte le mercredi après-midi (sauf en 2020 en raison du Covid-19). Le télétravail a été appliqué dans la mesure du possible, mais il est difficile de répondre aux demandes sans avoir les dossiers à disposition.

Personnel

Le BCMA est clairement en sous-effectif. Il a passé de 300 demandes en 2017 à près de 600 demandes pour l'année sous revue, avec le même personnel, soit trois personnes pour 2,6 ETP. En 2020, le médiateur cantonal qui avait annoncé sa démission est parti à fin avril de la même année. Si un renfort a pu œuvrer temporairement, sa remplaçante élue par le Grand Conseil n'a pris ses fonctions que début 2021.

Projets

En 2017, le BCMA avait présenté un plan stratégique qui aurait dû déployer ses effets dès 2018. On retrouve ce plan stratégique dans le rapport annuel du BCMA, avec trois buts :

- promouvoir la culture de bonne administration ;
- optimiser le traitement des réclamations ;
- optimiser la communication.

À ce jour, et selon le constat des personnes responsables, seul le deuxième objectif a pu être réalisé, et encore que partiellement.

Enfin, le Grand Conseil a accepté en novembre 2020 une pétition demandant plus de bienveillance de la part de l'administration envers les administré·e·s (19_PET_038). Cette mission a été confiée au BCMA et la nouvelle médiatrice devra, à ses débuts, s'emparer de ce projet.

Groupe Impact (GI)

Le GI a été créé en 1999 comme instance indépendante pour soutenir les employé·e·s de l'Administration cantonale vaudoise dans la gestion des conflits de travail et des situations de harcèlement. Il s'agit d'une prestation « bas seuil » qui doit pouvoir être utilisée par tout le monde. En plus de 20 ans, si la mission est restée la même, l'objet des demandes a évolué. La majeure partie de l'activité du GI demeure la gestion de conflits, mais les demandes d'encadrement par rapport au harcèlement sexuel sont en forte augmentation, ce qui correspond aussi certainement au mouvement de libération de la parole dans ce domaine que l'on a pu constater dans la société civile.

Le travail du GI a été assez peu influencé par la pandémie du Covid-19. Il y a certes eu un creux des demandes durant les mois de mars, avril et mai 2020, mais à la reprise, celles-ci ont été importantes, avec une partie liée au télétravail. Durant le confinement, les entretiens se sont tenus par téléphone, et en visioconférence, mais les enquêtes ont été stoppées ou reportées. Ce temps a été mis à profit pour la rédaction de nombreux rapports.

Personnel et activités

En 2020, l'effectif était stable avec sept personnes pour 5,5 ETP. L'équipe a toutefois dû composer avec une absence de longue durée.

En novembre 2019, la Cour des comptes (CC) a rendu un rapport sur le travail du GI, avec pas moins de 13 recommandations, dont voici deux exemples :

- Avoir des statistiques adéquates à disposition et livrer un rapport annuel. Pour ce faire, un changement de la base de données du GI est nécessaire. Un cahier des charges a été établi en collaboration avec la DGNSI pour définir et implémenter la base adéquate, mais ce travail a été momentanément mis en attente, la DGNSI ayant eu d'autres urgences en 2020.

- Avoir des profils plus variés dans l'équipe, en faisant le constat que personne n'avait de formation de base en psychologie. L'équipe n'ayant pas changé en 2020, cette recommandation reste pour l'instant en l'état.

Plusieurs autres recommandations visaient à améliorer l'efficacité, l'efficacités et la transparence des démarches du GI. Sa responsable a été en partie occupée en 2020 à préparer des réponses à ces recommandations.

Enfin, la dernière recommandation de la CC concernait l'admission d'entités affiliées (Pro Senectute, l'Entraide protestante suisse – EPER) et la couverture des coûts du travail engendré par ces entités ainsi que la capacité à l'exécuter. En réponse à cette recommandation, en 2020, aucune nouvelle entité n'a été admise alors qu'une dizaine d'institutions aurait souhaité obtenir ce statut. Celles-ci doivent dès lors se tourner vers d'autres ressources comme des avocat·e·s ou des médiatrices, médiateurs qui n'ont pas la même expérience que les personnes travaillant au GI.

Enfin, le GI participe à la formation des nouvelles et nouveaux cadres de l'État sur la thématique de la gestion des conflits et du harcèlement sexuel.

Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI)

Depuis 2019, l'organisation et les rôles sont clairs au BPPDI, avec une préposée à la protection des données et un préposé au droit à l'information. Les tâches ne sont pas les mêmes dans les deux domaines. La préposée à la protection des données a toutes les casquettes : autorité de conseils, de décision, de communication et de recours. Son pouvoir de surveillance est large. Dans ce domaine, il est souvent difficile de concilier. La préposée a dès lors la compétence de rendre une décision.

Le préposé au droit à l'information a essentiellement deux tâches : informer sur demande et informer d'office. En fait, si quelqu'un·e fait une demande, il doit expliquer la démarche pour avoir l'information. En outre, il est autorité de recours, mais pas pour les communes. Il ne joue pas le rôle d'autorité de surveillance.

Ressources

Le bureau compte sept personnes, avec 3,5 ETP fixes et 3 ETP en CDD, dont 1 ETP en renfort durant le congé maternité de la préposée. Le travail ne manque pas et, idéalement, selon la préposée, il faudrait encore compléter l'équipe au moins avec un·e technicien·ne pour l'informatique. La vérification des indications techniques, par exemple pour les caméras de surveillance, est en effet difficile pour des personnes ayant un bagage juridique.

Au même titre que les autres bureaux indépendants rattachés administrativement à la Chancellerie, la question se pose de savoir qui fixe des objectifs, et surtout, qui évalue le travail de ces bureaux. Dans le cas du BPPDI, la base pour les objectifs est la loi. Et comme autorité indépendante, les responsables de ces entités décident eux-mêmes des objectifs à atteindre.

Activités

Les demandes relatives à la protection des données ont été moins nombreuses en 2020 que l'année précédente (729 pour 2020 contre 981 en 2019). Les activités de conseil représentent 61% des demandes suivies par les questions autour de la vidéosurveillance. La tendance à la baisse a également été constatée pour le droit à l'information avec 145 demandes contre 151 en 2019.

Il faut noter à fin 2020, 122 dossiers étaient ouverts contre 142 à fin 2019. La majorité des dossiers sont traités le jour même de la demande, ou dans les quatre à sept jours. 41 dossiers plus complexes ont pris plus de trois mois pour préparer la réponse.

Avec la pandémie, toute l'équipe du bureau s'est mise en télétravail et la ligne téléphonique de demandes de renseignements a été supprimée. Beaucoup de demandes sont arrivées en lien avec la pandémie, notamment de la part des administrations publiques quant à l'application SwissCovid, au traçage, au

télétravail ou encore à l'enseignement à distance. Les personnes privé·e·s n'étaient pas en reste, par exemple avec l'utilisation de l'application « Zoom », ou encore le formulaire d'attestation pour expliquer l'absence d'un·e élève à l'école, car habitant avec une personne à risque. Dans ce dernier cas, la récolte de données concerne un·e tiers et celle-ci ou celui-ci n'est pas forcément d'accord que son état soit diffusé. Le bureau a aussi été sollicité par rapport à la vaccination et le partage des données.

Beaucoup de questions viennent toujours à propos de la vidéosurveillance. Une personne qui installe une caméra de surveillance sur son portail d'entrée et qui, du coup, filme le domaine public. Ou encore la question des drones. Si certaines zones ont été interdites de survol – comme les établissements pénitentiaires – il y a un vide juridique partiel, puisqu'il n'existe que la législation fédérale.

Registre des fichiers

L'élaboration du Registre des fichiers se fait peu à peu. L'année 2020 aurait dû être le tour des fichiers concernant les communes, mais il a fallu redévelopper l'application déployée pour l'administration cantonale qui ne fonctionnait pas pour les communes.

Loi fédérale sur le renseignement (LRens) Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux (article 81 alinéa 2 LRens)

Pour rappel (voir rapport COGES – année 2019, p. 24-25), la LRens a institué une Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens). Son activité est régie par l'ordonnance sur la surveillance des activités de renseignement (OSRens). La LRens a également institué une autorité cantonale de surveillance soumise à l'OSRens.

Selon l'article 82 alinéa 2 LRens, la surveillance au sein des cantons incombe à l'autorité hiérarchique de l'organe d'exécution cantonal. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'État a désigné le secrétaire général du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) pour exercer cette fonction.

La Division renseignement de la Police cantonale vaudoise (Polcant) comporte trois sous-divisions :

- Hooliganisme et renseignement ordre public (HORO) ;
- Groupe de protection et sécurité diplomatique (GPSD), dès le 01.09.2020 ;
- Service de renseignement cantonal (SRCa), autorité cantonale qui collabore avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC) pour appliquer la LRens du 01.09.2017.

L'article 6 LRens définit les domaines de surveillance à savoir : le terrorisme, l'espionnage, la dissémination d'armes, les attaques visant les infrastructures sensibles et l'extrémisme violent.

La délégation de la COGES (Mmes Ryf et Labouchère) s'est entretenue avec le SG du DES et le chef de la division renseignement de la Polcant et a pu vérifier que le SG du DES a effectué le contrôle qui lui est dévolu, selon la procédure en vigueur à savoir :

- la liste des organisations et des mouvements à observer ;
- la liste des mandats, soit spontanés du SRCa, soit donnés par le SRC.

Sur la base de contrôles complets de plusieurs dossiers par sondage, le travail du SRCa est considéré comme conforme à sa mission.

En 2020, le SRCa a vu son activité baisser quelque peu en raison de la pandémie. Il s'est particulièrement penché sur la surveillance des individus radicalisés, du risque terroriste en Suisse, des actes de violence commis par des auteur·e·s isolé·e·s et de la lutte contre l'extrémisme violent. La question des moyens légaux et de personnel pour mettre en place et suivre ces différents types de surveillance se pose pour augmenter leur efficacité.

Le retour des islamistes en provenance de camps de Turquie et de Syrie est une problématique toujours actuelle.

Il est à relever que la collaboration entre le SRC, le SRCa et la Polcant est très bonne. Le SRC a donné un mandat à la Brigade d'observation de la Police de sûreté sur le plan romand.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2020, la Chancellerie compte dix objets en suspens que le Bureau de la COGES continuera de suivre lors du prochain exercice⁶.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 11_POS_302 | Postulat Sylvie Progin - visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques | 22.05.2012 | 08.01.2014 |
| 13_POS_043 | Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat | 01.10.2013 | 27.05.2015 |
| 15_POS_132 | Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles ? | 25.08.2015 | 08.03.2017 |
| 15_INI_015 | Initiative Michaël Buffat - au nom de la Commission des finances - Modification des articles 6 LCCF et 15 LCC | 17.11.2015 | 24.11.2016 |
| 16_POS_181 | Postulat Lena Lio et consorts - Pour une meilleure maîtrise de la frénésie réglementaire et normative | 07.06.2016 | 28.03.2018 |
| 16_INT_528 | Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ? | 14.06.2016 | 21.09.2016 |
| 19_INT_389 | Interpellation Amélie Cherbuin et consorts - Voiture stationnée sur le territoire vaudois avec plaques extra-cantonales: Sommes-nous face à une infraction à l'impôt sur les véhicules, voire plus ? | 17.09.2019 | 24.12.2019 |
| 19_INT_421 | Interpellation Carole Dubois et consorts - Soutien spontané... ou spontanéité calculée ? | 19.11.2019 | 26.02.2020 |
| 20_INT_442 | Interpellation Jérôme Christen et consorts - Elections et votations vaudoises : « la boulette, faites vos jeux, rien ne va plus ! ». | 04.02.2020 | 11.05.2020 |
| 20 INT 446 | Interpellation Guy Gaudard - Double imposition... | 11.02.2020 | 25.05.2020 |

Conclusion

Le Bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Le bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités mentionnées ci-avant pour l'année 2020.

⁶ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU TERRITOIRE (DIT)

M. Jean-François Chapuisat, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'exercice 2020 était composée de MM. Jean-François Chapuisat (*JFC*) et Yvan Luccarini (*YL*).

Introduction

En 2020, une réorganisation de l'ancien Département du territoire et de l'environnement (DTE) et de l'ancien Département des institutions et de la sécurité (DIS) a eu lieu. Les commissaires qui avaient la surveillance des différents services de ces départements ont décidé – pour la fin de la législature – de garder les services qu'elles et ils suivaient. Leur travail pour l'année 2020 s'est donc effectué à cheval sur deux départements. Le présent rapport est ainsi rédigé en collaboration avec Mme Carine Carvalho (*CC*) et M. Daniel Ruch (*DR*), membres de la sous-commission chargée de l'examen du Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

Le DIT est le garant des droits politiques, ainsi que des relations de l'État de Vaud avec les autres institutions que sont les communes, les préfet·e·s, les églises et les communautés religieuses. Il assure par ailleurs un développement harmonieux des activités humaines par une gestion respectueuse du territoire.

Le département est composé des six entités suivantes visitées par les sous-commissions :

- Secrétariat général (SG-DIT) – (*JFC & YL*)
- Bureau de la durabilité (BUD) – (*JFC & YL*)
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) – (*CC & DR*)
- Direction générale du territoire et du logement (DGTL) – (*JFC & YL*)
- Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) – (*CC & DR*)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN) – (*JFC & YL*)

Les sous-commissions remercient l'ensemble de leurs interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIT)

Le SG-DIT a dû travailler de manière très intensive durant l'année 2020, et cette période fut riche du point de vue de l'expérience et de l'apprentissage. Voici les principaux changements que le SG-DIT a dû gérer :

- Démission du secrétaire général du département le 23 décembre 2019, suite à une enquête administrative. Le secrétaire général adjoint s'est retrouvé aux commandes avec la cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS) également suppléante à la tête du département. La collaboration a été qualifiée d'excellente, positive et constructive.
- La nouvelle cheffe du département a été élue le 9 février. Deux semaines plus tard, une redistribution des services était mise en place. La Direction générale de l'environnement (DGE) passait dans un autre département, ce qui a été assez difficile pour les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général. Le département a accueilli le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), ainsi que le Service des communes et du logement (SCL). Le département a changé de nom, et est devenu le Département des institutions et du territoire (DIT).
- Crise sanitaire : le 14 mars 2020 toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, alors qu'elles et ils étaient motivé·e·s par les changements susmentionnés, ont été renvoyé·e·s à la maison. Cela a été plus difficile pour créer des liens et développer la confiance. Le service juridique a dû travailler très rapidement pour donner un cadre juridique à la situation. Il est à noter que la nouvelle cheffe de département n'était pas encore formellement entrée en fonction durant cette période.

- La nouvelle cheffe du département est entrée officiellement en fonction le 18 mars 2020. Elle a profité du temps entre cette date et l'été pour s'approprier les dossiers. Il en est résulté la création de deux nouvelles directions : la DGAIC, ainsi que la DGTL. Les objectifs de ces deux nouvelles directions ont été définis. Outre le fait d'avoir une plus grande cohérence dans le travail, les délais de traitement des dossiers devraient être raccourcis et la transparence augmentée. Enfin, l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) est devenu un service à part entière : le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).

La crise sanitaire a été vue, par le SG-DIT, comme une opportunité. Premièrement, les agendas se sont vidés, notamment celui de la nouvelle cheffe de département, laissant de la place pour des séances internes. Les collaboratrices et collaborateurs ont répondu présent·e·s. La mise en place du télétravail s'en est trouvée fortement accélérée, le SG-DIT ayant été doté d'ordinateurs portables en seulement trois jours. Même si tout le monde n'est pas égal face au télétravail, il est prévu de le maintenir à un taux de 20 à 30% à la sortie de la crise sanitaire. Le management a par contre été plus difficile, le côté relationnel étant compliqué à cultiver.

Principaux dossiers en cours au sein du DIT lors de la visite de la sous-commission :

- la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ;
- la révision de la loi sur les communes (LC) ;
- le projet de loi sur le Conseil de la magistrature ;
- la nouvelle péréquation ;
- la révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) ;
- la préparation des élections communales et l'accompagnement des communes.

Bureau de la durabilité (BUD)

L'Unité de développement durable (UDD) est devenue le Bureau de la durabilité (BUD) lors de la refonte du département, afin, entre autres, de répondre à une demande interne. Les trois missions du BUD ancrées par la conseillère d'État sont :

- La coordination de la démarche interdépartementale de l'Agenda 2030 en lien étroit avec le Comité interdépartemental de développement durable (CIDD) et le futur Réseau des répondants en développement durable (R-RDD), créés par le Conseil d'État.
- Le conseil et l'appui aux départements et services, en qualité de centre de compétences interne à l'administration cantonale, notamment pour la mise en œuvre des dispositions prévues par le cadre légal et réglementaire concernant les exigences en matière de durabilité (achats responsables, économie durable, sobriété numérique, événements durables, etc.).
- L'information, la consultation, la concertation et l'accompagnement des acteurs externes à l'administration cantonale et appartenant à la société vaudoise, à savoir notamment les communes, les milieux économiques, les régions territoriales, le monde associatif et plus largement, les ménages et les individus, ainsi que les partenaires régionaux, intercantonaux et fédéraux.

Covid-19 et Agenda 2030

Le télétravail s'est mis en place dès le début de la crise. Il y a eu une accélération de l'activité, notamment pour la troisième mission susmentionnée. L'impact de la crise sur le BUD a été réel. Sur une petite équipe de cinq personnes, l'une, frappée par le Covid long dès le début de la crise, n'est malheureusement toujours pas entièrement guérie au moment de la visite de la sous-commission. Le BUD a déménagé au rez-de-chaussée afin d'avoir plus de place, de façon définitive.

L'impact de la crise sur les relations interdépartementales est important, certains départements, le DSAS et le DEIS en particulier, ayant eu nombre d'autres priorités à gérer. Le travail a pris du retard, mais la démarche n'a absolument pas été remise en question. L'Agenda 2030 désormais rédigé sera

mis en consultation prochainement dans tous les services. Dans la réponse du 9 février 2021 à la question orale Yves Paccaud « Quand est-ce que les objectifs de développement durable de l'Agenda 21 seront mis en œuvre ? », le Conseil d'État a annoncé le mois d'avril. Ce délai peut être tenu, en fonction de l'agenda du Gouvernement. L'objectif prioritaire pour le BUD dans ce dossier est d'obtenir une réelle approbation et une appropriation des services, avec un large consensus, de créer une nouvelle culture de la durabilité. L'élaboration de l'Agenda est donc plus importante que sa publication.

Des répondant·e·s en développement durable existent dans tous les départements. Leur cahier des charges, par décision du Conseil d'État, a été modifié afin de tenir compte de cette nouvelle tâche. Un outil collaboratif, le Réseau en durabilité (RED), a été mis en place par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Ce système fonctionne bien, c'est un bon indicateur qui permet la transmission des propositions jusqu'au Conseil d'État si nécessaire. Cet outil est très utile pour faire murer des projets. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Direction des achats et de la logistique (DAL) ont été formé·e·s, et les achats de l'État sont pensés en termes de durabilité.

Relation avec les communes et les mandataires

La mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes » du Plan climat confie au BUD une nouvelle mission. Les deux objectifs de cette action sont :

- apporter un soutien technique aux communes et groupements de communes pour l'élaboration d'une politique climatique adaptée à leur territoire ;
- favoriser la mutualisation et les échanges de bonnes pratiques.

Le BUD demande une ressource supplémentaire — un·e auxiliaire (0,8 ETP) — afin d'assumer au mieux cette nouvelle tâche. Rappelons que le SG-DIT dispose de 15,5 ETP et le BUD 4,6 ETP, le budget pour les auxiliaires se monte à 256'000 francs.

Le BUD constate une dispersion des démarches dans les différentes communes ; beaucoup de mandataires existent, mais, au vu du coût, ce n'est pas possible pour toutes les communes. Il rappelle qu'il a les outils pour aider les communes, notamment des guides pratiques. Un EMPD est en préparation afin de créer un portail durabilité pour les communes.

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

La visite à la DGAIC et de ses différentes entités a été l'occasion de passer en revue les nombreux dossiers cités plus haut.

Droits politiques

La LEDP révisée va bientôt être soumise au Grand Conseil. Cet important travail de révision répond à plusieurs objets parlementaires. Dans l'essentiel, il s'agit de modifications techniques, mais quelques points à caractère politique sont aussi inclus dans l'EMPL : la transparence du financement des partis et des campagnes, le « tourisme électoral », le fonctionnement des conseils généraux et l'homogénéisation du mode de scrutin.

Ces nouvelles dispositions ont un impact sur l'organisation de la DGAIC. La direction générale est le fruit de la fusion entre l'ancien Service juridique et législatif (SJL) et la Division affaires communales de l'ancien Service des communes et du logement (SCL). Cette fusion pose le problème des rôles respectifs des deux services en matière communale et cantonale. Il y a risque de problèmes de récusation potentielle, la DGAIC conseillant autant les communes que le Conseil d'État. Le directeur général a fait part de ce problème à la cheffe du département et la solution trouvée a été de donner aux préfet·e·s la compétence de décision, avec recours possible à la Cour constitutionnelle. La Direction des affaires communales et droits politiques est en charge de l'information préalable et les préfet·e·s instruisent celle-ci. La Direction des affaires juridiques peut aider les préfet·e·s au besoin.

Loi sur le Conseil de la magistrature

Un autre projet mené en 2020 a été l'avant-projet de loi sur le Conseil de la magistrature, mis en consultation jusqu'au 20 août. Ce Conseil de la magistrature doit exercer la surveillance administrative et disciplinaire sur l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et le Ministère public (MP), selon les recommandations du Conseil de l'Europe.

Finances communales

Les discussions sont en cours pour le projet de nouvelle péréquation. Si la répartition de la facture sociale a été renégociée entre l'État et les communes, il reste notamment les questions de la police, des allocations familiales, de l'accueil de jour, de la répartition des charges, de l'écrêtement. Le projet de loi sur la péréquation intercommunale est prévu pour 2023.

L'implémentation du modèle comptable harmonisé (MCH2) dans les communes, en collaboration avec l'Union des communes vaudoises (UCV), est aussi en cours. MCH2 offrira un cadre comptable unifié pour les communes, permettant des comparatifs et facilitant la surveillance financière. C'est un projet très technique, indispensable pour la nouvelle péréquation. Le modèle sera implémenté pour le budget 2023 dans les communes pilotes et pour le budget 2027 pour les autres. La modification de la loi sur les communes (LC) sera nécessaire.

Remarque

En dépit de l'observation de la COGES en 2019⁷, la problématique du délai pour l'implantation de MCH2 demeure. Or, la mise en place de ce système est nécessaire pour permettre des comparaisons et faciliter la surveillance financière des communes.

Loi sur les communes (LC)

Une révision complète de la LC est en préparation. Elle traitera de plusieurs questions : rôles des organes communaux et de l'État, autonomie communale, fusions de communes et intercommunalité. Le projet en est encore au stade de la réflexion, mais son aboutissement est prévu pour 2024, en associant les préfet·e·s et les communes.

À noter que le précédent délégué cantonal aux fusions des communes a été réengagé et reprendra son activité le 1^{er} février 2021.

Élections communales 2021

Pour assurer le bon déroulement des élections communales en 2021, un important dispositif a été mis en place pour aider les communes, notamment pour assurer la formation des membres des bureaux électoraux. Avec la crise sanitaire, les formations ont été organisées à distance grâce à un nouveau logiciel que la division a pu acquérir par ses propres moyens. Une nouvelle prestation a aussi été offerte aux communes, à savoir la création automatique des bulletins de vote avec les données de l'application Votelec. Un soutien aux communes pour leur plan de protection pour le dépouillement a aussi été donné, via un document d'information.

Dans le cadre de la campagne pour inciter ou encourager les personnes éligibles à se porter candidates, un courrier du Conseil d'État a été adressé aux personnes de nationalité étrangère avec droit de vote.

Affaires religieuses

Les affaires religieuses ont passé au DIT lors de l'arrivée de la nouvelle conseillère d'État, et intégrées à la DGAIC. Selon le délégué aux affaires religieuses, ce changement est fortement bénéfique, car il permet désormais aux affaires religieuses de bénéficier de l'expertise juridique de la direction générale. Le personnel est composé du délégué aux affaires religieuses (engagé préalablement à 50%, il travaille aujourd'hui à 100% dans la fonction), d'une adjointe pour les processus de reconnaissance

⁷ « Quel délai pour l'introduction du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes ? », Rapport de la COGES – année 2019, p. 59

(à 50%), de l'équipe d'intendance de la Cathédrale (deux personnes) et de l'organiste, toutes et tous rattaché·e·s directement au directeur général. Un soutien des juristes de la Direction des affaires juridiques et un soutien administratif de la Direction générale sont aussi prévus.

La reconnaissance des communautés religieuses est un enjeu sensible politiquement. La loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'État et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRRCR) a été adoptée en 2007, mais il a fallu attendre 2014 pour que son règlement d'application soit adopté. Dans ce cadre, une grille de critères a été définie, dont l'adéquation avec les principes fondamentaux de la société. Il a fallu aussi définir des rôles, notamment celui de la Commission consultative en matière religieuse, et élaborer une méthodologie.

Depuis 2016, l'État a reçu une seule demande de reconnaissance des catholiques chrétien·ne·s et des anglican·ne·s. Un délai de cinq ans est donné à l'État pour l'examen de la demande. Ce processus devrait aboutir en 2021 avec la soumission d'un projet de loi au Grand Conseil.

D'autres communautés ont manifesté leur intérêt : l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), la Fédération évangélique vaudoise et les orthodoxes. Mais ces démarches sont encore au stade préliminaire, la difficulté pour les communautés étant d'attester d'un nombre minimum de croyant·e·s.

Après la déclaration liminaire, un examen est effectué par la Commission consultative en matière religieuse. En plus de l'examen des demandes, le rôle de la Commission est de récolter des informations sur les communautés religieuses et de veiller à la méthodologie et à l'égalité de traitement. Elle travaille en collaboration avec le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC).

La reconnaissance a un caractère symbolique pour les communautés. Elle constitue un partenariat entre ces dernières et l'État. Elle permet de mieux connaître et de faire connaître la communauté par le dialogue interreligieux, tout en donnant accès aux subventions liées aux missions communes d'intérêt public et au registre des habitant·e·s. Aujourd'hui, la Fédération ecclésiastique catholique romaine et l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud touchent le 90% des subventions et la Communauté israélite a une petite part.

Covid-19

La DGAIC s'est constituée dans un contexte particulier, lors de la première vague de la pandémie et à l'arrivée de la conseillère d'État. Cette dernière a souhaité créer des synergies dans son département, notamment dans la gestion des projets importants. Cette dynamique a été instaurée en télétravail, en tout cas partiel.

Pendant la première vague de la pandémie, les plans de continuité ont induit l'arrêt complet ou partiel de certaines prestations, comme le recouvrement. Par la suite toutefois, la prestation a été reprise et le retard rattrapé. L'activité a été la même qu'en 2019, grâce notamment à un outil informatique performant.

L'envoi du personnel à la maison a été difficile. Il a fallu organiser le matériel de travail et trouver des postes (ordinateurs) pour chaque personne. La principale difficulté a relevé de la gestion du courrier, car il passe entièrement par la Poste. Un projet de digitalisation des échanges avec les offices des poursuites est en cours (décret voté en automne 2020⁸). Pour les Affaires communales et les Affaires juridiques, les échanges étant déjà très numérisés, le travail à distance était facilité. À noter que les audiences au tribunal ont été suspendues au début de la crise. Les préfectures n'étaient en revanche pas équipées d'ordinateurs portables, problème qu'il a fallu pallier.

Lors de la deuxième vague, la DGAIC devant assurer toutes les prestations, la présence du personnel sur place, selon un tournus, a été organisée.

⁸ (219) EMPD accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 2'940'000.- pour financer la migration et l'intégration de la solution de gestion du contentieux à la plateforme SIF

À noter que depuis le début de la première vague, le travail se fait souvent dans l'urgence, avec un volume d'affaires très important. Un travail juridique conséquent a dû être effectué pour accompagner les actes législatifs en lien avec le Covid-19. La DGAIC a travaillé de manière très rapprochée avec le Conseil d'État. Dans un avenir proche, il faudrait revenir à un rythme de travail normal.

Affaires préfectorales et support administratif

Les affaires préfectorales ont changé de département avec la nouvelle répartition entre le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) et le DIT ; elles font maintenant partie de la DGAIC.

Depuis le début de la législature, deux préfetures sont visitées chaque année par la COGES. En 2020, la sous-commission a visité la préfeture du district Riviera-Pays-d'Enhaut à Vevey et celle de l'Ouest lausannois à Renens.

Préfeture du district Riviera-Pays-d'Enhaut

La particularité de cette préfeture est son organisation sur deux sites, avec un siège principal à Vevey et une antenne préfectorale à Château-d'Oex. Cette dernière est ouverte quatre demi-journées par semaine pour les communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont représentant quelque 5'000 habitant·e·s sur les 80'000 habitant·e·s que comptent les dix communes de la Riviera. Le préfet travaille un jour par semaine à Château-d'Oex pour traiter les dossiers, dont la Commission de conciliation des baux à loyer.

Le chef-lieu de la préfeture est Vevey. Les bureaux sont spacieux et permettent de garder les distances en cette période de Covid-19. La préfeture compte cinq personnes pour 4,1 ETP, sans compter l'apprenti et les deux responsables, une préfète à 50% et un préfet à 100%. Pour fonctionner à satisfaction, il faudrait disposer d'une salle supplémentaire pour les séances.

Comme pour les autres préfetures, l'essentiel du travail se partage entre les dossiers pénaux, comprenant les audiences – pour les questions d'amendes – et les audiences de conciliations pour les baux à loyer. Une grande partie des dossiers pénaux concerne les violations de la loi sur la circulation routière (LCR), les violations sur les constructions ou encore la loi sur les denrées alimentaires (LDAI). Les deux préfet·e·s expriment également leur inquiétude face à l'absentéisme scolaire qui selon eux pourrait relever de problèmes sociaux.

Sur la Riviera, les questions de droit du bail sont délicates au vu de la situation du marché du logement. Malgré tout, les préfet·e·s pour 2019 ont abouti à 81% de conciliations, dont 62% de suites en audience, sur 462 requêtes déposées.

Relations avec les communes

Un dernier tiers du travail est consacré aux relations avec les communes, ce qui est assez important sur la Riviera, ainsi qu'avec les associations intercommunales. Sur la Riviera, le Service intercommunal de gestion (SIGE) est chargé de l'exploitation des ressources en eau et du traitement des eaux usées pour l'essentiel. Dans ce dernier secteur, le projet de station d'épuration des eaux usées (STEP) unique supra-régionale prévue à Villeneuve et qui recueillerait toutes les eaux du bassin versant devrait voir le jour en 2025. Sécurité Riviera (ASR) est l'autre grande association intercommunale importante. Elle regroupe les forces de police des dix communes de la Riviera, ainsi que les ambulances, la Protection civile (PCi) et les pompiers.

Pour les communes, le cas particulier de Vevey est à signaler. La préfète et le préfet ont été appelé·e·s à la rescousse dès la suspension d'un puis de deux autres municipaux. Ils ont dû assister aux séances de la Municipalité. La nomination à fin 2018 d'un municipal ad intérim en la personne de M. Michel Renaud a également dû passer par la préfeture, tout comme le renfort demandé à M. Jacques Ansermet, en janvier 2019. Depuis l'élection complémentaire de mi-année, la situation s'est un peu calmée.

Autre dossier particulier à traiter : la délicate fusion entre St-Légier et Blonay. La préfeture a dû gérer une rupture de collégialité et de nombreuses questions après la validation de la fusion par les conseils

communaux et procéder au recomptage des voix à quatre reprises lors de la votation, afin de garantir l'exactitude d'un résultat serré.

De manière générale, la préfète et le préfet constatent qu'ils doivent souvent jouer les bons offices dans les municipalités alors que les conseils communaux les sollicitent pour de nombreuses demandes.

Enfin, les deux responsables de la préfecture Riviera-Pays-d'Enhaut relèvent aussi les changements qui se succèdent et les adaptations qui leur sont demandées dans leur travail, que ce soit pour les autorisations pour la vidéosurveillance, les mesures d'identification électronique sur le portail de l'État de Vaud, les licences pour le tabac ou encore le travail engendré par la LATC. Agilité et disponibilité sont les maîtres mots de cette fonction.

Covid-19

L'année 2020 ne saurait être complète sans parler de l'apparition du Covid-19 et de son impact sur le travail de la préfecture. En une semaine, à la mi-mars, il a fallu organiser le télétravail. Tout ce qui était pénal a été stoppé. Il a fallu mettre en place rapidement les arrêtés du Conseil d'État et reporter tous les délais. La préfète et le préfet ont dû répondre à de multiples questions de la part des communes concernant aussi bien l'accès aux places de jeux que la tenue des marchés ou l'ouverture des salons de coiffure, par exemple.

Le télétravail a permis au personnel de la préfecture de reprendre la saisie des ordonnances pénales et de suivre la grande partie des dossiers depuis la maison. Les audiences ont pu reprendre après la mise en place de séparations en plexiglas.

En ce qui concerne le matériel, les postes de travail n'étant pas équipés d'ordinateurs portables, il a fallu déménager les postes fixes au domicile des employé·e·s. Et au moment de la visite – en octobre 2020 – le manque d'ordinateurs portables n'était pas comblé.

Préfecture du district de l'Ouest lausannois

La préfecture de ce district doit s'occuper d'une population de plus de 77'000 habitant·e·s répartie dans huit communes sur un territoire de 26 km² seulement. La forte densité de la population s'accompagne d'une très grande diversité, avec plus de 120 nationalités différentes. La préfecture est située dans l'ancienne gendarmerie, des locaux très fonctionnels à proximité immédiate des transports publics à Renens.

Avec cinq personnes pour 3,4 ETP, ainsi qu'une apprentie, la préfète qui travaille à 100% est bien épaulée. D'autant plus que chaque personne connaît toutes les activités de la préfecture et peut donc remplacer facilement un·e collègue absent·e.

Le 60% du travail effectué se partage entre les amendes préfectorales et la Commission de conciliation en matière de baux à loyer. Les ordonnances pénales sont en forte augmentation ces dernières années, en rapport direct avec l'augmentation de la circulation. Et les chiffres de 2020 confirment ce qui a été constaté partout dans le Canton : s'il y a eu moins de trafic sur les routes en raison du Covid-19, celles et ceux qui ont pris le volant ont également souvent pris des risques. La Commission de conciliation en matière de baux à loyer a reçu en moyenne 50 requêtes par mois. Le district compte beaucoup de locataires et une problématique ressort régulièrement : la sous-location non déclarée.

Les autres tâches accomplies recourent celles des diverses préfectures, avec la visite et la surveillance des communes, l'inspection des quatre études de notaires, l'assermentation des agent·e·s du district ou encore la surveillance et l'organisation des votations et élections et le service de bons offices plus spécialement pour les municipalités ou les conseils communaux.

Par ailleurs, la préfète a deux mandats spécifiques en lien d'une part avec le Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté) et, d'autre part, avec l'association intercommunale Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ) qui regroupe 13 communes et porte le projet de constitution du parc naturel périurbain (PNP) du Jorat. Ce projet n'est désormais que lausannois, les autres communes ayant, pour l'instant, refusé d'y participer.

Covid-19

Comme ailleurs, la préfecture a fermé ses portes à la mi-mars. Le télétravail a été mis en place, avec toutefois un seul ordinateur portable à disposition. Dès fin avril, le retour sur site a été possible par groupes. Le guichet a été ouvert sur rendez-vous, ce qui a bien fonctionné. Parmi les enseignements de cette première crise, la préfète souhaite retenir le télétravail et la possibilité de pérenniser cette pratique à temps partiel pour les personnes qui le souhaiteraient. Le désavantage du télétravail réside surtout dans le fait que l'ensemble du personnel n'est pas encore équipé avec des ordinateurs portables.

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

La DGTL a tout d'abord regroupé, dès le 8 avril 2020, la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), l'Office de l'information sur le territoire (OIT), la Division logement du Service des communes et du logement (SCL) et le Service du développement territorial (SDT). Elle a ensuite mené pendant plusieurs mois un projet de refonte de ses structures avec le concours de l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA). Il s'agissait de proposer une nouvelle organisation administrative forte qui permette à terme de favoriser les synergies et de créer une culture et une vision communes, en vue d'assurer la cohérence et l'efficacité des processus d'aménagement du territoire, d'autorisation de construire, d'information sur le territoire et liés à la politique du logement.

Au terme de ces réflexions, la DGTL est composée, depuis le 1^{er} janvier 2021, de cinq directions « métiers » et des trois entités transversales, à savoir :

- le Service de la planification cantonale (SPC) en charge de l'élaboration et de l'application du plan directeur cantonal (PDCn), des études de base et du suivi des dossiers stratégiques ;
- la Direction des projets territoriaux (DIP), en charge des projets d'agglomération, des projets territoriaux régionaux et intercommunaux, de la politique des pôles de développement et des améliorations foncières ;
- la Direction de l'aménagement (DAM), en charge de l'examen des plans communaux directeurs et d'affectation ;
- la Direction des autorisations de construire (DAC), en charge du traitement des demandes de permis de construire au sein de l'administration cantonale et des autorisations pour les constructions hors de la zone à bâtir ;
- la Direction du logement (DIL) en charge d'appliquer la politique cantonale du logement ;
- la Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG), en charge de la mensuration officielle, de l'acquisition et de la mise à disposition des géodonnées sur le territoire ;
- le Service juridique (SJ), en charge des procédures et de l'appui juridiques ;
- les Services généraux (SG), en charge des projets organisationnels, des ressources humaines, des finances et de la communication.

L'effectif de la DGTL est de 110 ETP occupés par 135 personnes.

La DIL occupe encore ses locaux à la rue de la Caroline, à Lausanne, alors que les autres directions et services se trouvent sur le site de la Riponne. Le regroupement prévu nécessitera une densification des places de travail et sera facilité par l'augmentation probable du télétravail.

Covid-19

La première vague de Covid-19 est survenue presque simultanément avec la mise en place de la nouvelle organisation. Pour l'ex-SDT, la transition vers le télétravail a été particulièrement facile, car presque tous les outils étaient déjà disponibles. Du côté de la CAMAC, un système électronique de circulation des documents a pu rapidement être mis en place, mais la pression sur le service afin

d'éviter des retards de traitement était très importante, tant de la part du Grand Conseil que des organisations professionnelles.

Au niveau de la DCG, le télétravail a été généralisé en raison notamment du besoin en ordinateurs puissants, ce qui était peu compatible avec du matériel informatique mobile. Un système de tournées a également dû être mis en place pour la distribution des dossiers à domicile. Enfin, la DIL n'était pas équipée pour le télétravail, ce qui a nécessité également le déplacement du matériel informatique durant une période de fortes sollicitations en lien avec le nouveau droit de préemption.

Finalement, toutes les prestations de la DGTL ont pu être garanties malgré le nombre restreint de personnes sur site. On peut aussi constater qu'aujourd'hui de nombreuses collaboratrices et de nombreux collaborateurs sont équipé·e·s avec du matériel portable, ce qui ouvre la porte à un développement accru du télétravail y compris en période de retour à la normale. À noter également qu'aucune quarantaine d'équipe n'est survenue.

Direction du logement (DIL)

Cette direction qui était une unité, puis une division a beaucoup « voyagé » au sein des départements et des services de l'État.

Les tâches de la DIL ont passablement évolué depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Notamment, entre 500 et 600 décisions par année sont rendues sur les transformations de locaux et de logements, et de nombreuses questions de procédures parvenant des notaires et des communes en lien avec le nouveau droit de préemption sont traitées.

Ces nouvelles tâches sont aujourd'hui effectuées par la DIL qui dispose toutefois du même nombre d'ETP. À noter tout de même que les questions relatives au droit du bail sont désormais prises en main par la Direction des affaires juridiques à la DGAIC.

Le crédit additionnel de 2'050'000 francs accordé en 2020 par le Grand Conseil afin de financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation (PA) en relation avec le PDCn et les mesures transitoires de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est une bonne nouvelle pour les communes ; il porte ses fruits.

À l'été 2020, 237 communes sur 308 ont entamé la révision de leur PA. Sur les 169 communes surdimensionnées qui ont donc l'obligation légale de révision, seules 7 n'ont encore rien engagé et 145 se situent dans une des phases du processus, ce qui correspond à 86% des communes concernées et représente un fort engagement. De plus, pour deux tiers d'entre elles, l'étape de l'examen préliminaire est déjà passée. 2021 sera donc sans aucun doute l'année des examens préalables pour la DAM. Enfin, le changement de paradigme, avec aujourd'hui un seul examen préalable possible, semble mieux compris. Toutefois, la prudence est de mise, car il y a peu de recul.

Plan partiel d'affectation (PPA) – Isenau

En octobre 2020, le Tribunal fédéral (TF) a invalidé le « PPA Isenau » de la Commune d'Ormont-Dessus. Celui-ci avait été établi en 2015 et se voulait guider l'avenir touristique du domaine skiable. Les magistrat·e·s de Mon-Repos ont débouté tant l'Exécutif communal que le Canton qui avait validé ce PPA en 2017. Le TF a notamment relevé que le plan présente des différences importantes entre la cartographie retenue dans le PPA pour les zones de protection des bas-marais d'importance nationale et l'inventaire fédéral.

La COGES a été interpellée par les recourants. La sous-commission concernée a donc été chargée d'analyser cette situation auprès des entités concernées, soit la DGTL et la DGE. Au vu de la complexité du dossier, le résultat de cette analyse sera présenté lors du rapport 2021.

Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

Le SCTP a connu ces dernières années des réformes successives : de la réforme dite « des cas lourds », à la Réforme vaudoise de la curatelle (RVC), en passant par l'entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant et une réorganisation régionale. Ces différents changements majeurs ont profondément impacté l'activité du SCTP. Entre 2010 et 2015, le nombre de mandats assumés par le SCTP a doublé en raison des « cas lourds » ; cette croissance se poursuit à raison de 450 mandats supplémentaires par an dans le domaine de la protection de l'adulte. Cette importante croissance de mandats est notamment due au vieillissement de la population et de l'« éclatement du noyau familial ». Aussi, le SCTP constate une évolution du métier de curatrice et curateur ainsi que la hausse des exigences des bénéficiaires (autodétermination) et des partenaires.

Depuis la décision du Conseil d'État d'abandonner la curatelle imposée au 1^{er} janvier 2018 et le lancement de la campagne de recrutement, les curatrices et curateurs volontaires ont pris en charge la totalité des « mandats légers », soit environ 600 en 2018 et 538 en 2019.

Entre le lancement de la première campagne en juin 2017 et le 31 décembre 2019, 3'425 personnes se sont montrées intéressées par l'activité de curatrice ou curateur, ce qui démontre l'intérêt pour le dispositif mis en place. La fonction de curatrice ou curateur demande un investissement important sur le plan personnel et en temps. À chaque étape du processus de recrutement, il y a des désistements. Environ une personne sur deux devient curatrice ou curateur. En ce qui concerne l'année 2020, la troisième campagne de recrutement a attiré 581 personnes, malgré la pandémie. En 2020, le Bureau d'aide aux curateurs privés (BAC) a formé 325 personnes, dont 283 curatrices et curateurs volontaires, 29 curatrices et curateurs de proches, ainsi que 13 assesseur·e·s, cela sur 11 sessions de formation qui ont eu lieu, certaines avec de très petits effectifs (moins de 20 personnes), Covid-19 oblige.

Au départ, le Conseil d'État misait sur un partage égal des mandats de curatelle (50%-50%), entre curatrices et curateurs professionnel·le·s et volontaires. À ce jour, le SCTP n'assume aucun mandat léger. Mais nous sommes bien au-dessous des projections estimées, avec une répartition des mandats se situant à 36% pour le SCTP et 64% pour les curatrices et les curateurs volontaires. Lorsqu'une situation devient complexe, le mandat est transféré au SCTP. Celui-ci transmet aussi à des curatrices et curateurs volontaires des mandats qui ont pu être stabilisés.

Mesures d'optimisation

En raison des réformes successives, l'organisation et le fonctionnement du SCTP ont été fortement impactés. Des réorganisations internes ont été réalisées afin d'optimiser les opérations et obtenir un gain en productivité. Cependant, le SCTP reste confronté à la croissance constante des mandats de curatelle. Des critiques quant au fonctionnement du service ont été évoquées dans la presse en automne, pendant la deuxième vague de Covid-19. Le problème vient en partie de l'inadéquation des outils informatiques à disposition. Il n'y a pas de dématérialisation complète, les échanges sont encore largement effectués par courrier postal, et les saisies des mêmes informations sont multiples, ce qui ralentit le processus. La refonte du système d'information métier aidera à gagner en productivité. À ce sujet, un EMPD « modernisation du SI »⁹ a été approuvé par le Grand Conseil le 29 septembre 2020.

Au niveau du personnel, le budget 2020 a permis la stabilisation de 13,4 ETP de CDD en CDI, sans créer de postes supplémentaires.

Covid-19

Lors de la première vague, entre mars et juin, en raison des mesures de semi-confinement, le dispositif de recrutement a été fortement affecté tant au niveau de la demande de noms de possibles tutrices et tuteurs par les Justices de paix que de l'offre (recrutement). Les prestations ont pris du retard, notamment pour les déclarations d'impôt. Ce retard a par la suite été comblé, sans ressource supplémentaire. Le dispositif a repris à plein régime dès le mois de juin. En automne, il n'y a pas eu de

⁹ EMPD (220) accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 7'167'000 pour financer la modernisation du SI du SCTP

retard grâce à la fixation de délais supplémentaires. Toutefois, la deuxième vague a été plus complexe à gérer, puisque les prestations ont été maintenues, ainsi que les audiences aux tribunaux et les visites. Le service doit offrir les mêmes prestations, tout en composant avec les règles sanitaires et le télétravail. L'inadéquation des outils informatiques est ici aussi en cause.

Remarque

La COGES souligne l'augmentation régulière des mandats dans le domaine de la protection de l'adulte, à raison de 450 mandats supplémentaires par an, notamment due au vieillissement de la population. Cette croissance n'est pas accompagnée d'une adaptation des ressources humaines disponibles. La COGES se demande si les conditions pour assurer les missions du SCTP sont réunies. Elle sera dès lors extrêmement attentive à cette problématique.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Covid-19

La période fut très intéressante pour le SAN, des solutions incroyables ont été trouvées. Il convient de rappeler que du 16 mars au 4 mai 2020, une grande partie de l'activité a été arrêtée.

Une des premières problématiques rencontrées a été le dépôt des plaques d'immatriculation pour les entreprises qui ne pouvaient plus travailler. Que faire si 3'000 entreprises déposent en moyenne deux plaques et qu'elles viennent toutes les rechercher le même jour, lors du déconfinement ? La solution mise en place fut le « dépôt virtuel sur l'honneur », nouvelle prestation développée avec la DGNSI en quatre jours.

Les collaboratrices et collaborateurs qui le pouvaient ont été mis·es en télétravail et sont parti·e·s avec leur tour d'ordinateur et leur écran à la maison. Cela a été un coup d'accélérateur pour le travail à distance. Le chef du SAN remercie la DGNSI pour son « travail exceptionnel ». Seuls les contrôles techniques, qui ont repris le 4 juin 2020, les examens théoriques et pratiques ont été arrêtés. Toutes les solutions en ligne (cyberadministration) existaient déjà – même si elles étaient peu connues ou peu utilisées – ce qui a grandement facilité la continuité des différentes tâches du SAN. Les plans de continuités existants, réalisés en 2010 lors de l'épidémie de grippe aviaire, ont été mis à jour fin février 2020.

Environ 100 personnes se sont trouvées sans activité. Certaines d'entre elles sont venues sur place pour participer à différentes tâches, d'autres se sont attelées à vérifier les quelque 100'000 adresses suite à la mise en place de l'application métier ViaCar et du Registre cantonal des personnes (RCPers), travail planifié initialement avec d'autres collaboratrices et collaborateurs, sur une plus longue période.

La planification du remplacement du matériel informatique a été réalisée avec la DGNSI. Les ordinateurs aux guichets restent, ceux du *back-office* s'ils sont encore en bon état se substituent aux plus vieux utilisés aux guichets et sont remplacés par des ordinateurs portables. Ce dossier a pris un coup d'accélérateur, tout comme le dossier télétravail.

En janvier 2020, un groupe de travail a été créé avec pour tâches de définir quelles activités peuvent être réalisées en télétravail, quelles sont les contraintes, quels types de collaboratrices et de collaborateurs sont touché·e·s par cette problématique, et d'établir une charte. Le concept « télétravail » est aujourd'hui ficelé. Des solutions techniques ont été développées. Il était par exemple impossible d'imprimer une carte grise ou un permis depuis un poste situé hors du bâtiment, aujourd'hui c'est possible, ce qui permet de réaliser les tâches d'un centre d'appels depuis le domicile privé. La gestion électronique des documents (GED) sera mise en place à la fin juin 2021, ce qui permettra de prendre chez soi uniquement son ordinateur portable, et non plus les dossiers papier.

Le SAN n'a recensé aucun cas de Covid-19 lors de la première vague. Les principaux problèmes managériaux ont résidé dans la communication de certaines mesures, par exemple le fait que les vacances posées devaient être prises, même en semi-confinement.

La seconde vague a été plus complexe à gérer. À partir du 20 octobre 2020, le SAN a recensé 42 cas de Covid-19 en trois semaines, le secteur financier a été très impacté. La seconde partie de l'année a été très intense sur le plan des activités : il a fallu rattraper une partie du retard dû à la première vague avec un effectif réduit et gérer le public et les files d'attente afin de répondre aux normes sanitaires. À l'heure de rendre notre rapport, la situation s'est améliorée. Grâce à l'extension du travail au samedi, le nombre d'examens de conduite est quasiment rattrapé sur 2020, avec deux mois en moins.

Parmi les solutions incroyables développées durant cette période, notons qu'une ancienne remorque des TL a été achetée, pour 1 franc symbolique, et sert d'abri en cas de pluie pour les personnes présentant leur véhicule pour l'expertise, le public n'étant plus admis dans les halles à cause du Covid-19.

Déménagement du SAN

Le parc de véhicules du canton ne va pas diminuer ou seulement peu ces 20 prochaines années. Les besoins de maintenir un Service des automobiles et de la navigation sont donc réels. L'emplacement prévu sur la parcelle 222 à Romanel-sur-Lausanne a été abandonné pour différentes raisons, dont l'entrée en vigueur de la LAT. Le projet a été réduit au maximum, les besoins en m² sont passés de 28'000 à 18'000. La recherche d'un nouveau terrain est en cours. Il doit répondre à un certain nombre de critères, dont l'accessibilité en transports publics et la proximité des principaux axes routiers. Il est possible que la demande de crédit d'étude arrive sur le bureau du Grand Conseil encore en 2021. Il convient de rappeler que l'économie de fonctionnement prévue grâce à ce déménagement s'élève à environ 1 million de francs par année.

Révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB)

La mise en valeur de la consultation de la LTVB a été finalisée fin 2020. Les calculs sont complexes, et il est impératif de maintenir la cohérence entre les différentes taxes. En ce qui concerne les véhicules, le rapport poids-puissance sera maintenu. Ce dossier devrait arriver sur la table du Grand Conseil avant la pause d'été.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2020, le DIT compte 53 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice¹⁰.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 08_POS_039 | Postulat Raphaël Mahaim et consorts - visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations | 22.01.2008 | 09.06.2009 |
| 10_RES_041 | Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts - en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance | 12.10.2010 | 02.02.2011 |
| 11_MOT_133 | Motion Philippe Grobéty et consorts - pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir | 10.05.2011 | 08.11.2012 |
| 10_INT_439_2 | Détermination Fabienne Freymond Cantone - sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ? | 30.08.2011 | 29.11.2011 |
| 11_POS_300 | Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations | 08.05.2012 | 08.05.2013 |
| 12_POS_004 | Postulat Jacques Haldy et consorts - pour alléger et faciliter les procédures de construction | 02.10.2012 | 23.04.2014 |

¹⁰ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'Etat a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 12_POS_008 | Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur général | 09.10.2012 | 23.04.2014 |
| 12_POS_014 | Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures | 27.11.2012 | 05.11.2014 |
| 13_POS_026 | Postulat Nicolas Mattenberger et consorts - sur la nécessaire cohérence législative des autorités désignées par la loi pour statuer sur les sanctions disciplinaires infligées aux magistrats | 26.03.2013 | 16.04.2014 |
| 13_POS_030 | Postulat Rebecca Ruiz et consorts - demandant de renforcer l'aide aux victimes | 16.04.2013 | 14.01.2015 |
| 13_POS_034 | Postulat Jacques André Haury - Postulat de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public | 23.04.2013 | 23.04.2014 |
| 13_POS_035 | Postulat Raphaël Mahaim et consorts - pour une autorité indépendante de (haute) surveillance de la justice et du ministère public | 23.04.2013 | 23.04.2014 |
| 13_QUE_008 | Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ? | 18.06.2013 | 18.07.2013 |
| 13_POS_039 | Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minimale | 25.06.2013 | 07.10.2015 |
| 13_POS_041 | Postulat Régis Courdesse et consorts - concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom | 02.07.2013 | 02.07.2014 |
| 13_POS_052 | Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Rendre plus sûr le traitement de la validation des initiatives populaires | 17.12.2013 | 26.08.2015 |
| 14_POS_073 | Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales | 27.05.2014 | 11.11.2015 |
| 14_POS_085 | Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - concernant le délai de traitement des initiatives | 16.09.2014 | 16.09.2015 |
| 15_POS_120 | Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Le plafond d'endettement des communes est-il encore un outil de gestion et de contrôle fiable des finances communales ? | 28.04.2015 | 01.09.2016 |
| 15_MOT_066 | Motion Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Procédure administrative : Pour des frais judiciaires respectant le principe de proportionnalité | 12.05.2015 | 08.10.2020 |
| 15_POS_145 | Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - promouvoir et soutenir davantage la participation des 18-25 ans au vote ! | 29.09.2015 | 31.05.2017 |
| 15_POS_148 | Postulat Stéphane Rezso et consorts - L'aide judiciaire des sous du contribuable pour attaquer les communes et l'État ? | 17.11.2015 | 04.10.2017 |
| 16_MOT_080 | Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Eviter qu'une autorité ne soit juge et partie | 09.02.2016 | 11.10.2017 |
| 16_MOT_084 | Motion Jean Tschopp et consorts - Renforcer la participation des électeurs étrangers | 15.03.2016 | 24.01.2018 |
| 16_POS_178 | Postulat Serge Melly et consorts - 4 + 1 = 0 | 31.05.2016 | 31.01.2018 |
| 17_MOT_104 | Motion Claudine Wyssa et consorts - Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales) | 10.01.2017 | 13.12.2018 |
| 17_POS_232 | Postulat Ginette Duvoisin et consorts - demandant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques afin que les élections communales dans les communes à conseil général se déroulent selon les mêmes modalités que dans les communes à conseil communal | 24.01.2017 | 24.01.2018 |
| 17_POS_231 | Postulat Valérie Induni et consorts au nom du groupe socialiste - Mieux informer pour mieux élire | 24.01.2017 | 24.01.2018 |
| 17_POS_233 | Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats | 24.01.2017 | 24.01.2018 |
| 17_POS_235 | Postulat Claire Richard et consorts - Réduction du temps d'attente entre les élections communales et la mise en service des nouvelles autorités | 24.01.2017 | 24.01.2018 |

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 17_POS_230 | Postulat Claire Richard et consorts - Communes à conseil général : adaptation de la LEDP suite à la généralisation du vote par correspondance | 24.01.2017 | 24.01.2018 |
| 17_POS_234 | Postulat Julien Eggenberger et consorts - Dépouiller par anticipation le vote par correspondance | 24.01.2017 | 24.01.2018 |
| 17_MOT_108 | Motion Mathieu Blanc et consorts - Pour un allongement de la période de publication de la brochure officielle de votation | 13.06.2017 | 22.05.2019 |
| 17_POS_001 | Postulat Pierre Zwahlen et consorts - L'Agenda 2030 de développement durable pour boussole | 22.08.2017 | 19.06.2019 |
| 17_POS_010 | Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Expertises judiciaires : Quelles améliorations pour accélérer les procédures civiles ? | 26.09.2017 | 15.05.2019 |
| 17_MOT_006 | Motion Raphaël Mahaim et consorts - Médiation civile et assistance judiciaire : un couple qui peut faire bon ménage | 03.10.2017 | 12.12.2019 |
| 17_POS_011 | Postulat Mathieu Blanc et consorts - Pour un droit de consultation facilité des registres des offices des poursuites et des offices des faillites sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud | 03.10.2017 | 03.10.2018 |
| 17_POS_013 | Postulat Vincent Jaques et consorts - Quelle gouvernance future pour nos agglomérations ? | 24.10.2017 | 27.11.2019 |
| 17_MOT_012 | Motion Eric Sonnay et consorts - Des députés qui sont les représentants de l'arrondissement dans lequel ils ont élu domicile | 21.11.2017 | 20.11.2019 |
| 18_POS_032 | Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Pour une réforme des Conseils généraux (art. 118ss LGC) | 30.01.2018 | 20.11.2019 |
| 18_MOT_025 | Motion Vassilis Venizelos et consorts au nom du groupe des Verts et du groupe socialiste - Financement de la politique : pour en finir avec l'obscurantisme vaudois | 13.03.2018 | 12.03.2020 |
| 18_MOT_048 | Motion Mathieu Blanc et consorts - Davantage de liberté pour le renvoi de motions et postulats au plan communal | 22.05.2018 | 08.10.2020 |
| 18_MOT_045 | Motion Sabine Glauser Krug et consorts - Taxe sur les moteurs de bateaux destinés à la pêche professionnelle | 22.05.2018 | 07.05.2020 |
| 18_MOT_055 | Motion Alexandre Berthoud et consorts - Motion COFIN en lien avec les motions Rapaz et Lohri sur la Facture sociale | 18.09.2018 | 25.09.2019 |
| 18_POS_095 | Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Médiation civile systématique : favoriser les accords plutôt que les longs procès | 12.12.2018 | 12.12.2019 |
| 19_MOT_080 | Motion Raphaël Mahaim et consorts - Pour un retrait conditionnel des initiatives populaires en présence d'un contre-projet | 05.03.2019 | 19.03.2020 |
| 19_INT_351 | Interpellation Jean Tschopp et consorts - Protégeons nos droits populaires. | 21.05.2019 | 28.08.2019 |
| 19_POS_145 | Postulat Pierre Volet et consorts - Pour une taxe raisonnable et concurrentielle. | 28.05.2019 | 28.05.2020 |
| 19_INT_377 | Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Perte injustifiée des droits politiques pour personnes sous curatelle : incurie, problème de formation, législatif ou réglementaire ? | 25.06.2019 | 02.10.2019 |
| 19_INT_381 | Interpellation Cédric Weissert - Reconnaissance d'intérêt public - Deux poids, deux mesures ? | 27.08.2019 | 03.12.2019 |
| 19_POS_174 | Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Modification des frais judiciaires et dépens en matière de police des constructions et de marchés publics | 08.10.2019 | 08.10.2020 |
| 20_INT_440 | Interpellation Laurence Cretegnny - Récolte de signatures, jouons franc jeu ! | 04.02.2020 | 11.05.2020 |
| 20_INT_476 | Interpellation Didier Lohri - – Comparaisons des plafonds de cautionnement des communes et du canton. | 12.05.2020 | 26.08.2020 |

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

La sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et du territoire pour l'année 2020.

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Nathalie Jaccard, rapportrice : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2020 était composée de Mmes Christine Chevalley et Nathalie Jaccard.

Introduction

La crise sanitaire liée au Covid-19 a chamboulé les travaux de la sous-commission. En raison des conditions sanitaires, un ensemble de visites ont été reportées ou annulées. Il n'a pas été possible de faire des visites auprès des hautes écoles, des gymnases, de certains établissements scolaires. Il n'a pas non plus été possible de mener tous les entretiens avec les diverses directions, notamment le Secrétariat général (SG-DFJC).

La sous-commission a toutefois pu effectuer un ensemble de visites donnant suite aux travaux du précédent exercice dans le cadre du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) (désormais Direction générale de l'enfance et de la jeunesse – DGEJ) et du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) où la sous-commission s'était rendue dans des foyers pour les 0-6 ans et des établissements d'enseignement spécialisé notamment pour les enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA).

Les visites et entretiens suivants ont été effectués dans les entités composant le département :

- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), entretien avec le chef de service, visite de l'établissement primaire et secondaire EPS Ecublens et de l'établissement secondaire de Renens
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), entretien avec le chef de service et ses adjoints
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), entretien avec la cheffe de service et ses adjoint·e·s
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), entretiens avec le chef de service, visite du Dispositif nord de pédopsychiatrie et de pédagogie spécialisée (DINO) à Yverdon-les-Bains, d'une classe intégrative au Mont-sur-Lausanne, de l'Unité d'accueil temporaire (UAT) à Aigle, du Centre d'intervention précoce (CIP) pour enfants avec TSA, ainsi que visite commune avec la sous-commission en charge du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) à la Fondation Mérine à Moudon
- Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), entretien avec l'ancien chef de service, visites en compagnie de la nouvelle directrice générale et son directeur adjoint, entretiens avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), et l'Unité de pilotage de prévention (UPP), l'Autorité centrale cantonale en matière d'adoption dans le canton de Vaud (ACC-VD), visite du foyer de la Fondation Jeunesse et Familles à Romainmôtier et du foyer de la Fondation Petitmaître à Yverdon-les-Bains
- Services des affaires culturelles (SERAC), entretien avec la cheffe de service et son adjoint.

La sous-commission a également fait le point avec la conseillère d'État dans le courant du mois de juin, entre autres concernant :

- la situation globale du DFJC et la situation liée au Covid-19, service par service (vécu, réorganisations, surcharge de travail, mesures diverses instaurées, conséquences, etc.) ;
- la fermeture abrupte des écoles et la nécessité de mettre en place très rapidement des mesures à l'intention des enseignant·e·s pour assurer l'enseignement à distance ;
- la pénurie de locaux pour les gymnases qui devient très préoccupante ;
- les problèmes qui secouent des institutions et pour lesquelles des audits ont été demandés ;

- Les aspects managériaux manquant dans le secrétariat général.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Lors de la visite de la sous-commission mi-mai 2020, la discussion a majoritairement porté sur les effets et conséquences de la crise sanitaire sur le service, les enseignant·e·s ainsi que les écolières et écoliers. La sous-commission a également pris des nouvelles des démarches de fusion entre le SESAF et la DGEO, processus accompagné par une société de conseils. Cette fusion a été voulue afin de garantir l'égalité des chances et répondre aux divers besoins d'intégration d'élèves avec des besoins particuliers. La crise du Covid-19 a ralenti le développement du concept 360¹¹.

Covid-19

La fermeture des écoles pour l'ensemble de la Suisse, annoncée le vendredi 13 mars 2020, était totalement inattendue et inédite. Le Canton avait appris quelques jours avant l'annonce officielle de ces mesures, mais n'a eu que quelques heures pour s'organiser. Le plan de continuité a été ressorti et adapté à la situation.

Les enseignant·e·s ont personnellement pris contact avec les familles afin de vérifier si l'élève disposait du matériel nécessaire pour l'enseignement à distance. Dans le cas contraire, des solutions ont été envisagées. Ce contact a également permis d'avoir un lien direct et de prendre des nouvelles générales.

La DGEO a proposé, sur le calendrier *Teamup*, des activités couvrant l'ensemble des années de la scolarité obligatoire. Le but était de donner un choix d'activités pouvant être comprises et effectuées à domicile par les élèves et leurs parents.

Pour les plus petit·e·s, il était essentiel que les enfants puissent travailler sans l'assistance de leur enseignant·e. Des visioconférences ont également été faites.

Pour le secondaire, afin de ne pas surcharger ou sous-occuper les élèves, un agenda par classe a été mis en place afin que les enseignant·e·s puissent prendre connaissance des tâches données par leurs collègues. Des outils informatiques complémentaires ont été installés, notamment Office 365 pour Microsoft® Teams permettant les échanges collaboratifs. 100'000 adresses courriel ont été créées pour l'ensemble des enseignant·e·s et des élèves.

Tous les deux jours, le département envoyait une communication aux directions d'établissements informant, par exemple, sur le type de matériel à disposition, l'état des structures, le suivi de l'actualité, etc. Toutes les informations étaient centralisées par le directeur général de la DGEO qui les redistribuait en fonction du degré d'importance.

Un système d'envois de SMS groupés avertissant en même temps l'ensemble des 93 directions a été instauré.

Le Service d'accueil scolaire (SAS) a été mis en place afin d'offrir une solution de garde pour les enfants du personnel de santé et des domaines essentiels de l'économie pour lesquels le télétravail n'était pas possible. Les établissements étaient chargés d'organiser la mise en place du SAS du lundi au vendredi de 7h à 18h. Cette mesure a été bien sollicitée. Ainsi, le 16 mars 2020, par exemple, ce sont 835 élèves qui ont été accueilli·e·s, le 19 mai 2020, il s'agissait de 947 enfants. Les assistant·e·s d'intégration accueillaient ces enfants libérant ainsi les enseignant·e·s pour leur classe.

L'enseignement spécialisé a continué, les enfants ont été suivi·e·s par visioconférence. Pour certain·e·s enfants en difficulté, cette période a été plutôt bénéfique ; elles et ils ont développé une meilleure autonomie, car devant se débrouiller seul·e·s. En revanche, pour d'autres, la période a été plus difficile ; certain·e·s ont régressé. Il est toutefois trop tôt pour faire un bilan.

¹¹ Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire

Visite de l'établissement primaire et secondaire EPS Ecublens

Le directeur, en place depuis 27 ans, a pris sa retraite fin décembre 2020. Le Conseil de direction compte, outre le directeur, sept doyen·ne·s dont un affecté aux élèves en difficultés.

Cet établissement accueille 1'406 élèves réparti·e·s sur trois sites. En 2019, un nouveau collège (Croset – Parc) a été inauguré, permettant la fermeture du collège d'Epenex dont les locaux étaient désuets et qui était situé dans un quartier dit « difficile », provoquant des clivages entre ces élèves et ceux des autres établissements.

Le Conseil de direction a fait part à la sous-commission ses préoccupations face au nombre croissant d'élèves qui ont des difficultés (DYS, troubles du spectre autistique – TSA, malentendance, difficulté comportementale, etc.). Actuellement, il est estimé que sur 1'400 élèves, 300 ont des troubles. Chez les plus petit·e·s, beaucoup présentent des diagnostics nécessitant de la logopédie.

Les enfants qui ont des troubles DYS sont suivi·e·s par la Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire (PPLS). Elles et ils ont un ordinateur portable avec un programme spécial. Pour celles et ceux avec des troubles TSA, les enseignant·e·s se sentent démun·e·s malgré l'appui d'assitant·e·s. à l'intégration qui sont, pour cet établissement, au nombre de dix. Malgré le concept 360°, il manque de moyens du côté du SESAF. Les enseignant·e·s signalent qu'il devient difficile de s'occuper de ces enfants à besoins particuliers sans laisser de côté celles et ceux qui vont bien.

Covid-19

La fermeture des classes le 13 mars 2020 a provoqué un cataclysme ; il a fallu environ dix jours pour s'organiser. Les enseignant·e·s n'avaient pas toutes et tous le même niveau en informatique ainsi que les compétences pour donner des cours à distance. Le directeur a appelé les 150 enseignant·e·s de l'établissement afin de faire le point, de prendre de leurs nouvelles et de les encourager à garder les liens avec leurs élèves.

Le Service d'accueil scolaire (SAS) mis en place a accueilli entre 2 à 30 élèves par jour.

Il est difficile d'évaluer les conséquences de la fermeture sur les élèves et de dire si des lacunes décelées depuis la rentrée sont dues au Covid-19 ou si elles étaient préexistantes. Au retour du semi-confinement, selon le Conseil de direction, certain·e·s enfants étaient éteint·e·s comme si elles et ils subissaient le contrecoup.

Les enseignant·e·s ont vécu une période difficile, le semi-confinement puis la reprise avec des demi-classes ont demandé un investissement important. Cette situation a nécessité une réorganisation, par exemple lors de la réunion annuelle avec les parents ou pour la conférence des maîtresses et des maîtres avec l'ensemble des enseignant·e·s.

Logistiquement, la commune d'Ecublens a été très sollicitée pour les nettoyages et les désinfections.

Visite de l'établissement secondaire de Renens

Le Conseil de Direction est composé de six doyen·ne·s ainsi que des enseignant·e·s responsables de projets et mesures pédagogiques.

L'établissement comporte trois bâtiments avec 116 salles réunies sur un même site pour un nombre total de 39 classes de 9P à 11P, ainsi qu'une classe de 12^e certificative et trois classes de raccordement qui accueillent 710 élèves (335 filles et 375 garçons).

C'est un établissement dynamique qui a mis en place plusieurs programmes, tels que des projets et mesures pédagogiques, autour de la promotion du monde professionnel, de la communication, de l'écologie, de la citoyenneté et de la responsabilité, le climat scolaire, la prévention, la médiation, la santé et le socio-éducatif. Certains ont été présentés en détails à la sous-commission : « École-Entreprise », « groupe avec co-enseignement et classes bi-niveaux », projet « Ruches et construction d'étang », ainsi que « ville propre » et « la comédie musicale ».

Covid-19

La visite de la sous-commission a eu lieu au lendemain d'une grosse bagarre entre élèves ; ce qui n'était plus arrivé depuis longtemps. Selon le Conseil de direction, ces tensions sont très certainement dues à la crise sanitaire, au semi-confinement qui laisse des traces sur les jeunes. Elles et ils n'ont plus d'exutoire. Il n'y a plus de sport, tous les projets extrascolaires sont stoppés, tout ce qui rassemble n'est plus possible. De plus, certain·e·s élèves vivent des situations personnelles et familiales très compliquées, des parents qui ont perdu leur emploi, des problèmes de santé, certain·e·s vivent mal une promiscuité familiale importante, etc., ceci rajoute aux tensions de leur quotidien et induit des conséquences sur le climat scolaire. Cela exacerbe les difficultés, les élèves ont l'impression que leur avenir est compromis, voire inexistant. Beaucoup de jeunes sont fragilisé·e·s, démissionnent, les absences sont multiples, il y a des phobies scolaires, une montée de la violence est perceptible. Un malaise s'est installé chez cette population et ressort de manière explosive. Le corps enseignant est toutefois beaucoup plus inquiet pour les adolescent·e·s qui n'expriment rien et qui se sont replié·e·s sur elles et eux-mêmes.

Jusqu'à maintenant, dans le cadre d'un projet-pilote, l'établissement secondaire de Renens bénéficiait d'une éducatrice en milieu scolaire à 50%. Cette personne est, d'autant plus dans la période actuelle, très utile tant pour les élèves, que les enseignant·e·s et les familles, mais également les PPLS, l'infirmière scolaire, les aides à l'intégration en offrant une approche différente qui permet de mieux comprendre ce qui se passe dans le quotidien des jeunes, de prendre en compte les situations de manière globale et d'agir en conséquence. Cette ressource est importante pour maintenir un climat serein. Cette mesure se cantonalisant, les enveloppes budgétaires ont été revues. Renens qui fait partie de la CRENOL¹² a vu sa dotation diminuer et aura désormais un 80% pour les deux établissements primaires et le secondaire, ne laissant plus qu'un 30% pour ces adolescent·e·s.

1^{re} observation

Dotation en postes d'éducatrices et éducateurs dans les établissements scolaires pour faire face aux conséquences du Covid-19

Les conséquences de la crise sanitaire chez les élèves sont importantes, incluant notamment des problèmes de décrochages scolaires, de violence, de dépression, etc. Dans certaines zones sensibles, socialement plus défavorisées, ces problèmes sont plus importants. La dotation pour les éducatrices et éducateurs en milieu scolaire semble être insuffisante dans certaines communes.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour répondre à cette problématique, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque établissement.*

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Lors de la visite de la sous-commission, mi-mai 2020, la discussion a majoritairement porté sur les effets et conséquences de la crise sanitaire sur le service, les enseignant·e·s et les étudiant·e·s. Toutefois, avant d'aborder le sujet du Covid-19, il a été question du déménagement de la direction de la DGEP. Ce dernier favorise l'efficacité de la transversalité des services.

Le concept 360° et le rôle de la DGEP dans l'école inclusive a également été abordé. Aujourd'hui, il s'agit de clarifier « qui fait quoi et comment ». En effet, au niveau de l'enseignement postobligatoire, il n'est pas possible d'appliquer une copie conforme du système en vigueur à la DGEO. Par exemple, il peut être stigmatisant pour les adolescent·e·s ou jeunes adultes de faire appel à un·e psychologue scolaire. Si quelques fois, la ou le jeune est transparent·e et explique son parcours, d'autres souhaitent bénéficier du droit à l'oubli et n'annoncent pas les problèmes rencontrés dans le cadre de leur scolarité obligatoire.

¹² La CRENOL regroupe les établissements scolaires de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Cugy, Écublens, Épalinges, Jouxens-Mézery, Mont-sur-Lausanne, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Lors de la conception des gymnases, ils n'avaient pas vocation à être inclusifs. Le défi est de réussir maintenant à le devenir. Un groupe de travail a été créé afin de réfléchir à cette question, malheureusement ses travaux ont été gelés à cause du Covid-19.

Covid-19

La direction de la DGEP a été très active, cumulant de très longues journées de travail afin d'organiser non seulement la vie du service, mais également la vie scolaire et la prise en charge des étudiant·e·s et des apprenti·e·s.

Tous les chantiers stratégiques ont été mis entre parenthèses, mais le travail courant a été assuré. Un ensemble de tâches n'ont pas pu être mises de côté, telles que les ressources humaines, la facturation, le service informatique. Un service de piquet a été mis en place, des tâches réattribuées, des doublons prévus en cas de problèmes.

À la direction de la DGEP peu de personnes ont été touchées par la maladie, les personnes vulnérables ont tout de suite été identifiées et protégées.

Apprenti·e·s et écoles professionnelles

Une *hotline* DGEP a été mise en place, notamment parce que beaucoup d'apprenti·e·s se sont inquiété·e·s du respect des mesures sanitaires dans le cadre de leur travail (les distances n'étaient pas toujours respectées).

L'enseignement à distance a été compliqué pour les écoles professionnelles, car les apprenti·e·s étaient moins bien équipé·e·s en matériel informatique, mais au final des solutions ont pu être trouvées.

Bien que des chiffres ne soient pas encore disponibles en matière de ruptures de contrats d'apprentissage, une analyse des diverses situations sera menée. Les jeunes qui ont vu leur contrat d'apprentissage rompu pour cause de faillites seront présenté·e·s à des entreprises qui bénéficieront d'une aide financière si elles permettent à l'apprenti·e·de poursuivre sa formation.

En 2020, le canton comptait 6'000 apprenti·e·s pour 175 métiers différents. En raison du Covid-19, il a été impossible de faire passer les examens en respectant les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Toutefois, il n'y a pas eu de volonté d'abandonner l'examen pratique. Dès lors, trois solutions ont été mises en place :

1. passage de l'examen pratique en entreprise avec réalisation d'une pièce définie ;
2. examen groupé ;
3. évaluation des gestes métiers et validation par la formatrice ou le formateur en entreprise.

Pour mémoire, le plan de formation fédérale liste les compétences qui doivent être acquises. Le choix entre les trois solutions a été laissé aux organisations professionnelles qui devaient le communiquer au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les Cantons de Genève, Tessin et Vaud sont ceux qui ont le plus plébiscité la solution n°3 (évaluation des gestes métier en entreprise).

Il importe de ne pas laisser dire que les diplômes 2020 ne valent rien et que la formation est inachevée.

Pour la rentrée 2020-2021, la crainte est le manque de 700 à 2'000 places d'apprentissage. Plusieurs mesures ont été prises pour y remédier, comme repousser la signature du contrat jusqu'à mi-novembre ou permettre aux jeunes qui auraient choisi un métier, mais qui n'ont pas de place d'apprentissage, de commencer les cours professionnels.

Pendant cette période, la prestation orientation aux jeunes a été assurée téléphoniquement.

Gymnases

Lors du semi-confinement, les enjeux ont été de mettre en place l'enseignement à distance, d'assurer le suivi, la préparation au retour en classe, ainsi que d'imaginer l'organisation des examens et la rentrée scolaire.

La mise en place des cours à distance n'a pas été facile pour certain·e·s enseignant·e·s, il y a eu toutefois beaucoup d'entraide entre elles et eux.

Les enseignant·e·s ont pris contact avec les élèves pour s'assurer qu'elles et ils avaient le matériel nécessaire pour suivre les cours en ligne.

3'000 examens gymnasiaux, toutes filières confondues, auraient dû avoir lieu ; ils ont finalement été annulés. Les notes ont été gelées en mars 2020 et faisaient foi pour la réussite de l'année, à l'exception de la Maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP) dont les étudiant·e·s ne sont pas évalué·e·s au long de l'année, mais par un examen final qui a été donc été maintenu, tout comme les examens des passerelles maintenus pour la même raison.

En mai déjà, le constat était fait que de nombreuses jeunes et de nombreux jeunes étaient déprimé·e·s. Le lien scolaire cassé par le Covid-19 a fait que des jeunes déjà en difficultés psychologiques, en situation de handicap et autres ont été peu soutenu·e·s. La DGEP reconnaît que cette crise sanitaire a creusé les inégalités. Des cours d'appuis devraient être organisés pour la rentrée.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Lors de la visite de la sous-commission au début du mois de juin, la discussion a majoritairement porté sur les effets et les conséquences de la crise sanitaire sur le service, les hautes écoles et les étudiant·e·s.

En janvier, le Canton avait demandé que des plans de continuité soient faits. Au moment de la fermeture, le service a sorti les plans et les a mis à jour. Le télétravail a été aménagé tout en assurant une permanence en présentiel. Selon la direction, le personnel a été d'une extrême bonne volonté. La direction a également assuré une présence journalière en alternance. La faible proportion du personnel équipée du matériel nécessaire au télétravail (caméra, ordinateur portable, etc.) ainsi que le manque de connaissances de ces nouveaux outils a été la première difficulté. Certaines collaboratrices et certains collaborateurs ont pu prendre des postes fixes à la maison.

Pendant cette période, le service a eu pour objectif de garantir l'enseignement et la tenue des examens pour que les étudiant·e·s puissent poursuivre leur cursus. Les enseignant·e·s ont dû, dans l'urgence, garantir la continuité de leurs cours. Il y a eu de nombreux échanges avec les directions des hautes écoles pour organiser les nouveaux processus des examens. Il a fallu réinventer les modalités d'évaluation soit 11'000 examens à préparer pour les sessions de juin et d'août. Beaucoup de flexibilité a été nécessaire afin de faire coïncider les dates d'examens avec les rentrées. Pour celles et ceux dont les examens ont été annulés, il a fallu vérifier que l'obtention des diplômes sans ce passage obligé soit valable sur l'ensemble des hautes écoles suisses. Pour les Hautes écoles spécialisées (HES), une coordination avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a été nécessaire ainsi qu'une coordination intercantonale afin qu'il y ait une égalité de traitement entre les divers cantons.

Les écoles ont été très attentives à l'accompagner des étudiant·e·s, ont été à leur écoute, les étudiant·e·s ayant toutes et tous vécu la situation de manière différente.

Si pour l'administration il y a eu un « avant » et un « après », pour les hautes écoles, le défi a été d'assurer la continuité, car outre les examens, elles ont dû parallèlement préparer l'après-juin et la rentrée de septembre 2020. La surcharge de travail a fatigué les équipes qui ont tout de même dû rester attentives aux étudiant·e·s, à l'encadrement. Le message a été donné de bien veiller à accompagner les étudiant·e·s de première année en créant des dispositifs à distance pour assurer un soutien.

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a également dû absorber une surcharge de travail avec la numérisation d'un ensemble de livres pour les mettre à disposition des étudiant·e·s puisque les bibliothèques étaient fermées.

La précarité des étudiant·e·s est très préoccupante. Environ 75% travaillent en dehors de leurs études. Or, cette crise laisse craindre un manque de travail cet été. À fin avril 2020, le fonds d'aide aux étudiant·e·s de l'Université de Lausanne (Unil), comprenant le don de la Société académique vaudoise (SAV) de 200'000 francs, était déjà utilisé à 56%. La DGES travaille sur la mise à disposition d'un fonds spécial pour les étudiant·e·s qui n'avaient pas le droit à une bourse et qui ont perdu leur emploi afin que ces personnes puissent payer leur loyer et se nourrir. Ce fonds viendrait en complément d'autres aides. Les écoles ont été mobilisées pour soutenir leurs étudiant·e·s, mais malheureusement les fonds s'épuisent. À l'heure de la rédaction de ce rapport, le Grand Conseil a voté un soutien d'aide d'urgence aux étudiant·e·s¹³.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Centre psychothérapeutique (CPT), retour d'audit

Le CPT offre une prise en charge institutionnelle multidisciplinaire pour des enfants de 4 à 12 ans au potentiel cognitif préservé, souffrant de troubles envahissants du développement qui compromettent leur évolution et leur intégration sociale et scolaire et qui nécessitent un enseignement spécialisé et un accompagnement thérapeutique important.

Divers dysfonctionnements ayant été dénoncés au sein du CPT (voir rapport COGES 2019, p. 46-47), le SESAf avait mis en œuvre un audit appelé « analyse conceptuelle » pour se faire une idée de la situation et dresser un bilan. Cet audit comportait trois volets ; scolaire, médical et pédagogique. L'analyse institutionnelle étant arrivée à son terme, un retour a été fait à la sous-commission qui maintenant attend la mise en œuvre des recommandations. Cette dernière suivra attentivement ce dossier et reviendra sur cette question lors du rapport de l'exercice 2021.

Unité d'accueil temporaire (UAT), à Aigle

Les UAT ont comme mission, en complément des ressources existantes, d'alléger les charges familiales dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap. L'UAT d'Aigle est l'une des cinq UAT du canton qui dispose de dix places y compris des places pour les urgences. Les autres unités sont Le Pivert à Lausanne, La Galane à Étoy, Mémise à Lutry et La Carène à Yverdon-les-Bains.

L'UAT d'Aigle est donc une structure de relève parentale qui accueille des enfants de 0 à 18 ans en situation de handicap sévère (autisme sévère, retard de développement, infirmité motrice cérébrale et autres handicaps lourds) et qui garantit un encadrement socio-éducatif adapté à leurs besoins. Logée dans une grande maison avec jardin, l'UAT est adaptée aux personnes à mobilité réduite avec des aménagements spécifiques, notamment pour les soins d'hygiène.

L'UAT d'Aigle compte une équipe de sept personnes employées à temps partiel entre 50 et 80% qui sont soit des éducatrices et éducateurs, soit des assistant·e·s en soins et santé communautaire (ASSC) ainsi que des personnes en renfort sur appel qui sont payées à l'heure. Une infirmière engagée pour l'ensemble de l'institution complète l'équipe.

Certain·e·s enfants doivent être en permanence sous la protection et la surveillance d'un·e adulte. Elles et ils sont généralement scolarisé·e·s au sein de la Fondation Verdeil ou dans d'autres institutions.

La structure est ouverte du mercredi au dimanche hors temps scolaires. Pendant les vacances scolaires, elle est ouverte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Les critères d'admission sont dictés par le SESAf, par une commission d'admission composée de professionnel·le·s, de médecins et par Pro Infirmis pour les 0-4 ans.

Les familles paient une participation facturée par la Fondation de Verdeil de 10 francs pour une journée sans nuit, de 24 francs pour la fin de journée et la nuit, et de 30 francs pour 24 heures.

¹³ EMPD (20_LEG_69010) aide d'urgence aux étudiants, adopté par le Grand Conseil le 4.11.2020

Cette prestation répond aux besoins des familles. Elle permet aux parents fatigués par les soins et l'attention constante que demande le handicap de leur enfant de pouvoir respirer et de consacrer du temps au reste de la fratrie. À travers cette émouvante visite, la sous-commission a pu découvrir l'engagement et le dévouement des personnes en charge de l'encadrement de ces enfants ainsi que l'implication et la charge de travail que nécessite le handicap de ces enfants. Elle a également pris conscience de ce que représente le quotidien de ces familles qui ont choisi de garder leur enfant à la maison et la pleine utilité de ce genre de structures. Sans un tel dispositif, ces familles devraient placer leur enfant en institution.

Eu égard au Covid-19, la structure a été fermée dès le 13 mars jusqu'à mi-mai 2020, mais elle est restée ouverte pour les urgences. La première semaine des vacances de Noël, la structure a dû fermer à nouveau, mais elle a pu assumer sa mission pour la deuxième semaine.

Visites de structures prenant en charge des enfants atteint·e·s de troubles du spectre autistique (TSA)

Lors du précédent exercice, à travers ses visites, la sous-commission avait visité les Classes officielles d'enseignement spécialisé (COES), où sont intégré·e·s de nombreuses et nombreux enfants avec des TSA. Désirant en apprendre plus, la sous-commission s'est concentrée, pour cet exercice, sur l'ensemble des mesures proposées pour ces enfants.

Chaque année, dans le canton de Vaud, ce sont environ 80 enfants qui naissent avec un TSA. Certain·e·s enfants sont détecté·e·s très vite et peuvent suivre des programmes spécialisés pour les aider à développer leurs compétences telles que le langage et l'interaction avec les proches.

Les enfants TSA influent lourdement sur la vie de couple. Statistiquement, deux couples sur trois avec un·e enfant atteint de TSA divorcent. En classe ordinaire, en plus des difficultés liées au TSA, ces enfants (environ 70%) sont souvent victimes de harcèlement scolaire.

À travers ses diverses visites, la sous-commission a pu se rendre compte de la complexité du travail réalisé auprès de ces enfants et regrette que cela soit peu connu et reconnu. Elle a également constaté le formidable engagement des enseignant·e·s spécialisé·e·s, des thérapeutes et des équipes pédagogiques. Elle relève combien leur travail est intense, parfois pénible, avec une charge mentale importante.

Centre d'intervention précoce (CIP)

Le CIP est une structure pilote d'intervention précoce pour les enfants de 2 à 4 ans avec des TSA. Il est conjointement dirigé par le Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés (STSA) et par le SESAF. Le CIP est reconnu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Actuellement, seul le dispositif du Centre à Lausanne est actif. Il est toutefois prévu un déploiement dans les régions Nord, Est et Ouest du canton.

La sous-commission a été reçue dans les locaux situés dans l'ancienne école pour les enfants sourd·e·s à Lausanne. Aujourd'hui il n'y a plus d'enfant atteint·e de surdité en écoles spécialisées, elles et ils sont désormais toutes et tous intégré·e·s dans des classes ordinaires. L'ambition est de réussir à faire de même avec les enfants autistes. L'aménagement des locaux est remarquable, il offre des espaces de travail adaptés, clairs, sécurisés et agréables, suffisamment grands pour les diverses activités nécessaires au développement des enfants.

Pour qu'un·e enfant soit admis·e au CIP, outre l'accord des parents, il faut une double indication médicale et pédagogique. Quatre pôles de prestations sont proposés :

- un dispositif d'intervention précoce ;
- un service de *coaching* parental ;
- un service d'aide à l'inclusion ;
- des groupes d'entraînement aux habiletés sociales.

L'approche « *Early Start Denver Model* » est le modèle utilisé. Il consiste en une action pluridisciplinaire qui a pour but d'aider l'enfant à progresser dans son développement notamment dans sa communication et son interaction avec le monde qui l'entoure.

Cette mesure est prévue pour un cycle de deux ans au maximum. Elle s'arrête lorsque l'enfant est en âge scolaire ou peut être plus courte si son évolution est conséquente et qu'elle ou il peut être en groupe sans difficulté.

Le centre propose également un *coaching* parental pour les parents des enfants plus jeunes, et ce jusqu'à 3 ans avec des thérapeutes formé·e·s. Le but étant de fournir des outils aux parents pour communiquer avec leur enfant. Dans tous les processus, les parents sont associés afin de comprendre ce qui est travaillé avec l'enfant, ce qui leur permettra de l'aider à développer et généraliser ses compétences y compris dans le cadre familial.

Dispositif nord de pédopsychiatrie et de pédagogie spécialisée (DINO), Centre thérapeutique de jour (CTJ) et équipe mobile

Les Centres thérapeutiques de jour (CTJ Ouest et CTJ Nord) qui sont dirigés conjointement par le SESAF et le STSA ont pour but de favoriser la scolarisation en classe ordinaire d'enfants avec des TSA sans déficience intellectuelle, qui ne peuvent pas rester à plein temps en milieu scolaire à cause de problèmes de comportement ou d'apprentissage.

Ces CTJ aident ces enfants à développer leurs compétences à travers un projet individuel selon les besoins. Un réseau multidisciplinaire œuvre autour de l'enfant, en concertation avec les parents. Ce dispositif de deux ans maximum est réservé aux enfants entre 4 et 10 ans. Pendant cette période, des liens sont maintenus avec le milieu scolaire afin d'y favoriser un retour. Si le retour en classe ordinaire n'est pas possible, l'enfant est réorienté·e auprès d'une structure adaptée.

Parallèlement aux CTJ, une équipe mobile constituée de psychologues, d'éducatrices et d'éducateurs spécialisé·e·s ainsi que d'enseignant·e·s spécialisé·e·s peut intervenir dans le cadre de l'école obligatoire ou au sein des familles afin de permettre à un·e enfant avec un TSA de rester en classe ordinaire.

Permettre à l'enfant de devenir autonome nécessite le partenariat entre école – parents – réseau. Lors du retour en classe ordinaire, des assistant·e·s en intégration sont engagé·e·s pour soutenir les enseignant·e·s. Actuellement, au niveau cantonal, il y a 55 postes d'assistant·e·s en intégrations pour environ 1'300 heures d'assistantat hebdomadaire. Pour répondre aux besoins, la Haute école pédagogique (HEP) a pour mission de former de nouvelles et nouveaux assistant·e·s en intégration.

2^e observation

Former et sensibiliser les enseignant·e·s pour une intégration réussie des enfants avec troubles du spectre autistique (TSA)

Intégrer un·e enfant avec TSA en classe ordinaire demande un investissement important de la part des enseignant·e·s. Il n'est pas toujours aisé de faire face aux difficultés rencontrées par ces enfants, notamment lorsqu'elles ou ils ne sont pas encore détecté·e·s.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend mettre en place pour mieux sensibiliser et former les enseignant·e·s afin qu'elles et ils puissent développer les compétences nécessaires pour répondre aux objectifs de l'école inclusive.*

Visite du collège du Rionzi, au Mont-sur-Lausanne, classe régionale d'enseignement pédagogique spécialisé (CREPS)

Le collège du Rionzi a été inauguré lors de la rentrée scolaire 2018-2019. Ce sont ainsi 15 classes supplémentaires qui complètent les autres collèges de la commune du Mont-sur-Lausanne qui accueillent des classes de 1P à 11P.

Le site du Rionzi abrite également une classe pour des enfants avec des TSA sans déficience intellectuelle. Ces enfants proviennent de la CRENOL¹⁴.

Cette classe est un projet pilote pour six enfants de 1P-2P. Il répond au plan de législature 2017-2022 qui a été mis en place suite au constat de l'augmentation des enfants avec des TSA. Il était prévu d'avoir des structures au Nord, au Centre, à l'Ouest et à l'Est du Canton, mais actuellement, pour des raisons économiques, seule une classe au Centre a vu le jour, soit celle du Mont-sur-Lausanne.

Les enfants qui sont intégré·e·s dans ces classes sont celles et ceux pour qui il existe de réelles possibilités de progression. Cette vision intégrative doit être portée par les enseignant·e·s, les parents et l'enfant.

Pour les enseignant·e·s ordinaires, il n'est pas toujours aisé d'intégrer cette nouveauté. Il y a des résistances, dues surtout à un manque de connaissances, d'informations et de savoir-faire. Pour améliorer le dispositif pédagogique, la formation initiale des enseignant·e·s doit être renforcée.

Lors de la visite de la classe, la sous-commission a pris conscience de la somme de travail et du dispositif de pédagogie spécialisée déployée autour de ces enfants. Elle s'est également rendue compte des progrès des enfants et de l'importance de ce dispositif pour intégrer ces élèves en classe ordinaire. Elle tient à relever le travail remarquable de l'équipe d'enseignement spécialisé.

Covid-19

Dans un premier temps, pendant la fermeture des écoles, les équipes éducatives et pédagogiques étaient en contact avec les enfants et les familles bihebdomadairement ; des vidéos ont été réalisées ainsi que des visites à domicile. Puis un accueil sur site a été organisé.

3^e observation

Déploiement du dispositif d'intégration pour enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) dans toutes les régions du canton

L'importance de la détection précoce et la nécessité d'encadrement et du déploiement des dispositifs intégratifs pour offrir une chance d'avenir aux enfants avec TSA n'est plus à démontrer ; le projet pilote au sein du collège du Rionzi en est notamment une preuve. La prochaine étape consiste à étendre ces prestations aux autres régions du canton, en adéquation avec le plan de législature 2017-2022.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour mettre en œuvre rapidement le plan de législature 2017-2022, et ce dans quel délai.*

4^e observation

Enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) – prolongation du programme pour les adolescent·e·s et les jeunes adultes

Un travail remarquable est accompli dans le cadre de l'école inclusive pour les enfants entre 2 et 12 ans. Cependant, passé cet âge-là, il faut constater qu'il n'existe plus de prestations pour les adolescent·e·s et les jeunes adultes.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en place, et dans quel délai, pour que le processus et le programme de l'école inclusive puissent également se déployer pour les adolescent·e·s et les jeunes adultes avec TSA.*

¹⁴ Bussigny, Villars Ste-Croix, Ecublens, St-Sulpice, Chavannes, Cheseaux, Crissier, Cugy, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Romanel, Jouxpens et Renens

Fondation Mérine, Moudon

La sous-commission a effectué une visite commune avec la sous-commission DFIRE.

Active dans la Broye et ses environs, la Fondation Mérine a pour mission d'offrir des prestations pour les enfants qui ont des difficultés dans leur développement, leur comportement et dans leur scolarité. Elle est sous la surveillance du SESAF et est subventionnée par l'État de Vaud sur la base d'une convention.

L'école se trouve dans le bourg historique de Moudon, dans une bâtisse appelée le Château de Carrouge. Elle a sept classes pour 67 élèves en âge de scolarité obligatoire. L'enseignement pratiqué est régi par la loi cantonale sur la pédagogie spécialisée (LPS) qui s'adresse à des enfants dont le potentiel intellectuel est à la limite de la norme avec de grosses difficultés d'apprentissage, des troubles du langage, d'intégration et de comportement.

La visite a permis aux deux sous-commissions de se rendre compte de l'état des infrastructures. En effet, même si de petits travaux ont été réalisés, certains locaux sont vétustes avec de nombreuses traces de moisissures. Il y a également un manque d'infrastructures notamment pour des enfants à mobilité réduite. Des informations figurent également dans le rapport de la sous-commission du DFIRE en p. 134.

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Dès le 1^{er} septembre 2020, dans le but de renforcer ses missions de protection et de prévention, le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) est devenu la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ). Cela permettra également de meilleures collaborations avec la DGEO et la DGEP, notamment à travers des prestations socioéducatives en milieu scolaire répondant ainsi aux objectifs du Concept 360°. L'Unité de Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PPS) sera également transférée dans cette nouvelle direction générale favorisant les synergies pour lutter entre autres contre le harcèlement scolaire et œuvrer à une meilleure promotion de la santé.

Covid-19

Dès les annonces du semi-confinement, un plan de continuité a été mis en place au pied levé, l'ancien plan n'ayant pas été retrouvé. Une permanence téléphonique et une relève du courrier étaient assurées. Des séances par visioconférence ont été organisées entre la direction et les collaboratrices et collaborateurs afin de maintenir le lien et les échanges. Des supervisions ont également pu être réalisées, permettant ainsi un contrôle des bonnes pratiques. Un service de soutien a été mis en place pour les collaboratrices et collaborateurs rencontrant des problèmes.

Les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) ont pu continuer leurs missions en assurant un secrétariat minimum, et un tournus de garde d'assistant·e·s sociaux pour les urgences. Un·e cadre était dévolu·e pour les prises de décisions. L'une des premières difficultés a été de réussir à obtenir du matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique).

Les assistantes sociales et les assistants sociaux ont pu être opérationnel·e·s dès le lundi suivant les annonces du Conseil fédéral, car elles et ils étaient déjà équipé·e·s d'ordinateurs portables. Les parents ont été contactés, des visioconférences ont été mises en place. Les assistantes sociales et les assistants sociaux ont régulièrement pris des nouvelles des familles, ce qui a renforcé les liens avec les parents qui se sont sentis davantage partie prenante.

Parallèlement, une ligne téléphonique pour les parents a été ouverte 7 jours sur 7 avec l'aide de diverses structures qui ont fourni du personnel (Ginko, Fondation Cherpillod, Fondation la Côte, Jardin des parents, la Fondation jeunesse et Familles).

Des parents qui n'avaient pas de lien avec le SPJ ont fait appel à cette ligne pour des situations de crise. Cette ligne a été maintenue tout l'été 2020.

Le semi-confinement a eu des répercussions sur les enfants placés. 40% d'entre eux qui n'étaient pas placés par mandat judiciaire ont pu rentrer à la maison. Les institutions restaient à disposition des familles en cas de problèmes. Seul·e·s deux enfants ont dû retourner en institution pendant cette période. À la fin du semi-confinement, des évaluations ont débouché sur des retours à domiciles plus conséquents à la fin de l'année scolaire que les autres années.

Pour celles et ceux qui sont resté·e·s en placement, leurs divers rendez-vous (logopédistes, psychologues et autres) étant suspendus ; il y a eu moins de sollicitations ce qui les a apaisé·e·s. Des réflexions seront menées à ce sujet.

Concernant les droits de visite, pour les institutions où les locaux le permettaient, le droit de visite des parents a été maintenu. Certains parents à risques et inquiets ont préféré renoncer temporairement à voir leurs enfants, toutefois, ils étaient associés aux diverses décisions.

Les Points Rencontres ont été fermés. Les familles ont été contactées afin de convenir de ce qui était possible ou pas pour maintenir le droit de visite. Certains parents ont réussi à s'organiser entre eux. Dans quelques situations, des contacts en visioconférence ont été effectués en présence d'un·e intervenant·e d'un Point Rencontre. Dès la première semaine de réouverture, toutes les situations ont pu être traitées.

Au moment de la visite de la sous-commission en juin 2020, environ 70% du personnel de la DGEJ était de retour en présentiel à l'exception de certains ORPM où les locaux n'étaient pas suffisamment grands pour respecter les distances.

Foyer Transition Ados (association Home-chez-nous), retour d'audit

Le foyer Transition Ados (Fondation Home-chez-nous) a connu une situation problématique et conflictuelle. Une rétrospective complète de divers événements ainsi qu'un ensemble d'informations sur la situation tant quant aux jeunes placé·e·s dans ce foyer que concernant les ressources humaines et l'organisation de la fondation ont été fournies à la sous-commission.

Transition Ados a en effet connu de nombreux rebondissements qui ont conduit à la fermeture de l'établissement. Pour mémoire, il y a quelques mois, des articles de presse ont décrit des dysfonctionnements au sein de l'entité Transition Ados, avec notamment des conflits entre des adolescent·e·s et le foyer. Ces tensions ont également mis en exergue des conflits larvés internes entre l'équipe d'éducatrices et d'éducateurs ainsi que la direction.

Au début du mois de juin, des mesures de protection ont été instaurées afin de préserver les employé·e·s. La DGEJ est intervenue afin de négocier avec les syndicats, pour mettre en place des mesures d'accompagnement. Elle a également recommandé un audit pour l'ensemble de l'association Home-chez-nous. Cette mesure a été acceptée par le comité de l'association. L'audit a débuté en juillet.

Mi-juillet, lors d'une rencontre commune entre la DGEJ et le comité de l'association Home-chez-nous, ce dernier a annoncé une réorganisation interne et de ce fait, renoncé à la prestation Transition Ados. Un appel d'offres a été lancé à la fin du mois d'août afin de trouver un autre prestataire.

Dans le même temps, afin de faire le point et d'apaiser la situation devenue particulièrement délicate, la DGEJ a pris la décision de fermer la structure Transition Ados située à Prilly. L'équipe éducative a pu être temporairement réaffectée auprès d'autres institutions pour les soutenir pendant la période du Covid-19.

Les conclusions de l'audit parues à l'automne 2020 ont fait ressortir des problèmes de gouvernance tant du côté du comité de l'association que de la direction. Plus de 70 recommandations ont été édictées, le cadre institutionnel doit être clarifié.

À ce jour, des négociations sont en cours avec une nouvelle institution pour la reprise des prestations de Transition Ados. Le nouveau concept de prise en charge devra être validé par l'Office fédéral de la justice (OFJ). En cas d'accord, et selon la CCT, il s'agira d'un transfert et de ce fait le nouveau comité devra reprendre le personnel.

Cette affaire demande un investissement conséquent de la part de la DGEJ, tant en termes financiers que de temps de travail.

La sous-commission suivra attentivement le dossier.

5^e observation

Gouvernance des fondations subventionnées, quel regard de l'État ?

La Commission de gestion (COGES) a été informée d'un ensemble de problèmes survenus dans diverses institutions, souvent liés à la gouvernance ou aux directions de ces institutions subventionnées par l'État.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la surveillance des institutions subventionnées et l'organisation de leur direction, notamment lors des nominations des cadres dirigeant·e·s de ces institutions.*

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) et Fondation Profa

L'Unité PSPS a été récemment transférée à la DGEJ. Elle est dotée de 1,9 EPT + les infirmier·ère·s scolaires mandant de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Elle mène diverses actions et projets en milieu scolaire avec notamment pour missions d'assurer la mise en œuvre des programmes de l'État, de participer à leur élaboration, d'œuvrer dans les établissements scolaires.

Les discussions ont été axées sur le programme d'éducation sexuelle qui comprend un axe préventif et éducatif. L'éducation sexuelle fait partie du Plan d'études romand (PER). Tout au long de leur scolarité, les élèves ont des cours d'éducation sexuelle à raison de deux périodes en 3, 6 et 8P, ainsi qu'en 10^e et 11^e. Ces cours ont notamment pour objectif, la prévention, des questions liées à la santé et aux abus sexuels. Il s'agit également de permettre aux jeunes de faire leurs propres choix intimes, de prendre conscience des différences et des diversités.

Autorité centrale cantonale en matière d'adoption dans le Canton de Vaud (ACC-VD)

La DGEJ représente l'Autorité centrale cantonale en matière d'adoption. Les bureaux des professionnel·le·s en charge sont basés à Renens. Sept personnes dont deux gestionnaires de dossiers sont engagé·e·s pour un total de 2,6 ETP pour les évaluations et 1,1 ETP pour la gestion des dossiers. Un mandat de 0,10 ETP est confié à un·e pédopsychiatre.

Le cadre légal de l'adoption est régi par le Code civil suisse (CC), la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, la loi fédérale relative à la Convention de la Haye sur l'adoption et aux mesures de protection de l'enfant en cas d'adoption internationale (LF-CLaH), l'ordonnance fédérale sur l'adoption (Oado) et la loi cantonale sur la protection des mineurs (LProMin). Seul·e·s les enfants dont les pays sont membres de la Convention de la Haye peuvent être adopté·e·s.

Un émolument de 850 francs est demandé pour un·e enfant ne vivant pas dans le milieu familial et de 300 francs pour un·e enfant vivant dans le milieu familial. Une séance d'information préalable individuelle doit être faite avant le dépôt du dossier. Puis, une évaluation sociale de cinq entretiens de 90 minutes environ, au rythme de toutes les trois semaines est menée par deux membres du service. Entre l'évaluation et la production du dossier, il faut compter un an, puis le dossier est envoyé à l'étranger. Une fois que le dossier est dans le pays d'adoption, la DGEJ n'a aucune maîtrise sur le cheminement du dossier, jusqu'au moment de l'adoption. Avant l'arrivée d'un enfant, il faut compter plusieurs années. L'agrément donné aux parents qui remplissent toutes les conditions d'adoption dure trois ans, il peut être prolongé.

Il y a beaucoup de souffrance pour ces familles adoptantes qui sont dans de longs temps d'attente. Pour les adoptions nationales, un·e enfant né·e dans un canton est placé·e dans un autre canton. Depuis 2016, seules trois adoptions nationales ont été possibles.

Unité de pilotage de la prévention (UPP)

Cette unité est dotée d'un poste de secrétariat de 0,45 ETP, d'un chargé de projet pour le concept 360° et du responsable. L'UPP a pour mission d'analyser les besoins des enfants dès le plus jeune âge avec entre autres l'encouragement précoce afin de favoriser la socialisation, ou encore la prévention auprès des familles pour leur permettre de sortir de l'isolement.

Elle définit la politique de prévention socio-éducative primaire et secondaire ainsi que la mise en œuvre des dispositifs et des programmes de prévention. Elle octroie également des subventions à des associations ou structures qui ont les mêmes objectifs. Elle coordonne, entre l'ensemble des partenaires, le nombre important de prestations qui existent dans le Canton de Vaud. Selon l'équipe de direction, la crise sanitaire a par ailleurs facilité les échanges entre partenaires.

Pendant le semi-confinement, une ligne téléphonique a été mise en place où beaucoup de questions sur les droits de garde ont été posées. Il s'agissait plutôt d'une ligne de soutien que d'une ligne de conseils.

Visites de foyers

Lors du précédent exercice, la sous-commission s'était intéressée aux structures pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans en grande précarité sociale, familiale ou affective. Afin de poursuivre ces travaux, cette année, elle s'est concentrée sur les lieux d'accueil pour les enfants de 6 à 16 ans qui ont pour mission de prendre en charge ces jeunes lorsque des difficultés familiales, éducatives et sociales nécessitent un cadre de vie extérieur à la famille. Ces mesures ont pour buts de protéger les mineur·e·s, de maintenir le lien parents-enfants, d'accompagner les parents dans leur mission de protection de leurs enfants.

Il existe 665 places dans le canton pour les 6-16 ans. Outre le placement en foyer, un suivi en famille peut être mis en œuvre ou un placement en famille d'accueil pour les plus petit·e·s ou lorsque le placement est de longue durée.

Les décisions de placement sont prises par la justice. En dehors des heures d'ouverture, la DGEJ peut prendre des mesures, se basant sur l'article 28 de la LProMin (clause d'urgence). Ces mesures doivent ensuite être confirmées par la justice.

Il a été rappelé que le placement n'est pas curatif. Il sert à protéger de la maltraitance, mais ne guérit pas. La mise en place d'un réseau pour un travail thérapeutique est essentielle. Apporter du soin aux soins est important. Il est également nécessaire que les parents puissent bénéficier d'un réseau de soins afin de leur permettre de progresser et évoluer dans leur rôle.

Foyer de Romainmôtier

Ce foyer centenaire de la Fondation jeunesse et Familles (FJF) peut accueillir 12 jeunes de 6 à 16 ans dans une grande maison au cœur de la nature. Il peut recevoir des enfants placé·e·s en urgence.

Il compte 9,77 ETP et reçoit une subvention annuelle est de 1'108'991 francs.

Le foyer se veut ouvert aux familles, ainsi les parents peuvent venir faire les devoirs avec leurs enfants, jouer ou profiter d'activités en plein air. Il soutient les parents dans le développement de leurs compétences et responsabilités parentales.

Les enfants accueilli·e·s au foyer sont scolarisé·e·s dans la région où de bonnes relations avec la direction des écoles sont entretenues. La structure accorde une importance toute particulière aux liens sociaux. Ainsi, des enfants peuvent faire partie de clubs sportifs ou d'associations culturelles. Elle cherche à donner un sentiment de normalité aux enfants.

Le cycle de placement à Romainmôtier est généralement d'un an. À son terme, une décision de retour à domicile ou de poursuite du placement, voire d'autres solutions institutionnelles sont décidées après un bilan. En 2019, cinq enfants, dont une fratrie, ont pu retourner dans leur famille.

Selon la direction, l'équipe éducative du foyer est jugée stable, malgré un travail difficile souvent mal rémunéré qui demande une grande disponibilité (horaires de nuit et pendant les week-ends). La directrice précise qu'il devient difficile de recruter des éducatrices et éducateurs, car il n'y a pas assez de personnes qui sortent de l'école sociale. La nécessité de diversité est également une difficulté évoquée. En effet, actuellement certaines équipes sont exclusivement féminines et plutôt jeunes alors que les enfants auraient aussi besoin d'être encadré·e·s par des hommes et des personnes avec une plus grande expérience de vie.

Covid-19

Pendant le semi-confinement, la directive était d'éviter les allers et retours qui auraient favorisé la propagation du virus. Soit l'enfant restait au foyer avec le droit de visite des parents suspendu ou l'enfant rentrait à son domicile avec retour au foyer après le semi-confinement. Au final, la décision a été prise avec les assistant·e·s sociaux et les familles pour lesquelles il était difficilement envisageable d'avoir leurs enfants à temps plein, que l'ensemble des enfants resteraient au foyer.

Les liens avec les familles ont été entretenus régulièrement par visioconférence, par l'envoi de photos, de courriers, etc. Les enfants ont également été rassuré·e·s sur le fait que leurs parents allaient bien malgré le virus.

Selon la direction, pendant cette période, les enfants ont été plus calmes, ont eu un meilleur sommeil. Une bonne progression scolaire a également été constatée. Deux enseignantes spécialisées ont assuré du soutien scolaire. Certain·e·s enfants qui avaient des difficultés familiales lourdes n'ont pas demandé à voir leurs parents. Avec le retour des visites des parents, certain·e·s enfants ont retrouvé des comportements difficiles.

L'organisation du foyer a été chamboulée puisque les enfants étant présent·e·s à plein temps. Il a été nécessaire de renforcer les équipes éducatives avec trois adultes supplémentaires de 8h à 21h. De plus, il a fallu faire face à l'absence du personnel malade ou en quarantaine alors que trouver du personnel formé n'est pas déjà pas facile en temps normal.

Foyer de la Fondation Petitmaître, à Yverdon-les-Bains

La Fondation Petitmaître a pour but de fournir diverses prestations d'accueil, d'éducation, de prévention et d'intervention relevant de l'action sociale pour des enfants ou adolescent·e·s défavorisé·e·s ou dont le comportement social est fortement perturbé. Ces prestations s'adressent en particulier aux enfants et adolescent·e·s privé·e·s de leurs parents, ou victimes de mauvais traitements ou de négligences.

Ce foyer de 17 places se situe au centre-ville d'Yverdon-les-Bains dans une maison avec jardin, terrain de jeux et piscine. L'encadrement est de 15,57 ETP. Une subvention annuelle de 1'966'451 francs est versée. La fondation, grâce à sa multitude de prestations, peut offrir une large palette de soutien aux familles avec par exemple un accueil de jour.

Le foyer accueille de préférence des enfants de la région, mais il est aussi ouvert aux jeunes de tout le canton selon les besoins et les places disponibles. Le foyer est actuellement organisé en deux groupes selon l'âge des enfants (6-12 ans et 12-16 ans). Chaque enfant a sa propre chambre. Une réorganisation du foyer qui ne prend plus en compte l'âge des enfants est en réflexion, en vue d'une meilleure efficacité et d'une meilleure utilisation des ressources.

En 2019, le foyer a connu une grosse crise provoquant des départs en cascade de membres de l'équipe éducative. Depuis la rentrée 2019, la situation en matière de ressources humaines est stabilisée, la crise a permis de revoir le fonctionnement et la mission du foyer.

Lors de la visite, la sous-commission a été très surprise par la pose de filets dans un puits de lumière, ceci rappelant une sécurisation en milieu carcéral. Conscient de cette impression négative, le Conseil de fondation espère résoudre ce problème d'ici aux vacances d'été 2021.

Covid-19

Durant le Covid-19, les groupes ont été réorganisés pour ne pas casser les fratries. L'annonce de fermeture a été prononcée le vendredi et le mardi déjà des solutions étaient trouvées afin de revoir le fonctionnement de l'équipe. Les horaires ont été modifiés pour que les éducatrices et éducateurs travaillent plus longtemps avec des congés plus longs et évitent ainsi des allers et retours. Il a été difficile d'organiser la vie du foyer, entre les absences pour maladie et les quarantaines préventives.

Avec la fermeture des écoles, les enfants étaient présent·e·s 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Des renforts, nécessaires, ont été trouvés au sein de la fondation dans des équipes où les structures avaient dû fermer. Le foyer a pu bénéficier d'appuis scolaires donnés par des enseignant·e·s qui venaient tous les matins et ainsi éviter des ruptures scolaires.

Certain·e·s enfants, en accord avec les assistantes sociales et assistants sociaux et la DGEJ, ont pu retourner dans leur famille. Un contact tous les 2-3 jours était entretenu. Pour les enfants resté·e·s au foyer, la structure a maintenu les visites avec les parents dans une salle suffisamment grande et soigneusement désinfectée après chaque passage.

Une enfant a été diagnostiquée positive au Covid-19 et a été placée en quarantaine dans sa chambre au foyer. Les autres enfants ont bien respecté la quarantaine tout en maintenant un lien avec elle.

Le premier semi-confinement a été plutôt bien vécu par les enfants, selon la direction, il a permis de les apaiser.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Lors de la visite effectuée en juin, la situation liée au Covid-19 était très présente et préoccupante.

Pour le service, le début de période Covid-19 a été qualifié de flou. En effet, la mise en place du télétravail pour les quelque 400 collaboratrices et collaborateurs réparti·e·s sur tous les sites culturels a pris un certain temps. Les différentes directives arrivant de la Confédération et du Canton n'étaient, dans un premier temps, pas forcément claires, il a donc fallu un temps d'adaptation et de compréhension.

Pendant cette période, la charge de travail pour la direction a été très conséquente afin de stabiliser le personnel, suivre les différentes demandes de subventions, répondre à toutes les interrogations et prendre les décisions qui s'imposaient.

Une *hotline* a été mise en place. Des collaboratrices et collaborateurs ayant moins d'activité avec la fermeture des institutions ont été rapidement formé·e·s afin de pouvoir répondre aux questions arrivant sur cette ligne, soulageant ainsi l'équipe de base. Un certain nombre de questions ne relevant pas forcément du service ont également été traitées et les personnes redirigées vers les bonnes instances.

La direction évoque une très grande solidarité entre les membres du service.

Comme pour d'autres services, il nous est fait mention d'un manque de matériel pour assurer le travail à distance. Heureusement, un certain nombre de portables étaient à disposition et ont pu être formatés puis programmés pour que les collaboratrices et collaborateurs puissent travailler à distance. Un logiciel « Vaud culture » dont le coût a été pris dans les mesures Covid-19 a été acquis auprès d'une fiduciaire. Il est utile pour faire un pré-tri et une première analyse des dossiers parvenus au service pour des demandes d'aides.

Les institutions recevant annuellement une subvention ont été payées normalement dans le courant du mois de mars 2020, les demandes complémentaires sont parvenues au service jusqu'au 20 mai, elles étaient encore en traitement lors de la visite de la sous-commission. Une deuxième vague de demandes avec un délai au 20 septembre est intervenue, avec des décisions en fin d'année.

On peut donc affirmer que l'entier de l'activité de l'année aura été consacré à la gestion de la crise, laissant un peu sur le côté les projets qui étaient en cours avant, comme « Plateforme 10 ».

Il est à noter qu'habituellement la Confédération ne soutient pas directement la culture. Cette crise a permis un dialogue entre la Confédération et le Canton, les critères de reconnaissance des besoins ont été définis précisément et transmis par des directives. Toutes les demandes n'ont pu être et ne pourront pas être honorées, d'où l'incompréhension et la rédaction d'articles de presse. Les montants d'aides ont été traités dans un décret particulier spécial Covid-19.

Durant la crise, certaines institutions, bien que fermées, ont dû maintenir de l'activité afin de sécuriser les collections et s'assurer de leur bonne conservation, que cela soit au niveau des livres ou des plantes dans le jardin botanique. Chaque direction a été responsabilisée par rapport à ses collaboratrices et collaborateurs et au suivi des directives par la rédaction de plans de protection. Cette période de fermeture a aussi permis à certaines institutions d'effectuer un travail de tri, de classement, d'inventaire qu'elles n'arrivaient pas à faire sur une période « normale ».

Des problèmes techniques inimaginables se sont présentés au moment de la réouverture. Pour citer un exemple, à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) ce ne sont pas moins de 40'000 livres qui étaient en prêt au moment de la fermeture. Il a fallu gérer le flux des personnes venant les rapporter, même si le temps mis à disposition avait été étalé.

Selon la direction, cette expérience Covid-19 permet de constater qu'une part des tâches du service pourrait dans le futur être dématérialisée et poursuivie en télétravail. Cela serait aussi une possibilité d'un rééquilibrage des locaux, car même avant la crise et ses mesures sanitaires, le manque de locaux de réunion ou d'accueil de personnes extérieures au service se faisait déjà sentir.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2020, le DFJC compte 75 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice¹⁵.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 05_RES_024 | Résolution Xavier Koeb - pour enfin trouver une solution à la situation des laborantines et laborantins CFC. | 24.05.2005 | 24.08.2005 |
| 05_POS_172 | Postulat Gérard Bühlmann et consorts - visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur (gymnase). | 22.11.2005 | 22.11.2006 |
| 07_MOT_012 | Motion Jacques André Haury - Motion Jacques-André Haury et consorts demandant l'introduction d'une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis | 20.11.2007 | 21.04.2009 |
| 09_INT_236 | Interpellation Valérie Cornaz - Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école | 28.04.2009 | 25.08.2009 |
| 09_RES_018 | Résolution Bertrand Clot - Résolution Bertand Clot suite aux rapports sur la dyslexie | 19.05.2009 | 26.08.2009 |
| 10_POS_181 | Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic | 16.03.2010 | 30.11.2011 |
| 11_POS_281 | Postulat Nicolas Rochat Fernandez - Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud | 24.01.2012 | 24.04.2013 |
| 14_INT_232_2 | Détermination Nicolas Rochat Fernandez - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Votations du 9 février 2014 : quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ? | 04.03.2014 | 04.06.2014 |

¹⁵ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 14_POS_071 | Postulat Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants | 01.04.2014 | 01.04.2015 |
| 14_INT_243_2 | Détermination Jacques Neiryck - Détermination Roxanne Meyer Keller sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Jacques Neiryck et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ? | 08.04.2014 | 08.07.2014 |
| 14_INT_240_2 | Détermination Christian Kunze - sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ? | 23.09.2014 | 23.12.2014 |
| 14_INT_234_2 | Détermination Catherine Labouchère - sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Quelles réactions vaudoises à la décision prise à Schaffhouse concernant l'apprentissage des langues en primaire ? | 23.09.2014 | 23.12.2014 |
| 14_POS_087 | Postulat Hugues Gander et consorts - concernant les échanges linguistiques en 12ème année LEO - une pierre, deux coups | 30.09.2014 | 10.03.2016 |
| 15_RES_028 | Résolution Céline Ehrwein Nihan et consorts - Règlement sur la migration des données des utilisateurs de RERO vers le nouveau SIGB | 27.10.2015 | 03.02.2016 |
| 15_POS_155 | Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir ! | 15.12.2015 | 20.09.2017 |
| 16_POS_159 | Postulat Sylvie Podio et consorts - Pour une information claire quant à l'organisation et aux enjeux liés à la formation professionnelle | 09.02.2016 | 01.03.2017 |
| 16_POS_183 | Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Augmentation de la prime pour les frais professionnels des apprentis | 14.06.2016 | 14.06.2017 |
| 16_POS_192 | Postulat Gérard Mojon et consorts - Orientation des jeunes après l'école : une analyse approfondie s'impose | 06.09.2016 | 07.11.2018 |
| 16_POS_191 | Postulat Laurence Cretegnay et consorts - Politique socio-éducative, bilan actuel et vision d'avenir | 06.09.2016 | 19.12.2018 |
| 16_POS_193 | Postulat Manuel Donzé et consorts - Echecs en première année dans nos hautes écoles : en fait-on assez au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle dans nos écoles ? | 06.09.2016 | 07.11.2018 |
| 16_POS_195 | Postulat Christian Kunze et consorts - Heures de décharges : il est l'heure d'une étude | 27.09.2016 | 19.12.2018 |
| 16_INT_602 | Interpellation Josée Martin - La maison de l'écrivain C.F. Ramuz en péril : le Conseil d'Etat a-t-il vraiment l'intention de laisser disparaître ce patrimoine unique ? | 01.11.2016 | 22.02.2017 |
| 16_POS_211 | Postulat Julien Sansonnens et consorts - Enseignement gymnasial : que vive la littérature romande contemporaine ! | 15.11.2016 | 09.10.2019 |
| 16_POS_212 | Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Pour une meilleure visibilité et fonctionnalité du Conseil des jeunes (CDJ) | 22.11.2016 | 13.12.2017 |
| 17_INT_678 | Interpellation Catherine Roulet - Pour en finir avec les distributeurs de boissons sucrées | 07.03.2017 | 14.06.2017 |
| 17_POS_243 | Postulat Migration Antilope - Postulat Valérie Schwaar au nom de la COGES - Clarification de la répartition entre les tâches administratives et financières stricto sensu et les activités pédagogiques dans les lieux de formation DGEO et DGEP. Un bilan pour réfléchir à de nouvelles pratiques. | 02.05.2017 | 09.05.2018 |
| 17_POS_246 | Postulat Roxanne Meyer Keller et consorts - Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ? | 09.05.2017 | 01.05.2019 |
| 17_INT_725 | Interpellation Manuel Donzé et consorts - Sommes-nous en manque d'infirmières et infirmiers scolaires, de psychologues scolaires, de psychomotriciens et de logopédistes dans le Canton de Vaud ? | 20.06.2017 | 22.11.2017 |
| 17_INT_028 | Interpellation Nicolas Glauser - CFC, comment faire pour maintenir son attractivité ? | 12.09.2017 | 19.12.2017 |
| 17_MOT_003 | Motion Aurélien Clerc et consorts - Valorisation et promotion de la formation duale | 19.09.2017 | 19.02.2020 |
| 17_POS_009 | Postulat Stéphane Rezso et consorts - Constructions scolaires - Pas de luxe ! Ou finalisons la répartition de qui paie quoi et surtout les standards minimaux raisonnables ! | 19.09.2017 | 26.09.2018 |

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 17_MOT_004 | Motion Hugues Gander et consorts - 2020 : 3èmes Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse et sport scolaire = 6060 journées de sports hivernaux en plus pour nos écoliers | 26.09.2017 | 09.10.2019 |
| 17_INT_036 | Interpellation Taraneh Aminian - Qu'en est-il du projet d'agrandissement gymnasial à La Tour-de-Peilz ? | 26.09.2017 | 24.01.2018 |
| 17_POS_016 | Postulat Nathalie Jaccard et consorts - L'illettrisme, un fléau : comment y remédier dans l'école obligatoire ? | 31.10.2017 | 13.11.2019 |
| 17_POS_024 | Postulat Guy Gaudard et consorts - Et si le Canton de Vaud organisait les championnats du monde de l'apprentissage des métiers en 2023 ? | 28.11.2017 | 25.09.2019 |
| 17_INT_079 | Interpellation Léonore Porchet - Comment se portent les jeunes LGBT vaudois-es ? | 05.12.2017 | 12.03.2018 |
| 18_POS_026 | Postulat Nicolas Croci Torti et consorts - Apprentis mal orientés : un bilan sur les raisons et les conséquences est nécessaire | 09.01.2018 | 09.10.2019 |
| 18_POS_034 | Postulat Léonore Porchet et consorts - Nos salons sont des galeries : pour une artothèque vaudoise | 30.01.2018 | 14.05.2020 |
| 18_POS_039 | Postulat Carine Carvalho et consorts - Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement scolaire | 27.02.2018 | 13.11.2019 |
| 18_POS_038 | Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Pour un enseignement du sport au post obligatoire qui respecte les exigences légales fédérales et cantonales | 27.02.2018 | 19.02.2020 |
| 18_INT_161 | Interpellation Yvan Pahud - Enseignants frontaliers dans les écoles vaudoises, forme-t-on assez de jeunes à ce métier ? | 17.04.2018 | 24.07.2018 |
| 18_POS_053 | Postulat Philippe Vuillemin et consorts - La muséographie vaudoise doit se partager entre plusieurs sites remarquables du Canton | 17.04.2018 | 10.09.2020 |
| 18_INT_163 | Interpellation Claire Attinger Doepper et consorts - Des mesures de soutien parascolaire pour tous ? Y compris pour les enfants avec des besoins particuliers ? | 24.04.2018 | 01.08.2018 |
| 18_POS_064 | Postulat Pierre Zwahlen et consorts - Encourager les formations continues durant la transition numérique | 29.05.2018 | 10.09.2020 |
| 18_INT_196 | Interpellation Jean Tschopp et consorts - Drogues : dissuasion par l'illustration | 12.06.2018 | 19.09.2018 |
| 18_INT_232 | Interpellation Alette Rey-Marion - Economie Familiale | 04.09.2018 | 11.12.2018 |
| 18_INT_231 | Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Que faire pour que nos enfants apprennent non seulement à manger, mais aussi à cuisiner ? | 04.09.2018 | 11.12.2018 |
| 18_INT_234 | Interpellation Sonya Butera et consorts - #Balancetonprof, mode d'emploi : quel accompagnement pour les élèves cibles d'une attention inopportune de la part d'un enseignant ? | 04.09.2018 | 11.12.2018 |
| 18_INT_247 | Interpellation Jean Tschopp et consorts - Renforcer les enfants face aux abus | 25.09.2018 | 02.01.2019 |
| 17_INT_058_2 | Détermination Jean-Marc Genton - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Transports scolaires : les Communes doivent toujours passer à la caisse ? - Transports scolaires : les Communes doivent pouvoir décider, car qui paie commande ! | 13.11.2018 | 13.02.2019 |
| 18_POS_084 | Postulat Jean-Rémy Chevalley et consorts - Postulat demandant une adaptation de la réglementation régissant les transports scolaires | 13.11.2018 | 13.11.2019 |
| 19_INT_322 | Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Agir pour le climat en mettant les voyages d'étude sur les bons rails ? | 12.03.2019 | 19.06.2019 |
| 19_INT_329 | Interpellation Rebecca Joly - Stagiaires de nos écoles professionnelles et nos hautes écoles : quel suivi ? | 02.04.2019 | 09.07.2019 |
| 19_RES_027 | Résolution Alexandre Berthoud et consorts - au nom de la commission ad'hoc en charge du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil portant sur le rapport d'évaluation de la FEM | 09.04.2019 | 10.12.2019 |
| 19_INT_334 | Interpellation Taraneh Aminian - Les bons offices de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire | 30.04.2019 | 07.08.2019 |
| 19_POS_140 | Postulat Pierre Zwahlen et consorts - Encourager les compétences de base en mettant en oeuvre la loi fédérale sur la formation continue | 14.05.2019 | 14.05.2020 |

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 19_INT_343 | Interpellation Denis Rubattel - Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties ! | 14.05.2019 | 21.08.2019 |
| 19_INT_360 | Interpellation Isabelle Freymond - Les enfants en écoles spécialisées ont-ils des droits comme chaque enfant scolarisé ? | 04.06.2019 | 11.09.2019 |
| 19_INT_367 | Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Aide à l'intégration scolaire : pénurie de personnel, enfant en manque de prise en charge ? | 11.06.2019 | 18.09.2019 |
| 19_INT_396 | Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le gymnase, plus c'est long, plus c'est bon ? | 01.10.2019 | 08.01.2020 |
| 19_INT_400 | Interpellation Marc Vuilleumier et consorts - Enseignantes ICA, quelle patience ! | 08.10.2019 | 29.01.2020 |
| 19_POS_170 | Postulat Guy Gaudard et consorts - Prévention du deal de stupéfiants dans le milieu scolaire | 08.10.2019 | 08.10.2019 |
| 19_INT_410 | Interpellation Carine Carvalho - Handicap et violence(s) sexuelle(s) : quelle prévention et prise en charge dans les établissements socio-éducatifs vaudois ? | 29.10.2019 | 05.02.2020 |
| 19_INT_413 | Interpellation Yann Glayre et consorts - Education numérique - Le canton de Vaud a-t-il sapé l'autorité des parents d'élèves ? | 29.10.2019 | 05.02.2020 |
| 19_INT_409 | Interpellation Fabien Deillon - Le film " No Apologies " ? | 29.10.2019 | 05.02.2020 |
| 19_INT_415 | Interpellation Sylvie Podio et consorts - 20 c'est assez, 23 c'est trop ! Pour des effectifs scolaires qui répondent aux exigences sociétales actuelles. | 05.11.2019 | 12.02.2020 |
| 19_INT_419 | Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Eldora : pas un eldorado pour les salarié-e-s ! Quel contrôle des prestataires de services de restauration à l'Etat de Vaud ? | 12.11.2019 | 19.02.2020 |
| 19_INT_420 | Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Soutien à la parentalité, objectif ambitieux, quelles mesures prioritaires, quels moyens, quel calendrier ? | 19.11.2019 | 26.02.2020 |
| 20_INT_451 | Interpellation Hadrien Buclin - Le gymnase du soir restera-t-il accessible aux personnes exerçant une activité durant la journée ? | 25.02.2020 | 03.06.2020 |
| 20_QUE_073 | Simple question Claire Richard - Expérimentation animale : promotion de la recherche conforme à la règle des 3R : réduire, réformer et remplacer les expériences sur les animaux (reduce, refine, replace) | 03.03.2020 | 03.04.2020 |
| 20_INT_497 | Interpellation Nicolas Croci Torti - Les examens de fin de scolarité à l'épreuve du Covid-19 | 16.06.2020 | 23.09.2020 |
| 20_INT_498 | Interpellation Nicolas Croci Torti - Concept 360° : pourquoi l'école à visée inclusive exclut-elle les établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus d'utilité publique ? | 16.06.2020 | 23.09.2020 |
| 20_INT_1 | Interpellation Sergei Aschwanden - Salles de sport du Canton, un règlement ignoré ? | 01.09.2020 | 07.12.2020 |
| 20_INT_3 | Interpellation Florence Gross - Grève du Climat du 4 septembre : quelle est la position du DFJC ? | 01.09.2020 | 07.12.2020 |
| 20_QUE_7 | Simple question Sergei Aschwanden - Les adeptes de Koh-Lanta sont-ils responsables de l'annulation des camps scolaires ? | 06.10.2020 | 07.11.2020 |

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2020.

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DES)

Mme Carine Carvalho, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'environnement et de la sécurité pour l'année 2020 était composée de Mme Carine Carvalho (*CC*) et M. Daniel Ruch (*DR*).

En 2020, une réorganisation de l'ancien Département du territoire et de l'environnement (DTE) et de l'ancien Département des institutions et de la sécurité (DIS) a eu lieu. Les commissaires qui avaient la surveillance de ces différents services ont décidé – pour la fin de la législature – de garder les services qu'ils suivaient. Leur travail pour l'année 2020 s'est donc fait à cheval sur deux départements.

Le présent rapport est ainsi rédigé en collaboration avec MM. Jean-François Chapuisat (*JFC*) et Yvan Luccarini (*YL*), membres de la sous-commission chargée de l'examen du Département des institutions et du territoire (DIT).

Introduction

L'année 2020 a été une année de changements et de bouleversements. Année de changements, avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère d'État au DTE, Mme Christelle Luisier, en remplacement de Mme Jacqueline de Quattro. L'intérim de décembre 2019 à mars 2020 a été assuré par la conseillère d'État, Mme Béatrice Métraux. Une réorganisation des services s'est faite à l'arrivée de Mme Luisier. Le service des communes et du logement (SCL), les préfetures, le service des tutelles et curatelles professionnelles (SCTP), les affaires religieuses et le Ministère public (MP) sont passés dans son département désormais appelé Département des institutions et du territoire (DIT) alors que le service de l'environnement est arrivé dans le Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

2020, année de changements toujours, mais cette fois-ci dans la sous-commission COGES. À fin juin, M. Claude Matter annonçait son départ de la COGES. Il a été remplacé par M. Daniel Ruch. Et à fin octobre, Mme Monique Ryf (*MR*) a été élue à la présidence de la commission, en remplacement de M. Hugues Gander qui a dû se retirer de la vie politique pour raison de santé. Elle a été remplacée par Mme Carine Carvalho. C'est donc une toute nouvelle sous-commission qui a repris le flambeau début novembre.

Après les changements, le bouleversement. Celui-ci a été amené dans le fonctionnement de tous les services de l'État et de la société de manière générale par la pandémie de Covid-19. Dès le 16 mars 2020, l'état de nécessité a été déclaré et un semi-confinement a été mis en place. La crise semblait passée avec la levée des mesures strictes dès le 19 juin 2020. Toutefois, si l'été s'est relativement bien passé, la deuxième vague de Covid-19 s'est annoncée dès la reprise. De premières mesures ont été appliquées à mi-septembre. La crise sanitaire s'aggravant, le plan Organisation en cas de catastrophe (ORCA) a de nouveau été déclenché dès le 25 octobre 2020, avec l'application également de nouvelles mesures.

Le DES est chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique vaudoise, de la politique générale de protection de l'environnement et de la politique de gestion et de préservation des ressources et du patrimoine naturel, mais aussi d'assurer la sécurité et la protection de la population. Le département est composé des cinq entités suivantes visitées par les sous-commissions :

- Secrétariat général (SG-DES) – (*MR & DR*)
- Direction générale de l'environnement (DGE) – (*JFC & YL*)
- Service pénitentiaire (SPEN) – (*MR, CC & DR*)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) – (*CC & DR*)
- Police cantonale (Polcant) – (*CC & DR*)

Les sous-commissions remercient l'ensemble de leurs interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DES)

Outre le départ des unités mentionnées en introduction, le département a vu l'arrivée de la Direction générale de l'environnement (DGE). Ce changement de département en pleine période de Covid-19 n'a pas posé de problème dans la mesure où la conseillère d'État était déjà en charge ad intérim de ce service. Les bilatérales avec la direction étaient instituées et dès le 18 mars 2020, tout était prévu.

Si traditionnellement c'est le département en charge des institutions qui se trouve au Château, il n'y a pas eu de changement cette fois-ci et les services sont restés dans les locaux où ils se trouvaient. Il y a donc de fait une certaine dispersion. La Maison de l'environnement devrait voir le jour à fin novembre 2021 à Vennes, dans les hauts de Lausanne.

Dans les grands dossiers qui attendent le DES, il faut bien sûr mentionner le Plan climat, géré par une unité directement rattachée au SG-DES et les multiples projets qui sont traités par la DGE.

En ce qui concerne la Police cantonale (Polcant), le regroupement des services d'urgence sous un seul toit devrait se faire d'ici fin 2021 début 2022. Le Service pénitentiaire (SPEN) a été, lui, paralysé par la crise sanitaire.

Covid-19

Le SG-DES n'avait pas de plan de continuité. Le rôle du secrétariat général n'a pas été décisif en l'occurrence, dans la mesure où c'est l'État-major de conduite (EMCC) qui a géré la crise.

Le télétravail a été institué rapidement. À défaut d'ordinateurs portables en suffisance, les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général sont parti·e·s à la maison avec leurs postes fixes. L'organisation avec le télétravail s'est bien passée et s'il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction au niveau du SG, des nouvelles ont été prises régulièrement auprès des collaboratrices et collaborateurs.

Les différents services du DES se sont organisés eux-mêmes.

Direction générale de l'environnement (DGE)

Covid-19

La crise sanitaire a nécessité une mise à jour rapide du plan de continuité des activités essentielles de la DGE. Une cellule de crise en partenariat avec l'EMCC a été mise en place afin de se concentrer sur les tâches sécuritaires, telles que les dangers naturels, la pollution des eaux ou encore la survenance d'un *black-out* et ainsi éviter le risque d'un effet domino.

L'élaboration et le déploiement du plan de protection au sein de la direction a nécessité des efforts soutenus de certain·e·s cadres, ce qui a eu pour conséquences de retarder certaines activités non essentielles. Enfin, malgré certaines collaboratrices ou certains collaborateurs qui se sont senti·e·s un peu désœuvré·e·s pendant cette période, l'effet bénéfique du télétravail a été constaté notamment par l'acquisition de compétences accrues des outils informatiques pour le travail à distance.

Direction de l'énergie (DIREN)

Programme bâtiments

En 2019, les mesures du Programme bâtiments ont permis d'économiser 11 MGW grâce à des travaux d'isolation et 2 MGW avec l'installation de pompes à chaleur (PAC). La mesure M01 (isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre) a permis de subventionner 300 bâtiments d'habitat collectif et 584 bâtiments d'habitat individuel.

Le potentiel d'économie d'énergie est encore très important lorsque l'on sait notamment que ce sont seulement un quart des bâtiments les moins bien classés (classe G) qui consomment la moitié de l'énergie de chauffage du canton ! À noter encore que les PAC sont efficaces dès la classe intermédiaire (classe C), ce qui présume d'un fort développement encore possible.

Si l'on s'intéresse aux statistiques du programme bâtiment pour l'année 2020, il faut différencier deux catégories : les paiements et les engagements.

Les premiers concernent les versements effectués en 2020 pour des projets déclarés entre 2017 et 2020. Les chiffres clés peuvent se résumer ainsi :

- 1'924 subventions versées pour un total de plus de 25,2 millions de francs ;
- 442 subventions versées pour le remplacement de chauffages non renouvelables par des chauffages au bois ou par des PAC pour 100'000 m² de surface de référence énergétique (SRE) ;
- 660 subventions versées pour l'isolation thermique de bâtiments, dont 137 avec bonus pour l'efficacité globale de l'enveloppe.

Les chiffres clés des seconds qui correspondent aux promesses effectuées en 2020 (jusqu'à mi-octobre) sont quant à eux les suivants :

- 2'552 subventions promises pour un total de plus de 42,4 millions de francs ;
- 601 subventions promises pour le remplacement de chauffages non renouvelables par des chauffages au bois, par des PAC ou par un raccordement au chauffage à distance (CAD) pour 165'000 m² de surface de SRE ;
- 834 subventions promises pour l'isolation thermique de bâtiments, dont 212 avec bonus pour l'efficacité globale de l'enveloppe.

Avec un montant de 55 millions au budget 2020, on constate que l'on se trouve parfaitement dans la cible avec les promesses déjà effectuées. Cette progression continue s'opère durant l'année avec le dosage de la communication à destination des propriétaires.

Enfin, la sous-commission s'est intéressée aux frais effectifs de gestion du Programme bâtiments.

En termes d'ETP, la répartition est la suivante : 1,5 administratif, 1,8 technique, 0,6 comptabilité, 1,5 technique et divers. Les trois premiers postes concernent le personnel de la DGE affecté spécialement à la gestion du Programme bâtiments et au traitement des demandes de subventions. Le dernier est une estimation du temps dédié par plusieurs collaboratrices et collaborateurs aux diverses tâches liées au suivi et à l'exécution du Programme bâtiments, telles que le suivi budgétaire, le traitement des recours, la collaboration avec la Confédération et les organes intercantonaux, ou encore la communication.

En plus des frais de personnel, ce sont près de 500'000 francs qui sont dévolus annuellement à divers mandats de traitement des subventions, dont celui accordé à Effienergie pour un montant annuel de 400'000 francs suite à un appel d'offres organisé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour le traitement harmonisé au niveau national des demandes pour l'isolation de l'enveloppe des bâtiments.

À noter toutefois que même si le traitement est effectué par des mandataires, les engagements financiers et l'établissement des décisions relèvent de la DIREN.

Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)

La visite de la sous-commission a permis de faire le point sur le résultat des analyses à la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Jaquetan à Roche suite au début de l'exploitation de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC).

Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Jaquetan à Roche

L'HRC qui a ouvert ses portes en novembre 2019 est connecté sur la STEP de Jaquetan pour le traitement de ses eaux usées. La DIREV a effectué la surveillance de la qualité des eaux dès novembre 2019 par des mesures de débit et d'analyse des micropolluants. Pour rappel, la DGE a demandé à l'HRC un monitoring de la qualité de ses eaux usées en sortie de site, dès le début de l'exploitation. Ceci tant pour évaluer leur impact sur la STEP de Roche que pour délivrer l'autorisation de déversement au sens de l'article 7 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Les prélèvements ont lieu une fois par mois avec un échantillonnage par tranche de 48 heures assurés directement avec le matériel de l'hôpital.

L'analyse de ces résultats amène plusieurs commentaires :

- de manière générale, les résultats sont stables durant les huit premiers mois d'analyse ;
- les micropolluants détectés sont tous des médicaments à l'exception du benzotriazole qui est un anticorrosif ;
- le micropolluant le plus concentré est le paracétamol (moyenne de 743 µg par litre) ;
- la moyenne des équivalents-habitant·e·s sur la période observée est de 5'774 pour l'HRC.

Enfin, en comparant les concentrations cumulées – tant des 12 traceurs d'efficacité que des micropolluants organiques – en entrée et sortie de la STEP depuis 2014, on ne constate aucune variation significative depuis le branchement de l'HRC.

Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)

La sous-commission a effectué deux visites de terrain. Pour la première, elle s'est rendue au Brassus, dans les locaux du 11^e arrondissement de l'inspection des forêts. La seconde s'est déroulée à Morges, dans les locaux du 15^e arrondissement de l'inspection des forêts.

Le Brassus

La sous-commission a pu visiter les locaux en compagnie de l'inspecteur des forêts de l'arrondissement concerné. Même si une rénovation de ces locaux est prévue, il est à noter que la situation est bien différente de celle des locaux de Chavornay, mentionné dans la deuxième observation du rapport 2019 de la COGES¹⁶. La sous-commission s'est ensuite rendue en forêt afin de rencontrer une partie de l'équipe forestière de la Vallée de Joux.

Le travail forestier a beaucoup évolué ces dernières années. Ses principales missions consistent à assurer une bonne gestion de la forêt, à optimiser l'exploitation de la ressource et à garantir le maintien d'une bonne biodiversité. C'est sur ce dernier volet que l'équipe rencontrée était en train de travailler. À noter qu'en termes de biodiversité, la forêt abrite deux tiers des espèces vivant en Suisse, animaux, plantes et champignons confondus. Le travail s'articule autour de trois principaux axes : favoriser la diversité des habitats, tant pour les oiseaux, les insectes, les champignons, les animaux, les plantes et les micro-organismes ; favoriser la diversité des espèces, notamment par le maintien d'arbres et de bois morts, ce qui peut donner une sensation de désordre et de non-entretien des forêts ; et enfin, favoriser la diversité des gènes, c'est-à-dire la diversité des variétés ou des races.

Morges

La sous-commission a visité les locaux du centre de région de Morges. Ce centre regroupe l'inspection des forêts du 15^e arrondissement, le surveillant de la faune de la circonscription 2, deux gardes-pêche permanents et le chef du secteur 4 des Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU). Ce regroupement favorise grandement la collaboration entre les différentes activités, c'est un véritable centre de compétences.

Le corps de gardiennage de ce secteur, gardes-faune et gardes-pêche, est composé de 18 personnes. Il s'agit d'une police de l'environnement, tant aquatique que terrestre. Créé dans les années 70, il a évolué vers un rôle de protection des différents milieux tout en gardant un rôle de police. Ses principales tâches sont des tâches de surveillance et de police, d'information et de prévention, d'expertise et de conseils, de gestion, de recensement, de protection et de traitement de dossiers. Un service de permanence a été mis en place en 2010. Le nombre d'interventions est passé de 651 pour l'année 2012 à 903 en 2019. Le nombre d'interventions pour pollution des eaux est passé quant à lui de 73 pour l'année 2015 à 143 pour l'année 2018. Les gardes-pêche s'occupent de la partie lacustre, tant pour les professionnel·le·s que pour les amatrices et amateurs, et ont un vrai rôle de protection, notamment en haut des différents cours d'eau. Ils gèrent également la pisciculture de Saint-Sulpice, la seule du canton.

¹⁶ « Le Conseil d'État a-t-il oublié ses cantonnières et ses cantonniers ? », rapport COGES – année 2019, p. 32

La sous-commission s'est déplacée sur le site des barrages de castors sur la Senoge, à Vuillerens.

Covid-19

S'agissant essentiellement d'un travail de terrain, en petite équipe ou solitaire, l'impact de la crise sanitaire sur les tâches courantes est réduit. Les mesures sanitaires ont été mises en place dans les différents locaux.

Service pénitentiaire (SPEN)

La COGES attendait, pour le deuxième semestre 2020, deux feuilles de route qui avaient été promises dans les réponses du Conseil d'État aux observations du rapport 2019¹⁷, soit une feuille de route avec une planification des besoins en personnel jusqu'à la construction des Grands Marais et une feuille de route avec la planification des infrastructures pénitentiaires pour répondre à la surpopulation carcérale. Or, le Covid-19 a partiellement chamboulé la planification.

Dans le milieu pénitentiaire, la gestion de la pandémie de Covid-19 est un défi. Le SPEN était bien préparé, avec une cellule de crise qui a été mise sur pied fin février déjà, avec beaucoup d'anticipation. Un plan de continuité était disponible et le personnel avait déjà été formé, en particulier pour gérer les tensions.

Le 16 mars 2020, tout devait fonctionner et dès que le Conseil fédéral a annoncé le passage à une situation extraordinaire, le SPEN est directement passé en gestion de crise, avec des conséquences drastiques pour les personnes détenues. Les visites ont été supprimées immédiatement et partout. En contrepartie, l'accès au téléphone a été doublé et les paquets ont été autorisés tous les quinze jours en lieu et place des deux mois habituels. Toutes les activités qui n'étaient pas indispensables ont été supprimées. Il n'y a plus eu de sorties ou de préparation à la sortie.

La tension a été forte au début de la crise jusqu'à l'instauration des échanges par visioconférence d'une part, et l'arrivée de masques pour tout le personnel d'autre part. Lors de la première vague, la pandémie a été bien contrôlée, avec un cas signalé à Bochuz et un cas à Bois-Mermet.

Pour les collaboratrices et les collaborateurs, il a également fallu s'adapter. Les vacances des personnes engagées sur le terrain ont été supprimées. Le Covid-19 a touché plus fortement le personnel et il a fallu faire appel au soutien du personnel de Securitas, en binôme, pour remplacer les personnes malades.

La brigade d'intervention s'est révélée un vrai plus avec neuf agent·e·s de détention breveté·e·s. Ces personnes ne sont pas intégrées dans la grille horaire, mais elles effectuent des opérations de fouilles, des détections de nuit pour le trafic de drogue et elles ont été bien présentes pour apaiser les tensions.

Lors de la deuxième vague, la situation s'est avérée un peu plus grave. Le 11 décembre 2020, les Établissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) ont été placés en quarantaine. La veille, deux cas positifs avaient été constatés. Un nouveau dispositif a été mis sur pied, avec un dépistage massif, des tests rapides obligatoires pour le personnel, effectués à chaque prise de service (beaucoup étaient positifs et asymptomatiques) et le renvoi à la maison du personnel testé positif. Aux EPO, la généralisation du port du masque en dehors des cellules a été décidée. Le plan de continuité dans les établissements de détention a été à nouveau enclenché. La direction du SPEN signale le bel élan de solidarité entre les collaboratrices et collaborateurs, qui ont été mobilisé·e·s dans d'autres secteurs que le leur. La mise en quarantaine s'est ainsi globalement bien déroulée. Les personnes détenues ont bien compris les mesures, même si l'effet sur leur moral est significatif, de même que pour le personnel. Quatre personnes détenues ont été hospitalisées.

Le volet télétravail a rencontré des difficultés dans le service. La pandémie a démontré un besoin d'une plus grande numérisation, de postes de travail et d'outils de visioconférence.

¹⁷ « Feuille de route pour la planification des ressources humaines au Service pénitentiaire (SPEN) » et « Feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaires (SPEN) », p. 67 et 69.

Personnel

La gestion de la crise sanitaire n'a pas fait exploser le nombre d'heures supplémentaires du personnel, notamment grâce au plan de continuité.

À fin 2020, la feuille de route promise avec la planification du personnel n'a pas été présentée, en raison notamment des événements mentionnés ci-dessus. Pour 2020, le SPEN a obtenu 5,25 ETP avec 3 postes d'agent·e·s de détention et 2,25 postes pour l'Office d'exécution des peines (OEP).

Le poste d'adjoint de direction à l'Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes « Aux Léchaïres » a pu être repourvu et le remplacement du directeur de la Tuilière – qui a pris sa retraite – a été assuré.

1^{re} observation

Feuille de route pour la planification des ressources humaines du Service pénitentiaire (SPEN)

L'évaluation des besoins en personnel et la planification des ressources à dix ans dans une feuille de route ne sont toujours pas disponibles. La Commission de gestion (COGES) reconnaît le très grand travail effectué sur le terrain par tout le personnel pénitentiaire. Cependant, elle ne peut admettre le report récurrent de cette demande par la direction du SPEN.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il propose d'entreprendre, et dans quel délai, pour fournir à la COGES la feuille de route demandée maintenant depuis 2017.*

Planification des établissements pénitentiaires

La deuxième feuille de route attendue était celle concernant la planification de l'entretien et de la construction des établissements pénitentiaires. Un EMPD (222) sur la rénovation des bâtiments pénitentiaires pour un montant 28,8 millions et 17 millions de francs pour la prison de la Tuilière a été traité en 2020 par le Grand Conseil. Cet EMPD a permis d'avoir des informations d'actualité, par exemple sur l'établissement de Bois-Mermet qu'il était prévu de démolir et qui, finalement, sera encore utilisé plusieurs années.

La question de la surpopulation carcérale n'a ainsi, à ce jour, pas de réponse. Avec le Covid-19, elle a quelque peu baissé, car il y a eu moins de délinquance, mais la problématique est encore patente. Tout le système carcéral en Suisse romande reste sous tension, d'autant plus avec le refus de la population à Genève de construire un nouvel établissement pénitentiaire.

À cette question s'ajoute celle des places disponibles pour les personnes détenues souffrant de problèmes psychiques. Le projet de la Tuilière a été abandonné et il n'y a toujours que deux unités de psychiatrie en milieu pénitentiaire, aux EPO et à la Croisée, pour les hommes. Il faut y ajouter une vingtaine de places à Curabilis, à Genève et 20 places qui seront disponibles d'ici deux à trois ans à Cery (construction d'un établissement de réinsertion sécurisé).

Le 3 février 2021, le Conseil d'État a communiqué la chose suivante : « Le Conseil d'État a mis à jour la feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaire, notamment en réponse à une observation de la Commission de gestion dans son rapport annuel 2019. Cette feuille de route prévoit à la fois des assainissements qui font suite à l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit-cadre de 28,8 millions de francs pour financer des travaux d'entretien prioritaires, ainsi que des études en vue de la modernisation globale du parc immobilier pénitentiaire du Canton. Elle intègre également les nouveaux projets que sont notamment la création d'un poste de contrôle avancé, la sécurisation du pôle pénitentiaire du nord vaudois et l'établissement pénitentiaire des Grands-Marais ». Bien que des informations aient été fournies, la COGES considère néanmoins que des échéances précises sont nécessaires. Or, elles font défaut dans la documentation.

2^e observation

Feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaire (SPEN)

L'addendum de février 2021 au rapport sur la politique pénitentiaire (décembre 2016) présenté par le Conseil d'État donne des informations très complètes sur son analyse et sa vision des besoins en infrastructures pénitentiaires. Il ne comporte cependant pas d'échéances précises et certains projets importants (dont les Grand-Marais et la nouvelle Colonie ouverte) n'ont pas d'horizon de réalisation.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la planification des projets de construction et de nouvelles places de détention à créer pour répondre aux besoins, et le délai dans lequel il entend fournir ces informations.*

3^e observation

Prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques

La question des places disponibles pour les personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques n'est pas réglée.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques, notamment les femmes, jusqu'ici privées d'une unité psychiatrique à l'intérieur de l'Établissement de La Tuilière. Ces mesures seraient à intégrer dans un concept global de prise en charge, à fournir au Grand Conseil dans les meilleurs délais.*

Remarque

L'épineuse question des personnes incarcérées dans les zones carcérales des polices cantonale et municipale en raison du manque de places en prison n'est toujours pas résolue. Dans ses déterminations suite au rapport 2019 – 2020 de la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CVGC), le Conseil d'État met en avant la réalisation de l'établissement des Grands-Marais, ainsi qu'une baisse importante du taux d'occupation. En attendant, malgré les aménagements réalisés au sein des locaux de détention, l'État ne respecte toujours pas les dispositions légales limitant à 48 heures le séjour dans les zones carcérales.

Fondation vaudoise de probation (FVP)

La FVP a fêté ses 125 ans en 2020 et, dans le Concordat latin sur la détention pénale des adultes, cette Fondation de droit privé qui exécute des tâches publiques reste une exception. Ses missions consistent à assurer un suivi social en milieu carcéral pour les personnes en établissement de détention avant jugement. Elle assure également le suivi social et des règles de conduite pour des personnes en milieu ouvert pour lesquelles une assistance de probation a été ordonnée par la justice. Un·e agent·e de probation suit ainsi entre 40 à 60 probationnaires.

La probation vise à prévenir la récidive et à préparer la sortie du milieu carcéral. Le plan d'exécution de la sanction (PES) est établi lorsque la personne détenue est dans le premier tiers de sa peine. L'autorité d'exécution est responsable de ce PES, qui est un plan individualisé de la sanction. Une évaluation de la dangerosité est également effectuée, avant de passer à un mandat d'assistance de probation.

La FVP gère quatre secteurs d'activités : dans les prisons, les peines en milieu ouvert, la conditionnelle et les ateliers. Dans le milieu carcéral, la FVP dispose de sept agent·e·s de probation pour suivre les personnes incarcérées, avec trois gestionnaires de dossiers. Il en est de même en milieu ouvert. Cinq personnes suivent les peines en milieu ouvert, alors que quatre collaboratrices et collaborateurs ayant une formation sociale s'occupent des ateliers (travaux d'intérêt général, ateliers pour mineur·e·s). Enfin, deux personnes sont chargées de la coordination du projet Objectif désistance (OD), sans compter la secrétaire générale de ce projet.

La prise en charge de la personne est déterminante pour une réinsertion. L'idée est ainsi d'augmenter les compétences de la personne pour mettre toutes les chances de son côté. Idéalement, il faudrait avoir un relais dans la société ; quand celui-ci manque, les choses sont nettement plus compliquées. À défaut de membres de la famille, ce relais peut être une personne bénévole. La Fondation gère ainsi les visiteuses et visiteurs de prison. Or, avec la crise du Covid-19, ces bénévoles n'étaient plus disponibles, ce qui a rendu les choses nettement plus difficiles.

Projet pilote « Objectif désistance » (OD)

La FVP fait partie de ce projet pilote lancé en 2019 et pour trois ans par la Commission latine de probation (CLP) financé par l'Office fédéral de la justice (OFJ) et auquel participent tous les cantons latins. Le terme de « désistance » est un terme nouveau qui doit permettre à une personne qui est passée par la case prison de retrouver une vie conventionnelle durable. En plus des agent·e·s de probation, un coordinateur animateur a été désigné pour ce projet pilote, et un parrainage de désistance a été mis en place. Plus d'information ici : <https://www.cldjp.ch/od-2/>

Covid-19

Dès mi-mars 2020, tous les travaux d'intérêt général (TIG) ont été suspendus. Un service minimum a été établi dans les établissements pénitentiaires. Les cas les moins dangereux ont été suivis par téléphone, les autres ont été gardés en présentiel.

Par la suite, les ateliers situés à Carrouge ont de nouveau été ouverts, avec les précautions sanitaires adaptées. Quant à la prise en charge pour les mineur·e·s, ne s'agissant pas de TIG, mais des prestations personnelles, elle a pu être rétablie. Pour ces mineur·e·s, ce sont pas moins de 300 demi-journées qui ont été effectuées en 2020.

Le 20 janvier 2021, on apprenait que le Conseil d'État souhaitait étudier la possibilité d'intégrer tout ou partie des activités de la FVP au sein de l'administration cantonale.

Prison de la Croisée

Le site offre officiellement 211 places de détention pour une occupation réelle proche des 150%, puisque la prison de la Croisée accueille 313 personnes détenues. La Croisée est aujourd'hui un établissement mixte. Des personnes détenues en attente d'un lieu d'exécution de peine peuvent y faire l'entier de leur peine. À noter que c'est l'Office d'exécution des peines (OEP) qui gère le placement, l'établissement a peu d'emprise sur cet aspect.

Avec l'accueil de l'unité psychiatrique et les travaux nécessaires, le nombre de lits a baissé de 322 à 313 lits. La capacité des cellules a été doublée avec l'installation de lits à étage, la taille des cellules le permettant. Chaque cellule accueille au maximum deux personnes. Seule une minorité des cellules sont individuelles.

L'établissement réunit des personnes détenues de plusieurs nationalités, dont la majorité est en situation irrégulière. La question de la langue est un défi. Le partage de la cellule et de la télévision peut être source de conflit. La direction essaie de mettre ensemble dans une même cellule des personnes qui parlent la même langue ou qui arrivent à se comprendre. Une autre difficulté est de séparer les personnes qui fument et celles qui ne fument pas (on peut fumer dans les cellules, mais pas dans les autres locaux).

De manière générale, les conflits sont bien maîtrisés. La Croisée est le quatrième plus grand établissement pénitentiaire de Suisse, mais reste d'une taille maîtrisable. Elle réunit des unités de maximum 30 personnes. Cependant, deux agressions par des personnes détenues sur des semblables sont à regretter cette année. Les agressions sont dénoncées au Ministère public (MP) et le règlement disciplinaire vaudois est appliqué. Les sanctions peuvent être la mise en cellule d'isolement (jusqu'à 30 jours), la suppression des loisirs (sports), la suppression des visites ou des téléphones. Les sanctions sont du ressort de la direction.

La surpopulation s'accompagne de la difficulté d'offrir des places en ateliers à toutes les personnes détenues. Pour celles qui ne peuvent pas travailler en atelier, il est prévu une promenade tous les jours (1h) et du sport (deux fois 45 minutes par semaine). Selon la période, il est aussi possible de participer à des activités d'art thérapie ou de théâtre, à des cours de français ou d'autres activités organisées par l'équipe éducative.

Les cérémonies religieuses sont organisées par deux aumôniers (chrétiens). À la Croisée, 45% des personnes détenues sont musulmanes. Un iman vient pour la prière une fois toutes les deux semaines et une organisation spéciale est prévue pendant le ramadan.

Au total, l'établissement réunit 130 ETP tous métiers confondus (agent·e·s de détention, intervenant·e·s sociaux, personnel administratif et cadres). Des postes de cadres supplémentaires ont été créés, notamment celui de directrice adjointe. Au niveau de l'action sociale, l'établissement compte 58 intervenant·e·s socio-éducatif·ve·s. Il n'y a pas d'assistantes sociales et d'assistants sociaux rattaché·e·s directement à la Croisée, mais l'établissement a une bonne collaboration avec la FVP.

La situation par rapport au personnel est meilleure qu'auparavant. En 2013, l'extension (80 nouvelles places créées) a permis d'obtenir des ETP supplémentaires. Le défi a été de les recruter et de les former. Au moment de la visite de la sous-commission, les effectifs étaient au complet et, au niveau de la formation, le retard a été rattrapé. Les chef·fe·s d'ateliers présent·e·s dans l'établissement sont toutes tous des agent·e·s de détention, ce qui permet une certaine polyvalence entre les deux activités.

Si aujourd'hui l'effectif du personnel permet d'assurer la sécurité, des EPT supplémentaires permettraient à l'établissement d'être plus à l'aise dans l'organisation du personnel, notamment dans les périodes de vacances, maladie ou formation, et de pouvoir mieux développer le concept de sécurité et d'assurer la prise en charge sociale. Actuellement, l'établissement compte cinq intervenant·e·s socio-éducatif·ve·s pour 313 personnes détenues.

Bâtiments et travaux

Les bâtiments de la Croisée étant en mauvais état, des travaux de rénovation et de sécurisation sont prévus pour les prochains trois à quatre ans (voir l'EMPD 222 de mars 2020). Le crédit accepté, les besoins sont en phase de définition avec les architectes. Les travaux de rénovation, notamment sur le premier bâtiment datant de 1932 (isolation, façade), débuteront fin 2021-début 2022. Les travaux dans l'unité psychiatrique sont en cours. Les travaux permettront de renforcer la sécurité du site aux moyens de mesures constructives, technologiques et organisationnelles. Pendant la rénovation, il faudra libérer temporairement certaines unités et réduire la capacité. En cas d'impossibilité, des solutions de placement dans d'autres établissements devront être trouvées.

La Croisée dispose déjà d'un service médical sur place. La future unité psychiatrique sera dédiée aux cas lourds ou de crise. Si la situation est pour l'instant gérable, les 13 places de l'unité ne seront probablement pas suffisantes. Il existe la possibilité de transférer des personnes détenues à l'unité psychiatrique de Curabilis.

Covid-19

Selon la direction, les mesures sanitaires sont dans l'ensemble bien vécues par les personnes détenues. À leur arrivée, elles sont mis·e·s en quarantaine. Le port du masque est obligatoire pour le personnel. Les personnes détenues portent des masques uniquement dans les espaces où la distance ne peut pas être respectée, ou lors des visites. La suppression des visites pendant les périodes de confinement a par contre été déplorée par les personnes détenues, même si des « visites » par visioconférence ont été possibles. Les ateliers ont été fermés et les activités sportives arrêtées.

Projets en cours

Parmi les projets en cours, la direction a signalé une réflexion autour des unités de vie et de leur fonctionnement, notamment la possibilité pour les personnes condamnées ou en exécution anticipée de peine de gérer elles-mêmes leur prise en charge (douches, etc.) avec plus d'autonomie. Un autre projet à relever est le programme de remise de matériel d'injection stérile. Ce projet pilote a démarré en septembre 2020 et s'inscrit dans le cadre de la loi fédérale sur les épidémies (LEp) et de son ordonnance d'application. Il vise à lutter contre les épidémies.

Police cantonale vaudoise (Polcant)

Covid-19

La mise sur pied du plan ORCA en mars 2020 a évidemment eu des conséquences sur le travail de la Polcant, notamment quant à la coordination avec l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Le plan ORCA a centralisé à l'échelle du Canton toutes les ressources sécuritaires disponibles, ce qui a été un défi en termes d'organisation. Avec la collaboration des polices communales, il a fallu organiser le travail d'environ 2'000 policières et policiers dans le canton, afin de faire respecter les consignes sanitaires tout en recherchant l'adhésion de la population. Une fois le plan ORCA levé, des enseignements ont été tirés, notamment en vue d'une collaboration renforcée avec les polices communales.

Lors de la première vague de Covid-19, avec le semi-confinement, la fermeture des frontières et le ralentissement de la criminalité, la charge de travail n'a pas sensiblement augmenté. Cependant, lors de la deuxième vague, il n'y a pas eu de semi-confinement et la charge a été beaucoup plus importante, puisque le niveau de criminalité est revenu aux normes usuelles. Heureusement, selon le commandant de la Polcant, il n'y a pour l'instant pas de pénurie de personnel à déplorer. La Polcant a observé un taux d'absentéisme d'environ 5% en 2020, ce qui n'est pas très élevé. Le système sécuritaire tient bien pour l'instant.

Du côté des ressources humaines, il a fallu permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs de continuer leur activité, tout en tenant compte des personnes vulnérables et en garantissant la santé du personnel. Il va sans dire que le télétravail est peu applicable au travail de la police. Des mesures ont été prises à l'interne pour prévenir l'absentéisme et ses effets, notamment la renonciation à certaines activités et à des formations. Dès mars, la Polcant a mis en place le dépistage des collaboratrices et collaborateurs afin de garantir le socle sécuritaire. En 2020, une quarantaine de personnes avaient eu le Covid-19. Le nombre d'heures supplémentaires a été bien maîtrisé. Une ligne téléphonique a été ouverte par l'Unité santé et soutien au travail afin de permettre au personnel de se confier en cas de mal-être.

La collaboration entre les polices cantonales et régionales/communales a été essentielle pour maintenir le système sécuritaire. La crise sanitaire a contribué à faire avancer la collaboration entre les polices. Un système de patrouilles mixtes a notamment été mis sur pied.

Prévention des cas de harcèlement au sein du personnel

En automne 2020, la presse a fait état de cas de harcèlement sexuel dans les polices des cantons de Genève et Vaud. La gestion des cas de harcèlement moral et sexuel est effectuée notamment grâce à un système de dénonciation des cas à la direction des ressources humaines. Les dysfonctionnements annoncés sont remontés, avec l'accord des collaboratrices et collaborateurs, au commandant. Il y a eu peu de cas dénoncés. Il est possible que la direction ne soit pas au courant de toutes les situations, mais dès connaissance, elle agit en transmettant les cas au Groupe Impact (GI) ou au Ministère public (MP). Afin de promouvoir la confiance envers la hiérarchie, le commandant de la Gendarmerie fait le tour des unités pour discuter des éventuels problèmes (pas uniquement des situations de harcèlement).

Situation sécuritaire dans le canton

Les violences domestiques n'ont pas progressé cette année avec le semi-confinement. Néanmoins, il convient de rester vigilant·e·s et de surveiller de près l'évolution des chiffres. La lutte contre les violences domestiques est menée dans le cadre d'un plan d'action coordonné qui prévoit notamment une amélioration de la communication donnée aux victimes (prospectus produits dans plusieurs langues par exemple). Un·e répondant·e de la Gendarmerie travaille en collaboration avec le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

En cette année de pandémie, on peut observer par contre une augmentation de la cybercriminalité et des cas d'escroquerie.

Cependant, si la criminalité baisse (peut-être de manière artificielle eu égard au Covid-19), la police a des missions supplémentaires liées notamment aux avancées législatives (radar bruit, contrôle des établissements publics lié à la crise sanitaire, grands événements, police de l'environnement). La population augmente, le nombre de véhicules en circulation aussi. Il y a également de fréquents actes de désobéissance civile sur le terrain, qui mobilisent beaucoup de ressources et qui sont juridiquement très complexes. Il conviendra ainsi de rester attentif·ve·s à la question des dotations policières et des ressources nécessaires au niveau de l'administration, du *backoffice*, des projets et des services généraux.

Projet ECAVENIR

L'avancement des travaux de construction du bâtiment sur le site de la Grangette dans le quartier de la Blécherette a été impacté par le Covid-19. L'ouverture prévue pour le deuxième semestre de l'année 2021 a été repoussée au printemps 2022. Le projet regroupera sur un seul site les collaboratrices et les collaborateurs de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ainsi que les trois centrales d'urgence du Canton, soit le 117 (police), le 118 (pompiers) et le 144 (ambulances).

Prochains événements importants

Le commandant de la police cantonale vaudoise prendra sa retraite en juin 2022.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Dans cette année marquée par le Covid-19, le SSCM a joué un rôle majeur de par sa mission de protection de la population, et son implication dans l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Ce dernier, organe cantonal responsable de la planification et de la coordination lors d'une catastrophe, d'une situation extraordinaire ou d'une situation sortant de l'ordinaire, est composé de tous les partenaires de la protection de la population. En cas d'engagement, chaque partenaire impliqué met à disposition un·e ou des représentant·e·s de son entité. Le noyau de l'EMCC est composé d'officières et officiers et d'officières et officiers spécialistes issu·e·s du SSCM. Avec le déclenchement du plan ORCA le 13 mars 2020, le chef de service, en tant que chef de l'EMCC, et le médecin cantonal ont assuré la direction des opérations. Lors de la première vague de la pandémie, la Protection civile (PCi) a été complètement mobilisées afin de :

- agir en urgence dans les Établissements médico-sociaux (EMS). Face à l'augmentation des cas d'infection et de décès, il a fallu pallier le manque de personnel de soins ;
- s'occuper des mort·e·s. Le canton disposant d'un seul four de crémation, dont la capacité a vite été dépassée, il a fallu trouver des solutions, dont l'incinération dans d'autres cantons et la création d'une morgue cantonale ;
- soutenir les hôpitaux et notamment les équipes des soins intensifs.

À noter que les soins ne font pas partie des missions classiques pour la PCi. Les astreint·e·s ont été formé·e·s à cette activité sur le terrain. Selon le chef du SSCM, cette flexibilité démontre la force du système de milice.

À la fin de la première vague en juin 2020, le service savait que la situation allait à nouveau être difficile en automne. Les mois de juillet et août ont été ceux de récupération, le personnel a pu prendre des vacances. Cela a aussi été un temps de bilan et de réflexion sur l'organisation des travaux en vue de la deuxième vague. Le 23 octobre 2020, le Conseil d'État a déclenché pour la seconde fois le plan ORCA et la mobilisation de la PCi vaudoise. Un dispositif organisationnel de crise un peu différent que lors de la première vague a été annoncée. Ainsi, pour faciliter les collaborations avec les différents partenaires régionaux et avec les communes, quatre États-majors régionaux de conduite ont été mis sur pieds se basant sur l'organisation territoriale des arrondissements sanitaires. Cette organisation a duré un mois, mais sa plus-value n'étant pas constatée, elle a été abandonnée au profit d'une centralisation.

Parmi les missions assumées par la PCi vaudoise lors de la deuxième vague, on peut citer l'appui à l'Office du médecin cantonal (OMC) dans le traçage des contacts, le soutien aux EMS et aux hôpitaux, la gestion des mort·e·s, l'installation et l'exploitation des centres de tests, les tests dans les structures de sports d'hiver et la vaccination mobile. La formation des astreint·e·s pour la vaccination a été assurée par le Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté). L'EMCC est la seule entité impliquée dans les trois missions : traçage, tests et vaccination.

À noter que, à la différence de la première vague lors de laquelle la Confédération avait pris la main sur toutes les décisions (et les coûts engendrés) en activant l'article 7 de la loi sur les épidémies (LEp), lors de la deuxième vague, elle s'est limitée à fixer des critères aux cantons, parfois difficilement applicables (par exemple l'ouverture des commerces avec une liste de biens de première nécessité qui changeait régulièrement). Les coûts du dispositif sont partagés entre la Confédération et le Canton. L'EMCC a la responsabilité de traduire ce qui se décide à Berne en des actes concrets.

En matière de ressources humaines, la sous-commission constate la grande implication de tout le personnel du service pendant cette année difficile. En 2020, ont été comptabilisés quatre fois plus de jours de service pour les astreint·e·s à la PCi que lors d'une année normale. À noter que maintenir ce niveau de mobilisation sera difficile. La nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a aligné les durées de service de la PCi et de l'armée (12 ans). Avec cette diminution, la PCi vaudoise perdra potentiellement environ 35% de ses effectifs en 2021. Les cadres sont aussi constamment mobilisé·e·s et le risque de fatigue est grand. Enfin, le service a été fortement touché par la perte de deux collègues décédés dans un accident dans le silo à pellets de l'installation de chauffage du bâtiment du SSCM à Gollion. Le Ministère public central (MPc) a ouvert une enquête pénale visant à déterminer les causes et les circonstances exactes de cet accident (voir aussi rapport DFIRE en p. 132).

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2020, le DES compte 41 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice¹⁸.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 09_MOT_089 | Motion Migration Antilope - Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux | 16.12.2009 | 31.12.2016 |
| 12 MOT 006 | Motion Pierrette Roulet-Grin - pour un camping occasionnel maîtrisé | 28.08.2012 | 21.09.2014 |
| 12_MOT_005 | Motion Mathieu Blanc et consorts - pour l'adoption de dispositions légales relatives à des mesures d'éloignement afin que les citoyens se réapproprient le domaine public | 28.08.2012 | 04.06.2014 |
| 12_MOT_009 | Motion François Brélaz et consorts - proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels | 11.09.2012 | 21.09.2014 |
| 14_MOT_052 | Motion Dominique-Richard Bonny - Motion Dominique Bonny et consorts - Réguler le lynx avec efficacité et célérité | 10.06.2014 | 06.01.2016 |
| 14_POS_081 | Postulat Denis Rubattel et consorts - Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille ! | 26.08.2014 | 01.09.2016 |
| 15_POS_106 | Postulat Jean Tschopp et consorts - Quelle efficacité pour la police coordonnée ? | 03.03.2015 | 10.05.2017 |
| 15_POS_133 | Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assainir énergétiquement les bâtiments publics | 25.08.2015 | 09.02.2017 |
| 15_POS_140 | Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton | 08.09.2015 | 09.02.2017 |

¹⁸ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 15_INT_434 | Interpellation Claude-Alain Voiblet - - Via Sicura : Cessons de criminaliser les automobilistes, de vivre avec la pression des budgets des amendes et d'appliquer la justice au bon vouloir d'un Magistrat | 29.09.2015 | 06.01.2016 |
| 16_POS_221 | Postulat Jean-François Cachin et consorts - oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants | 12.01.2016 | 12.01.2017 |
| 16_POS_161 | Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assurer la mise en oeuvre de la planification énergétique territoriale | 09.02.2016 | 31.12.2017 |
| 16_POS_215 | Postulat Laurent Miéville et consorts - Pour permettre un accès facilité de la mobilité électrique aux habitant(e)s d'immeubles d'habitation | 22.11.2016 | 09.05.2018 |
| 16_MOT_103 | Motion Yves Ferrari et consorts - Sortons du bois pour valoriser nos ressources forestières | 20.12.2016 | 03.10.2018 |
| 17_INT_704 | Interpellation Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ? | 09.05.2017 | 16.08.2017 |
| 17_RES_046 | Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ? | 09.05.2017 | 03.01.2018 |
| 17_POS_008 | Postulat Thierry Dubois et consorts - Encourager et faciliter l'assainissement énergétique des bâtiments | 19.09.2017 | 19.06.2019 |
| 17_POS_018 | Postulat Yvan Pahud et consorts - Soutenir l'Agenda 21 en favorisant l'utilisation et la production de gravier indigène, ceci en maintenant des postes de travail dans le canton | 31.10.2017 | 07.05.2020 |
| 17_INT_050 | Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Comment éviter, dans la mesure du possible, qu'une tragédie comme celle du décès de Lamine F., retrouvé mort à 23 ans dans une cellule de la police à la Blécherette, à Lausanne, le 24 octobre 2017, ne se reproduise ? | 31.10.2017 | 07.02.2018 |
| 17_POS_021 | Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Pour une politique cantonale en matière de bornes de recharge des véhicules électriques | 14.11.2017 | 27.11.2019 |
| 18_POS_035 | Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour un suivi plus efficace des mesures visant à ralentir l'effondrement de la biodiversité dans le canton | 06.02.2018 | 07.05.2020 |
| 18_MOT_034 | Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts - Pour une uniformité des taxations des interventions policières dans tout le canton | 24.04.2018 | 19.03.2020 |
| 18_RES_013 | Résolution Marc-Olivier Buffat et consorts - Lutte contre le deal de rue | 05.06.2018 | 26.09.2018 |
| 18_INT_195 | Interpellation Stéphane Balet et consorts - Opération Strada : il est temps de faire un bilan sur son impact sur le deal de rue | 12.06.2018 | 19.09.2018 |
| 18_INI_007 | Initiative Séverine Evéquo et consorts - Lutte contre les néophytes envahissantes : Agir à la source ! | 04.09.2018 | 28.05.2020 |
| 18_POS_090 | Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages | 27.11.2018 | 27.11.2019 |
| 18_POS_096 | Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Surpopulation carcérale et manque de places de détention : il y a urgence ! | 12.12.2018 | 12.12.2019 |
| 19_INI_011 | Initiative Maurice Mischler et consorts - Pour le climat, taxons les billets d'avion | 15.01.2019 | 12.02.2020 |
| 18_INT_180_2 | Détermination Alexandre Rydlo - sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport - Quel bilan, comment les supprime-t-on et comment répercute-t-on les coûts aux clubs de sport concernés ? | 19.03.2019 | 19.06.2019 |
| 19_POS_130 | Postulat Stéphane Balet et consorts - Pour une mise en place rapide d'un statut unifié pour tous les corps de police du canton de Vaud | 19.03.2019 | 19.03.2020 |
| 19_POS_129 | Postulat Serge Melly et consorts - Police coordonnée vaudoise : pour une gouvernance et un commandement unifiés | 19.03.2019 | 19.03.2020 |
| 19_INT_333 | Interpellation Yvan Pahud - Après le moratoire demandé par le Grand Conseil et la décision du Conseil d'Etat de suspendre la pose d'antennes 5G par mesure de précaution, quelle responsabilité envers la population suite aux émissions sonores des éoliennes industrielles ? | 09.04.2019 | 31.07.2019 |

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 19_POS_148 | Postulat Andreas Wüthrich et consorts - Le bois, énergie renouvelable par excellence, ne doit pas être dévalorisé par des transports exagérés | 04.06.2019 | 04.06.2020 |
| 19_POS_172 | Postulat Axel Marion et consorts - Lutte contre le "deal" : maintenant c'est le temps de l'action ! | 08.10.2019 | 08.10.2020 |
| 19_POS_173 | Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Pour un plan d'action global, coordonné et pluridisciplinaire face au trafic de rue et à l'addiction aux stupéfiants | 08.10.2019 | 08.10.2020 |
| 19_RES_036 | Résolution Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour que le Conseil d'État appuie tout renforcement du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives", visant à instituer des mesures plus efficaces afin de dissuader les comportements violents lors de manifestations sportives. | 26.11.2019 | 21.04.2020 |
| 19_RES_037 | Résolution Yann Glayre et consorts - Braquages à répétition : prenons des mesures urgentes pour garantir la sécurité des convois de fonds | 03.12.2019 | 17.03.2020 |
| 20_INT_474 | Interpellation Maurice Mischler et consorts - – S'il y avait un lien entre biodiversité et épidémie ? | 12.05.2020 | 16.09.2020 |
| 20_INT_11 | Interpellation Marion Wahlen - Energies renouvelables, hâte-toi lentement. | 15.09.2020 | 21.12.2020 |
| 20_INT_15 | Interpellation Nicolas Suter - Clarification du périmètre, des compétences et des modalités en cas d'améliorations routières pour faciliter l'exploitation d'une gravière. | 22.09.2020 | 28.12.2020 |
| 18 PET 025 | Pétition François Brélaz - Mendicité : NON à un régime d'exception | - | 05.02.2020 |

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'environnement et de la sécurité pour l'année 2020.

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Éric Sonnay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2020 était composée de MM. Alain Bovay et Éric Sonnay.

Introduction

La sous-commission a effectué des entretiens et des visites des entités suivantes qui composent le département :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), visites à l'Unité juridique (UJUR), à l'Institution L'Espérance à Etoy, au Centre de psychiatrie et psychothérapie des Toises, et à l'Établissement médico-social (EMS) Parc de Beausobre – Hébergement de l'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC)
- Direction générale de la santé (DGS), entretiens avec la cheffe de service, le médecin cantonal, et visites à l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), à l'EHC, et à l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC)
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Covid-19

Suite à la recommandation d'implémenter le télétravail, 300 collaboratrices et collaborateurs ont pu travailler depuis leur domicile, ce qui équivaut à 95% du personnel. Les informations pour les dossiers étaient disponibles sur les ordinateurs portables fournis aux employé·e·s. Dans les bureaux à l'Avenue des casernes, en vertu des dispositions mises en place et toujours d'actualité à l'heure de la rédaction de ce rapport, dix personnes, ainsi que le chef de service, sont présentes en permanence et les cadres sont présent·e·s un jour par semaine.

De ce dispositif, il ressort qu'aucun·e employé·e n'a été infecté·e sur le site. Les seuls cas relevés l'ont été en-dehors des activités professionnelles. Aucun retard n'est à signaler en ce qui concerne les prestations financières et les études de dossiers.

Entrée en vigueur de la réforme sur les Prestations complémentaires (PC) de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) en 2021

Dans le canton de Vaud, près de 33'000 personnes bénéficient des prestations complémentaires fédérales.

Des changements importants liés à l'entrée en vigueur de la réforme des prestations complémentaires AVS/AI amènent un relèvement bienvenu des montants maximum pris en compte au titre de loyer, aucune adaptation du niveau des loyers n'ayant en effet été effectuée depuis 2001. La réforme tiendra compte des différences de charge locative entre les grands centres urbains, les villes et la campagne, ainsi que du nombre de personnes qui vivent dans le même ménage.

La réforme, dès les 01.01.2021 comprend également l'introduction d'une limite de fortune pour les nouvelles et nouveaux bénéficiaires afin d'accéder aux PC et une prise en compte plus importante de la fortune dans le calcul du droit. Désormais, seules les personnes dont la fortune est inférieure à 100'000 francs peuvent avoir droit aux PC. Ce seuil d'entrée est fixé à 200'000 francs pour les couples et à 50'000 francs pour les enfants. En outre, après le décès d'un·e bénéficiaire PC, les prestations

perçues au cours des dix dernières années doivent être remboursées par ses héritières et héritiers pour la part de la succession qui dépasse les 40'000 francs.

Pour ce qui est du calcul des dépenses, la révision de la loi modifie le montant pour les besoins vitaux pris en compte pour les enfants de moins de 11 ans. Celui-ci est abaissé à 7'200 francs par an, pour la ou le premier·ère enfant. Ce montant est ensuite réduit d'un sixième pour chaque nouvel·le enfant. En contrepartie, les parents peuvent faire reconnaître comme dépenses les frais de garde extrafamiliale de leurs enfants.

Unité juridique (UJUR)

Le secteur est chargé du traitement des recours déposés à l'encontre des autorités, des dépôts de plaintes pénales auprès des autorités compétentes, des démarches nécessaires à l'inscription de cédulas hypothécaires, des actions en contribution d'entretien, du signalement des cas de curatelle à la Justice de Paix.

Évolution du nombre de dossiers

Depuis 2013, il y a eu une augmentation du volume de dossiers (recours et plaintes pénales). En 2014, une nouvelle tâche a été attribuée à l'UJUR, soit l'inscription de cédulas hypothécaires. En 2017, l'UJUR devient également en charge des contributions d'entretien pour les jeunes adultes en difficulté. Le nombre d'ETP est alors passé de 3,3 en 2013 à 7,7 en 2020, dont 3,7 en CDD.

Au 31 décembre 2020, 419 recours et 554 plaintes pénales étaient en cours.

Les indus moyens décidés ces trois dernières années sont de 11 millions, soit 10,45 millions en 2020 ; 11,49 millions en 2019 et 10,91 millions en 2018.

Les indus encaissés dépendent de l'état financier des personnes concernées. Si elles sont toujours au Revenu d'insertion (RI), les remboursements ne peuvent pas être obtenus, ou très partiellement. Les personnes revenues à meilleure fortune ne peuvent payer qu'une partie de l'indu. Il y a un suivi de ces situations. Les sommes encaissées sont de 2,24 millions en 2020 ; 2,66 millions en 2019 et 3,01 millions en 2018.

Concernant les recours, le nombre de recours admis (admis, partiellement admis et très partiellement admis) par l'instance de recours s'est élevé à 26% en 2020 ; 18% en 2019 et 23% en 2018 sur l'ensemble des décisions rendues par les Centres sociaux régionaux (CSR).

Le nombre de recours admis auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) après les décisions rendues par l'instance de recours s'est élevé à 7% en 2020, 23% en 2019 et 30% en 2018. La baisse résulte du renforcement des forces de travail et des compétences dans le traitement des dossiers.

Parmi les risques identifiés par l'Unité, le déni de justice formel pour les recours inquiète l'UJUR. En vertu de l'article 29 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst), toute personne a droit, dans une procédure judiciaire ou administrative, à ce que sa cause soit traitée équitablement et jugée dans un délai raisonnable. Au-delà d'une année, le risque de déni de justice devient important. Il appartient à l'État d'organiser ses juridictions de manière à garantir aux citoyennes et citoyens une administration conforme aux règles et au principe de célérité. Les recours les plus anciens à traiter datent de 2017, dont deux tiers portent sur des décisions d'indus.

Le deuxième risque identifié est la prescription de l'action pénale, dès la réalisation de l'infraction jusqu'au jugement. Ainsi le délai est de trois ans pour contravention, sept ans pour obtention illicite de prestations sociales, dix pour faux dans les titres, quinze ans pour escroquerie. Passé ce délai, l'infraction pénale ne peut plus être poursuivie et l'auteur ou l'auteurice ne sera plus condamné·e.

Parmi les dossiers, les échéances pénales les plus anciennes à traiter datent de 2016. Un plan d'action a été mis en place en 2020, afin de cibler le traitement des dossiers sur les situations prioritaires.

Des pistes de solutions sont en cours, en optimisant des processus engagés, telles que la simplification de certaines décisions ainsi que la formation et l'appui juridique en amont des CSR. L'objectif est un gain de productivité de 10%. Une mesure proposée est la pérennisation des postes nécessaires au

fonctionnement courant, afin d'éviter un frein important au déroulement des tâches à accomplir lors des rotations des CDD. Il est proposé de pérenniser les 3,7 CDD actuels en CDI. Un renfort est souhaité afin d'aider à la résorption du stock de dossiers, en complétant les CDD prévus en 2021 par 2 ETP de juriste en CDD.

La direction considère que la combinaison de ces trois mesures est à même de résorber la situation dans un délai estimé de deux à quatre ans, selon les ressources allouées et le niveau des mesures de simplification.

1^{re} observation

Stabilisation du personnel de l'Unité juridique (UJUR)

La rotation du personnel, eu égard notamment aux engagements en CDD, implique une perte de vision dans le traitement des dossiers, ainsi que des pertes de compétences. Or, le traitement rapide des dossiers est nécessaire afin de ne pas péjorer la situation des ayants droit, éviter l'enlisement du traitement des dossiers et donc limiter les risques de déni de justice.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière et le délai dans lequel il entend stabiliser les mouvements de personnel au sein de l'UJUR.*

Institution L'Espérance à Etoy

L'Espérance créée en 1872 est une institution spécialisée pour personnes en situation de handicap. C'est la plus ancienne institution de ce type du canton. Elle accueille 330 personnes, dont 200 internes. On compte des enfants, accueilli·e·s dès qu'elles ou ils ont l'âge de la scolarité, et des adultes, qui peuvent être accueilli·e·s jusqu'en fin de vie. Toutes ces personnes ont une déficience mentale moyenne à sévère, et des troubles associés. Le personnel comprend 320 ETP. Le budget 2021 est de 44 millions.

L'école compte 70 places de pédagogie spécialisée axée sur trois filières, à savoir la déficience intellectuelle, les troubles du spectre autistique (TSA) et les enfants polyhandicapé·e·s. Depuis 2015, chaque année, une nouvelle classe pour jeunes autistes est ouverte.

Il y a également trois internats scolaires dont un qui a récemment ouvert ses portes à l'Isle, avec 20 places pour des enfants en situation complexe.

L'Unité d'accueil temporaire (UAT) offre une décharge aux familles, pour la fin de la semaine, du mercredi au dimanche. Près d'une centaine de familles en bénéficie.

L'hébergement pour adultes a la capacité de recevoir 200 personnes. Ces gens sont répartis en trois secteurs. Il y a 30 places pour des situations complexes, 30 places pour des personnes âgées et 140 places généralistes.

L'accueil de jour permet à 200 personnes d'être réparties dans 20 ateliers, soit en production artisanale (120 places) ou en centre de jour (80 places). Il y a une forte demande pour ce dernier type d'activité pour les individus en hébergement à temps partiel. Plus de 60 personnes externes en situation de handicap qui vivent chez leurs parents, ou dans des appartements protégés, viennent tous les jours à la Fondation.

Défis de la prise en charge

À l'échelle du canton, l'accueil des personnes en situation complexe est un défi des plus importants, tant chez les mineur·e·s que chez les majeur·e·s.

Le manque de places d'hébergement est préoccupant. Il y a une liste d'attente de plus de 50 mineur·e·s ou jeunes adultes pour une prise en charge adaptée. Cette situation oblige L'Espérance à revoir son modèle d'organisation et de collaboration avec les partenaires externes.

Dans le cadre de l'institution, il est observé que les situations sollicitent des accompagnements très soutenus voire permanents nécessitant des ETP supplémentaires. Pour y parvenir, des postes pour du personnel formé et expérimenté ont été mis au concours.

L'engagement de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs se heurte cependant à la lourdeur et à la complexité de la prise en charge de ces patient·e·s. Les agressions sont courantes et pas moins d'une trentaine de déclarations d'accidents ou d'agressions ont été faites en 2019. Elles se traduisent souvent par des arrêts de travail. L'Espérance est d'ailleurs en procédure pour deux situations ayant entraîné des arrêts de travail de longues durées.

Un autre défi concernait l'absence d'infrastructures pour les personnes âgées atteintes du syndrome de Down¹⁹. À ce jour, 40 personnes sont concernées. Elles pourront bénéficier d'un nouveau bâtiment qui ouvrira ses portes prochainement à Etoy. Cette infrastructure sera parfaitement adaptée aux problématiques liées à ce syndrome.

Financement

Le site de 11 hectares nécessite des travaux importants de rénovation et de réfection, notamment de mise en conformité pour l'eau, le gaz, l'électricité et les normes de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Deux chantiers sont en cours, totalisant, à terme, 42 millions d'investissements. Huit millions doivent être assurés par les fonds de la Fondation.

Covid-19

Lors de la première vague, L'Espérance a relativement été épargnée par le virus. Trois cas de jeunes résident·e·s et quelques collaboratrices et collaborateurs ont été déclarés positifs à la maladie. Les difficultés ont été liées au confinement, aux mises en quarantaine des collaboratrices et collaborateurs vulnérables, à la fermeture de l'école et des ateliers ainsi qu'à l'organisation de l'accompagnement des personnes.

En revanche, lors de la deuxième vague, le nombre de cas positifs a explosé, le virus touchant 47 résident·e·s et 80 collaboratrices et collaborateurs – dont 5 gravement atteint·e·s et encore absent·e·s lors de la visite de la sous-commission début février 2021. Au pic de la pandémie, jusqu'à 25 résident·e·s ont été malades en même temps, dont une dizaine sous oxygène, parfois pendant plusieurs semaines. Malheureusement, une personne est décédée. Pendant cette période très compliquée, un soutien nécessaire du Canton et des ressources humaines ont été mis en place, pour assurer la sécurité et l'accompagnement des patient·e·s. Aujourd'hui, les équipes éducatives et soignantes sont encore très éprouvées par cette crise.

En ce qui concerne la vaccination qui a débuté mi-janvier 2021, 280 personnes ont reçu une dose, dont 162 collaboratrices et collaborateurs et 118 résident·e·s. Il y a eu une très bonne collaboration avec la Protection civile (PCi) lors de cette campagne de vaccination. À noter que c'était aussi la première fois qu'un regroupement de personnes avait lieu depuis une année dans l'institution.

Les Toises – Centre de psychiatrie et psychothérapie

La sous-commission s'est rendue dans cette institution dans le cadre de la thématique de la délivrance d'autorisations de pratiquer.

Le Centre des Toises compte 11 années d'exploitation. Il comprend 6 établissements, environ 26'500 consultations à l'année, 95 médecins-psychiatres et 327 collaboratrices et collaborateurs. Le centre principal est situé à Lausanne, dans de beaux locaux rénovés. Il ne bénéficie d'aucune subvention.

La direction précise que le Centre des Toises est reconnu comme établissement de formation de catégorie B par l'Institut suisse pour la Formation médicale post-graduée et continue (ISFM). Il forme de futur·e·s médecins-psychiatres. Le Centre des Toises a été soutenu dès son ouverture par plusieurs organisations professionnelles ainsi que des professeur·e·s du CHUV. Les Toises ont ainsi tissé des liens avec les médecins et notamment l'hôpital de Cery. Ce sont de l'ordre de 40% des patient·e·s envoyé·e·s par des médecins, y compris Cery. Cependant, depuis son ouverture, les relations sont tendues entre le DSAS et cette institution.

¹⁹ Anomalie génétique du chromosome 21 qui se traduit par une déficience intellectuelle et un retard dans le développement.

En mars 2019, une enquête administrative a été ouverte par le Canton, suite à des plaintes d'assureurs, ainsi que des difficultés de collaboration avec le DSAS. Les résultats de cet examen montrent qu'en 2017, Les Toises employaient des médecins qui n'étaient pas au bénéfice d'une autorisation valable pour pratiquer dans le canton. Des médecins-assistant·e·s en provenance de pays hors de l'Union européenne (UE) y travaillent, alors qu'elles et ils ne sont pas bénéficiaires d'un plan de formation leur permettant de passer leur examen fédéral de médecin dans le délai de 60 mois accordé par la Confédération. En outre, selon le DSAS, une surfacturation globale est relevée au niveau de la psychothérapie déléguée. Un *coaching* par un·e expert·e externe est imposé aux Toises par le DSAS.

Le 28 août 2020, dix recours sont encore pendants auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) entre le Canton et les Toises. Les demandes d'autorisation de pratiquer ne sont pas toujours complètes ni conformes aux exigences de la loi, et ne parviennent pas systématiquement dans les temps.

Les plans de formation pour les médecins-assistants hors UE ne sont pas présentés à la DGS, un suivi n'est pas possible à ce stade.

Au vu du nombre croissant de malades et de demandes de traitements psychiatriques, l'institution des Toises joue un rôle important dans le canton. Il est souhaitable que ces problèmes de formation et d'autorisations de pratiquer soient pris en considération et résolus. Sachant que des procédures auprès des tribunaux sont en cours, la COGES renonce à formuler une observation. À noter que la thématique de la délivrance des autorisations de pratiquer, de manière générale, est connue et a été relevée par la COGES²⁰. Un logiciel (DEMAUT) qui devrait permettre de gagner du temps est prêt, mais il n'a pas encore été implémenté en raison du Covid-19 (voir rapport DIRH en p. 107).

Établissement médico-social (EMS) Parc de Beausobre – hébergement de l'EHC

L'EMS Parc de Beausobre qui a ouvert ses portes au printemps 2015 est le dernier-né des établissements de l'EHC. Il complète les prestations de l'EHC, qui comprend déjà les sites de l'EMS Nelty de Beausobre à Morges et de l'EMS d'Aubonne. L'EMS Parc de Beausobre compte 82 lits, dont 28 de gériatrie et 54 de Psychiatrie de l'âge avancé (PAA). 30 logements protégés font également partie de l'établissement. L'EMS Nelty de Beausobre compte quant à lui 50 lits de gériatrie ainsi qu'un Centre d'accueil temporaire (CAT), et l'EMS d'Aubonne compte 20 lits de gériatrie et un CAT également. En tout, 152 résident·e·s peuvent donc être accueilli·e·s en hébergement médico-social. Il faut y ajouter l'activité liée au CAT pour 100 bénéficiaires, ainsi que 30 locataires en logements protégés.

Covid-19

Pour l'EMS Parc de Beausobre, lors de la première vague, du 16 mars au 28 avril 2020, 40 résident·e·s symptomatiques ont été comptabilisé·e·s sur l'ensemble des résident·e·s, ce qui représente 48,7%. On dénombre 13 personnes testées positives, et 10 décès ont malheureusement été annoncés. Sur les quelques 220 collaboratrices et collaborateurs des hébergements de l'EHC, 7 personnes ont été testées positives au Covid-19 et 21 testées négatives.

Des renforts externes ont contribué à la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, 9 personnes de la PCi ont été appelées, 8 étudiant·e·s en formation dans les professions de la santé ont travaillé au Parc de Beausobre, et 2 infirmier·ère·s ont renforcé les équipes.

Les CAT ayant été fermés sur tous les sites, 7,4 ETP ont été mis à disposition pour les soins liés au Covid-19. De plus, aucun jour de vacances n'a été pris durant cette période, mais ils ont été repris lors de l'été, tout comme les heures supplémentaires.

Lors de cette période difficile, la direction relève des constats positifs. Elle souligne la mise en place d'un dispositif permettant des échanges fréquents et interdisciplinaires. Les cadres et les équipes interdisciplinaires étaient soudés, de même que les collaboratrices et collaborateurs investi·e·s coopéraient et communiquaient bien. La gestion documentaire informatisée et intégrée était un plus.

²⁰ « Trop longue attente pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins », rapport de la COGES – année 2019, p. 82

Une formation sur les mesures d'hygiène a été appréciable. Il y avait des espaces en suffisance. Le rôle central du médecin a également été souligné.

Malgré tout, la direction a également relevé quelques points d'amélioration, telle que la difficulté à disposer en permanence de matériel en suffisance (médicaments, masques, lunettes, gants, gel hydroalcoolique, blouses, etc.). Des décisions prises au cours de la première vague se sont révélées positives et utiles au moment d'affronter la deuxième vague, par exemple identifier une personne pour coordonner et gérer toutes les ressources externes et assurer les interfaces avec les partenaires, disposer d'un outil adapté pour transmettre par SMS des informations aux familles et curatrices ou curateurs, avoir du matériel de visioconférence afin de pouvoir échanger entre cadres de différents sites, de même qu'installer des parloirs ou encore des séparations dans les chambres doubles.

En ce qui concerne la deuxième vague, du 9 octobre au 18 décembre 2020, aucun cas n'a été avéré en gériatrie, mais sur les 54 résident·e·s PAA, 45 ont été symptomatiques. 29 résident·e·s ont été testé·e·s positif·ve·s, ce qui représente 53% des résident·e·s PAA. 19 collaboratrices et collaborateurs ont été testé·e·s positif·ve·s. 10 décès ont malheureusement été annoncés, avec comme moyenne d'âge 88 ans.

Les visites ont de nouveau été possibles, mais très surveillées. Des discussions avec les familles ont été mises en place, mais se sont parfois avérées tendues à la suite de cette situation. Quelques visiteuses et visiteurs ne voulaient pas appliquer les mesures strictes, comme garder les distances, mais dans l'ensemble, les visites se sont bien déroulées.

Vaccination

La première injection a eu lieu le 15 janvier 2021. En 3,5 heures, 134 personnes ont été vaccinées, dont 62 collaboratrices et collaborateurs, 43 résident·e·s, 7 bénéficiaires du CAT et 22 locataires en appartement protégé.

Direction générale de la santé (DGS)

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

L'HIB comprend 3 sites ; celui de Payerne avec 105 lits pour activités médicales, celui d'Estavayer-le-lac où l'on compte 47 lits réservés à la réadaptation, ainsi que l'antenne médicale et polyclinique de Moudon, qui est une maison de santé. 40% des patient·e·s hospitalisé·e·s ou encore près de 60% en ambulatoire proviennent du canton de Fribourg. En 2019, dans l'ensemble des hôpitaux fribourgeois, ce sont 6'500 cas sur l'année civile, alors que le seul site du HIB traite 6'300 cas hospitalisés.

Employant 820 collaboratrices et collaborateurs, l'HIB a rencontré plusieurs difficultés ces derniers mois, tant au niveau financier qu'au niveau de la direction. La crise du Covid-19 n'a pas aidé à améliorer la situation.

Après le départ du directeur général et suite à la démission de plusieurs cadres à la fin de l'année 2019, un examen approfondi (rapport d'analyse) sur le fonctionnement au sein de l'HIB a été demandé par les services de la santé vaudois et fribourgeois. Ce rapport d'analyse effectué en mai 2020, outre de problèmes de gouvernance, a révélé de nombreux points à améliorer concernant les infrastructures.

En juin, le Conseil d'établissement a remis sa démission en bloc suite à la conclusion de ce rapport d'analyse daté de mai 2020.

Un directeur ad intérim a été nommé ; un nouveau directeur entrera en fonction en juin 2021. Sa première constatation est que les collaboratrices et collaborateurs ont été perturbé·e·s par tous les changements survenus au sein de la direction, et qu'il va falloir maintenant remotiver le personnel. Il est important de recréer un esprit et un travail d'équipe. La crise liée au Covid-19 a démontré que cela est faisable. Lors de la visite de la sous-commission, le budget 2021 n'était pas encore finalisé, mais si la crise sanitaire ne s'éternise pas, les comptes de 2020 prédisent un déficit de moitié par rapport aux comptes de 2019.

Projet de construction

Cet hôpital représente une offre de proximité et de bonnes prestations pour les soins de base. L'objectif est d'atteindre un taux d'occupation des lits de 90%, alors que le taux actuel est de 85%. Dans le but de compléter les 5% manquants et d'avoir de nouvelles infrastructures attractives, un projet de construction a été présenté en 2019. La poursuite de l'étude de ce projet qui implique un investissement de 74 millions est à l'arrêt depuis la parution du rapport d'analyse indiquant que l'HIB n'est pas capable d'assumer seul cet investissement. Or, le bâtiment actuel datant de 1973 ne répond plus aux normes ; il comporte notamment de nombreux points d'amiante et plusieurs chambres à cinq lits.

Une étude est en cours en interne, afin de connaître les besoins de la population broyarde et de définir le contrat de prestations de l'HIB. Il est à relever que l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains se trouve à une trentaine de minutes en voiture ou encore à une heure en transports publics de Payerne, et le trajet jusqu'à Fribourg est à peine plus court.

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de lits, car la durée moyenne de séjour des patient·e·s est en baisse. Avec un projet de construction redimensionné, les cantons de Vaud et de Fribourg devraient entrer en matière pour apporter leur soutien.

La situation actuelle de l'HIB devient préoccupante en l'absence de garantie de faire des soins aigus généralistes. Il en découle des répercussions sur l'attractivité de l'hôpital par un désintérêt des médecins à venir travailler au sein de l'HIB. Rappelons que l'hôpital de Montreux avait souffert d'une situation similaire en raison de l'obsolescence grandissante des infrastructures après de trop nombreuses années d'attente.

2^e observation

Avenir de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Le rapport d'analyse de mai 2020 a révélé notamment que les infrastructures obsolètes ne permettent plus de garantir des soins correspondant aux standards actuels, sans toutefois que la sécurité des patient·e·s soit remise en cause.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avenir de l'HIB qui compte actuellement pas moins de 820 postes de travail, et sur la manière dont est envisagée la collaboration future avec le Canton de Fribourg.*

Ensemble hospitalier de la Côte (EHC)

L'EHC, créé en 2000, bénéficie d'une capacité entrepreneuriale du privé à des fins de service à la population. Il compte 11 établissements ; 17'000 collaboratrices et collaborateurs. Quatre missions le sous-tendent, soit la médecine de proximité, les soins aigus, la réadaptation, et l'hébergement, pour un bassin de population de taille significative, à savoir 170'000 habitant·e·s. Un partenariat interhospitalier est en place avec l'hôpital de Nyon. Des collaborations avec le Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL) sont en place et 20 conventions sont de mises avec le CHUV.

En 2010, un projet de travaux d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Morges a vu le jour. Une augmentation de capacité, soit 40 lits supplémentaires, était la bienvenue, tout comme l'ouverture de la Clinique de Morges qui se situe au 5^e étage de l'hôpital. Les travaux ont été achevés en 2018, pour un montant de 64 millions. En 2019, l'hôpital de Morges a fêté ses 150 ans. Il compte 240 lits et 19 unités de soin.

Selon le Conseil d'administration et la direction, l'augmentation du nombre de lits de 200 à 240 a été avalisée par le Canton qui a admis le Programme pluriannuel des investissements (PPI) correspondants présenté par l'EHC, a octroyé la garantie de l'État pour les emprunts nécessaires contractés par l'EHC. Le Canton a par ailleurs été consulté lors de la circulation du dossier lors de la mise à l'enquête (CAMAC) et il a été représenté au sein de la Commission de construction.

Il s'avère toutefois que, à la mise en exploitation des 40 lits supplémentaires, le Canton, qui finance le 55% du coût des soins hospitaliers stationnaires, n'a intégré que très partiellement ces 40 lits dans son budget pour les années 2019 et 2020. Il en résulte selon l'EHC une perte d'exploitation de 1,5 million en 2019 et un budget déficitaire en 2020 à hauteur de 2,5 millions.

3^e observation

Financement des 40 lits supplémentaires de l'hôpital de Morges

40 lits supplémentaires ont été autorisés avec l'agrandissement de l'hôpital, mais ne sont pas encore pris en charge dans le système de financement de l'État. Des négociations sont en cours.

– *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état des négociations.*

Systeme informatique

L'EHC a privilégié l'autonomie pour son système informatique, ce qui entraîne des coûts élevés des applications choisies, sans retour sur investissements.

Perspectives en termes de dossier informatisé du patient (DIP)

La solution Soarian existe dans tous les hôpitaux. Or, l'EHC utilise une solution personnelle qui posera à terme des problèmes de maintenance, générera des coûts majeurs de démantèlement et demandera de trouver une solution proportionnée et adaptée pour son remplacement.

Covid-19

Cette crise sanitaire est une double peine. En effet, la suspension de l'activité élective du 16 mars au 27 avril 2020 sur décision du Conseil fédéral a engendré une perte d'activité estimée pour l'EHC de 525 cas, soit un montant de 5,6 millions. Pour les hôpitaux, dont l'entier de l'activité a été reconnue par le Canton, les pertes sont intégralement compensées, mais pour l'EHC, dont une partie des lits ne sont pas financés en 2020, la compensation est partielle, soit de 20%.

La première vague de la pandémie, dans le contexte particulier de l'accord conclu en 2019, amène à des pertes estimées à 11 millions pour 2020.

Lors de la visite de la sous-commission du 8 octobre 2020, avant le début de la deuxième vague de la pandémie, les lits de l'hôpital de Morges étaient occupés à 100%.

Hôpital Riviera-Chablais (HRC)

Les problèmes de gestion de l'HRC ouvert en novembre 2019 ont suscité un déploiement de mesures importantes. Suite aux problèmes financiers et à la démission du directeur général, l'HRC s'est trouvé en situation de crise. Le Conseil d'État a nommé un directeur ad intérim, soit l'ancien directeur du CHUV, pour remettre à flot et assurer l'avenir de l'hôpital.

Les Conseils d'État vaudois et valaisan ont diligemment deux audits, et des mesures d'assainissement ont été engagées. Pour une vision complète de l'étendue des actions menées, voir : Rapport (RAP_690508) du Conseil d'État au Grand Conseil sur la requête Philippe Jobin et consorts aux noms des groupes UDC/PLR/Vert'libéraux – Pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) suite à la présentation de l'EMPD (229 HRC) par le Conseil d'État (20_REQ_003), et l'Exposé des motifs et projets de décrets (20_LEG_133), permettant au Conseil d'État d'accorder la garantie de l'État de Vaud à l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) pour l'emprunt bancaire de CHF 52,65 millions contracté pour financer les coûts complémentaires liés à la construction de son dispositif hospitalier et autorisant le Conseil d'État à adhérer à la version modifiée de la convention intercantonale sur l'HRC.

La COGES a décidé cette année de ne pas revenir sur les problèmes financiers de l'HRC sur lesquels plusieurs commissions ont été engagées et des audits effectués. Elle a orienté ses investigations sur les problèmes découlant de l'emploi et de l'activité. La COGES suivra de près l'évolution de ces dossiers.

L'HRC propose des consultations et traitements ambulatoires, un service d'urgences, des soins aigus, des services d'hospitalisations et de la réadaptation. 2'029 collaboratrices et collaborateurs de 52 nationalités différentes, dont 60% suisses, travaillent au service des patient·e·s issu·e·s d'un bassin de population de 180'000 personnes localisé entre les cantons de Vaud et du Valais.

Les employé·e·s se composent de 28% d'hommes, dont 82% à plein temps, et 72% de femmes, dont 41% à plein temps. L'âge moyen est de 41 ans, avec une ancienneté de 8,6 ans. La rotation du personnel est stable.

Le solde de vacances pour le personnel, à la fin 2020, était en moyenne de 16 heures, et de 70 heures pour les médecins-assistant·e·s.

Le taux d'absence est en légère augmentation par rapport à celui de 2019, soit 8,4% en 2020 contre 7,2% en 2019. Cette hausse résulte des cas de Covid-19 et de l'absence des personnes vulnérables.

La sous-commission a pu apprécier le retour à une stabilité du personnel de l'HRC ce qui va contribuer à un renforcement de la qualité de prise en charge.

Suivi opérationnel de l'actualité ; pilotage et indicateurs

Une série d'indicateurs a été mise en place par la direction permettant un suivi régulier (pilotage de l'activité) et l'apport rapide et efficace de mesures correctives si nécessaire.

Une fois par semaine, une unité de gestion transmet les points particuliers d'attention au comité de direction (activités hebdomadaires et analyses complémentaires si besoin).

Une fois par mois, un suivi par service de l'activité est effectué, par rapport au budget. Pour janvier 2021, une baisse de 18% de l'activité par rapport au budget est observée. En raison du Covid-19, seuls 60% des salles d'opération sont en fonction.

Le budget 2020 n'a pas pu être atteint à cause du Covid-19. La fermeture d'une partie des salles d'opération entre mars et juin, ainsi que lors de la deuxième vague laisse prévoir une perte d'environ 14% pour les hospitalisations en soins aigus, 9% pour les hospitalisations B – soins chroniques et 10% pour les activités ambulatoires.

Covid-19

La première vague a bien été maîtrisée, l'hôpital a accueilli 106 cas au plus haut de la courbe. La deuxième vague a été beaucoup plus difficile, 345 cas ont été soignés, ce qui représente 2'000 journées effectives de travail, malgré du personnel en quarantaine ou malade.

Une structure organisationnelle et de responsabilités a été mise en place lors de la crise. Des outils et des indicateurs de suivi, quotidiens ou pluriquotidiens ont été établis. Le suivi de la situation a été placé sous la responsabilité de la direction médicale et de la direction des soins, avec une cellule de coordination, un État-major et un dispositif de diffusion des décisions. Des rapports automatiques et pluriquotidiens de la situation aux soins intensifs ont été dressés.

Début 2021, une équipe pour le centre de vaccination a été mise en place. Au total, 18 personnes par jour y travaillent. Une entreprise de placement assure les remplacements, mais c'est l'HRC qui couvre les frais.

Dans un premier temps, le vaccin Moderna a été exclusivement utilisé. Environ 1'500 personnes ont reçu la première dose. Le centre a une capacité de 400 injections par jour, mais lors de la visite de la sous-commission, seules 150 doses étaient disponibles. L'injection de la deuxième dose a débuté le 22 février 2021.

Il y a une grande attente de la population, la gestion est délicate, elle demande une adaptation quotidienne.

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Vu l'ampleur de la crise Covid-19 au sein du CHUV durant toute l'année 2020, les commissaires ont choisi, à dessein pour laisser le personnel travailler, de se limiter aux mesures dédiées à la crise et à deux points divers supplémentaires.

Covid-19

En préambule, le directeur général relève que les chiffres des hospitalisations permettent une interprétation, au contraire de ceux relevant des tests, car toute la population n'y a pas recours au même moment et de façon systématique. Les capacités hospitalières sont mises à l'épreuve lorsque le taux de reproduction du virus augmente. La vigilance découlant de l'analyse de ces chiffres est donc primordiale.

Si la première vague a mis au défi l'institution pour des raisons d'organisation de logistique et de difficultés d'approvisionnement en matériel, la deuxième s'est avérée plus lourde en raison du nombre élevé d'hospitalisations et du temps mis à ce que ce nombre baisse.

Première vague

Lors de la première vague, en termes de personnel soignant et administratif, il peut être mentionné que 800 infirmières et infirmiers ont été déplacé·e·s de services non-Covid vers des services prenant en charge des patient·e·s Covid-19. 700 collaboratrices et collaborateurs se sont annoncé·e·s volontaires. 250 demandes de renfort ont été traitées et 250 collaboratrices et collaborateur provenant de tous les départements du CHUV ont été mobilisé·e·s pour différents types de missions. En effet, des renforts ont été nécessaires pour le transport des patient·e·s, des médicaments et de matériel médical. Il a fallu également renforcer le nombre de collaboratrices et collaborateurs pour les livraisons, la lingerie, la restauration, le stockage. Le personnel administratif et celui de l'accueil ont dû aussi être augmentés. En plus de cela, 1'000 bénévoles externes se sont annoncé·e·s pour apporter de l'aide si nécessaire.

En ce qui concerne les médecins, 250 ont été identifié·e·s pour faire face aux besoins dont 125 en « *stand by* », 125 mobilisé·e·s pour les soins, dont 53 nouveaux engagements, comptant parmi eux 30 étudiant·e·s en médecine et 13 médecins en première année d'exercice. 72 mouvements internes de médecins ont été dénombrés.

Notons encore que 5 crèches provisoires ont été ouvertes, prenant en charge 400 enfants. Cela a nécessité la mobilisation de 104 collaboratrices et collaborateurs internes ainsi que 63 externes.

La population a été très solidaire pour le personnel et les activités du CHUV durant cette période en le témoignant par l'apport de 130 propositions de dons.

Deuxième vague

Comme pour la première vague, 800 infirmières et infirmiers ont été déplacé·e·s des services traitant des patient·e·s non-Covid à ceux traitant des patient·e·s Covid. 85 collaboratrices et collaborateurs se sont annoncé·e·s volontaires pour aider. Par ailleurs, 69 demandes de renfort comme pour la première vague ont été traitées dont certaines (24) étaient encore en cours au début 2021. En plus de cela, pour faire face au nombre croissant de patient·e·s hospitalisé·e·s, 13 auxiliaires externes ont été engagé·e·s ainsi que 37 collaboratrices et collaborateurs ont été mobilisé·e·s d'autres départements. Ces demandes ont principalement été faites pour soulager le personnel soignant, appuyer le secrétariat et la logistique.

Une crèche mise en place pour la première vague a continué son activité.

Pour les médecins, le nombre a été identique à celui de la première vague, mais la répartition a été différente. 40 ont été en « *stand by* » et 210 mobilisé·e·s avec 70 nouveaux engagements, dont 20 médecins en première année d'exercice. 140 mouvements internes ont été effectués.

Si, lors de la première vague, les opérations électives hormis celles urgentes et celles liées à des pathologies graves ont été supprimées, lors de la deuxième vague cela n'a pas été le cas. Il en résulte une longue liste des activités chirurgicales électives en attente. En cas de recrudescence de l'épidémie, le volume d'attente augmenterait encore, avec le risque de rompre l'équilibre que le CHUV essaie de maintenir pour soigner tant les patient·e·s Covid que les patient·e·s non-Covid. La crise Covid-19 a entraîné la mise en mouvement de tout l'hôpital. Cette opération est réussie grâce au professionnalisme, à l'agilité et à l'engagement de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs.

Stratégie vaccinale fin 2020

Concernant la vaccination contre le Covid-19, le directeur général adjoint rappelle les prérogatives de la Confédération en la matière, parmi lesquelles l'achat et la mise à disposition des vaccins ou encore la détermination des populations prioritaires. Au niveau cantonal, la stratégie vise à protéger rapidement les personnes vulnérables, tout en s'assurant de disponibilités pour administrer la première et la seconde dose du vaccin, selon le principe d'une montée en puissance progressive. Le défi sera dès l'approbation des vaccins par Swissmedic de pouvoir assurer la livraison des vaccins et la montée en puissance de la logistique pour les administrer.

Concernant les variants du Covid-19, le directeur informe qu'il n'est pas encore possible de déterminer l'efficacité des vaccins actuels, ni si une vaccination ponctuelle sera nécessaire. Du point de vue budgétaire, les frais liés à la vaccination sont à la charge des services concernés (DGS, DGCS).

Divers

Au-delà des aspects liés au Covid-19, la sous-commission s'est intéressée à deux problématiques distinctes, soit le prêt de médecins et les prestations hôtelières facturées.

Prêt de médecins

Le CHUV a prêté des médecins à d'autres hôpitaux à un tarif plus élevé. En effet, à la demande d'hôpitaux, le CHUV met à disposition des médecins au tarif basé sur le coût salarial annuel et majoré. La solidarité est assurée en cas de besoin. Les relations entre le CHUV et ses partenaires sont réglées par des conventions, alors que les tarifs sont ceux fixés par le Conseil d'État et correspondent au salaire, avec un ajout de 10% de frais administratifs, et encore 10% de frais pour les heures non productives. La posture du CHUV est celle du soutien, tout en devant entrer dans ses frais.

Prestations hôtelières facturées

Un contrat renouvelé de manière automatique avec une société de locations de télévisions a été signé en 1984. C'est un cas particulier, et le seul à la connaissance du responsable. Il n'entre pas dans le régime des marchés publics. Les prestations d'environ 100'000 francs par an prévoient un·e employé·e à temps partiel qui fournit des télévisions aux patient·e·s qui en font la demande. La facturation est faite de manière compliquée. La direction du CHUV a validé l'internalisation de cette prestation, ce qui aura l'avantage de faciliter l'organisation. Le contrat avec la société externe prendra fin en août 2021. Des solutions plus modernes feront l'objet d'une réflexion en été 2021 et de la mise en place d'un nouveau concept.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2020, le DSAS compte 35 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice²¹.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 14_POS_098 | Postulat Samuel Bendahan et consorts - pour un congé parental vaudois facultatif subventionné | 10.12.2014 | 10.12.2015 |
| 15_POS_115 | Postulat Christiane Jaquet-Berger au nom de la commission qui a traité le 14_POS_083 - Le Conseil d'Etat est prié de soutenir et de promouvoir, en partenariat avec les milieux privés, les milieux culturels, les communes et les milieux d'accueil et de défense des personnes en situation de handicap, l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap et d'étudier | 31.03.2015 | 12.05.2016 |
| 15_POS_118 | Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes | 21.04.2015 | 22.09.2016 |
| 15_POS_135 | Postulat Filip Uffer et consorts - Logements protégés avant 2030 | 01.09.2015 | 31.05.2017 |
| 15_INT_435 | Interpellation Jérôme Christen et consorts - intitulée "Aide individuelle au logement : l'outil n'est-il pas adéquat ou faut-il revoir les critères d'octroi" | 06.10.2015 | 27.01.2016 |
| 15_POS_149 | Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles ! | 24.11.2015 | 06.09.2017 |
| 16_POS_174 | Postulat Claire Richard et consorts - Prestations sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ? | 10.05.2016 | 21.03.2018 |
| 16_POS_187 | Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quelles sont les différences de rentes de prévoyance professionnelle entre les femmes et les hommes pour les retraité-e-s, anciennement employé-e-s dans l'administration cantonale vaudoise ? | 30.08.2016 | 21.03.2018 |
| 16_MOT_101 | Motion Julien Eggenberger et consorts - Pour améliorer le traitement des demandes de bourses ! | 07.12.2016 | 25.09.2019 |
| 17_POS_236 | Postulat Philippe Vuillemin - CHUV - EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières | 31.01.2017 | 18.09.2019 |
| 17_POS_247 | Postulat François Clément et consorts - Un refuge pour sauver des vies | 16.05.2017 | 02.04.2020 |
| 17_POS_022 | Postulat Thierry Dubois et consorts - La facturation dans les hôpitaux publics d'une hospitalisation par un forfait de type DRG : une affaire rentable ?! | 14.11.2017 | 25.09.2019 |
| 18_POS_029 | Postulat Guy Gaudard et consorts - AMIANTE : ce n'est pas un problème du passé. Renforçons le principe de précaution | 30.01.2018 | 25.09.2019 |
| 18_MOT_024 | Motion Claire Richard et consorts - au nom du groupe vert/libéral et du groupe PDC-Vaud libre - Pour un soutien ciblé et efficace aux soins bucco-dentaires | 13.03.2018 | 11.09.2019 |
| 18_MOT_031 | Motion Nicolas Croci Torti et consorts - La Bourse ou le travail ? | 27.03.2018 | 01.05.2019 |
| 18_INT_167 | Interpellation Vincent Keller - Luttons contre le travail qui tue ! | 24.04.2018 | 01.08.2018 |
| 18_POS_059 | Postulat Grégory Devaud et consorts - Etablissement d'un rapport, actuel, sur les effets de seuils ainsi que sur le revenu disponible des ménages vaudois | 08.05.2018 | 18.12.2019 |
| 18_POS_061 | Postulat Florence Gross et consorts - Optimisation dans le domaine de l'action sociale, où en est-on ? | 15.05.2018 | 18.12.2019 |
| 18_POS_067 | Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Réduction des risques en milieu festif vaudois : un laboratoire mobile | 12.06.2018 | 05.11.2020 |
| 18_MOT_053 | Motion Jessica Jaccoud et consorts - Pour associer le canton de Vaud au test de consommation légal de cannabis | 12.06.2018 | 05.11.2020 |
| 18_INT_263 | Interpellation Guy Gaudard et consorts - Lausanne : Future cannabis city ? | 20.11.2018 | 27.02.2019 |

²¹ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'Etat a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 18_POS_101 | Postulat Martine Meldem et consorts - Aider davantage des gens du Sud - une responsabilité | 18.12.2018 | 09.04.2020 |
| 19_POS_134 | Postulat Graziella Schaller et consorts - Soumettre la cigarette électronique au même cadre légal que les produits du tabac | 02.04.2019 | 02.04.2020 |
| 19_POS_135 | Postulat Daniel Ruch et consorts - Des subsides à l'assurance maladie versés au prorata du taux d'activité | 02.04.2019 | 02.04.2020 |
| 19_INT_356 | Interpellation Séverine Evéquo - La loi sur les bourses d'études empêche-t-elle des jeunes de finir leur formation ? Y a-t-il un "plafond de verre" pour les étudiantes boursières ? | 28.05.2019 | 04.09.2019 |
| 19_INT_361 | Interpellation Isabelle Freymond - L'Aide du canton n'est pas pour tout le monde. | 04.06.2019 | 11.09.2019 |
| 19_INT_380 | Interpellation Stéphane Rezzo et consorts - Que compte faire le Conseil d'Etat avec les subsides indus ? | 27.08.2019 | 03.12.2019 |
| 19_POS_164 | Postulat Carine Carvalho et consorts - Pour un soutien professionnel et non-stigmatisant à la réorientation professionnelle des travailleuses et travailleurs du sexe | 17.09.2019 | 29.10.2020 |
| 20_INT_436 | Interpellation Cédric Weissert - «Voyageurs» soignés à l'oeil | 14.01.2020 | 21.04.2020 |
| 20_INT_447 | Interpellation Pierre-Alain Favrod - Création d'E.M.S dans ce Canton: est-ce un privilège des villes ? | 11.02.2020 | 25.05.2020 |
| 20_QUE_075 | Simple question Josephine Byrne Garelli - – Quel premier bilan tirer de la mise en place de la centrale des solidarités ? | 12.05.2020 | 12.06.2020 |
| 20_QUE_077 | Simple question Hadrien Buclin - – Pour la gratuité des tests de dépistage du Covid-19 | 12.05.2020 | 12.06.2020 |
| 20_INT_487 | Interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Mieux prévenir les épidémies en EMS. | 26.05.2020 | 09.09.2020 |
| 20_INT_495 | Interpellation Jérôme Christen et consorts - « Aide à l'assurance maladie : quelle est l'ampleur de l'arrosage inadapté ? » | 09.06.2020 | 16.09.2020 |
| 20_INT_507 | Interpellation Nathalie Jaccard et consorts - Chicha, ça va pas tant que ça..... | 30.06.2020 | 30.11.2020 |

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et l'action sociale pour l'année 2020.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)

M. Denis Rubattel, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner le Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour l'année 2020 était composée de Mme Isabelle Freymond et M. Denis Rubattel.

Introduction

Compte tenu du Covid-19 qui a contraint une grande majorité du personnel à être en télétravail ainsi que de la surcharge de travail qui a résulté de ce contexte, d'entente avec les responsables du DEIS, les entretiens et les visites de terrain ont parfois été suspendus, reportés au début 2021 ou annulés, afin de ne pas perturber les services déjà mis à rude épreuve.

À noter que tous les services rencontrés ont déjà procédé à un *feedback* Covid-19 avec leur personnel afin de tirer des enseignements pratiques.

La sous-commission a effectué les entretiens et les visites des entités suivantes qui composent le département :

- Secrétariat général (SG-DEIS), entretiens avec le secrétaire général
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), entretiens avec la cheffe de service et le chef de la Police cantonale du commerce (PCC)
- Service de l'emploi (SDE), entretiens avec la cheffe de service, visite de l'Office régional de placement (ORP) d'Echallens, entretien avec la responsable de l'Instance juridique chômage (IJC)
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), entretien avec le directeur général ad intérim
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), entretien avec le chef de service
- Service de la population (SPOP), entretien avec le chef de service et le directeur de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DEIS)

Comme partout ailleurs, le travail a été bouleversé au sein du DEIS durant l'ensemble de l'année 2020, tant au niveau de l'organisation générale des services et des affaires fondamentalement nouvelles à traiter (Réduction de l'horaire de travail – RHT, cas de rigueur, soutien aux entreprises) qu'au niveau de la mise en place du télétravail. À cela, se sont ajoutés beaucoup de réclamations et questionnements de la population vaudoise concernant le dispositif administratif lié au Covid-19. Si le rôle du SG a été avant tout de servir de courroie de transmission entre le conseiller d'État et les différents services du département, son souci permanent a été de garder la vue d'ensemble, afin d'être parfaitement à jour sur la situation légale liée au Covid-19 qui changeait en permanence.

Le secrétaire général souligne la grande flexibilité et la faculté d'adaptation du personnel dans l'ensemble du DEIS qui s'est montré volontaire et solidaire à toute épreuve. Cet état d'esprit s'est avéré très précieux au vu de la rapidité de réaction nécessaire face aux multiples décisions prises par le Conseil Fédéral et qui impactaient l'administration vaudoise. Dans ce contexte, presque irréel, plusieurs solutions urgentes ont dû être trouvées et mises en place, d'une part pour répondre aux demandes de la population, et d'autre part pour trouver du personnel en suffisance et le former dans l'urgence. Afin de piloter au mieux dans ce contexte inédit, le DEIS a créé deux *task forces* spécifiques, l'une au SDE pour le traitement des RHT et l'autre au SPEI pour les cas de rigueur.

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Covid-19

Lors de la déclaration du Conseil Fédéral, en février 2020, annonçant la « situation particulière » au sens de la loi sur les épidémies (LEp), des réunions ont été organisées en urgence pour évaluer la situation et les mesures sanitaires à mettre en place. GastroVaud a apporté son précieux concours afin que toutes les cafetières-restauratrices et tous les cafetiers-restaurateurs puissent être rapidement informé·e·s.

Si aucune planification particulière n'existait dans le service pour une ampleur telle que cette pandémie, le télétravail a rapidement été mis en place grâce à l'énorme soutien de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), malgré un manque de matériel informatique dans certains cas. Le problème des ordinateurs a été réglé en remplaçant la plupart des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables.

Le personnel qui a démontré une flexibilité exemplaire et un esprit de solidarité s'est rapidement installé. Grâce à une bonne collaboration interdépartementale, les travaux du quotidien ont pu être assurés, de même que les différentes entités du service sont restées atteignables. Le SPEI s'est articulé en mode « gestion de crise », afin de pouvoir assurer les nombreuses demandes liées à la situation et s'engager dans des dossiers économiques conséquents ; par exemple avec la mise en place d'une *hotline* ou encore l'opération *welQome*. En outre, la coordination avec l'État-major cantonal de conduite (EMCC) pour recenser et trier les informations a été précieuse et profitable pour les demandes de citoyen·ne·s. Par contre, la communication, la compréhension et la coordination des mesures entre la Confédération, le Canton et les communes étaient souvent compliquées.

Pour le SPEI, le volume de travail durant la deuxième vague a été plus conséquent que durant la première, ce qui a demandé au personnel un engagement intensif. Globalement, le jeu de « passe-passe » et les changements permanents des règles en vigueur entre la Confédération et les cantons ont compliqué la prise en charge des affaires à traiter.

Début 2021, la *task force* pour les cas de rigueur était composée de 36 personnes (26 ETP). Elle s'est judicieusement renforcée avec des mandataires externes (une dizaine de fiduciaires privées) pour soulager le service en procédant à des vérifications de comptes des entreprises, à des analyses financières nécessaires aux prises de décisions, ces dernières restant toutefois toujours l'affaire du département. Les contrôles hiérarchiques du service sont l'apanage du Contrôle cantonal des finances (CCF) ainsi que du Contrôle fédéral des finances (CDF).

Si quelques patron·ne·s ont déclaré ne rien avoir reçu comme montant, ou tardivement, les informations reçues par le DEIS ont démontré que tout a été mis en œuvre pour traiter au plus vite les nombreuses demandes. Une des raisons, sans doute parmi tant d'autres, est à trouver parmi les allers-retours nécessaires pour compléter des documents lacunaires des entreprises. Ce n'est qu'en 2021, soit lorsque l'ensemble des protagonistes aura pris suffisamment de recul, qu'une analyse plus fine et précise pourra apporter des éléments significatifs sur les retards.

Plateforme numérique et foire aux questions (FAQ)

Attendue par un grand nombre d'entreprises et d'acteurs économiques, une plateforme numérique a été ouverte et a permis de trouver les renseignements sur certaines modalités et surtout sur les démarches à entreprendre pour obtenir des aides sur les cas de rigueur. Ainsi, l'administration vaudoise a été rapidement opérationnelle pour les aides visant à soutenir les secteurs du tourisme, de la gastronomie, de la viticulture, des produits du terroir vaudois, de l'artisanat local, de la culture, des loisirs et des transports publics. Indemnité de fermeture, aide financière aux entreprises et indépendant·e·s exploitant un établissement ou une installation accessible au public dont les fermetures ont été ordonnées par le Conseil d'État au cours de la deuxième vague de Covid-19, soit entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020. L'aide consiste en une indemnité forfaitaire, sous la forme d'une contribution à fonds perdu.

Quant au Fonds de soutien à l'industrie visant à soutenir la création et le maintien d'emplois industriels dans le canton de Vaud, il est entré en vigueur dès le mois de janvier 2021.

Par ailleurs, un document indispensable pour épauler l'économie, soit une « FAQ - Économie », a été réalisé conjointement entre le SPEI, le SDE, le SEPS et le Service des affaires culturelles (SERAC), ainsi que les principaux partenaires de terrain, à savoir les associations économiques régionales et autres organisations faîtières. Ce support est continuellement consolidé et mis à jour.

Il y a lieu de saluer l'ouverture de cette plateforme numérique, indispensable et précieuse pour un grand nombre d'entreprises.

Plateforme welQome

Face à l'ampleur des difficultés économiques de certains secteurs, le Canton de Vaud a aussi investi 15 millions de francs dans un plan de relance inédit, en s'alliant avec l'entreprise QoQa pour lancer la plateforme welQome. Celle-ci permet de valoriser des offres de qualité, orientées sur les notions de proximité et de durabilité dans le domaine du tourisme. Longuement débattue au Grand Conseil, cette action hors norme a été créée dans l'urgence, afin d'agir efficacement pour tenter de sauvegarder l'emploi dans le canton et éviter des faillites. Réitérée durant la période précédant les fêtes de fin d'année, cette mesure fonctionnait sur le principe suivant : une réduction de 20% pour la consommatrice ou le consommateur et un bonus de 10% pour la ou le commerçant·e, l'État de Vaud subventionnant l'écart de 30% sur chaque transaction. À fin 2020, l'opération welQome 2 représentait un montant de 20 millions de francs (constitué en partie du montant non utilisé de la première opération welQome) pour un chiffre d'affaires potentiel de 60 millions de francs. Selon la cheffe du SPEI, globalement, la gestion assurée par l'entreprise QoQa fut une réussite et les retours sont convaincants.

Cautionnement pour les start-up, baux et loyers

Dans le courant du mois d'avril 2020, dans le cadre du soutien en faveur des entreprises en phase de démarrage impactées par le Covid-19, il a été décidé, par l'entremise du Conseil d'État, de débloquent 20 millions de francs, afin de pallier l'absence de soutiens fédéraux, sous couvert du principe de subsidiarité. Il s'agissait de soulager temporairement les commerces. Par la suite, des mesures complémentaires en faveur des *start-up/scale-up* sous la forme de crédits bancaires cautionnés ont vu le jour.

Suite à l'entrée en vigueur des mesures de lutte contre le Covid-19, un certain nombre de petit·e·s commerçant·e·s ainsi que restauratrices et restaurateurs ont craint de voir leur entreprise disparaître, puisque devant s'acquitter d'un loyer tout en étant privé·e·s de revenus. Sous l'égide du SPEI, un soutien substantiel a permis de trouver des solutions, par un accord entre bailleurs et locataires, permettant de soulager les deuxièmes d'une partie de leurs charges. Cette solution, par le biais d'une convention entre locataire et bailleur, consent à l'abattement de 50% du loyer pour plusieurs mois, aide en partie à fonds perdus pour le Canton de Vaud.

Politique d'appui au développement économique (PADE) 2020-2025

Inscrite dans le programme de législature 2017-2022, la PADE a pour objectif de contribuer à la prospérité de la population vaudoise, en se fondant sur l'attractivité, la compétitivité, la durabilité et le rayonnement d'une économie favorisant la création de nouveaux emplois et la vitalité du tissu existant. En août 2020, le Parlement vaudois a adopté la PADE 2020-2025 qui passe notamment par la création d'un fonds de 105 millions de francs déclinés en trois axes : innovation, économie durable et immunothérapie oncologique. Selon la cheffe du SPEI, cet appui est une aubaine et un outil inestimable pour positionner le canton. En parallèle, le service se concentre sur des axes promotionnels nouveaux, des projets à caractère collaboratif (exemple : moteur à hydrogène, collaborer plus largement avec les faîtières et créer des synergies avec les expertises locales).

Vaud Promotion et marque Vaud+

En février 2021, sans grand éclat médiatique, mais par un communiqué de presse, la nouvelle Association Vaud Promotion a annoncé sa création tout comme la nomination de son nouveau

président par le Conseil d'État. Avec un cumul de casquettes, ce dernier assumera simultanément plusieurs responsabilités, à savoir la direction générale du groupe de l'École hôtelière de Lausanne (EHL), la présidence de l'Office des vins vaudois (OVV) et celle de Vaud Promotion. Cette dernière entité a pour objectif d'accroître la notoriété, la compétitivité et l'attractivité du canton de Vaud au moyen de la marque Vaud+ en particulier, dont elle promeut les valeurs. Le grand public, bombardé de tant de labels, devra s'y retrouver !

Ce nouvel organe Vaud Promotion sera, entre autres, chargé de déployer la marque territoriale Vaud+, marque d'excellence au service de l'identité vaudoise et de fédérer les actrices et acteurs vaudois·es du monde économique, touristique, culturel, viticole, agricole et sportif, incarnant les atouts du canton et partageant des valeurs communes. Vaud Promotion regroupe les anciens Offices du tourisme du Canton de Vaud et Vaud Terroirs, ces deux dernières appellations étant appelées à disparaître.

La mise en place statutaire de l'entité Vaud Promotion devrait avoir lieu au printemps 2021, un siège d'observateur est réservé pour le Canton de Vaud au sein du comité.

Office de la consommation (OFCO)

Police cantonale du commerce (PCC)

La mise en place du télétravail dans l'urgence a été une tâche compliquée compte tenu du manque de matériel informatique d'une part, et d'autre part du peu de numérisation des dossiers.

La semaine suivant l'annonce du Conseil Fédéral, mandat a été donné à la PCC de gérer les appels de la *hotline* économique, soit des centaines d'appels par jour. Puis, cette *hotline* a évolué et a été divisée en trois entités en rapport avec les problématiques, soit les questions en lien avec le chômage (RHT), celles concernant les *start-up* et celles en rapport avec la PCC. En sus d'une charge particulièrement soutenue de travail, la PCC a également collaboré étroitement avec le SPEI pour consolider la plateforme de la FAQ. Rapidement, la PCC s'est associée avec le médecin cantonal et le Bureau des manifestations, afin d'établir les directives concernant les mesures sanitaires, d'organiser le traçage et d'étudier les concepts sanitaires. Selon le chef de la PCC, le soutien apporté par GastroVaud afin d'informer les cafetières-restauratrices et les cafetiers-restaurateurs le plus rapidement possible s'est avéré efficace et déterminant.

Durant la première vague, la PCC a envoyé près de 40 contrôleuses et contrôleurs sur le terrain, incluant les polices du commerce communales ainsi que les préfet·e·s. Cela n'ayant pas été suffisant, le service a mandaté des aides dans certaines régions. Toujours durant cette première vague, sur les 3'216 commerces contrôlés, 987 ont reçu un rappel à l'ordre, 160 ont eu des avertissements et 25 ont été dénoncés. Durant ces contrôles, en cas de manquements, les commerces avaient 24 heures pour se mettre en conformité. D'autres contrôles appropriés ont été judicieusement mis en place. L'ampleur inhérente au dispositif Covid-19 a fait prendre du retard à la PCC dans certains dossiers, par exemple la mise en œuvre de la loi sur les jeux d'argent (LJA).

À l'arrivée de la seconde vague, en novembre 2020, la PCC s'est coordonnée avec la Police cantonale (Polcant) pour effectuer différents contrôles et avec un effectif renforcé, en particulier par le service du chimiste cantonal. Il est à relever que ces contrôles ont mis en lumière environ 170 commerces qui ne respectaient pas les mesures sanitaires.

Service de l'emploi (SDE)

Covid-19

Le SDE possédait un plan de continuité datant de 2006 qui s'est révélé peu adapté à une telle crise. La situation a été gérée grâce à la flexibilité et la capacité d'adaptation de l'ensemble du personnel.

Suite à l'annonce du Conseil fédéral, les demandes de chômage sont arrivées par milliers en version papier ; demandes qu'il a fallu scanner. Pour ce faire, un groupe « ad'hoc » a été créé. Il était chargé de faire parvenir les demandes par courriel selon la base de données relatives à l'ordonnance sur le

système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail (Ordonnance PLASTA). Puis, au début du mois d'avril 2020, les demandes ont pu être effectuées en ligne grâce au soutien et à la collaboration de la DGNSI, respectivement du SPEI.

Sur les 500 collaboratrices et collaborateurs, près de 350 ont effectué du télétravail. Pour la conduite des opérations et dans le cadre de ce nouveau dispositif, deux mesures ont été prises. D'une part la création d'une *task force* et, d'autre part, la parution régulière d'une *newsletter* permettant ainsi aux collaboratrices et collaborateurs d'être informé·e·s et de garder ainsi le contact.

Durant la première vague, plusieurs mesures ont été prises, notamment :

- Dès le 20 mars 2020, l'inspection cantonale du travail a été mandatée pour contrôler les mesures sanitaires ordonnées dans les entreprises. Des contrôles ont été effectués en collaboration avec la Suva, l'Inspection du travail Lausanne (ITL) et la commission de contrôle des chantiers (quadripartite : Suva, Unia, SDE, Fédération vaudoise des entrepreneurs-FVE). Lors de constats de non-respect des mesures sanitaires, les employeuses et employeurs avaient deux heures pour annoncer leur nouveau plan de mesures, respectivement les correctifs à apporter.
- Dans les ORP, des employé·e·s ont dû prendre leur poste de travail fixe à la maison, afin de pouvoir travailler.
- Jusqu'au 8 juin 2020, les mesures d'insertion professionnelle (MIP) ont été suspendues ; certaines ont pu continuer en apprentissage en ligne.
- Une cinquantaine de conseillères et conseillers ont été formé·e·s pour soutenir les caisses de chômage (trois conseillères ou conseillers en temps normal). Ainsi, toutes les demandes ont pu être traitées.
- L'obligation des employeuses et employeurs d'annoncer les postes vacants a été suspendue. Cela a également permis de réaffecter l'équipe au traitement des RHT.
- Concernant les demandes simplifiées et leurs contrôles, cette responsabilité incombant au Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le double contrôle, (SECO-SDE) n'a plus eu cours, ce qui a permis d'économiser du temps et des forces.

La période suivant la fin de la première vague a permis le retour progressif d'une grande partie des employé·e·s sur leur lieu de travail. Afin de ne pas avoir un solde trop important d'heures supplémentaires au moment de la sortie de crise, le solde de celles de 2019 a été pris durant le semi-confinement. Lors du retour à une provisoire et partielle normalité, les caisses de chômage ont repris prioritairement les paiements d'indemnités chômage.

À relever que compte tenu de l'augmentation des demandes de chômage, les ORP se sont engagés à recruter du nouveau personnel.

Instance juridique chômage (IJC)

Au début de l'année 2021, la sous-commission a visité les locaux spécifiquement loués et aménagés pour la *task force* Covid-19 dévolue au traitement des demandes de RHT.

Composée de 45 personnes et mise en service depuis septembre 2020. Selon la cheffe de service cette *task force* RHT remplit pleinement et efficacement son rôle. Le personnel est constitué de CDD recrutés en urgence et en suffisance, de juristes et de gestionnaires, pour certain·e·s venu·e·s en renfort de la Caisse cantonale de chômage (CCh).

Le SDE a traité près de 20'000 demandes de RHT entre les mois de mars et d'avril 2020, ce nombre a atteint 23'500 en août 2020 et, en fin d'année, le service a reçu 31'000 demandes, dont plus de 29'000 ont été traitées. Au plus fort de la crise, ce sont près de 157'000 travailleuses et travailleurs qui ont été autorisé·e·s à bénéficier des RHT par le SDE.

499 oppositions ont été reçues à l'IJC sur les 29'000 demandes. Parmi celles-ci, 72 recours ont été déposés par le SECO qui effectue des contrôles par pointage de dossiers, et 427 par les entreprises. La plus grande partie des oppositions étaient en lien avec la date de dépôts des demandes. Les délais extrêmement courts fixés par le Conseil Fédéral aux entreprises pour déposer leur préavis expliquent ce phénomène. L'IJC a traité ces recours en quatre mois. Globalement, du mois de mars 2020 au mois de janvier 2021, le SDE a versé 855 millions de francs d'indemnités RHT.

Office Régional de Placement (ORP) d'Echallens

Les bureaux de cet ORP étaient devenus trop exigus et quelque peu décrépits. Cet office a alors déménagé au printemps 2020 dans le nouveau complexe du Château d'Echallens. Pour les utilisatrices et les utilisateurs ainsi que pour les demandeuses et demandeurs, ces nouveaux bureaux répondent favorablement aux attentes. De par la proximité, de saines synergies ont été trouvées, notamment avec la CCh et l'administration communale d'Echallens.

Une cafétéria est à disposition du personnel. À relever une insolite coïncidence ; le premier jour du confinement, en mars 2020, a correspondu avec le jour du déménagement, avec à la clé des improvisations qui ont été maîtrisées par la direction et la flexibilité du personnel. L'ORP est doté de 22 collaboratrices et collaborateurs, dont six en charge de tâches administratives. Notons que toutes les conseillères et tous les conseillers sont titulaires au minimum d'un brevet fédéral de spécialistes RH (ou équivalent).

Covid-19

Un plan de continuité a été assuré et une répartition du personnel en 50% en télétravail et 50% à l'agence a été mise sur pied. Le chef d'agence était toujours présent in situ. Le télétravail a été rapidement mis en place et maîtrisé malgré les aléas suscités. Le soutien efficace de la DGNSI et celui de la hiérarchie du SDE ont permis de mettre progressivement en place un dispositif pour faire face à la situation, bien qu'une partie du personnel n'était pas équipée d'ordinateurs portables, ce qui a généré quelques retards dans la mise en œuvre du télétravail. Celui-ci a tout de même été rapidement instauré et maîtrisé.

En situation de normalité, le premier entretien avec les demandeuses et demandeurs d'emploi se fait en présentiel. Or, cette façon de procéder a dû être adaptée et, ces premiers entretiens se sont déroulés soit par téléphone ou ont alors été reportés. Ce contexte peu usuel a fait naître une réjouissante solidarité entre le personnel, même entre les demandeuses et demandeurs, ainsi que les conseillères et conseillers.

Affaires courantes

Les affaires courantes et l'ensemble des prestations ont pu être pleinement assumés. L'économie ayant atteint une certaine morosité, l'année 2020 a vu une augmentation de près de 30% de demandeuses et demandeurs d'emploi à l'ORP d'Echallens. Les standards imposés par le SECO, quant à eux, ont pu être respectés en cette période de crise.

Dans le cadre de l'Unité commune ORP-CSR, soit la réunion au sein d'une même équipe des conseillères et conseillers en personnel de l'ORP et d'assistant·e·s sociaux du Centre social régional CSR qui, ensemble, suivent des bénéficiaires de l'aide sociale, l'ORP d'Echallens est lié au CSR Prilly-Echallens, site de Prilly. La synergie des compétences et les outils professionnels de ces deux corps de métier ont pour objectifs de favoriser un retour plus rapide et durable sur le marché de l'emploi des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) et de diminuer les coûts de prise en charge. Cependant, l'ORP constate que la communication avec le CSR de Prilly est souvent difficile et que les relations entre les deux sites sont souvent empreintes de malentendus. La qualité des relations souffre de différends et, à priori, de professionnalisme. Sans doute que ces « accrochages » qui semblent durer sont au détriment des demanderesses et demandeurs.

1^{re} observation

Relation entre le Centre social régional (CSR) Prilly-Echallens, site de Prilly et l'Office régional de placement (ORP) d'Echallens

Pour des raisons d'éloignement géographique notamment, la relation entre le CSR Prilly-Echallens, site de Prilly et l'ORP d'Echallens souffre de difficultés de collaboration, d'efficacité et de fluidité dans le traitement des affaires, souvent au détriment des demanderesse et demandeurs.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation du fonctionnement des Unités communes (ORP-CSR) du canton, le cas échéant, d'indiquer quelles pourraient être les améliorations envisagées.*

Caisse cantonale de chômage (CCh), Echallens

La CCh a déménagé durant la même période que l'ORP d'Echallens dans le complexe du Château. L'emménagement s'est déroulé sans heurts, nonobstant quelques improvisations. La CCh se situe à l'étage inférieur de l'ORP ce qui facilite la communication entre les entités et apporte des avantages indéniables, dus à la proximité, aux demanderesse et demandeurs. Les bureaux sont spacieux, deux boxes sont à disposition pour les entretiens, assurant ainsi la confidentialité. Au nombre de huit personnes (en comptant la cheffe d'agence et un apprenti), en période de Covid-19, l'agence est organisée sur le principe d'un tournus en présentiel de 50% et 50% en télétravail. Ce contexte particulier a nécessité d'entreprendre plusieurs mesures pour faciliter, alléger et par voie de conséquence accélérer les démarches des bénéficiaires. La forme, les procédures et le contexte dans lesquels les dossiers 2020 ont dû être traités sont, et cela ne surprendra personne, très différents que les dossiers traités durant la période 2019.

Pour le district du Gros-de-Vaud, à la fin de l'année 2020, le nombre de chômeuses et chômeurs était de 3,3% (moyenne dans le canton de Vaud: 4,9%), soit un nombre de 810. La quantité des réclamations n'avoisine guère le 1%. La CCh d'Echallens dépasse les 90% de parts de marché du district, la concurrence qui est peu présente se répartit les autres 10% restants.

La CCh détermine le droit aux prestations et verse les indemnités de chômage aux ayants droit. En outre, elle indemnise les entreprises en cas de RHT ou chômage technique pour causes économiques ou en raison d'intempéries. Pour les travailleuses et travailleurs, la CCh verse des indemnités en cas d'insolvabilité (faillite) de l'employeuse ou l'employeur. Le SECO, en collaboration avec les cantons, les ORP et les caisses de chômage, est chargé de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Tant avec l'ORP qu'avec la CCh et les autres services de l'État concernés, de nombreuses doléances apparaissent régulièrement à l'encontre du SECO, à savoir que la communication est difficile, l'obtention de renseignements laborieuse et les directives compliquées à comprendre.

2^e observation

Relations entre le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Tant les Offices régionaux de placement (ORP), que la Caisse cantonale de chômage (CCh), la task force et la Police cantonale du commerce (PCC) ont traité avec le SECO. Or, il est régulièrement apparu des malentendus, des lenteurs ou des problèmes de communication ou de compréhension dans le traitement des directives Covid-19.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qui pourraient être mises en place afin de fluidifier la relation entre le SECO et l'ACV, par exemple en chargeant une personne ou une équipe qui pourrait « dégrossir », interpréter et traduire les directives au niveau cantonal à l'attention des différents services de l'État de Vaud.*

Direction générale de l'agriculture de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Covid-19

Comme premières mesures, le télétravail a été mis immédiatement en place partout où cela était possible, soit environ 80 ETP. Par ailleurs, tous les réfectoires ont été fermés. Avec le télétravail, un premier bilan semble dire que certains postes de travail sont plus performants qu'en situation normale. Un grand nombre de visioconférences a eu lieu. Les signatures électroniques ont, de facto, été généralisées. Au fur et à mesure de la crise, il a également fallu mettre en place les suppléances dans certaines fonctions subalternes qui n'avaient, jusqu'alors, jamais été prévues.

Afin d'assurer l'essentiel des affaires courantes de la DGAV, plusieurs dossiers prioritaires ont été gelés ou ralentis. Par contre, il est à relever que les paiements directs tout comme les acomptes ont toujours pu être assurés et que les Commissions foncière rurale et d'affermage ont garanti de manière continue leurs prestations de service.

Dans le domaine des formations en agriculture, viticulture, arboriculture, intendance, économie familiale et professions du cheval, les centres de formation de Grange-Verney et de Marcelin ont pu assurer le suivi, notamment dans l'organisation des examens aux brevets qui ont pu se dérouler dans de bonnes conditions.

De nombreux problèmes ont trouvé rapidement des solutions. Si le dispositif de téléphonie dans l'optique d'assurer un service de qualité aux citoyennes et citoyens a été garanti, il a cependant été relevé que lors de la mise en place du télétravail, les employé·e·s ne possédant pas de téléphone portable professionnel se sont vus obligé·e·s de donner leur numéro de téléphone personnel pour être atteignables et traiter d'affaires professionnelles. Par ailleurs, la résolution de la gestion des heures de travail et l'adaptation des vacances pour le personnel, la prise en compte des personnes vulnérables ainsi que la disponibilité et la sécurité des appareils informatiques ont trouvé de justes et pragmatiques réponses. La mise à disposition du personnel de matériel nécessaire (masques, produit hydroalcoolique, etc.) pour respecter les mesures sanitaires a été organisée rapidement, en suffisance et à satisfaction.

Globalement, malgré le manque de stabilité créé inévitablement par une telle situation, la DGAV a pu remplir sa mission et ses obligations.

3^e observation

Protection des données des employé·e·s de l'État de Vaud

Lors de la mise en place du télétravail, les employé·e·s qui n'avaient pas de téléphone portable professionnel se sont vu·e·s obligé·e·s de donner leur numéro de téléphone personnel pour traiter les affaires de la Direction générale de l'agriculture de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et être atteignables par la population.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour protéger la sphère privée et les données personnelles des employé·e·s de l'État de Vaud, et éviter que la situation se reproduise à l'avenir.*

Direction de la DGAV

Au 1^{er} mars 2020, il a été procédé à un changement dans l'organigramme de la DGAV. En effet, à la demande du titulaire et après une évaluation réalisée avec le chef du département, celui-ci a décidé de réorienter ses activités sur le terrain et plus précisément sur ses domaines de prédilection, notamment la mise en œuvre de la politique agricole fédérale ainsi que l'amélioration des conditions-cadres des filières agricoles vaudoises. Un comité de direction provisoire assure la transition jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction à la tête de la DGAV.

Globalement, il est à relever plusieurs mutations et changements dans le domaine du personnel, sans percevoir véritablement de motif commun.

IMAGO

Au mois d'octobre 2020, le Conseil d'État a pris une décision très attendue par toutes les actrices et tous les acteurs du monde agricole vaudois quant au projet IMAGO. Il s'agit de la réorganisation du pôle cantonal de compétences dédié aux métiers de la terre. Le nouveau pôle IMAGO vise un regroupement de la formation des métiers de la terre, des administrations publiques vaudoises liées à l'agriculture, de la recherche agronomique, ainsi que des partenaires. Afin d'entrer dans la cible budgétaire du projet arrêtée à 105 millions de francs, la proposition repose sur le principe de regroupement des entités par pôle de compétence et sur la conservation ou la valorisation au maximum des infrastructures existantes.

Le site historique de Marcelin sera abandonné par la DGAV et deviendra un pôle dédié à la formation scolaire postobligatoire. Le bâtiment désaffecté de l'internat sera démoli et laissera place à la construction d'une nouvelle salle de sport. Le site de Changins, quant à lui, accueillera – en collaboration avec la Confédération et Agroscope – les cultures spéciales (viticulture, arboriculture, cultures maraîchères) et toute la filière de formation et de recherche en viticulture.

Enfin, le site de Grange-Verney à Moudon abritera la formation agricole, l'administration de la DGAV, qui nécessitera la construction d'un nouveau bâtiment, ainsi que les entités partenaires. Ceci permettra la création d'un pôle dédié à l'agriculture comme souhaité en 2010 déjà. En ce qui concerne la desserte en transports publics vers Moudon, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) la juge comme adéquate et correctement adaptée. C'est ainsi qu'à terme, le site de Granges-Verney devrait accueillir environ 1'200 personnes.

Le calendrier général de ces opérations est prévu sur une période comprise entre 2023 et 2026.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Covid-19

Pris de vitesse par la rapidité des mesures pour lutter contre la pandémie, le SEPS n'avait pas de plan prévu. Très rapidement, le télétravail a été imposé à l'ensemble du personnel. Ce dernier a été facilité par la DGNSI. Dans ce nouveau contexte, l'efficacité au travail du service n'a que peu été grippée ou ralentie, au contraire. Quelques frictions au niveau de la collaboration avec plusieurs communes ont vu le jour, que ce soit dans les mises à disposition des infrastructures ou dans la gestion de ces dernières. C'est également dans ces circonstances de conduite inédites que le SEPS a été confronté à quelques difficultés de collaboration avec le DFJC, sans doute, aux dires du chef de service, par manque de proactivité de part et d'autre des services. Au fil de la crise, la situation s'est normalisée.

Étant donné de nombreux points sensibles à régler pour les clubs sportifs au sujet des infrastructures, de la pratique du sport, etc., le SEPS a régulièrement émis des *newsletters* destinées à toutes les entités touchées (communes, clubs, enseignant·e·s de sport, etc.). De plus, il a transmis les nombreuses précisions et modalités qui étaient en perpétuels changements. En ce qui concerne les cours et camps Jeunesse+Sport (J+S), le SEPS a reçu beaucoup de demandes et de questionnements auxquels il a répondu par l'élaboration de directives précises.

Dans le cadre de cette crise, plusieurs enseignements ont été tirés. Par exemple : un concept de crise devra être élaboré, les suppléances devront être mieux définies, les interlocutrices et interlocuteurs avec les communes et les écoles en particulier nécessiteront plus de clarté. Selon le chef de service, il y aura lieu de promouvoir un état d'esprit où les collaboratrices et collaborateurs seront davantage proactives et proactifs.

Un premier sondage qualifie les effets collatéraux du Covid-19 pour les clubs et les associations sportives de difficiles et préoccupants. Ainsi, des solutions financières pragmatiques et sectorielles ont déjà pu être trouvées par le DEIS.

Soutien au sport vaudois

Le sport vaudois compte 38 associations cantonales, près de 1150 clubs, et représente plusieurs milliers de manifestations et compétitions chaque année. Ce secteur est géré essentiellement par des bénévoles et a été très fortement impacté par la pandémie. Le canton de Vaud et la Fondation Fonds du sport vaudois (FFSV) ont débloqué près de 3 millions de francs pour venir rapidement en aide au sport associatif cantonal. Fédérations nationales, associations cantonales, clubs ont été nombreux à s'adresser au SEPS pour solliciter une aide financière exceptionnelle. Une étude réalisée directement auprès des actrices et acteurs concerné·e·s postule que plusieurs centaines de clubs vaudois enregistreront des pertes dues au Covid-19 à hauteur de millions de francs (annulation de compétitions et de manifestations de soutien, perte de sponsors, remboursement de cotisations, etc.). Plusieurs efforts ont été consentis par le Canton pour éviter la disparition de structures associatives pour des raisons financières. Pour prévenir de tels désagréments à l'avenir, des pistes sont à l'étude au sein du service.

Il est utile de rappeler que la FFSV soutient chaque année les clubs de l'élite dans le sport collectif sur la base d'une grille multicritères. Ces derniers sont au nombre de 29 actuellement, presque exclusivement en ligue supérieures, dans neuf sports différents. Le dispositif prévoit de doubler ce subside annuel, ce qui représente environ 1,3 million de francs supplémentaires. L'État de Vaud prendra un tiers de ce montant à sa charge, la FFSV assumera le deuxième tiers et les communes, siège de chaque club, seront invitées, sur une base volontaire, à financer le troisième tiers.

En outre et pour atténuer les restrictions préjudiciables au sport liées à cette pandémie, la Confédération a décidé d'attribuer 50 millions de francs supplémentaires au sport de masse et au sport de performance pour l'année 2020, en plus de l'aide d'urgence de 50 millions de francs accordée en mai 2020.

Trois projets en cours de réalisation

Parallèlement à la crise, le SEPS conduit et élabore trois projets innovants, à savoir : Sport-santé, le fair-play des entraîneurs et une formation pour aider les clubs sportifs dans leur gestion.

Sport-Santé

L'État de Vaud souhaite soutenir encore davantage la promotion de la santé par le sport et l'activité physique. Ainsi, Sport-santé soutient déjà financièrement les communes qui construisent ou rénovent des places de sport en plein air, offrant ainsi à la population, et en particulier aux jeunes, la possibilité de pratiquer une activité physique ou sportive de manière libre. Par ailleurs, un soutien financier est également accordé aux clubs de sports collectifs qui mettent en place des activités non compétitives, offrant ainsi aux enfants la possibilité de pratiquer un sport dans un club sans les contraintes de la compétition. Enfin, les associations qui s'occupent de sport handicap sont financièrement soutenues, permettant ainsi aux personnes en situation de handicap de bénéficier de prestations sportives.

Le fair-play des entraîneurs

Ce projet se met en place de concert entre le SEPS et l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) partant du postulat que le fair-play est indispensable à une conduite honnête dans le jeu, et par extension dans toutes circonstances, recouvrant à la fois le respect de toutes et tous, des règles et des décisions de l'arbitre notamment par la loyauté et la maîtrise de soi. Ce projet fera augmenter de manière substantielle la composante du fair-play dans les différents cours de perfectionnement des entraîneuses et des entraîneurs. Des journées de sensibilisation verront le jour tout comme un dispositif encourageant systématiquement le fair-play.

Aide aux clubs sportifs dans leur gestion

Un projet de formation pour aider les clubs sportifs dans leur gestion est prévu. Ainsi, le SEPS souhaite mettre en place des modules de formation destinés aux membres de comité des clubs et des associations sportives cantonales. Actuellement et dans l'optique de proposer un contenu répondant aux attentes du terrain, le SEPS souhaite obtenir de la base une liste des sujets jugés pertinents. À cet effet, un questionnaire a été adressé aux clubs sportifs vaudois, afin de définir au mieux cette nouvelle formation.

Service de la population (SPOP)

Covid-19

Dès la mi-février 2020, le plan de continuité existant a été retravaillé et rapidement opérationnel. Le 80% des employé·e·s s'est retrouvé en télétravail. Selon le chef de service, cette manière de travailler apporte souvent une efficacité supérieure par rapport au travail au bureau. Comme le matériel sanitaire n'a pas suivi, le minimum nécessaire a été acheté personnellement par le chef de service. Pour ce qui est de l'organisation, il en est ressorti que pour freiner l'expansion du Covid-19, un seul guichet sur le site de Beaulieu était suffisant ainsi qu'un au Centre de biométrie et des documents d'identité dans le quartier du Flon. Malgré une diminution significative, le volume de travail dans les demandes et les courriers a avoisiné les 40% par rapport au temps normal. Cette baisse a eu des retombées positives puisqu'elle a permis au SPOP de rattraper considérablement le retard administratif accumulé ces dernières années.

La numérisation des documents étant effectuée depuis quelques années, le SPOP a pu assurer à satisfaction ses prestations. Le chef de service relève la qualité du soutien et la communication avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Généralement, les courriers du SPOP sont traités par la Fondation Polyval, sous-traitant multiforme à vocation sociale. La plupart des personnes travaillant dans cette institution étant à risques, Polyval a été contrainte de fermer. La conséquence fut qu'une équipe du SPOP ad hoc a dû se mettre en place pour assurer le travail relatif aux courriers.

Dans le domaine de l'État civil et durant la période de semi-confinement, environ 90 mariages urgents ont été célébrés par visioconférence. L'urgence découlait aussi d'événements particuliers, tels que des fins de vie ou des naissances. Concernant la reconnaissance d'un nouveau-né, l'Office fédéral de l'état civil (OFEC) avait ordonné aux cantons que la reconnaissance se fasse par un testament. Or, outre le coût (testament, notaire, etc.), cette manière de procéder a été jugée « peu élégante » par le SPOP. Ce dernier s'est refusé à agir ainsi et a choisi de procéder aux reconnaissances par écrit, durant la période où les personnes concernées ne pouvaient pas se déplacer. Cette pratique a pu se dérouler dans les délais et sans heurts. Dans un contexte similaire à l'avenir, des réflexions sont en cours à l'OFEC quant aux affaires touchant aux actes d'état civil.

Une première appréciation couplée d'un sondage auprès des employé·e·s indiquent que la pratique du télétravail s'orienterait pour une pérennisation, du moins en partie. Une des conséquences pour l'État de Vaud serait la libération de bureaux actuellement loués par le SPOP.

Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

La réorganisation de l'EVAM est entrée en vigueur le 21 février 2020 et s'est mise en place sans trop de frictions, au-delà de quelques départs.

Dans le cadre de la première vague de Covid-19, une expérience de télétravail, mise sur pied en 2018 au sein de cet établissement a permis de faciliter l'implémentation travail à la maison pour la moitié des collaboratrices et collaborateurs.

Dans les foyers, un système de tournus a été instauré et les programmes de formations ont été suspendus. Les personnes vulnérables se sont vu octroyer une chambre individuelle. Un plan de mesures sanitaires a été édicté et mis en place, notamment avec un système d'isolement incluant la livraison de nourriture, afin d'éviter les contacts dans les cuisines communes. La Confédération ayant vidé la plupart de ses centres au début de la crise pour faire de la place, aucune arrivée n'a été annoncée durant la première vague, ce qui a permis de faciliter la gestion de l'occupation des chambres. Afin de répondre au mieux aux questions des résident·e·s en foyer concernant les mesures sanitaires, des affiches en plusieurs langues ont été édictées, facilitant la vie en foyer. Des traductrices et traducteurs ont apporté un soutien appréciable.

Durant toute la crise, un travail important et précieux a été fourni par toutes et tous les intervenant·e·s, tant à l'intérieur des foyers qu'à l'extérieur. Par exemple, les assistantes sociales et les assistants

sociaux ont fait le lien avec les écoles ; Unisanté, par écran interposé, avec les thérapeutes et les personnes souffrant de troubles psychiatriques ; et les Centres médico-sociaux (CMS) ont mis en place des prestations de soutien au profit des habitant·e·s des foyers. À la mi-mars 2020, l'EVAM a connu un pic de contamination chez les requérant·e·s, avec une hospitalisation. Le médecin cantonal est resté à disposition et a planifié différents scénarios.

Pour les mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA) en foyer, en raison de l'arrivée de jeunes difficiles à gérer, le personnel a été confronté à des problématiques inédites. C'est ainsi qu'une cellule de crise réunissant la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), la Direction générale de l'école obligatoire (DCEO) ainsi que de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) a été mise en place. Si toutes les situations particulières n'ont pas été réglées à entière satisfaction, en comparaison intercantionales, le canton de Vaud a globalement pu maîtriser le cours des choses.

Durant l'été 2020, la situation s'est normalisée et les chiffres concernant l'ensemble des migrant·e·s correspondent à ceux de l'année précédente. Si peu de requérant·e·s ont perdu leur emploi durant la première vague, il est constaté que peu d'engagements ont, quant à eux, été réalisés. Par exemple, dix apprenti·e·s n'ont pas trouvé de places. Ces circonstances ont contraint l'EVAM à se soumettre à beaucoup de souplesse dans le télétravail. En outre, plusieurs projets ont dû être différés, dont le nouveau système de rémunération.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2020, le DEIS compte 31 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice²².

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 09_POS_163 | Postulat Jean-Marie Surer et consorts - pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail | 03.11.2009 | 03.11.2010 |
| 15_INI_016 | Initiative José Durussel et consorts - Crise laitière et gestion des volumes | 01.12.2015 | 08.12.2016 |
| 15_INT_464 | Interpellation Julien Eggenberger et consorts - L'encadrement pour les mineurs non-accompagnés relevant du droit d'asile est-il adapté ? | 15.12.2015 | 12.04.2016 |
| 16_POS_157 | Postulat Samuel Bendahan et consorts - Pour une réinsertion professionnelle plus active avec une vision à long terme | 12.01.2016 | 06.09.2017 |
| 16_POS_165 | Postulat Martial De Montmollin - Postulat Martial de Montmollin et consorts - Faisons mousser la bière | 01.03.2016 | 08.03.2017 |
| 16_POS_202 | Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts - Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois | 01.11.2016 | 19.12.2018 |
| 16_POS_209 | Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Un label vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton | 15.11.2016 | 19.12.2018 |
| 17_POS_222 | Postulat Maurice Neyroud et consorts - Les lois de la nature et celles du marché sont-elles compatibles ? | 10.01.2017 | 19.12.2018 |
| 17_POS_225 | Postulat Pierre-Alain Favrod et consorts - Que fait-on de notre blé ? | 17.01.2017 | 19.12.2018 |
| 17_POS_006 | Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Promouvoir et soutenir les produits des artisans boulangers, pâtisseries, confiseurs et ce, pour le bien du secteur et des consommateurs-ice-s ! | 12.09.2017 | 24.04.2019 |
| 18_MOT_060 | Motion Vassilis Venizelos et consorts - Opération Vivaldi - changer de partition pour un tourisme 4 saisons ! | 25.09.2018 | 01.10.2020 |
| 19_INT_301 | Interpellation Eric Sonny et consorts - Quel est l'avenir du site de Beaulieu ? | 05.02.2019 | 12.05.2019 |
| 19_INT_326 | Interpellation Cédric Weissert - 4 millions perdus par laxisme du Conseil d'État, quand cela va-t-il s'arrêter ? | 26.03.2019 | 02.07.2019 |

²² Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 19_INT_338 | Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Le Conseil d'Etat n'a-t-il pas perdu tout sens de la mesure et de l'humanité en renvoyant de force une famille géorgienne requérante d'asile, avec ses trois enfants mineurs nés en Suisse dont deux sont scolarisés ? | 07.05.2019 | 14.08.2019 |
| 19_POS_152 | Postulat Jean-Bernard Chevalley et consorts au nom du groupe UDC - Pour une agriculture productrice et nourricière résolument inscrite dans le développement durable. | 18.06.2019 | 02.07.2020 |
| 19_POS_154 | Postulat Stéphane Montangero et consorts - Urgence climatique : un bilan intermédiaire de la stratégie "restauration collective" est nécessaire pour évaluer l'objectif de provenance locale des aliments et introduire le bien-être animal. | 18.06.2019 | 02.07.2020 |
| 19_INT_391 | Interpellation Séverine Evéquo et consorts - Quelles mesures pour un concept cantonal du sport d'élite et de la promotion de la relève ? | 17.09.2019 | 01.01.2020 |
| 19_INT_393 | Interpellation Valérie Induni et consorts - Ecologie et insertion socio-économique peuvent-elles faire ménage commun ? | 24.09.2019 | 01.01.2020 |
| 19_INT_405 | Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Jeux de loterie et de casino : la fin justifie-t-elle tous les moyens ? | 08.10.2019 | 29.01.2020 |
| 19_INT_406 | Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - Comment le canton lutte-t-il contre les faux rabais ? | 08.10.2019 | 29.01.2020 |
| 19_INT_404 | Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Des soldes toute l'année ? | 08.10.2019 | 29.01.2020 |
| 19_INT_416 | Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - Stratégie du Conseil d'Etat pour renforcer l'attractivité du canton | 05.11.2019 | 12.02.2020 |
| 19_INT_429 | Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts - Livraison de repas à domicile : une "uberisation" sur le dos des travailleurs/euses et des entreprises respectueuses de leurs employé.e.s ? | 10.12.2019 | 17.03.2020 |
| 20_INT_435 | Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Comment anticiper les risques liés à la fin possible de l'homologation des produits médicaux suisses vers le marché des pays de l'UE ? | 07.01.2020 | 14.04.2020 |
| 20_INT_450 | Interpellation Alexandre Rydlo - Infractions manifestes à la Loi sur le travail à la Vaudoise Aréna / Centre sportif de Malley (CSM) : l'Inspection du travail patine-t-elle ? | 25.02.2020 | 03.06.2020 |
| 20_INT_455 | Interpellation Sergei Aschwanden et consorts - Le Malley fait... CA va le puck ou bien ? | 25.02.2020 | 03.06.2020 |
| 20_INT_465 | Interpellation Sylvain Freymond et consorts - Annulation de manifestations due au coronavirus : le temps presse de les soutenir ! | 10.03.2020 | 09.09.2020 |
| 20_INT_473 | Interpellation Stéphane Masson - – Aide financière de l'Etat en raison de la pandémie et ses conséquences sur les activités économiques : quels moyens de contrôle sont-ils mis en place pour éviter les abus ? | 12.05.2020 | 26.08.2020 |
| 20_INT_470 | Interpellation Vincent Keller - – Protéger et soutenir les travailleuses et travailleurs de l'économie domestique frappés par la pandémie COVID - 19 | 12.05.2020 | 09.09.2020 |
| 20_QUE_092 | Simple question Catherine Labouchère - Quels impacts économiques représente l'aviation militaire dans le canton ? | 23.06.2020 | 23.07.2020 |
| 20_INT_6 | Interpellation Yvan Pahud et consorts - Rationalisation contre écologie, l'exemple Sainte-Crix du géant jaune | 01.09.2020 | 07.12.2020 |

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour 2020.

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

Mme Catherine Labouchère, rapportrice — La sous-commission chargée d'examiner le Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2020 était composée de Mme Catherine Labouchère et de M. Olivier Mayor, remplacé par M. David Raedler dès le 04.02.21.

Introduction

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'État, les chef·fe·s et les collaboratrices et collaborateurs des différents services et unités du département. Elle a effectué les entretiens et visites suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH), entretiens avec le secrétaire général sur les quatre unités qui lui sont rattachées :
 - Garderies de l'État de Vaud
 - Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), entretiens avec la cheffe du Bureau
 - Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
 - Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), entretiens avec le chef de service et son adjoint
- Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), entretiens avec le directeur général et ses collaboratrices et collaborateurs
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), entretien avec le directeur général et son adjoint
- Contrôle cantonal des finances (CCF), entretien avec le chef de service et son adjoint
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) : entretiens avec la cheffe d'office.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et les renseignements fournis.

À noter que pour cette année particulière en raison du Covid-19 le rapport sera, pour la majorité des entités, en deux parties, l'une dédiée aux affaires courantes, l'autre à celles en lien avec le Covid-19.

Secrétariat général (SG-DIRH)

Suite à l'élection de la nouvelle cheffe du Département du territoire et des institutions (DIT) une réorganisation du département a été effectuée. La Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC) et l'Office de l'information sur le territoire (OIT) ont été transférés au DIT alors que le BEFH a rejoint le DIRH.

Pour effectuer la transition en pleine période Covid-19, comme les locaux de la CAMAC se trouvent dans le même immeuble que ceux du DIRH, le SG a continué à assumer les RH et le suivi financier pour que le passage se fasse en douceur pendant l'année 2020. Le SG a également continué à offrir des prestations comme Mobatime (système pour la gestion du temps de travail) et à suivre la paie des collaboratrices et collaborateurs de la CAMAC et de l'OIT avec le SPEV pour qu'il n'y ait pas d'attente en raison du changement de département.

Covid-19

Au SG-DIRH, il n'y avait pas de plan pandémie, ni de schéma centralisé de conduite de crise, mais des points de vigilance par unité, service ou direction générale sur des sujets particuliers.

Santé et sécurité au travail

Les directives issues de la loi sur le personnel (LPers) de 2002 ont été actualisées en 2017, notamment au travers du Règlement relatif à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs au travail de l'administration cantonale (RSST). Si à l'époque, il y avait eu une volonté de renforcer le personnel traitant de ces questions, cela a cependant été abandonné, car il aurait fallu créer des postes hors budget. À la place, des solutions par branches ont été trouvées. Avec l'actualisation des directives, des ateliers ont été mis sur pied, notamment pour les premiers secours.

Durant la première vague, dès le 17 mars 2020, plus personne n'était physiquement présent dans le bâtiment de la Riponne. Le travail à distance s'est organisé très rapidement avec l'aide de la DGNSI, car le personnel était équipé pour et pratiquait déjà le télétravail. Les différents services localisés à la Riponne se sont concertés pour que cela se passe au mieux. 0,2 ETP ont été transféré pendant cinq mois en appui à l'OAJE.

Une des difficultés a été le courrier, car la Poste n'avait pas de flexibilité horaire. Dès lors, des responsables du SG ont été désigné·e·s selon un tournus pour les tâches relatives au courrier. Il était traité deux fois par semaine et scanné très rapidement.

Le SG, en collaboration avec la Chancellerie a tout organisé pour que cela passe bien, y compris les décisions par voie électronique. Il a été décidé de suspendre tout ce qui n'était pas urgent. Le SG était en contact étroit et quotidien avec la conseillère d'État et son État-major. Jusqu'au 27 avril 2020, 100% du personnel était en télétravail. La reprise en présentiel s'est faite partiellement du 27 avril au 11 mai 2020 date à laquelle elle s'est étoffée. Les séances en présentiel ont repris dès le 11 mai également, en respectant les normes sanitaires. Les collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitaient ont toutes et tous reçu un appui.

Lors de la seconde vague, le pourcentage de télétravail a augmenté à nouveau. Dans un premier temps, il n'était pas imposé, mais encouragé. Le travail en présentiel s'est effectué en accord avec le personnel pour que personne ne soit isolé. À noter que depuis la première vague, l'absentéisme est très faible.

Garderies de l'État de Vaud

En 2020, 200 familles ont pu bénéficier de l'accueil de jour auprès d'une des deux garderies de l'État de Vaud (Carambole et La Fourmi). Pendant la première vague, seule La Fourmi est restée ouverte pour l'accueil d'urgence. L'horaire d'accueil a été élargi à trois reprises jusqu'à 20h. La fermeture de Pâques (14-17 avril) a été annulée. Dès le 27 avril 2020, la Carambole a réouvert avec des normes sanitaires strictes et un nombre réduit de places (73 au lieu de 137), ce jusqu'au 11 mai. Depuis lors, tous les enfants inscrit·e·s ont pu recommencer à fréquenter les deux garderies selon leur contrat de fréquentation. Durant toute l'année 2020, une mobilisation importante du système éducatif a permis de maintenir l'accueil de tous les groupes sans exception, ceci avec des réaménagements réguliers dans l'organisation interne pour respecter les divers plans de protection de l'OAJE.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

Tout au long de l'année 2020, l'UCA a accompagné la réorganisation des départements (création du DES et du DIT) et les répartitions et regroupements d'entités au sein des départements actuels.

Avec 4,7 ETP de conseillères et conseillers en organisation et 0,6 ETP de chargé·e de projet, l'UCA a réalisé en 2020 :

- 20 mandats dont 9 achevés (4 de conseil et 5 d'appui), 11 encore en cours (7 de conseil et 4 d'appui) dont 2 avec un outil d'autodiagnostic élaboré par l'UCA ;
- 12 interventions (appuis ponctuels hors mandat jusqu'à 5 jours) ;
- 4,4 jours d'animation au Centre d'éducation permanente (CEP) dans le cadre du *Certificate of advanced studies* (CAS) en management et gestion du changement ;

- 2 modules sur la gestion des processus pour les collaboratrices et collaborateurs de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ;
- Examen de 15 formulaires de demandes de prestations ;
- Étude avec le Registre du commerce (RC) pour associer la demande de création d'un espace sécurisé professionnel à la demande d'inscription au RC ;

L'UCA a également contribué à la coordination des projets de mise en ligne de prestations et d'animation du réseau des Répondant·e·s de l'optimisation de processus (ROP) par une participation :

- à un atelier avec la DGNSI sur la définition des exigences d'une solution standard pour le traitement des prestations électroniques à proposer à l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ;
- à la réalisation d'un état des lieux auprès des ROP sur les pratiques et outils communs en matière de gestion ;
- aux travaux pour le remplacement de la solution de gestion de projet Genius Project.

Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)

Les procédures ont suivi leur cours tout au long de l'année, sans interruption, car elles s'effectuent par voie électronique. Elles ont été suivies en continu sur le Système d'intégration des marchés publics (SIMAP). Pendant la période Covid-19, des recommandations ont été faites aux pouvoirs adjudicateurs. Les chantiers de génie civil ont été arrêtés pendant trois à quatre semaines et ont repris avec des contrôles renforcés du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), d'UNIA et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE). La question des surcoûts liés aux arrêts de chantier devra être traitée.

L'EMPL de la loi vaudoise d'application de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) est en consultation jusqu'à fin février 2021.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Dès novembre 2019, suite au départ de la conseillère d'État en charge, la transition du BEFH a commencé. Il a d'abord été repris en intérim par le DIS, puis début mars 2020, les premiers contacts ont été instaurés avec le SG du DIRH.

Le bureau comprend dix personnes pour 7,05 ETP. Son action encourageant la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines et l'élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte est transversale. Elle concerne de nombreux domaines (formation ; vie professionnelle ; conseils et orientation juridique ; violence domestique ; égalité des chances ; actions contre le harcèlement ; ou encore le contrôle de l'égalité salariale au sein de l'ACV et sur demande du SPEV, au CHUV, L'UNIL possède sa propre organisation en la matière). La coordination entre les instances cantonales et fédérales qui s'occupent de l'égalité est constante dans le but de prévenir, de suivre les cas et leur prise en charge, ainsi que de référencer les bonnes pratiques qui peuvent être mutualisées.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) en 2018 et du suivi de l'égalité salariale, les tâches du BEFH se sont multipliées ; elles ne pourront pas être augmentées sans soutien.

La mission du BEFH concerne donc tous les départements et s'inscrit dans une démarche transversale. Si être un bureau offre au BEFH davantage de transversalité, cela pose cependant parfois des questions de respect hiérarchique. Il faut davantage convaincre afin que les buts et actions du BEFH soient bien compris et implémentés au sein des différents services et directions générales de l'ACV.

1^{re} observation

Respect de la transversalité pour soutenir les actions du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le BEFH se doit d'avoir une action transversale au sein de toute l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Toutefois, parmi cette dernière, des problèmes subsistent pour comprendre certains enjeux portés par le Bureau.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que le BEFH et ses recommandations soient pris en compte et respectés dans toute l'ACV.*

Concernant le contrôle de l'égalité salariale au sein des entreprises, une coordination s'est instaurée avec la Confédération afin de finaliser la reconnaissance mutuelle des contrôles et éviter des doublons. Le choix des entreprises se fait annuellement par un tirage au sort selon le principe de cinq entreprises soumises aux marchés publics, cinq subventionnées et trois services au sein de l'ACV. Entériner les résultats prend environ un an, car les contrôles vont du plus simple au plus complexe. La méthodologie de contrôle est limitée, car elle ne concerne que les entreprises de plus de 50 employé·e·s, se calquant ainsi sur la règle de la Confédération. Le Canton est en train de valider la possibilité de faire des contrôles pour des entreprises plus petites.

En ce qui concerne la violence domestique, le suivi de la loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) est très régulier. Il a été intensifié pendant la période de Covid-19. La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) réunit, à plusieurs reprises durant l'année, des professionnel·le·s dans les domaines de la violence domestique, du soutien aux victimes, de la protection de l'enfant, du travail avec les auteur·e·s de violence domestique, de la santé, du social, de la sécurité publique et de la justice afin d'avoir des échanges sur la thématique, de se coordonner pour les actions tant préventives que curatives. Afin de sensibiliser les différentes communautés étrangères, des actions de communication au moyen de dépliants en plusieurs langues (français, anglais, albanais, portugais, serbo-croate, turc et tamoul) sont régulièrement entreprises. Des actions régulières sur le thème du respect sont menées avec également un dépliant comme support pour combattre le harcèlement notamment au sein des écoles professionnelles. Des actions en matière de prévention sont prévues avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et l'Unité de Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS), de même que de l'information et de la communication sont effectuées. Le BEFH est actif dans la promotion de l'égalité dans les différentes formations et ceci dès les premières années d'école jusqu'aux formations professionnalisantes et celles du niveau tertiaire. Une brochure pour le cycle 1 (1^{re} à 4^e années) appelée « L'école de l'égalité » a été publiée en 2019 et constitue un répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons.

La violence existant aussi au sein des couples âgés, un collectif de professionnel·le·s a été créé, en collaboration avec l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) pour traiter de ce thème.

Une vigilance particulière est également portée, au moyen d'une cellule de veille, à la prise en compte de thématiques qui prennent de l'importance dans la société actuelle (par exemples, LGBTIQ, inceste).

Covid-19

La transition d'un département à l'autre s'est faite de manière atypique, car ayant eu lieu en pleine première vague de Covid-19, soit le 18 mars 2020. Toutefois, des contacts préalables avaient été établis avant mars avec la cheffe du DIRH et son secrétaire général.

Le travail à distance était déjà une habitude au BEFH. Il a été renforcé lors de la première vague, notamment avec l'installation des systèmes Jabber (messagerie interne) et Webex (logiciel de visioconférence) afin que tout le Bureau puisse être en télétravail. Une décision de différer les contrôles en entreprises jusqu'au 1^{er} septembre 2020 a été prise, en conformité avec les décisions de la Confédération.

En juin, le travail a repris en présentiel à 40% en *pool* dans des bureaux individuels pour respecter les distances sanitaires. Cependant, lorsque la deuxième vague est arrivée, la grande majorité du personnel est repartie en télétravail. La cheffe du BEFH et certain·e·s collaboratrices et collaborateurs se rendaient sur site en alternance pour le suivi et la signature du courrier.

Violences domestiques

En matière de violences domestiques, les actions ont été intensifiées durant la crise. Un monitoring hebdomadaire avec la police, le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et le Ministère public (MP) a été établi. Du fait de la fermeture physique du BEFH, une vaste campagne d'informations a été menée sur l'ensemble des réseaux sociaux rappelant tous les numéros d'urgence (SPJ, Police, centre Malley-Prairie). Des annonces ont aussi été diffusées à la radio.

Au plus fort de la crise durant la première vague, il n'y pas eu d'augmentation significative des cas. Leur nombre était semblable aux années précédentes pendant la même période. Une corrélation entre violence et addictions (drogues, alcool, etc.) durant cette période n'a pas non plus pu être établie. Il est à remarquer que la LOVD a porté ses fruits, notamment par la mise en œuvre de ses différentes mesures préventives.

Toutefois, à la reprise dès juin 2020, les cas dans les centres LAVI ont augmenté. La vigilance a été maintenue. Le visuel de prévention relayé sur les réseaux sociaux a été diffusé plus largement dans le terrain par les services communaux, il a également été par exemple projeté dans la salle d'attente de l'hôpital Riviera-Chablais (HRC). Un document a été distribué dans les pharmacies. L'Unité de médecine des violences a également recommandé d'intensifier les contacts avec les professionnel·le·s qui s'occupent de la maltraitance, y compris dans les centres de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Toutes les semaines se tenait une « *task force* » avec la Confédération.

Au début janvier 2021, en matière de violence domestique, la situation était stable comme lors de la première vague. Le canton de Vaud est un des seuls à avoir assuré un monitoring de crise et une veille hebdomadaire. Il est en train d'élaborer un rapport pour la Confédération sur ce sujet. Un comparatif avec les autres cantons et les autres pays sera effectué.

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)²³

Le chef de service ayant pris sa retraite en pleine période de la première vague de Covid-19, un nouveau chef de service a été nommé en août 2020 après avoir assuré l'intérim pendant quatre mois.

Suivi de l'observation 2019 : « Encourager les titulaires de fonctions directoriales au sein de l'État de Vaud à mettre en place une suppléance et une délégation de tâches »²⁴

Cette question a été suivie de près, notamment avec l'établissement d'un cahier des charges détaillé. Il comprend des exigences de compétences, transversales, comportementales et métiers. La suppléance y est décrite, de même que les tâches et les responsabilités qui en découlent. Une formation est donnée aux nouvelles et nouveaux cadres en y intégrant aussi un tiers de cadres déjà en place (accompagnement par des pairs). Ainsi, pour les cadres supérieur·e·s, la formation se fait en présence de leurs supérieur·e·s hiérarchiques.

Les modules de formation se font sur trois jours, par groupes de douze personnes. En 2020, il y a eu sept modules (trois en 2019). Ils permettent aussi, à la fin, de savoir si la personne désire rester cadre ou si elle préfère rester expert·e-cadre.

Un programme de développement des compétences concernant tout le personnel au sein de l'ACV a été établi et se déploiera sur les années 2020, 2021 et 2022. Il compte un cursus commun avec des modules obligatoires (par exemple, *e-learning* et sécurité informatique) et d'autres optionnels en

²³ Au moment de la rédaction de ce rapport, tous les chiffres 2020 n'étaient pas encore connus en raison du Covid-19, c'est pourquoi certains chiffres 2019 peuvent figurer ci-après.

²⁴ Rapport de la COGES – année 2019, p. 108

fonction des métiers. Pour les cadres supérieur·e·s, trois niveaux sont prévus, puis de 2022 à 2024 un cursus de management avancé est planifié. Le cursus de développement des compétences est également envisagé pour d'autres fonctions (RH, apprentis·e·s, formatrices et formateurs en entreprises, chef·fe·de projets).

Égalité salariale

Le SPEV doit s'assurer que les diverses mesures mises en place pour l'égalité en matière salariale produisent des effets. Un monitoring a été institué pour vérifier l'impact et le suivi de ces mesures. Un consultant externe a été mandaté pour valider la méthode. Le BEFH et le Contrôle cantonal des finances (CCF) suivent également la démarche. Les résultats seront publiés pour la première fois en 2022.

Salaire minimum

Pour rappel, le salaire minimum de 52'000 francs par an a été appliqué dès le 01.07.2019 pour les classes salariales 1 à 5. Dès le 11.09.2019, le Conseil d'État a adopté les mesures pour l'implémentation complète de la revalorisation des grilles salariales de ces classes. Le 01.01.2020, un arrêté relatif à la mise en œuvre du relèvement salarial décidé en 2019 a été publié ainsi qu'un nouveau règlement relatif au système de rétribution des collaboratrices et collaborateurs de l'État.

Santé et sécurité au travail

Dans tout le canton, une semaine a été dédiée à la thématique lors du deuxième semestre 2019, en partenariat avec les services, Unisanté, les assureurs LAA (assurance accidents), le Bureau de prévention des accidents (BPA), l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) et l'UNIL (8'257 sessions, 1'650 participant·e·s et 57 entités). Il a été question de prévention des accidents, de protection de la santé, d'ergonomie, de prévention des risques psychosociaux, de prévention incendie, etc. Cela sera reconduit tous les deux ans.

Les cas de réinsertion professionnelle sont suivis avec attention et une partie d'entre eux sont envoyés auprès d'un·e médecin conseil.

Les absences dès 30 jours doivent être annoncées au SPEV qui fait le suivi de tous les cas avec les entités concernées.

Programme Premier emploi

Il s'agit d'une mesure destinée à soutenir les jeunes néo-diplômé·e·s d'un apprentissage, sans solution d'emploi, en leur donnant la possibilité d'occuper un poste en CDD au sein d'un service de l'État en lien avec le titre obtenu. Le contrat initial est de six mois avec possibilité d'être libéré·e dans les deux semaines si un emploi est trouvé ou s'il y a reprise de formation. Le contrat peut être renouvelé pour six mois. Une demi-journée par semaine est consacrée aux recherches d'emploi et des ateliers de recherche d'emploi sont organisés en collaboration avec la Fondation intégration pour tous (IPT). En 2020, cette mesure a concerné 80 bénéficiaires (52 à l'ACV et 28 au CHUV). Un quart des bénéficiaires a trouvé une formation ou un emploi fin 2020. Le programme se poursuit.

Nouveau système d'information RH (SIRH 1)

La consultation et l'impression des bulletins et certificats de salaire fonctionnent. Chaque collaboratrice et collaborateur peut mettre à jour son profil en cas d'urgence et entrer notamment les modifications de son compte postal/bancaire. Pour les managers, un libre-service est en cours de réalisation afin qu'elles et ils puissent avoir une vision globale des rémunérations de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Une deuxième étape (SIRH 2) concerne le recrutement. L'outil *Oracle Talent Acquisition Cloud* (OTAC), utile pour les publications des annonces de recrutement et la gestion des candidatures était en phase pilote depuis septembre 2019. Validée par les services pilotes, le Grand Conseil a voté un

EMPD²⁵ pour cette solution. Le schéma directeur du SIRH prévoit de nouvelles solutions informatiques pour la gestion des carrières, la gestion des compétences et la formation (SIRH-3). Concernant la gestion des temps et absences, les notes de frais, les certificats de travail, le choix de l'outil définitif se fera dans une deuxième étape. Le système évolue constamment et nécessite des adaptations. La volonté affirmée du SPEV est que le *Cloud* soit désormais hébergé en Suisse, et non plus en Allemagne comme actuellement. Une négociation est en cours avec l'éditeur afin d'analyser les développements spécifiques pour la gestion administrative, les compétences, la formation, les entretiens, les carrières et successions et définir l'infrastructure nécessaire pour l'ACV et le CHUV. Le SPEV oeuvre pour que cela se fasse dans les meilleurs délais.

Évaluation des fonctions

Les délais de rendus des préavis de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) à l'attention du Conseil d'État sont souvent très longs, ce qui peut générer des mécontentements pour les personnes concernées. À noter que les demandes d'évaluation peuvent provenir du Conseil d'État ou d'autres entités comme les syndicats ou corporations.

ARC Emploi : programme d'emploi temporaire au sein de l'État de Vaud

Comme mentionné dans le rapport de gestion – années 2019 (p.106), des collaboratrices et collaborateurs du Service de l'emploi (SDE) ont intégré le SPEV pour prendre en charge des chômeuses et chômeurs afin de leur permettre de retrouver un emploi à l'ACV ou au CHUV. Ces mesures s'adressent aux demandeuses et demandeurs d'emploi au bénéfice d'indemnités chômage en vertu de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) ou du Revenu d'insertion (RI) et inscrits auprès d'un Office régional de placement (ORP) vaudois.

100 postes ont ainsi été ouverts, 229 mesures effectuées, avec un résultat très positif de 68% de retour à l'emploi dans plus de 40 métiers.

État employeur : objectifs que s'est donné le SPEV

- Être un employeur attractif dans la durabilité en termes de métiers et d'organisation, augmenter la bascule vers le télétravail ;
- Recruter et intégrer le personnel dans les différents départements et mettre sur pied une politique de la relève ;
- Avoir un cahier des charges comprenant trois volets (cf début de ce chapitre), suivi d'une évaluation annuelle dans une vision de développement du personnel ;
- Engager des apprenti·e·s ;
- Avoir une administration RH performante.

Stages

Le SPEV a publié un cahier concernant les stages au sein de l'ACV qui outre la description du contenu de la directive découlant de la loi sur le personnel (LPers)²⁶ sur les stages, indique le champ d'application, le but, la définition du stage et de ses différents types, ainsi que les droits et obligations des stagiaires. La convention, le plan et le certificat de stage y sont aussi définis et accompagnés des barèmes de rémunération. Cela est valable dans toute l'ACV. Dans les organismes subventionnés non soumis à la LPers, il existe parfois des conventions collectives de travail (CCT) abordant les stages, mais il n'est pas garanti que les mêmes conditions que celles de la LPers y figurent.

²⁵ EMPD (200) accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 3'293'000 pour financer la mise en place d'une solution de recrutement au sein de l'ACV, adopté le 01.07.20

²⁶https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/personnel_etat/fichiers_pdf/directives/02.03_Stage_s.pdf

Remarque

Ces potentielles différences de traitement entre les stagiaires au sein de l'ACV soumis·e·s à la LPers et les organismes subventionnés peuvent poser problème. La COGES suivra attentivement cette question, notamment dans le cadre de l'inspection du travail sous la responsabilité du DEIS.

Contrats CDD-CDI

Dans certains services, la COGES a constaté, depuis plusieurs années, qu'il y avait de nombreux CDD. Le SPEV explique que dans certains domaines (par exemple à la Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP pour les projets de construction, voir p. 131) les EMPD prévoient un montant pour la réalisation du projet, mais pas d'ETP pérennes au-delà des CDD liés au projet. Afin d'assurer la conduite et le contrôle de projets de construction au sein de la DGIP, des personnes sont fréquemment engagées sous contrat de durée déterminée (CDD), dont la période est parfois prolongée en dérogation des dispositions réglementaires (art. 34 al. 2 RLPers). Le SPEV reconnaît la nécessité de résoudre cette problématique et de réorganiser le système. Dans d'autres services (par exemple au Service des curatelles et tutelles professionnelles – SCTP, voir p. 32) le nombre de cas augmente régulièrement. Le SPEV propose la transformation de postes de CDD en CDI dans le cadre du budget annuel.

Covid-19

Un plan de continuité existait. Il avait été réactualisé en 2009 suite à la grippe H1N1. Le 10 mars 2020, ce plan a été réactualisé une nouvelle fois et communiqué au sein du SPEV.

Dès le 16 mars 2020, le plan de continuité a été appliqué. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du SPEV ont été mis·e·s en télétravail excepté une partie du secteur en charge des salaires, ce jusqu'au 20 mars afin d'assurer le paiement de mars. Grâce à l'aide de la DGNSI, en dix jours, toutes les personnes en télétravail ont pu être équipées de *Virtual Private Network* (VPN)²⁷ avec en priorité le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), le secteur de la fiscalité, puis tous les secteurs nécessitant une réponse urgente.

Durant la première vague, la direction se réunissait deux fois par semaine par visioconférence. Les informations étaient données au moyen d'une foire aux questions (FAQ) sur intranet pour les chef·fe·s de service, la fonction RH ainsi que les collaboratrices et collaborateurs.

Une vidéo de sensibilisation aux bonnes pratiques du télétravail a été diffusée. Les services ont été accompagnés au moyen de règles de bonnes pratiques et d'un support juridique. Un dispositif normatif a été institué avec une information aux services sur les mesures à disposition des autorités d'engagement, les mesures de gestion RH et les conditions de travail du personnel de l'État durant la pandémie. De nombreux échanges ont aussi eu lieu avec les cantons voisins.

Après la première vague, la reprise des activités sur site s'est faite dès le 08.06.2020. Le télétravail a été maintenu à un ou deux jours par semaine selon le type d'activité. Le Conseil d'État avait défini la stratégie de sortie de crise pour le personnel en trois étapes (20.04.2020, 06.05.2020 et 03.06.2020), puis par des mesures applicables au personnel de l'ACV dès la rentrée d'automne le 16.09.2020.

Les mesures de reconnaissances du travail accompli pendant la crise sont de trois ordres :

1. Heures supplémentaires (y compris au-delà des 140 heures selon art.120 LPers) :
 - compenser en temps les heures supplémentaires en lien avec le Covid-19 excédant le seuil de 20 heures, réalisées entre le 16 mars et le 31 mai 2020 ;
 - rémunérer les heures supplémentaires en lien avec le Covid-19 au taux du salaire horaire effectif (hors 13^e salaire) ;
 - rémunérer une partie des heures aux taux du salaire horaire effectif et compenser le reliquat d'heures en temps.

²⁷ Réseau virtuel privé, soit système permettant de créer un lien direct entre des ordinateurs distants, qui isole leurs échanges du reste du trafic se déroulant sur des réseaux de télécommunication publics. Un VPN crée un tunnel privé sur internet.

2. Congés supplémentaires (pas cumulables avec les heures supplémentaires et l'indemnité) :
 - deux jours de congé aux personnes ayant démontré un engagement très important ayant eu un impact fort sur leur activité ;
 - un jour de congé aux personnes qui ont démontré un engagement ayant eu un impact modéré sur leur activité ;
 - les situations n'ayant eu qu'un impact léger sur l'activité ne donnent pas droit à un congé supplémentaire.
3. Indemnité pour travaux spéciaux (ITS) :
 - forte implication, engagement sans faille, investissement à toute épreuve et capacité à s'adapter très rapidement à une situation jusqu'alors inconnue ;
 - maximum 3'000 francs pour une activité à 100%.

Lors de la deuxième vague, dès l'automne, le SPEV a organisé des informations transversales aux chef·fe·s de service et aux responsables RH, avec une actualisation des informations via des FAQ. Il a à nouveau accompagné les services au moyen de bonnes pratiques et de supports juridiques. Le 17.09.2020 des mesures applicables au personnel de l'État de Vaud ont été édictées, complétée avec deux directives complémentaires au 23.10.2020 au 30.10.2020. Le 15.01.2021, de nouvelles mesures, valables dès le 18.01.2021, ont été édictées.

Fin 2020, constatant que les cadres avaient besoins d'outils pour la gestion des équipes à distance, un webinaire a été organisé avec pour thème « Management de proximité... à distance : partage des pratiques et besoins émergents ». Auparavant, 24 sessions de e-formation avaient été organisées pour savoir comment débiter les séances à distance avec les outils tels Webex, Skype et Zoom et comment animer les séances. En 2021, 26 sessions seront données et 1'700 personnes se sont déjà inscrites.

Lors de la crise, une attention particulière a été apportée aux apprenti·e·s par le SPEV pour qu'elles et ils ne se sentent pas isolé·e·s.

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Le service compte 400 personnes dont 396 en CDI et 4 en CDD. À cela s'ajoutent des locations de services externes (LSE) selon les projets qui requièrent des compétences métiers particulières. Si les recrutements de base sont relativement faciles, les informaticien·ne·s spécialisé·e·s (par exemple en sécurité informatique) sont très difficiles à trouver, des stagiaires seront régulièrement engagé·e·s en fonction de leurs compétences dans les domaines de pointe.

La réorganisation du service (voir rapports COGES – année 2018 p. 100-101 et année 2019 p. 109-110) est arrivée en phase finale, à savoir celle du bilan de clôture. Un bilan de la gouvernance est en cours et sera prêt courant 2021. Parallèlement, comme tous les quatre ans, une enquête de satisfaction est menée auprès de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du DIRH. En outre, un questionnaire a été envoyé à tous le personnel de l'ACV en décembre 2020 afin de connaître le degré de satisfaction quant aux prestations de la DGNSI. Le directeur général de la DGNSI a aussi eu un entretien personnel avec chaque chef·fe de service. Ce bilan de clôture permettra d'avoir un tronc commun de solutions (appelées par la DGNSI « solutions sur étagères ») pour résoudre 80% des cas.

Suivi de l'observation de 2018 « Implémentation du nouveau logiciel à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : quelles mesures d'accompagnement pour la gestion du changement ? »²⁸

Le projet a pris un tournant positif avec le changement des personnes clés dans les deux directions (DGNSI-DGEP). Une étude globale a été menée d'entente entre les responsables. Elle se concrétisera en étapes. La première, celle des processus métiers, a démarré le 1^{er} juin 2020 et durera trois à quatre ans avec des projets pilotes, car la formation professionnelle est soumise à de constants changements

²⁸ Rapport COGES – année 2018, p. 100

suite aux ordonnances de la Confédération peu coordonnées entre elles. Dans le terrain, les équipes sont mixtes (DGNSI-DGEP) pour accompagner les utilisatrices et utilisateurs. Parallèlement, un schéma directeur (2^e étape) a été mis en place pour définir, selon étude du processus métier, les architectures fonctionnelles, puis celles des applications informatiques et techniques. Un projet pilote sur les contrats d'apprentissage sera prêt en 2021. L'école de la transition suivra, puis les gymnases. Une vue d'ensemble stratégique sur les finances, les RH et les recours est aussi mise en place. L'enveloppe financière accordée par le Grand Conseil sur le projet de logiciel pour la formation professionnelle – projet abandonné – est à ce jour suffisante pour le nouveau projet. Il a été affirmé à la sous-commission que le Covid-19 n'a pas ralenti les travaux.

Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Le logiciel était prêt en avril 2020. La mise en production a eu lieu en juillet, suivie par des séquences de formation en octobre. La formation pour les député·e·s s'est déroulée en octobre-novembre. Une procédure de suivi régulier est établie pour procéder aux changements nécessaires. Ainsi, les blocages sont traités immédiatement, alors que les évolutions nécessaires sont listées et priorisées par un Comité de pilotage (Copil) restreint. Un report de crédit de 200'000 francs a été validé à cet effet.

L'EMPD sur la gestion électronique des documents (GED) est prêt. Des phases pilotes se dérouleront au début 2021 avec une entrée progressive en vigueur mi-2021.

Lotus Notes

Le système appartenait à IBM qui l'a vendu aux deux tiers à une société indienne. Le remplacement de ce système actuellement en cours au sein de l'ACV est prévu en trois phases sur trois à quatre ans :

- pour les outils transversaux concernant les projets internes ;
- par un EMPD²⁹ en 2020 pour les subventions liées à la Direction générale de l'environnement (DGE) ;
- par un EMPD à dresser pour le remplacement total des applications Notes.

Le remplacement ne pose pas de problème pour les services sauf pour la DGE qui compte 300 applications liées à Notes, ce qui complexifie donc le désengagement. La maintenance est assurée à l'interne en s'appuyant sur quelques mandats externes pour assurer le service jusqu'à la fin du remplacement.

DEMAUT et RI-BRAPA

Les délais de traitement, souvent longs, pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins a fait l'objet d'interrogations. La COGES avait d'ailleurs déposé une observation à cet égard l'année dernière³⁰. Le médecin cantonal avait annoncé que son service serait vigilant à répondre plus vite, le logiciel DEMAUT devant permettre de remédier à ce problème. Bien que ce logiciel ait fait l'objet d'un EMPD³¹ validé par le Grand Conseil, son implémentation prend du retard, car elle doit se faire avec la Direction générale de la santé (DGS) dont dépend le médecin cantonal, mais qui est complètement absorbée par la crise Covid-19. La mise en place de DEMAUT prendra 15 mois de la mise en place à la réalisation complète.

La problématique est la même pour le logiciel RI-BRAPA utile pour le recouvrement des pensions alimentaires, dont l'avancement souffre aussi des priorités liées au Covid-19. En effet, RI-BRAPA nécessite la collaboration de nombreux partenaires provenant notamment des Centres sociaux régionaux (CSR) très occupés par la crise Covid-19. La DGNSI compte le mettre en production en mai 2021.

²⁹ (LEG_690449) de CHF 7'027'000.- pour la modernisation du système d'information des subventions (SIS)

³⁰ « Trop longue attente pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins », rapport de la COGES – année 2019, p. 82

³¹ (EMPD 247 de CHF 7'114'000.- pour le renouvellement du système d'information de l'Office du médecin cantonal)

Remarque

Deux logiciels, à savoir *DEMAUT* et *RI-BRAPA* n'ont pas pu être implémentés en raison de la crise Covid-19. *DEMAUT* constituait la réponse à l'observation sur les délais de délivrance trop longs pour les autorisations de pratiquer des médecins (rapport *COGES* – année 2019, p. 82). *RI-BRAPA* est nécessaire pour le recouvrement des pensions alimentaires. La *COGES* suivra attentivement ces deux objets au moyen d'une collaboration étroite entre les commissaires à la gestion du *DIRH* et ceux du Département de la santé et de l'action sociale (*DSAS*) pour qu'ils soient repris et implémentés au plus vite à la sortie de la crise Covid-19.

Pour les autres projets informatiques, la crise Covid-19 n'a que très peu influencé leur implémentation.

Covid-19

Assurer la sécurité numérique, gérer les incidents sont choses courantes à la DGNSI, même si le cas précis d'une pandémie n'était pas prévu. La personne responsable de la gestion de crise est intervenue très tôt, car elle a été alarmée de ce qui se passait à l'étranger en février déjà. Elle a établi un plan de crise selon le plan de continuité existant à la DGNSI, soit le *Disaster Recovery Plan* (DRP).

Le 27.02.20, la première réunion de crise s'est tenue pour établir la mise en vigueur des méthodes de continuité avec trois scénarios :

1. perte du centre informatique et bascule vers le site de secours ;
2. relocalisation si le bâtiment de Longemalle n'était plus accessible ;
3. recours au télétravail en cas de pandémie.

Selon le plan ORCA, la DGNSI a fourni les outils nécessaires au maintien de l'activité de l'État. Si, à la DGNSI, la quasi-totalité du personnel avait un ordinateur portable avec accès à distance sécurisé (VPN), ce n'était pas le cas dans les autres départements. Sur les 14'000 ordinateurs de l'ACV, seuls 600 étaient portables et il n'y en avait que 150 en réserve début mars 2020. De ce fait, pour des questions de sécurité des données, il a fallu permettre aux collaboratrices et collaborateurs de prendre leur ordinateur fixe professionnel à la maison. Une procédure pour déployer la liaison VPN a été établie.

Pour le DFJC, c'est le département qui a géré l'enseignement en ligne.

Au sein de l'ACV, en quelques semaines, la solution a permis d'accueillir plus de 5'000 utilisatrices et utilisateurs par jour (dont un pic de 5'370 le 7 avril). Des services sécurisés de messagerie instantanée et de visioconférence ont été déployés sur l'ensemble des postes de travail et un site internet www.vd.ch/coronavirus-poste-de-travail mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs pour les renseigner.

Les connections à l'outil de visioconférence Webex, compris dans la suite Cisco utilisée par l'État de Vaud, ont été prêtes en quelques jours. Le système Zoom a posé, mi-mars déjà, des questions de confidentialité, les données pouvant partir à l'étranger. Depuis, la sécurisation a été renforcée et ce système est de plus en plus utilisé. La question de tourner vers un système suisse comme Infomaniak s'est posée, mais comme le contrat avec Cisco comprend Webex, avec la garantie que les données seraient chiffables de bout en bout bien que le serveur était au départ situé aux États-Unis ; le cadre était connu et c'est Webex qui a donc été choisi. Dès juin, le serveur Webex a été rapatrié en Europe (Allemagne et Irlande). De façon générale, la DGNSI a pris l'option de travailler avec de grands groupes en se protégeant au moyen de contrats avec un for juridique en Suisse, une stratégie commerciale diversifiée et aucune concession dans le domaine de la protection des données. La crise a demandé une approche pragmatique et rapide. Le choix du système a été opéré en fonction des équipes capables d'assurer le support lors d'événements spéciaux.

La communication et l'accompagnement des utilisatrices et utilisateurs, notamment des député·e·s, a aussi été pris en compte pour le choix de Webex. Il a fallu monter très rapidement la capacité d'accès et passer de 2'000 à 8'000 connections. Il également a fallu que les fournisseurs puissent suivre, sans explosion des coûts. La sécurité du *data center* était aussi à prendre en compte.

Les services de l'ACV ont pu compter sur le déploiement d'agent conversationnel (*chat box*) pour répondre aux questions des usagères et usagers et les orienter.

Solutions informatiques spécifiques

Au cours de la crise, la DGNSI a aidé de nombreux services de l'État à trouver des solutions pour différentes mesures (par exemple la gestion des cas de rigueur, le fonds de soutien à l'industrie, etc.).

Concernant les demandes de réductions de l'horaire de travail (RHT), 5'000 demandes papier ont été traitée mi-mars par le SDE et en moins de dix jours les prestations en ligne ont été mises en vigueur. Les questions de sécurité ont été au premier plan de l'attention, notamment concernant le piratage.

Durant l'été, outre le renforcement et la pérennisation des mesures déjà prises pour la première vague, la DGNSI a mis un formulaire en ligne pour gérer les quarantaines de personnes provenant de pays à risque.

Dès la fin de l'été, les services mis en place lors de la première vague ont été réactivés pour répondre à l'arrivée de la seconde vague. Fin 2020, il y avait 15'900 postes informatiques en service au sein de l'ACV dont 8'000 portables. L'application de messagerie sécurisée Threema a été mise à disposition des cadres de la DGNSI.

Cette dernière a aussi aménagé 150 postes de travail pour les agent·e·s du service d'urgence Covid-19 en charge du traçage en septembre-octobre. Le nombre de postes a augmenté jusqu'à 250 et un formulaire en ligne a été mis à disposition de la DGS. Cinq postes supplémentaires pour l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et le Service de la sécurité civile et militaire (SCCM) ont également été aménagés.

En matière de traçage et de vaccination, la DGNSI est responsable de l'aspect technique, mais pas des aspects métiers qui relèvent des spécialistes médicaux. La complexité vient du partage des responsabilités et de la coordination entre les différentes instances. Pour la vaccination, la DGNSI a mis en place la centrale d'appels avec un opérateur de téléphonie, mais c'est le CHUV qui s'occupe du reste, le canton de Vaud ayant choisi un système propre différent de celui de la Confédération retenu par 20 cantons.

Recyclage du matériel informatique

La cadence de fourniture de l'équipement informatique des différents services a été triplée en quelques mois. Cela a un impact écologique. Se pose la question du recyclage. À cet effet, un contrat a été passé avec Caritas et une demande a été faite à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour qu'elle puisse donner à la DGNSI d'autres noms de fondations ou d'associations prêtes à reprendre le matériel, mais avec des contrats pour s'assurer qu'il ne parte pas sans suivi. Les appels d'offres, comprennent des critères en matière d'énergie grise et de consommation d'énergie, ainsi que de sécurité des données. Du matériel a aussi été recyclé pour le traçage et le suivi des quarantaines.

Fonctionnement du service

La crise a généré un nouveau mode de fonctionnement à l'interne, plus agile. D'une réunion hebdomadaire de direction, lors de la première vague, la fréquence est passée à des réunions plus courtes, mais quotidiennes, soit une à 8h pour définir la stratégie et une à 16h pour la coordination opérationnelle.

Durant l'été, les collaboratrices et collaborateurs sont revenu·e·s pour partie en présentiel, mais ont gardé des pourcentages variés de télétravail, puis dès octobre, le télétravail a repris de façon intensive (10% seulement en présentiel). Sur les 400 collaboratrices et collaborateurs 20 ont dit souffrir du non présentiel. Des aménagements sont en cours pour ces personnes. Les séances de direction qui avaient repris le rythme hebdomadaire en été ont été rétablies de façon bi-hebdomadaire dès octobre.

À fin 2020, lors de la visite de la sous-commission, il était bien trop tôt pour parler d'après crise et pour tirer un bilan, car la crise était toujours présente. Toutefois, la DGNSI prévoit déjà un allègement des processus, des standards mieux cadrés et une coordination renforcée. Les questions de sécurité informatique, des nouvelles technologies (*blockchain* notamment), celles liées à l'écologie lors d'approvisionnement de matériel feront partie du bilan comme d'autres sujets qu'il est prématuré de lister actuellement. La COGES sera très attentive à cette phase de bilan.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Les affaires ordinaires du service, à part celle des comptes de l'État de Vaud, ont presque toutes été suivies pendant la période Covid-19.

À mi-mars, le CCF qui s'était occupé en priorité de vérifier les comptes 2019 de l'État de Vaud, avait accompli les trois quarts de ce travail et a pu le terminer dans les temps malgré le semi-confinement, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du service ayant un portable sécurisé avec une connexion VPN. La bascule vers le télétravail a donc été facilement effectuée. Chaque jour, par tournus, une personne se rendait dans les locaux du CCF pour assurer le service de garde et s'occuper du courrier. Depuis mi-mai début-juin 2020, le travail a repris en présentiel et en télétravail selon une procédure ad'hoc. Le personnel a été passablement épargné par la maladie et les quarantaines.

Deux mandats importants ont été confiés au CCF. Le premier a concerné l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz, rapport que le Conseil d'État a décidé de publier³². À noter que le CCF a entamé en 2020, de nouvelles visites au sein des cliniques des hôpitaux régionaux et subventionnés pour assurer le suivi de ses recommandations suite à son audit sur la rémunération des médecins-chef-fe-s. Le second mandat important porte sur tous les financements en relation avec le Covid-19. Il s'agit d'un gros travail sur toute l'année 2020 qui se poursuivra sur 2021. Le CCF a également aidé les services à organiser les démarches et procédures en lien avec la crise Covid-19 avec, en priorité, les aides croisées Confédération-Canton. Par exemple, dans le domaine de la culture, il a aidé le Service des affaires culturelles (SERAC) à vérifier les demandes importantes liées aux événements de l'été (festivals, manifestations). Il a aussi vérifié les achats de matériel par la DGS et le SSCM (masques, gel hydroalcoolique, etc.) et les actions au sein du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

En sus de ces mandats, il a procédé aux vérifications des services et des entités subventionnées. Son programme usuel a subi des retards, dus aux deux mandats susmentionnés et au fait que, dans les directions générales et les grands services, une importante proportion de collaboratrices et collaborateurs étaient à domicile et ne pouvaient fournir que des pièces scannées. Or, le CCF a besoin des originaux pour valider que les écritures aient bien été bien passées et éviter les erreurs et doublons. Dès novembre 2020, un audit de tous les services qui émettaient des factures a été entrepris pour vérifier qu'elles avaient été payées sur des bases crédibles. Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a averti tous ces services au préalable. Depuis fin mai, la Poste n'a envoyé que des courriels et il a fallu s'assurer que tous les schémas de validation des factures et des salaires étaient conformes, notamment en vérifiant les horaires du télétravail.

Les Hautes Écoles ayant été fermées durablement, ces contrôles ont pris beaucoup de retard. Les questions liées à la paie devront être vérifiées attentivement, car tout ce qui concerne la recherche, les prestations et salaires dépendent de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). Pour celui de la gestion ordinaire (prestations et salaires), la LPers s'applique. Les vérifications portent notamment sur les doubles entrées possibles.

Dans le domaine sanitaire, le CCF s'occupe de suivre les flux financiers entre grandes entités : UNIL CHUV, Unisanté pour en avoir une vision globale.

En ce qui concerne les transports régionaux, la Confédération, qui les supervise aussi, a émis des directives de contrôle très strictes suite aux affaires Car Postal et BLS (Berne-Lötschberg-Simplon). Leur application prend beaucoup de temps. Le CCF est soucieux des coûts que cela pourrait entraîner pour les sociétés vaudoises de transports. Pour le Lausanne-Echallens-Bercher (LEB), le CCF suit de manière trimestrielle les finances des travaux (par exemple pour le tunnel), mais ne contrôle pas celles de l'exploitation. De manière générale, la Confédération, par le biais du Contrôle fédéral des finances (CDF), est très exigeante vis à vis des cantons, même pour ceux qui ont un propre service de contrôle des finances étayé (par exemple, Berne et Vaud).

³² HRC VD-VS, Examen de la situation financières et des coûts de construction, mandat du Conseil d'État vaudois et du Conseil d'État valaisan, août 2020.

Quant au SIRH, il fonctionne et en 2021, le CCF s'occupera du centre de compétences qui lui est lié.

Le CCF doit également contrôler que l'égalité salariale est bien appliquée, notamment que les données soient introduites au bon endroit et selon les critères établis et à jour. Le résultat devra être communiqué en 2021.

Le CCF suivra aussi très attentivement la sécurité des changements informatiques importants. À titre d'exemple, on peut citer l'introduction de CARA, plateforme choisie pour le dossier électronique du patient.

Les relations avec les nouvelles et nouveaux magistrat·e·s à la Cour des comptes (CC) sont bonnes.

Les questions liées au numérique ont pris de plus en plus d'importance et ont été accélérées par la période de pandémie. Cela impliquera des changements substantiels dont la facture électronique n'est qu'un exemple. Il sera nécessaire d'avoir des équipes formées, aptes au changement et des procédures sécurisées pour que les vérifications soient possibles et performantes.

2^e observation

Évolution pour la vérification de documents et factures scannés

En raison du semi-confinement, le courrier et les factures ont été transmis scannés au sein des départements. Or, le scannage des documents et factures n'est pas encore reconnu officiellement pour valider que les écritures aient bien été bien passées et enregistrées, ce qui implique de longues vérifications.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour faire face à l'évolution et permettre que les documents et factures scannés puissent être validés officiellement.*

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)

Dans le rapport 2019, deux observations avaient été déposées³³. La première portait sur la collaboration Canton-Transports publics lausannois (TL) en regard de la coordination des mesures à prendre pour pallier les défaillances constatées et les communiquer aux utilisatrices et utilisateurs. À cet effet, en 2020, deux spécialistes des transports par rail ont intégré le Conseil d'administration du LEB, dont l'un occupe la place réservée à la Confédération, vacante jusqu'alors. Les rapports avec la direction exclusivement dédiée au LEB, au sein des TL s'est renforcée. La conseillère d'État en charge et le directeur général de la DGMR ont des réunions régulières pour suivre toutes les problématiques constatées. Un tableau des obsolescences a également été établi suite à des audits sur les problèmes survenus sur toute la ligne avec un plan des travaux pour y remédier.

Un déraillement s'est produit en septembre 2020. L'enquête a révélé un défaut technique de sécurité sur un aiguillage et non une erreur humaine. Une réflexion a été menée sur les arrêts et l'entrée en vigueur de l'horaire au quart d'heure qui doit se faire aussi en optimisant la coordination avec le trafic routier pour éviter des bouchons. Le percement du tunnel est maintenant achevé. Les travaux se poursuivent. Les coûts supplémentaires restent à déterminer.

La deuxième observation concernait la formation des chef·fe·s de circulation et des conductrices et conducteurs de train. À cet égard, six chauffeurs supplémentaires sont arrivés en octobre 2020 et cinq arriveront en février 2021. En ce qui concerne les chef·fe·s de circulation, l'équipe est de nouveau au complet et une procédure de remplacement par du personnel provenant d'autres compagnies a été élaborée pour faire face aux besoins en cas d'absence.

³³ « Collaboration entre le Canton et les Transports publics lausannois (TL) concernant le Lausanne – Echallens – Bercher (LEB) » et « Formations des chef·fe·s de circulation et des conductrices et conducteurs de train du Lausanne – Echallens – Bercher (LEB) », Rapport COGES – années 2019, p. 115

Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM)

Après une année 2019 où la situation financière s'était améliorée pour sortir du surendettement et où la gouvernance s'était modernisée, la crise Covid-19 a remis les inquiétudes financières à l'ordre du jour, car il y a eu plusieurs semaines d'arrêt et la reprise a été lente. Les trois cantons partenaires se rencontrent à intervalles réguliers avec le Conseil d'administration, tant pour trouver des solutions aux problèmes financiers que pour définir la stratégie de la compagnie, notamment en ce qui concerne le renouvellement des bateaux.

Centre d'entretien des routes nationales et cantonales pour la région Est, à Rennaz

Le calendrier des travaux visant à pallier la vétusté des installations est suivi comme prévu.

Affaire dite du « bateau italien », bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel

Suite à l'enquête pénale, la plainte a été classée. Aucun fait probant d'escroquerie de la part de l'entreprise n'a été découvert. La leçon de cette affaire a été tirée. Toute commande de bateau nécessitera un cahier des charges détaillé, élaboré avec des expert·e·s de la navigation. Un amortissement extraordinaire de 490'000 francs figurait dans les comptes 2019. Beaucoup de matériel a pu être récupéré (moteur, instruments, radar, matériel de navigation) pour être réutilisé sur un bateau du Léman. Pour l'instant, la police du lac loue un bateau dans le cadre de son budget pour effectuer son travail.

Collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU)

Dès juillet 2019, un établissement autonome de droit public intercantonal (Vaud, Fribourg, Genève) a été créé. Dénommé SIERA, il s'occupe de tous les travaux dont la signalisation, ainsi que des chantiers d'entretien des routes nationales et travaille aussi sur le développement des infrastructures et des oppositions (par exemple la jonction de Crissier). Il emploie 164 collaboratrices et collaborateurs pour 157,15 ETP dont 105,5 pour le canton de Vaud. La création de SIERA permet d'avoir des conditions-cadres pour faire face aux changements et évolutions des routes nationales, notamment en regard des questions environnementales. Une commission interparlementaire de trois député·e·s par canton assure le suivi et le contrôle par les Grands Conseils.

Suivi des transports régionaux

Pour le MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay), les points de gestion et des finances que la Confédération avait demandé de surveiller suite à l'affaire Car postal ont fait l'objet d'une vigilance accrue de la part de la DGMR. Une vérification approfondie sera menée en 2021.

Concernant les VMCV (Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve), les questions liées à l'obsolescence du matériel roulant et du manque de personnel sont maintenant réglées (voir rapport COGES – année 2019, p.113). La requalification du tronçon Villeneuve-Rennaz a été acceptée (70% des frais pour le Canton et 30% pour les communes). Cela a permis d'apaiser les questions financières avec les communes.

Entretien des routes

Les 80 millions de francs annuels dévolus à l'entretien des routes permettent de faire les travaux nécessaires et d'assurer le suivi du planning.

Métros et défis

La première étape des M2 et M3 (gare-Flon) a débuté et avance. La réflexion sur l'évolution future du M1 est également en cours.

Parmi les défis actuels et futurs, le DGMR mentionne comme points forts d'attention les chantiers du tram de l'Ouest lausannois, des M2 et M3, de la gare de Lausanne, les questions d'oppositions liées à la bretelle autoroutière de Crissier.

Covid-19

Si les procédures pour les accidents et catastrophes (intempéries, accidents de tous genres) existaient à la DGMR et étaient mises à jour régulièrement, une pandémie n'avait toutefois pas été anticipée.

Dès l'annonce du 13 mars 2020, les actions se sont mises immédiatement en place tant sur le terrain que du point de vue administratif.

Sur le terrain, les mesures se sont déployées avec les cantonnières et les cantonniers, les équipes de chantiers et notamment celles des tunnels, les responsables de signalétiques pour organiser le travail selon les mesures sanitaires et les directives fédérales et cantonales. Une coordination a été faite avec les cantons voisins. Un plan de continuité terrain a été dressé et suivi des près avec les entreprises dès la reprise (après trois à quatre semaines de fermeture des chantiers). Pour le LEB, comme pour d'autres chantiers, il y aura des surcoûts liés à la fermeture.

Au plan administratif, en coordination avec la DGNSI, le télétravail s'est mis en place. Cela a été facilité par le fait que la très grande majorité des collaboratrices et collaborateurs avait déjà des ordinateurs portables ; l'organisation du travail à la maison a pu se faire du jour au lendemain. Le courrier a été scanné par une personne responsable qui venait chaque jour, seule, en présentiel.

La direction s'est réunie en visioconférence deux à trois fois par semaine. Elle a envoyé des messages personnalisés par courriel aux collaboratrices et collaborateurs, une « info COVID » une fois par semaine et une « info DGMR » de façon régulière. Elle a répondu aux questions et a assuré le suivi des collaboratrices et collaborateurs.

Le bâtiment principal n'a pas été fermé, mais un tournus de personnes en présentiel en respectant les normes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour répondre aux appels et demandes a été mis en place. La direction a misé sur la confiance et n'a pas fait de contrôle du télétravail. Elle a constaté que cette option a porté ses fruits, car la productivité n'a pas baissé. Tout le travail en lien avec les chantiers (préparation des dossiers) a pu être fait et même avec un rythme soutenu.

Après la première vague, dès l'été, la direction a repris à 100% en présentiel, mais les réunions étaient effectuées par secteurs en respectant les consignes sanitaires. Une fois par semaine la direction se réunissait au complet dans une salle adéquate. 50% des collaboratrices et collaborateurs d'administration était en télétravail et une planification de présentiel a été organisée. Pour le terrain, les contrôles des normes de l'OFSP ont été effectués. La DGMR est entrée en matière sur les coûts liés à l'arrêt des chantiers sur justification. Il n'y a pas eu de crédit supplémentaire demandé.

Lors de la deuxième vague, tout le personnel a régulièrement reçu des informations de la direction sur l'évolution des mesures et leur application au sein de la DGMR. Le plan de protection a été mis à jour en continu. Le télétravail a été à nouveau appliqué à environ 90% du temps de travail pour la quasi-totalité des postes administratifs. Les collaboratrices et collaborateurs passaient deux fois deux heures ou deux demi-journées par semaine au bureau pour des besoins de coordination ou pour prendre les dossiers nécessaires à leur travail.

Pour les équipes de terrain, lors de la seconde vague, le travail en présentiel a continué dans le strict respect du plan de protection. Les chantiers sont restés ouverts et le sont encore au moment de la rédaction de ce rapport. La DGMR exige le strict respect des règles sanitaires de la part des entreprises et son suivi par des surveillant·e·s de chantiers. En cas de non-respect des normes, des mesures sont immédiatement prises.

Indemnités de transports

Ces indemnités ont constitué un des points importants des conséquences de la pandémie. Dès mi-mars 2020, une cellule de contact avec les entreprises de transports de tout le canton, les CFF et Car postal a eu lieu chaque semaine. Un contact régulier a également été effectué avec Mobilis. Une solution informatique a permis d'obtenir des indicateurs sur le nombre de malades dans les entreprises et la fréquentation des lignes. Au début (mars-avril) il n'y avait que 20% de fréquentation, mais elle a augmenté en été (30% à 50%) et en octobre on dénotait 80% à 90% de fréquentation.

L'évaluation des pertes pour le canton s'élève à environ 100 millions de francs. Pour le trafic national, ce sont les CFF qui assument, mais pour le trafic régional de transports seuls 50% sont à charge de la Confédération, les 50% restant sont du ressort du Canton. Pour le trafic touristique, 47% est à charge de la Confédération et 53% au Canton, alors que pour le trafic urbain, la Confédération ne prend rien en charge ; 1/3 est du ressort du Canton et le reste est de la compétence des communes.

Les transports ont été soutenus également par la vente de titres de transports dans le cadre de l'opération welQome (1 et 2). En 2020, ce sont 37,4 millions de francs que le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil d'avaliser pour soutenir le trafic régional et urbain du canton.

Pistes cyclables

Le canton de Vaud a décidé de mettre en place, pendant l'été 2020, des aménagements cyclables provisoires sur une centaine de kilomètres hors des localités. Lorsque les routes avaient 6,50 m de largeur, les pistes cyclables d'une largeur de 1,50 m ont été tracées. Or, les normes de route devraient être portées à 7,90 m ce qui pose un problème de compatibilité avec la LAT (réserve des surfaces d'assolement). Cette thématique sera à suivre notamment dans le cadre de la stratégie vélo, celle du Plan climat et des interfaces parc relais (P+R). La DGMR prévoit des arbitrages à mener.

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Accueil en milieu familial (AMF)

Ce mode d'accueil n'est pas très privilégié dans les villes, car les parents préfèrent l'accueil collectif. C'est souvent l'inverse dans les milieux non-urbains. La réflexion sur l'AMF, initiée lors d'une table ronde en 2019, s'est poursuivie en 2020 et une démarche en deux volets s'est mise en place. Il s'agit d'une part de l'établissement d'un groupe de travail constitué des responsables de réseaux et de celle et ceux de la surveillance, et d'autre part de l'harmonisation des sources pour la reconnaissance des conditions de travail. Cette analyse est en cours par l'État de Vaud et Statistique Vaud.

Rapport de visite de surveillance unifié

Cet outil devait arriver, notamment suite à l'observation de la COGES – année 2017³⁴, mais il a pris un peu de retard dans l'attente de nouvelles directives. La grille d'évaluation est sortie en janvier 2020 et dès février 2020, les visites de contrôles ont été imprévisibles. Les modalités de surveillance sont publiques et figurent sur le site internet de l'État. Ces modalités se déclinent pour les trois modes d'accueil (préscolaire, préscolaire à la demi-journée et parascolaire). Une évaluation a débuté en octobre 2020 en vue d'un premier bilan début 2021.

Personnel et locaux

Le personnel ayant augmenté de deux personnes pour atteindre 17,65 ETP, les locaux n'étaient plus suffisants. Avec l'aide de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), des bureaux supplémentaires ont pu être trouvés dans le même bâtiment à la rue de la Paix, à Lausanne, ce qui facilite la gestion de l'office.

Prospective

Le nombre de places en accueil collectif se montait à 25'854 au 31.12.2018, à 27'520 au 31.12.2019 et à 28'551 au 31.12.2020. L'étude et le suivi de nouveaux projets est en cours.

Association du réseau d'accueil de jour Broye-Vully (ARAJ)

À la rentrée 2020, une scission eu lieu au sein de l'ARAJ, induisant des difficultés financières pour certains parents. L'OAJE regrette cet événement, mais n'a pas de moyen d'agir. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a proposé sa médiation, mais sans succès pour l'instant. La COGES sera attentive à cette problématique tout au long de ces prochaines années.

³⁴ « Quelle échéance pour le rapport de visite de surveillance unifié ? », Rapport COGES – année 2017, p. 131

Covid-19

Si un tel cas n'était pas prévu dans le cadre de l'OAJE, fin février déjà, le SG-DIRH a soutenu et appuyé l'OAJE pour mettre en place le plan de continuité et définir les priorités, dans un esprit de grande solidarité.

Dès le 13 mars 2020, la coordination entre toutes les structures a été établie pour définir lesquelles étaient ouvertes et lesquelles étaient fermées. Le 18 mars, elles ont toutes fermé sauf celles identifiées pour la réponse à l'urgence. Pendant la période de fermeture des institutions (18 mars-10 mai 2020), le total de journées d'accueil d'urgence facturées s'est élevé à 14'286. Cette période contenait 36 jours ouvrables, cela représente en moyenne 397 places par jour. À relever que pendant cette période, comme en tout temps, une place n'est pas occupée par un·e seul·e enfant, mais en moyenne par 1,5 enfant en accueil préscolaire et par deux enfants en accueil parascolaire. Les places ont été en priorité dévolues aux enfants des personnes réquisitionnées.

Les collaboratrices et collaborateurs ont pu être en télétravail dès le 1^{er} jour, car les chargé·e·s d'évaluation travaillaient déjà selon ce mode plusieurs jours par semaine et étaient donc toutes et tous équipé·e·s d'un ordinateur portable et d'une connexion VPN. Seule la directrice et son adjoint ont été en présentiel du 13 au 20 mars, pour organiser les prises en charge, puis ensuite ont été en télétravail jusqu'à mi-mai. Tout le personnel de l'office a été « sur le pont » dès le début et les chargé·e·s d'évaluation ont assumé, par tournus, avec un adjoint de direction, le soutien au sein de la *hotline* cantonale de l'EMCC afin de coordonner le message pour qu'il soit uniforme dans tout le canton. La *hotline* a été activée du 19 mars au 7 juin 2020 avec un outil informatique autogéré. La direction a été très sollicitée tant par courriel (jusqu'à 250 par jour) que par téléphone. Une foire aux questions (FAQ) sur internet a été mise en ligne à destination des parents. Très vite, en coordination avec l'EMCC, le matériel (masques et solution hydroalcoolique) a pu être livré aux institutions d'accueil. L'OAJE a aussi accompagné le dispositif d'accueil d'urgence pour les enfants du personnel du CHUV. Il en a été de même pour l'hôpital de Nyon et l'HRC.

En ce qui concerne les finances, le Conseil d'État a accordé la gratuité de la garde pour les parents dès avril 2020, sauf pour le forfait repas. Il a remboursé aux réseaux les frais selon une moyenne tarifaire. Les lieux d'accueil, sauf ceux d'urgence, ont été fermés jusqu'au 26 avril. Du 26 avril au 11 mai 2020, la réouverture s'est faite partiellement. Dès le 11 mai, tout a été réouvert avec un plan de protection et des directives figurant sur internet. L'OAJE a pris cela sous son égide même s'il n'est pas l'employeur afin que les décisions soient uniformes sur tout le territoire. L'OAJE relève que la coordination avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a été très bonne.

Le personnel a été très solidaire et s'est mobilisé, fortement impliqué pour que le service aux enfants et aux parents soit rendu au mieux. Tout le personnel a pu prendre des vacances pendant l'été et reprendre ses activités tout en intégrant les leçons apprises durant la période de crise. C'est ainsi que les méthodes de travail ont été revues pour les rendre plus efficaces et moins chronophages. Le constat a été aussi posé qu'en six mois, la communication inter-réseaux s'est davantage améliorée que ces dix dernières années.

Lors de la deuxième vague, à la différence de la première, du fait de l'ouverture des écoles, les structures ont continué et continuent d'être ouvertes, malgré des moments difficiles dus à la gestion du personnel malade ou en quarantaine. Afin d'alléger le travail au sein des structures, les procédures de surveillance ordinaires ont été temporairement suspendues. Celles pour les autorisations (renouvellement et nouvelles structures) ont été maintenues tout comme celles sur plainte. Le personnel a repris le télétravail.

Finances

Très tôt, le Conseil d'État a décidé d'accorder une aide financière à toutes les structures. 18,9 millions ont été dévolus aux salaires de toutes les institutions sur la base de forfaits des coûts moyens de réseaux sans les marges bénéficiaires. Selon l'ordonnance fédérale Covid-19 relative, la Confédération prend en charge 33% du manque à gagner pour les structures privées, cela jusqu'au 17 juin, charge au Canton de compléter. Tous les éléments devaient parvenir à la Confédération avant le 17 juillet 2020. La FAJE a aidé l'OAJE à réunir toutes ces informations dans le délai imparti, car simultanément

l'OAJE a dû inviter les structures publiques non éligibles à l'aide fédérale à chiffrer leurs pertes. La FAJE a pu faire des avances, les structures privées ont pu obtenir des RHT et le Conseil d'État a été très réactif pour venir en aide, ce que l'OAJE salue.

Durant l'automne, le Grand Conseil a accordé un crédit de 2,7 millions supplémentaires, versés aux destinataires avant Noël. Les structures ont ainsi pu obtenir 67% de leurs pertes. Par ailleurs, une motion a été acceptée par les chambres fédérales pour couvrir aussi les pertes des structures publiques, exclues dans un premier temps. La législation d'application est en cours d'élaboration.

En janvier 2021, la cheffe de l'OAJE a confirmé qu'aucune structure n'a dû fermer pour raisons financières.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2020, le DIRH compte 44 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice³⁵.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 08_POS_049 | Postulat Maximilien Bernhard et consorts - pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe. | 04.03.2008 | 23.09.2009 |
| 08_MOT_036 | Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire | 15.04.2008 | 21.04.2009 |
| 08_POS_060 | Postulat Olivier Feller et consorts - intitulé des bus scolaires pour tous | 22.04.2008 | 15.09.2009 |
| 09_INT_221_2 | Détermination Nuria Gorrite - sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin | 16.03.2010 | 15.06.2010 |
| 10_POS_227 | Postulat Anne-Marie Depoisier - Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin | 14.12.2010 | 14.12.2011 |
| 11_INT_487_2 | Détermination André Marendaz - sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation André Marendaz et consorts - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes ! | 20.09.2011 | 20.12.2011 |
| 11_POS_287 | Postulat Philippe Randin et consorts - Etre accueillante en milieu familial ne doit pas relever du sacerdoce | 06.03.2012 | 31.01.2019 |
| 11_POS_308 | Postulat Florence Golaz et consorts - concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers | 19.06.2012 | 08.01.2014 |
| 11_POS_313 | Postulat Vassilis Venizelos - au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional | 19.06.2012 | 08.01.2014 |
| 13_POS_050 | Postulat Patrick Vallat et consorts - Modifications de la Loi vaudoise sur les marchés publics et de son règlement d'application, mesures d'allègement et de clarification administratives | 12.11.2013 | 12.11.2014 |
| 13_INT_146_2 | Détermination Dominique-Richard Bonny - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires | 28.04.2015 | 28.07.2015 |
| 15_POS_143 | Postulat Alexandre Rydlo et consorts - au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens | 15.09.2015 | 06.10.2016 |
| 16_POS_171 | Postulat Anne Papilloud et consorts - Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Voltaire. | 03.05.2016 | 20.12.2017 |
| 16_POS_190 | Postulat Bastien Schobinger et consorts - Quelle vision pour accompagner l'arrivée des véhicules autonomes ? | 06.09.2016 | 28.03.2018 |

³⁵ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 16_RES_035 | Résolution Claudine Wyssa au nom de la Commission thématique de la modernisation du Parlement - Garantir le rythme des séances du Grand Conseil | 04.10.2016 | 11.01.2017 |
| 16_QUE_057 | Simple question Julien Sansonnens - Nouvelle antenne à la Barillette : où en est-on ? | 11.10.2016 | 11.11.2016 |
| 16_QUE_062 | Simple question Albert Chapalay - Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur la/les mutations/s qui vont intervenir au sein du collège des huissiers du Conseil d'Etat suite à la prise de retraite, bien méritée, du Chef huissier ? | 14.12.2016 | 14.01.2017 |
| 17_RES_041 | Résolution Vassilis Venizelos et consorts - Pour une presse romande variée et vivante ! | 24.01.2017 | 07.05.2017 |
| 17_INT_689 | Interpellation Philippe Germain et consorts - Le Col du Marchairuz et ses environs seront-ils un jour connectés au réseau de téléphonie mobile ? | 21.03.2017 | 28.06.2017 |
| 17_POS_002 | Postulat Laurent Ballif et consorts - Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo. | 22.08.2017 | 22.08.2018 |
| 17_POS_005 | Postulat François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Mobilité 4.0 : plus de mobilité pour moins de béton | 05.09.2017 | 05.06.2019 |
| 17_QUE_001 | Simple question Claire Richard - Quel sort réservé aux prises de contact citoyennes ? | 26.09.2017 | 26.10.2017 |
| 17_POS_014 | Postulat Léonore Porchet et consorts - Tout n'est pas bon dans le porc ! | 24.10.2017 | 11.06.2020 |
| 18_INT_093 | Interpellation Carine Carvalho et consorts - Reconnaissance de son identité de genre dans les relations professionnelles et d'études | 09.01.2018 | 16.04.2018 |
| 18_POS_028 | Postulat Patrick Simonin et consorts - Il faut sauver le génie ferroviaire vaudois | 16.01.2018 | 30.10.2019 |
| 18_RES_006 | Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Enfances volées : agir pendant qu'il est encore temps | 13.02.2018 | 06.06.2018 |
| 18_INT_118_2 | Détermination Hadrien Buclin - au nom de EàG, sur la réponse immédiate du CE à son interpellation - Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité ? - Pour un contrôle des dernières déclarations fiscales de M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis par une instance indépendante | 06.03.2018 | 06.06.2018 |
| 18_QUE_009 | Simple question Alexandre Rydlo - Au vu des problèmes que pose apparemment la déduction fiscale des frais de transport, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas équiper ses membres d'un Abonnement Général des transports publics ? | 27.03.2018 | 27.04.2018 |
| 18_RES_011 | Résolution Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à gauche - Mettre un terme au cumul d'indemnités non imposées et de déductions fiscales pour les conseillers d'Etat | 05.06.2018 | 12.09.2018 |
| 18_INT_190 | Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Travaux sur la ligne Genève-Lausanne-Berne : les CFF nous berneront-ils encore longtemps ? | 05.06.2018 | 19.09.2018 |
| 18_RES_015 | Résolution Séverine Evéquo et consorts - Diversité des supports médias : pour un accès à l'information pour toutes et tous grâce au papier | 12.06.2018 | 26.09.2018 |
| 18_POS_069 | Postulat Séverine Evéquo et consorts - Pour la poursuite et le renouvellement d'une stratégie cantonale du vélo ! | 03.07.2018 | 18.12.2019 |
| 17_INT_014_2 | Détermination Maurice Mischler - sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Courriels des députés sommes-nous en sécurité ? - Des courriels sécurisés pour les députés | 30.10.2018 | 30.01.2019 |
| 18_INT_275 | Interpellation Rebecca Joly et consorts - Routes nationales et territoire local : des conflits en vue | 18.12.2018 | 08.04.2019 |
| 19_RES_022 | Résolution Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Ligne TGV Lausanne-Vallorbe-Dijon-Paris : bis repetita ? | 29.01.2019 | 05.05.2019 |

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|--|---------------|------------------|
| 19_INT_304 | Interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Réhabiliter/développer l'offre du trafic ferroviaire international nocturne : un moyen alternatif à d'autres types de transports générant moins d'émissions de CO2 ? | 05.02.2019 | 12.05.2019 |
| 19_INT_347 | Interpellation Hadrien Buclin - La voie la plus sûre et la plus rapide vers le tram Lausanne- Renens ne passe-t-elle pas par l'abandon de la rampe routière Vigie-Gonin ? | 21.05.2019 | 28.08.2019 |
| 19_INT_365 | Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - PALM : où est le capitaine ? | 04.06.2019 | 11.09.2019 |
| 19_INT_408 | Interpellation Axel Marion et consorts - Feuilletton de la forêt du Flon, suite et fin ? | 08.10.2019 | 29.01.2020 |
| 19_MOT_120 | Motion Georges Zünd et consorts - Travailler à livre ouvert pour plus de transparence et moins de surcoûts dans les marchés publics | 26.11.2019 | 03.12.2020 |
| 20_INT_444 | Interpellation Jean-Marc Nicolet et consorts - Accès à l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) de Rennaz : une signalisation « de sorte » ou de vagues sparadraps ? | 04.02.2020 | 11.05.2020 |
| 20_INT_463 | Interpellation Rebecca Joly et consorts - Transformez cette autoroute que je ne saurais voir ! | 03.03.2020 | 10.06.2020 |
| 20_INT_467 | Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le Conseil d'Etat rampe-t-il devant les oppositions ? | 10.03.2020 | 09.09.2020 |
| 11_PET_077 | Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics | - | 05.09.2012 |

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2020.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)

MM. Jean-Bernard Chevalley / Arnaud Bouverat, rapporteurs : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion 2020 du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) était composée de MM. Jean-Bernard Chevalley et Arnaud Bouverat.

Introduction

Le département est composé des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFIRE) auquel sont rattachés :
 - l'Office des affaires extérieures (OAE)
 - Statistique Vaud (STATVD)
- Direction générale de la fiscalité (DGF) qui comprend :
 - l'Administration cantonale des impôts (ACI)
 - le Registre foncier (RF)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) qui réunit :
 - la Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)
 - la Direction des achats et de la logistique (DAL)
 - la Direction de l'immobilier et du foncier (DIF)
 - la Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP) dont il faut distinguer :
 - la Section monuments et sites
 - la Section archéologie cantonale
- Cour des comptes (CC)

Toutes les entités ont été visitées cette année, à l'exception de la DAP. Une importante refonte législative est menée par cette direction ; nous y accorderons davantage d'attention l'an prochain.

Cette année particulière a imposé de nous informer sur la gestion de la situation particulière liée à la crise du Covid-19 au sein des différents services. De fait, notre rapport contient en parallèle l'examen de la gestion ordinaire 2020 et l'examen de la gestion au travers de la situation particulière liée au Covid-19. Les visites aux différents services ont eu lieu en deux temps avec une visite spécifique Covid-19 pour chaque service et ensuite des visites propres à l'examen ordinaire de la gestion.

Organisation du département

Par l'intermédiaire de la DGIP, le DFIRE conduit toujours le projet Plateforme 10, le projet muséal à Avenches, la réaffectation des surfaces du Palais de Rumine.

Remarque

Les relations extérieures ne sont pas conduites par la présidence du Conseil d'État comme le prévoit pourtant l'article 29 alinéa 2 de la loi sur l'organisation du Conseil d'État (LOCE), mais par le DFIRE. Comme déjà mentionné dans nos précédents rapports, la sous-commission se doit de relever cet écart entre la loi et la pratique qui ne devrait pas avoir vocation à perdurer.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Covid-19

Un énorme travail de coordination a été effectué dès la situation Covid-19 déclenchée. Un tournus de présence à trois personnes a été mis en place jusqu'en avril 2020. Le SG-DFIRE a pu s'appuyer sur les directives régulières du Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV). La collaboration a été très bonne. Vu la concentration du personnel sur un site centralisé, la réorganisation du service en raison du Covid-19 a été rapide. Le dimanche 15 mars 2020, le personnel a été averti de rester à domicile. À partir du mardi, la machine a pu redémarrer en tournant à trois personnes en présentiel au sein du SG-DFIRE. Comme le Conseil d'État siégeait deux fois par semaine, la priorité était au suivi de ces dossiers et des nombreuses urgences qui étaient agendées aux séances du Conseil d'État. En parallèle, le SG-DFIRE a établi le journal du plan de continuité des activités du département par rapport au Covid-19 : au début, un état des lieux était fait chaque jour, puis trois et ensuite deux fois par semaine. Le SG-DFIRE a, grâce à une bonne collaboration entre les services et directions, établi un tableau de bord des chantiers/engagements financiers de l'État en cours permettant au Conseil d'État de prendre les décisions en connaissance de cause.

À l'automne, plus de 95% des collaboratrices et collaborateurs étaient équipé·e·s avec des ordinateurs portables. L'objectif étant que chacun·e en ait un d'ici janvier 2021. 60% du personnel était en télétravail durant cette seconde vague automnale.

Organisation

Le SG-DFIRE dispose de 13,95 ETP en 2020. La cellule de quatre postes pour le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) a été transférée en collaboration avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) / Service des affaires culturelles (SERAC) avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Suite à l'observation du rapport de gestion 2017 sur les représentations de l'État dans des sociétés³⁶, le travail d'uniformisation est arrivé à son terme. Les mesures prises vont de la formation des nouvelles et nouveaux représentant·e·s sur les rôles, les limites et l'attribution des subventions ; tous les rapports seront faits par écrit. En 2020, les adaptations des directives ont été réalisées et les séances d'information pour les personnes concernées également.

Office des affaires extérieures (OAE)

L'OAE est composée de 6,7 ETP en 2020.

Covid-19

La période de Covid-19 a nécessité un besoin majeur de communication et de coordination intercantonale et Canton-Confédération afin d'avoir une vision globale (santé, économie, etc.) de la situation. L'OAE a servi de porte d'entrée pour une grande partie de ces échanges. Des informations sectorielles ont été recensées à l'OAE, sur la base des informations de la Cour des comptes (CC). Des points de situation ont été faits de manière régulière, en partie également avec la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) ; certaines informations et décisions nécessitaient ensuite des remontées d'informations vers les conférences sectorielles. Le service a établi un tableau de suivi et de coordination des mesures cantonales et fédérales. À titre d'exemple, sur la question des baux, le chevauchement des travaux cantonaux et fédéraux sur le sujet nécessitait une coordination.

La manière de travail de l'OAE a passablement changé du fait du Covid-19. Les outils de visioconférence comme Webex se sont avérés très utiles. Pour le service, l'efficacité de ces outils est assez remarquable. Cela a permis de développer une plus grande collaboration intercantonale.

Au niveau international, les visites ont été limitées de fait. À noter que les contacts étroits établis avec une province chinoise ont permis au Canton de Vaud de faciliter la livraison de masques.

³⁶ « Consignation des rapports de représentation », Rapport de la COGES – année 2017, p.137

Dossiers fédéraux

L'administration cantonale n'a pas freiné son rythme de travail sur des dossiers de politique fédérale :

- Financement uniforme de la santé : la position des cantons sur l'impact financier n'a jusqu'ici pas été entendue ; le projet ne donne pas aux cantons les outils de pilotage adéquats ;
- Répartition des tâches : le service détecte un risque important de report de charges qui est suivi attentivement par les cantons latins. Une ronde d'évaluation est en cours pour la prochaine réforme et constitue un enjeu important ;
- Accord-cadre et initiative de limitation : la votation populaire de septembre 2020 avait une forte incidence sur les affaires extérieures, de même que la poursuite des négociations avec l'Union européenne (UE) et sa nouvelle commission ;
- Imposition et régime d'assurance sociale des frontalières et frontaliers : le Canton de Vaud s'est engagé, avec ses voisins, la CGSO et le Conseil du Léman, pour négocier une solution transitoire permettant de préserver ces régimes fiscaux malgré le télétravail ;
- La révision des codes de procédure pénale (CCP) et civile (CPC) risque de compliquer la tâche des ministères publics en générant des charges supplémentaires pour les cantons. Pour le CCP, des éléments relatifs aux honoraires des avocat·e·s commis·e·s d'office, aux dispositions de mises sous scellés, aux conditions d'auditions des prévenu·e·s ou encore de compensation des créances portant sur les frais de procédure avec les indemnités accordées, ont fait l'objet d'intervention du Canton. Pour le CPC, les interventions ont porté sur des éléments liés aux avances de frais, que le projet du Conseil fédéral propose de limiter à la moitié des frais présumés, sur des procédures en matière d'informations ou de statistiques dont l'utilité et la forme sont contestables et les coûts élevés ;
- Enfin, l'OAE a suivi le dossier de l'identité électronique (e-ID) depuis la consultation jusqu'à la votation populaire, refusée le 7 mars 2021 au niveau suisse comme vaudois.

Statistique Vaud (STATVD)

La COGES a effectué une visite approfondie de STATVD.

Organisation

STATVD compte 22,85 ETP. Le service est composé de quatre secteurs, à savoir Support et méthodes statistiques ; Analyse statistique ; Prospective et aide à la décision ; Registres.

Covid-19

Le service a échappé au Covid-19 et n'a pas eu à subir de retard en lien avec la pandémie. Le service n'était pas très développé en matière de télétravail du fait qu'il compte plusieurs logiciels particuliers. Les salarié·e·s sont parti·e·s avec tout le matériel informatique à la maison lors de la première vague. Au bout d'une semaine, les gens étaient parfaitement opérationnels. Le matériel informatique a pu être changé courant juin ce qui a permis davantage de flexibilité. Le service compte encore sept postes fixes ce qui nécessite de faire des roulements au besoin.

Activités du service

Le service prend soin à disposer des compétences à l'interne jusqu'à la mise en page des publications et à la gestion des systèmes d'information. Le travail a évolué durant la dernière décennie ; autrefois, le service adressait directement un grand nombre de questionnaires, qui impliquaient un travail administratif de saisie important, alors qu'on travaille aujourd'hui davantage sur des données (registres) déjà fournies par la Confédération, l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ou des tiers. La qualité de ces données peut parfois laisser à désirer, mais dans ce cas, un suivi est fait, et des tests de plausibilité sont menés par les statisticien·ne·s. Si les données sont généralement accessibles et

exhaustives dans le champ de l'État, le secteur privé est encore réticent à la communication exhaustive des données utiles. Lorsque l'échantillon fourni par l'Office fédéral de la statistique (OFS) est insuffisant, le service a la possibilité, dans certains cas, de densifier l'échantillon pour disposer de données exploitables pour les besoins cantonaux.

Afin de répondre aux besoins des services de l'État, des groupes thématiques ont été mis en place et sont généralement présidés par les secrétaires générales et généraux des départements concernés. Ces groupes identifient les nouveaux besoins et suivent les productions planifiées et dossiers à suivre. Depuis quatre ans, le service développe de plus en plus une gestion par projet avec des tiers, toujours sur la base d'un schéma directeur des statistiques. Les secrétaires générales et généraux sont en outre mobilisés en collège pour participer à l'élaboration des études prospectives en collaboration avec la commission compétente.

Le service a par ailleurs documenté en détail ses travaux d'amélioration de la qualité des projections/perspectives démographiques dont notamment pour la scolarité obligatoire. En établissant un nouveau modèle de prévision démographique bien plus fin et à même d'intégrer les tendances par communes et même les flux intercommunaux, les projections devraient être plus justes.

En matière de prospective, les travaux de la commission y relative ont été retardés pour deux raisons : la révision de la décision du Grand Conseil a provoqué un premier retard, puis le Covid-19 s'est invité. Au vu de l'agenda des membres de cette commission, il paraît que ces retards seront difficiles à combler quand bien même STATVD fait tout son possible pour tenir les délais.

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Personnel

La DGF compte 749,8 ETP (au 31.12.2020). 10 ETP supplémentaires viennent renforcer une nouvelle fois la chaîne de taxation, démarche que nous saluons. La DGF recourt toujours à un nombre élevé de contrats à durée déterminée (CDD), fait relevé à de multiples reprises par la COGES³⁷ ; la croissance du budget des travailleuses et travailleurs temporaires de la direction reste élevée comparée à la croissance des contrats de durée indéterminée (CDI). La COGES restera donc attentive à ce recours régulier au travail temporaire.

Covid-19

Lors de la première vague, la direction de la DGF a mis en place une cellule de commandement comprenant la directrice, le directeur adjoint, le responsable RH, la directrice de la division administrative, la responsable de mission stratégique et la responsable de la communication, afin de prendre les mesures adéquates sur les 19 sites de la DGF. Lundi 16 mars 2020, 77 des 940 collaboratrices et collaborateurs de la DGF étaient sur leur lieu de travail pour assurer la continuité des missions de l'État ; le Centre d'appels téléphoniques (CAT) était à nouveau opérationnel à midi ; le nombre de volontaires dépassait celui des collaboratrices et collaborateurs mobilisables sur les sites, il a fallu donc en limiter le nombre. Le 18 mars 2020, 72 personnes étaient sur sites et 53 personnes en télétravail. Le 23 mars : 122 sur site, 68 en télétravail. Le 1^{er} avril 2020, 238 personnes étaient en télétravail, puis rapidement la moitié de l'ensemble du personnel télétravaillait (la DGF compte près de 900 salarié·e·s). La situation a évolué jusqu'à la réouverture des guichets le mercredi 6 mai 2020. Pour garantir les distances entre personnes, des protections ont été installées dans les bureaux, et des tournus ont été organisés afin d'éviter une trop grande densité de personnes présentes en même temps. La DGF a pu s'appuyer sur les informations relatives aux personnes vulnérables ainsi que les autres informations de base élaborées par le SPEV.

³⁷ Rapport de la COGES – année 2014, p. 152 ; année 2015, p. 127 ; année 2016, p.126 ; année 2017, p. 139, année 2018, p. 115, année 2019, p.126.

La numérisation avancée du service a permis d'assurer les prestations sans rupture. Au niveau du Registre foncier (RF), la fréquentation est restée limitée au cours de la deuxième vague. En cas d'affluence, des rendez-vous étaient fixés aux usagères et usagers. En matière de formation, certaines ont été basculées en webinaire, de même que la sensibilisation des jeunes à la fiscalité qui avait lieu habituellement dans les classes. La DGNSI a déployé le *Virtual Private Network* (VPN) sur tous les postes. Même sans énormément de portables, des solutions pratiques ont été trouvées ; les employé·e·s sont donc venu·e·s chercher leur ordinateur et leurs écrans pour travailler à domicile.

L'État-major cantonal de conduite (EMCC) a contacté lundi 16 mars 2020 la DGF pour réquisitionner le CAT en soutien au plan ORCA. L'objectif était de pouvoir donner des réponses rapides et répartir les demandes plus compliquées. Cela a été opérationnel le 18 mars 2020 à 13h. Il a fallu gérer une détresse psychologique au téléphone.

Plusieurs mesures exceptionnelles ont été mises en place pour les prestations fiscales :

- Les contribuables ayant des baisses de revenus ont été invité·e·s à faire des demandes de modification d'acomptes. Le rapport Covid-19 du Conseil d'État mentionne que pour la période mars-décembre 2020, 36'601 modifications d'acomptes ont été effectuées contre 30'603 l'an précédent ;
- Les contribuables ayant des difficultés de paiement ont été invité·e·s à négocier un plan de recouvrement : 65'785 plans ont été mis en place ;
- Une *task force* a été créée pour gérer les courriers électroniques dont le nombre a explosé ;
- Suite aux effets de la pandémie, certain·e·s contribuables ont omis de remplir leurs obligations fiscales et n'ont pas encore déposé leur déclaration d'impôt (DI) en date du 31 mai 2020. À titre exceptionnel, l'ACI leur a adressé début juin 2020 un courrier d'information leur rappelant les moyens de déposer leur déclaration ou de demander une prolongation du délai de dépôt au 30 septembre 2020. L'objectif est d'éviter que les contribuables concerné·e·s doivent payer l'émolument pour sommation de 50 francs, perçu en cas de non-dépôt ;
- Un courrier « relevé de compte Acomptes » à titre informatif a été envoyé aux contribuables en cas de retard dans le paiement de leurs acomptes en date du 22 septembre 2020 ;
- Des informations ont été adressées aux partenaires et publiées sur le site et la Feuille des avis officiels (FAO), par voie d'annonces officielles dans les médias ;
- Pour les personnes morales, l'intérêt moratoire sur les acomptes a été fixé à 0% entre mars et décembre 2020.

Compte tenu de la situation, des mesures d'adaptation de la fiscalité n'ont pas été jugées pertinentes. Les personnes les plus précaires ne payant déjà pas ou pas beaucoup d'impôts et les effets d'une baisse de revenu n'étant pas immédiats. Les rentrées fiscales sont en outre les garantes de la capacité financière des collectivités publiques, d'autant plus nécessaires durant cette période. Les mesures prises apparaissent proportionnées et sont comparables à celles mises en place par la plupart des cantons.

À la suite de ces mesures relatives aux DI, des contrôles de plausibilité vont être effectués d'ici fin avril 2021 pour mesurer l'incidence sur les comptes 2020 et 2021.

Registre foncier (RF)

Le RF a traité 52'538 réquisitions au cours de l'année 2020 dont 7'832 par voie électronique au travers de l'application ReqDes ce qui représente une nouvelle hausse de 6% par rapport à l'année précédente. La sous-commission a visité l'Office de la Broye et du Nord vaudois. Les processus mis en place (journalisation à l'entrée des courriers/pièces, scannage, inscription dans le registre Capitastra, contrôle juridique puis enfin inscription dans le grand livre) sont très rigoureux pour éviter toute erreur. La numérisation des plans cadastraux est encore en cours. Les régions à forte densité démographique ont été priorisées ; des surfaces conséquentes restent donc encore à numériser, mais concernent des régions à l'habitat moins dense. L'évolution de ce travail peut être suivie sur le portail

du registre foncier Intercapi, à l'adresse web : <https://capitstrakk.vd.ch>. La formation de base des conservatrices et conservateurs de RF a passablement évolué. Alors qu'un certificat commun entre plusieurs cantons était exigé autrefois, la formation juridique de niveau Master est désormais la règle ; des formations continues sont organisées. Des coordinations trimestrielles sont aussi organisées pour harmoniser les pratiques et échanger sur les cas complexes. Les conservatrices et conservateurs sont moins nombreuses et nombreux, mais sont accompagnés d'adjoints. La profession est en outre en cours de féminisation. Si les locaux visités à Yverdon-les-Bains sont assez densément utilisés, la sous-commission a pu constater leur caractère adapté ; des rénovations ont été faites progressivement en profitant des espaces peu à peu libérés par la numérisation des documents.

Dans les bureaux d'Yverdon-les-Bains, la sous-commission a constaté que certaines portes qui ne sont pas régulièrement utilisées nécessitent une clé pour sortir. Bien que l'État de Vaud ne soit pas propriétaire des locaux, la sous-commission invite le Conseil d'État à prévoir en chaque endroit où c'est possible des portes permettant d'être ouvertes de l'intérieur.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Activités 2020 et comparaison avec les exercices précédents

| Chiffres clés | Fin 2013 | Fin 2016 | Fin 2017 | Fin 2018 | Fin 2019 | Fin 2020 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Total des contribuables soumis·e·s au rôle | 445'231 | 470'538 | 479'099 | 486'378 | 495'114 | 503'962 |
| Domicilié·e·s dans le canton | 414'061 | 437'504 | 445'641 | 452'400 | 460'932 | 469'713 |
| Domicilié·e·s hors du canton | 17'662 | 19'369 | 19'823 | 20'141 | 20'413 | 20'787 |
| Domicilié·e·s hors de Suisse | 12'196 | 12'476 | 12'530 | 12'783 | 12'806 | 12'570 |
| Soumis·e·s à l'impôt d'après la dépense | 1'312 | 1'189 | 1'105 | 1'054 | 963 | 892 |
| Contribuables personnes morales ou autres personnes morales (PM/APM) | 32'383 | 35'084 | 37'400 | 40'239 | 44'083 | 46'105 |

Les données ci-dessus tiennent également compte des assujettissements de fin d'année et des mises au rôle rétroactives. Ces chiffres peuvent donc différer par rapport aux données communiquées en janvier par l'ACI, mais le référentiel reste le même que pour le précédent rapport COGES.

Pour 2020, le nombre de sommations est de 65'497 (plus de 78'000 en 2019). 16'443 taxations d'office ont été notifiées en 2020 pour la période fiscale 2019. Ces tendances baissières sont à saluer et montrent que les efforts de l'ACI sont payants.

Fiscalisation des activités délivrées via les plateformes (Airbnb, Uber, etc.)

Concernant la fiscalisation des plateformes, l'ACI rappelle que les instructions générales mentionnent les obligations des contribuables. Pour le surplus, elle renvoie la COGES à l'EMPL 162 de 2019³⁸. Il y est fait mention que le Conseil fédéral ne voit pour l'heure pas de nécessité de légiférer spécialement sur le sujet et que l'obligation d'annonces des logeuses et logeurs aux communes prévue dans l'EMPL pourrait permettre à l'avenir des contrôles sur le volet fiscal. Il n'est pas fait mention des avancées des travaux du groupe de travail interdépartemental qui avait été annoncé ni de calendrier pour la mise en place de tels contrôles.

Dénonciation spontanée non punissable (DSNP) et échange automatique de renseignements (EAR)

Le solde des DSNP était de 12'879 fin 2018. 8'200 ont été traitées en 2019, 4'000 en 2020 et il reste environ 2'000 dossiers à traiter. Le traitement des 8'200 dossiers DSNP de 2019 a généré 62 millions de francs, avec un effet pérenne de +7 millions en 2019. Ces montants ont été annoncés lors de la présentation des comptes 2019 de l'État de Vaud le 7 avril 2020. La COGES suivra l'évolution de l'estimation au fur et à mesure du traitement des dossiers et, pour faire suite à sa remarque lors du rapport 2019³⁹, espère que le Conseil d'État communiquera les résultats intermédiaires 2020 lors de sa conférence de presse sur les comptes 2020.

³⁸ EML modifiant celle du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE)

³⁹ Rapport de la COGES – années 2019, p.127

Numérisation du point de vue contribuable et mandataire

Malgré le Covid-19, la DGF a poursuivi les travaux tels que planifiés dans l'EMPD 96⁴⁰. VaudTax 2.0 devient VaudTax 2.1 avec un certain nombre de possibilités supplémentaires. D'autres développements sont prévus pour 2021, notamment la mise en place du compte fiscal via l'espace sécurisé de l'État de Vaud. Début 2021, l'accessibilité des prestations pour les malvoyant·e·s a été sensiblement améliorée, ceci afin de confirmer la volonté de rester une administration inclusive. Des améliorations en matière de communication sont en cours.

L'ACI agréée également des logiciels tiers utilisés par les fiduciaires, car celles-ci utiliseront le même outil pour faire la déclaration d'impôt (DI) et la gestion clientèle, et ce, même si les fiduciaires utilisent de plus en plus e-Vaudtax. Cette démarche garantit la bonne qualité des DI pour le traitement informatique et une bonne rapidité d'exécution.

| État au 31.12 | 2013 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Déclaration PP électronique | 52,4% | 62,0% | 64,1% | 66,9 % | 69,4% | 73,67% |
| Demandes traitées par le CAT | 160'333 | 193'796 | 197'255 | 215'392 | 219'890 | 222'207 |
| Nbre de contribuables taxé·e·s dans l'année | 76,92% | 77,6% | 76,59% | 75,85% | 79,75% | 86,02% |

Le nombre de déclarations électroniques est toujours en augmentation.

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

Le nombre de sollicitations de l'ACI par le CAT est toujours croissant. À la suite de notre observation⁴¹ sur le traitement des appels du CAT, plusieurs questions restaient pendantes, particulièrement sur le monitoring des délais d'attente ou des appels non identifiables. En ce qui concerne le volume d'appels non identifiables, l'ACI estime que ce n'est pas un indicateur pertinent puisque si justement la ou le contribuable ou encore la ou le mandataire ne laisse pas son numéro de téléphone, la DGF peut conclure que ce n'est pas nécessaire de rappeler la personne. Soit cette dernière rappellera plus tard, soit elle utilisera un autre moyen pour contacter l'ACI. En ce qui concerne le délai d'attente du CAT, la DGF rappelle que le CAT n'est pas un centre « d'aiguillage » d'appels téléphoniques, mais bien un centre dans lequel les collaboratrices et collaborateurs ont une formation métier qui leur permet de répondre à environ 80% des questions qui leur sont posées. Pour le 20% restants, les demandes sont transférées auprès de spécialistes métier. Il faut dès lors comprendre que le temps de réponse à une question au CAT peut prendre plusieurs minutes, alors que dans un *call center* cela peut être plus rapide.

Remarque

Les précisions de l'ACI ne répondent pas aux demandes répétées de la COGES. L'absence de monitoring ou de transparence vis-à-vis de la COGES sur les données à disposition est problématique. La COGES peut comprendre qu'un tel monitoring n'ait pas vocation à être publié dans les détails, mais de telles données doivent être connues et mises à disposition des commissions de surveillance.

⁴⁰ EMPD accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 7'964'000.- destiné à financer les impératifs législatifs et stratégiques de la DGF, et un crédit d'études de CHF 1'245'000.- pour financer les études liées à « Perspectives 2025 » de la DGF

⁴¹ « Centre d'appels téléphoniques (CAT) : garantir le traitement des appels », Rapport de la COGES – année 2019, p. 129

Afin de pouvoir procéder conformément à l'article 259 de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI), l'ACI dispose d'une délégation de compétence du DFIRE en matière de dénonciation des délits fiscaux. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001, cette délégation de compétence est donnée à la ou au chef·fe de l'ACI. La ou le chef·fe de département reçoit copie des dénonciations faites sur cette base.

Inspection fiscale (IF)

Notre rapport 2019 accordait une large place au fonctionnement de l'IF. Si certaines précisions n'avaient alors pas encore été données à la COGES, la sous-commission a bénéficié de compléments d'information début 2021 qui lui permettront d'assurer un suivi pour le prochain rapport. Ce sera pour nous l'occasion d'aborder la mise à jour du code de conduite des autorités fiscales, des contribuables et des conseillères et conseillers fiscaux de 2003 qui fait l'objet d'un groupe de travail au niveau suisse dont l'ACI fait partie.

Imposition à la dépense

Le nombre de contribuables imposé·e·s à la dépense est en diminution.

| Etat au 1.1 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre de contribuables | 1394 | 1396 | 1312 | 1260 | 1218 | 1189 | 1105 | 1054 | 963 | 892 |

Le rapport 2019 faisait état d'avis de droit divergents sur l'imposition à la dépense accordée à des membres de Conseils d'administration. Le Conseil fédéral a répondu entretemps à la motion 20.3850 Widmer (« Rendre incompatible imposition d'après la dépense et exercice d'un mandat d'administrateur »), de septembre 2020, où celui-ci estime que l'exercice d'un mandat d'administratrice ou administrateur ne doit pas, à lui seul, s'opposer à une imposition d'après la dépense et qu'il convient de maintenir les critères actuels. La motion n'a pas encore été traitée au plénum. En l'état, la DGF nous renvoie à la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Tschopp (Impôt à la dépense : Vaud a-t-il déclaré forfait ? 20_INT_434).

Exonérations temporaires (article 91 de la loi sur les impôts directs cantonaux – LI)

La procédure suivie pour accorder une exonération temporaire n'a pas subi de modification⁴². Le canton comptait 63 exonérations temporaires au 31.12.2020 dont six nouvelles durant l'exercice 2020. À fin 2013, le canton comptait 273 exonérations temporaires.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Covid-19

Dès le 25 février 2020, le SAGEFI a ressorti et activé son plan de continuité avec comme objectif principal d'assurer les paiements de l'État. Il a aussi été prévu de passer de quatre à huit ordinateurs portables ainsi, lors de la bascule en télétravail le 13 mars 2020, huit collaboratrices et collaborateurs sur 21 étaient équipé·e·s de liaisons VPN. Par la suite, la DGNSI a continué à équiper des postes fixes en liaisons VPN afin que les collaboratrices et collaborateurs puissent travailler depuis leur domicile. Le télétravail a duré jusqu'à fin avril mi-mai 2020 avec un tournus de maximum une personne par bureau. Toutes les tâches ont été effectuées dans les délais impartis. Il est à noter que les tâches dues au Covid-19 ont beaucoup augmenté alors que celles ordinaires étaient en net recul. Dès le 4 mars, une procédure d'engagement de dépenses non compensées a été mise en place, par le biais d'une proposition au Conseil d'Etat (PCE) validée par la Commission des finances (COFIN) le 12 mars. Cette dernière partage avec les chef·e·s de groupes politiques, un tableau de suivi qui regroupe l'entier de ces PCE et permet ainsi un suivi des engagements.

Processus schématisé : chiffrage sur le terrain=>SAGEFI=>chef·fe de département=>président·e COFIN.

⁴² Rapport de la COGES – année 2013, p. 152-154.

À noter que, fin avril, un mandat a été transmis au Contrôle cantonal des finances (CCF) pour contrôler l'engagement de ces fonds avec un rapport au 30 juin. Ensuite, ce contrôle du CCF a perduré avec la sortie de rapports réguliers sur l'état de la situation.

Les paiements venant de la Confédération ne passent pas par le canton à l'exemple des réductions de l'horaire de travail (RHT) qui sont directement payées par les caisses de chômage.

En ce qui concerne le volet sanitaire, afin d'assurer les liquidités nécessaires aux hôpitaux durant la crise, la limite en compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) a été relevée de 75 millions à 125 millions. Celle du compte courant avec le CHUV, dont l'essentiel des montants transite par la trésorerie de l'État, a été portée à 125 millions également (pas de limite antérieurement, car le compte courant était créancier).

Au volet des paiements, c'est surtout une vérification que les différents services puissent assurer les paiements respectifs, par exemple au DSAS pour les primes individuelles, à la DGF pour les paiements aux communes, à la DGIP pour les paiements aux différents chantiers en court, etc.

Ce plan de continuité, élaboré en 2009, a été adapté le 13 mars 2020, mis à jour en 48 heures et a permis ainsi d'ordonner les différentes tâches nécessaires au fonctionnement du SAGEFI. Il aura duré jusqu'au 29 mai pour totalement se stabiliser dans la première dizaine de juin.

Deux services ont été sollicités, à savoir le SPEV pour ce qui concernait les mesures sanitaires – un recours à du personnel n'a pas été nécessaire – et le SG pour toutes les questions techniques de coordination entre les départements.

Sur la seconde partie de l'année, le *reporting* mis en place qui pouvait être suivi lors des conférences de presse représentait en termes d'engagement, en fin d'année 2020, un montant de 537 millions.

En 2020, 623 déterminations sur dossier ont été traitées par le SAGEFI, alors que 2019 en comptait 531.

L'impact du Covid-19 sur l'élaboration du budget n'a pas eu d'influence, les différents départements ont déposé dans les temps.

Le SAGEFI, dans le but de répondre aux risques induits par ce contexte particulier, a également rappelé aux départements, directions générales et services, les exigences minimales applicables au traitement des pièces comptables en période d'activation de plan de continuité (décentralisation des activités). Les rôles et responsabilités au sein de chaque service ont été précisés, en particulier en termes de traçabilité et conservation des justificatifs comptables originaux et de visas de validation.

Le CCF a également travaillé notamment avec le SERAC pour la plausibilité du montant des aides demandées. À la fin de l'année, il a aussi attesté des engagements en lien avec le Covid-19. Ses rapports vont continuer à un rythme trimestriel ainsi que dans le cadre du bouclage des comptes annuels.

Le processus instauré met en priorité l'accent sur la gestion des aides par le suivi des engagements financiers. Au bouclage des comptes, il sera possible de connaître les montants effectivement payés, les transitoires enregistrés et les reports de crédits effectués.

Pour le canton de Vaud, les crédits Covid-19 accordés par les banques et garantis par la Confédération (flux ne touchant pas les comptes de l'État) se montent à 1 milliard 674 millions selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), ce qui représente un peu plus que le 10% du total national attribué.

Gestion ordinaire

La mise en place de la direction depuis une année et demi a bien fonctionné, tout particulièrement lors de la suppléance assurée en mars 2020.

Les dossiers annuels suivis et effectués par le SAGEFI sont le bouclage des comptes et l'établissement du budget.

Formation

Des séances de formation cette année n'ont pu être organisées que depuis mai. La formation « objectifs cadres » qui présente le SAGEFI aux différents cadres des services a eu lieu lors de six à sept sessions. Celle sur SAP prévue en novembre a dû être annulée.

Numérisation et projets SAP

Pour ce qui est de l'informatique, une attention particulière est portée sur la prise en compte en amont des questions en lien avec la comptabilité dans l'élaboration d'un nouveau projet informatique. C'est le cas par exemple avec le projet Drive Magellan de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ou la réforme du programme d'achats RefA à la Direction des achats et de la logistique (DAL) ainsi qu'au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et à la Direction générale de l'environnement (DGE) avec le suivi des subventions. Pour ce qui est de SAP, sa migration sur S/4 HANA piloté par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) est au stade d'étude, un EMPD pour la première phase devrait être présenté en septembre 2021 avec une mise en place pour 2022. Il est nécessaire de suivre cette migration étant donné que la plateforme SAP change en 2027. Par rapport au projet SIEL, ce dernier est vécu comme un accélérateur de processus, la dématérialisation des dossiers est gage de simplification administrative.

Concernant les QR codes, la mise en exploitation pour l'acceptation des fournisseuses et fournisseurs est opérationnelle ; le processus pour l'émission des factures QR est en cours.

Le projet « Garantie » (garantie que l'État fait pour des tiers) abordé lors du rapport 2019 est abouti. Il ne s'agit plus d'un suivi par fichier Excel, mais les éléments sont intégrés dans SAP permettant ainsi d'effectuer un *reporting* très précis. Si pour l'instant seul le SAGEFI en gère le processus, par la suite, les services qui l'utilisent beaucoup pourront aussi y avoir accès en direct.

Lors de réorganisation de services (Duplo) décidée par le gouvernement, le SAGEFI doit adapter les changements au niveau de SAP (trois fois en 2020).

Contacts avec des tiers et participations

Les contacts SAGEFI-communes ne sont pas directs, mais passent plutôt via la DGF pour les flux financiers ou le DSAS pour la Participation à la cohésion sociale (PCS).

Système de contrôle interne (SCI)

Le SAGEFI participe activement à la mise en œuvre du SCI au sein des services de l'administration. À fin 2019, 16 services étaient certifiés (une fois la procédure terminée, le CCF vient examiner et atteste la bonne mise en place) et deux étaient en cours de certification. Quinze s'étaient annoncés pour une fin des travaux fin 2019, et huit devaient terminer leurs travaux en 2020. À fin 2020, ce sont 24 services certifiés, sept en voie de l'être, un service était prévu à fin 2020 et encore huit autres qui termineront en 2021 avec un délai au 30 juin 2021. Normalement, à fin 2021 tout devrait être terminé.

Le SAGEFI prévoit également de mettre en place un suivi budgétaire des fonds spécifiques, car, actuellement, ce processus n'a lieu qu'au bouclage des comptes. Parmi ces fonds, il y a par exemple celui pour l'innovation ou encore pour l'oncologie récemment adopté par le Parlement⁴³.

Pour ce qui est du suivi des activités comptables et des factures en lien avec le télétravail, le SAGEFI a édicté une directive relevant les différentes modalités obligatoires comme le double visa, par exemple (voir partie « Covid-19 » ci-avant). Il a également déployé la solution « Kofax » qui permet une dématérialisation par le scannage des factures et pièces comptables. Toutefois, cette solution ne permet pas pour l'instant le non-archivage des factures papier qui reste légalement obligatoire.

⁴³ EMPD (205) accordant au Conseil d'État un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable

Gestion des risques, procédure et relation avec la Cour des Comptes (CC)

Lorsqu'un risque avéré est connu du SAGEFI, ce dernier le remonte au chef du DFIRE qui le relaie à la COFIN, dans le cadre de la procédure budgétaire.

Les relations avec la CC et l'accès de cette dernière à SAP sont réglées de manière spécifique sur les dossiers précis. Selon le SAGEFI, le risque d'un accès permanent serait qu'une mauvaise extraction des données puisse avoir lieu. Le chef du SAGEFI se tient à disposition et a d'ailleurs rencontré à trois reprises la CC en 2020.

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

La DGIP comptait 238,61 ETP en 2020.

Covid-19

Vendredi 13 mars 2020, plusieurs échanges ont eu lieu avec les cadres pour mettre en place les premières mesures. Lundi 16 mars, le personnel de la DGIP a pu travailler à distance soit grâce à des portables, soit en prenant leur ordinateur fixe. La DGIP a organisé une communication régulière par écrit aux collaboratrices et collaborateurs.

Plusieurs mesures ont été prises rapidement par la DGIP :

- Les collaboratrices et collaborateurs passaient une fois par semaine pour imprimer et prendre les factures. Pour les mandataires, la DGIP a tenté de payer les factures dans les 20 jours vu la situation économique. À l'interne, la DGIP n'a pas constaté de problème avec ce travail à distance ; par contre, des mandataires étaient moins bien équipés et ont été retardés dans leur travail ;
- Concernant les moyens de désinfection et de nettoyage, des renseignements ont rapidement été pris sur les prescriptions de produits. Des tentatives d'optimiser les nettoyages ont été prises ;
- Les personnes vulnérables ont été identifiées ;
- La DGIP a cherché à déterminer quels locaux vides pourraient faire l'objet de petits travaux ;
- Une chasse aux locaux disponibles pour des missions relatives au Covid-19 a été faite, soit pour l'État-major cantonal de conduite (EMCC) soit pour l'accueil de sans-abris.

À noter que la DGIP a signalé avoir pris ses propres mesures indépendamment du SPEV, et a précisé ensuite avoir ponctuellement complété les mesures préconisées par le SPEV (notamment sur les chantiers et pour le personnel de nettoyage).

Concernant les chantiers, la DGIP souligne qu'il n'y a pas eu d'ordre d'arrêter les travaux, sauf parfois le temps de prendre les mesures adéquates conformément aux dispositions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), surtout sur les plus grands chantiers comme le Pôle muséal et le gymnase de Burier. Des contrôles réguliers ont ensuite été faits par la DGIP et des mesures ont été prises : toilettes supplémentaires, échelonnement des repas de midi, formation des mandataires-chefs de chantiers.

Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)

Dans le cadre de l'analyse de la gestion ordinaire de cette année, la sous-commission a effectué différentes visites de chantiers ou de bâtiments propriété de l'État de Vaud. Dans le suivi du rapport de l'année 2018 et des EMPD récemment acceptés par le Grand Conseil, elle est allée sur le site de l'École technique – École des métiers – Lausanne (ETML) et a constaté l'avancée des travaux, de même que de ceux à venir sur le site du gymnase du Burier à La Tour-de-Peilz (extension à réaliser pour une ouverture à la rentrée 2021). La sous-commission s'est également rendue sur le site de Plateforme 10 pour constater l'impressionnante structure de ce nouveau bâtiment complétant le pôle muséal ainsi que le MCBA inauguré en 2019.

École technique – École des métiers – Lausanne (ETML)

Les travaux urgents ont été effectués conformément à l'EMPD de 6,7 millions récemment voté au Grand Conseil (EMPD 102 d'octobre 2018). Au niveau des pertes énergétiques, un audit prévoyait l'isolation périphérique. Au vu des enjeux financiers, cet aspect sera traité dans le cadre des priorités fixées avec le Plan climat. La toiture et les joints en façade Nord ont été refaits, des infiltrations d'eau sont également constatées au niveau de l'entrée principale.

Avec le passage du futur tram, d'importantes attentes sont formulées par la Ville de Lausanne, notamment en période de travaux. Par exemple, l'accès au local de dépôt du bois pour les ateliers de menuiserie n'a pas été prévu par les responsables de l'urbanisme. Une expertise avant chantier sera effectuée afin de déterminer l'état actuel du bâtiment en limite de chantier. Sur le toit du bâtiment, l'étanchéité a été totalement refaite et la pose de panneaux solaires a eu lieu. Au niveau des budgets, s'il n'y a pas de valeur ajoutée sur le bâtiment en lui-même, c'est le locataire qui prend en charge les coûts. Les besoins spécifiques de l'utilisateur sont financés au travers de crédits supplémentaires compensés dans son propre budget. Une nouvelle machine électronique est par exemple du ressort du budget pédagogique. Concernant le budget d'entretien, il est pris au niveau du crédit-cadre de 105'000 francs annuel. Pour ce qui est du nettoyage et du respect des marchés publics, chaque quatre ans, la prestation est remise au concours.

Une étude spécifique a été mandatée concernant la problématique des conduites d'eau qui sont régulièrement souillées lors de période de vacances.

Sur place, les services utilisateurs n'étaient pas au courant de toutes les démarches entreprises par la DGIP bien qu'il existe une commission d'exploitation réunissant des représentant·e·s des utilisatrices et utilisateurs ainsi que de la DGIP.

Gymnase de Burier

L'agrandissement prévoit la création de 19 salles de classe permettant de recevoir 450 élèves supplémentaires. Le chantier est réalisé en entreprise générale. Cette solution semble plus rationnelle. Sur un crédit total de 16 millions, 11 ont déjà été engagés. L'ouverture des nouvelles classes est prévue pour la rentrée d'août 2021. Quatre oppositions ont dû être levées par entente entre le Canton, la Commune et les opposant·e·s tels que les CFF pour ce qui concerne la proximité des voies de chemin de fer notamment et du quai qui sera agrandi.

Avec l'agrandissement du gymnase et du nombre d'élèves, les repas à la cantine sont servis en deux équipes. Au niveau de la conciergerie, le responsable est actif sur deux sites, Burier et Chamblande, 2,5 postes supplémentaires de conciergerie sont affectés au site. Le personnel de nettoyage est mixte soit une entreprise et quatre personnes directement engagées par l'État de Vaud. La répartition du travail se fait par bâtiments. A noter que les concierges responsables sont pour la plupart engagé·e·s par la DGIP comme personnel de l'État de Vaud.

Les conditions liées à la situation Covid-19 ont rendu le travail de nettoyage particulièrement intensif avec par exemple une désinfection des locaux deux fois par jour.

Plateforme 10

L'ouverture est prévue pour novembre 2021 avec une inauguration officielle du 3 au 5 juin 2022. Le propriétaire étant les CFF, un échange de terrain a eu lieu avec la Ville de Lausanne et des parcelles situées à Malley. Ce sont quelque 24'000 m² qui ont été mis à disposition du Canton par la Ville. Si avant il s'agissait d'un espace principalement minéral, le nouveau site est composé de 5'000 m² de terrain absorbant sur lequel des arbres seront plantés. Plateforme 10 regroupe trois musées cantonaux, à savoir le musée de l'Élysée, le mudac et le MCBA. Un éventuel cinquième musée à l'horizon 2026-2030 pourrait également venir sur site, mais pour l'instant les CFF souhaitent conserver la partie de l'ancien poste de direction durant la réalisation des travaux à la gare de Lausanne.

Le MCBA a été inauguré en 2019. La liste des problèmes à réception de l'ouvrage comprenait pas moins de 800 points qui devraient être traités dans les deux à trois ans à venir pour permettre le bouclage du compte. Sur le site, un restaurant devrait ouvrir pour novembre 2021 avec appel d'offres public.

Les mesures Covid-19 sur le chantier sont contrôlées par les équipes de l'État, mais l'entreprise reste responsable notamment dans l'application des mesures prises.

Comme le site se situe sur le passage des étudiant·e·s qui vont sur le collège du Belvédère, le but est de rendre ce site vivant. Son entretien extérieur sera géré par la DGIP avec mandat à la Ville de Lausanne. Il n'y aura pas de place de parc sur le site.

Concernant le chantier, le suivi par le bureau d'architectes est d'abord effectué par leur bureau local, mais les lauréats venant du Portugal ont dû se munir de lettre de recommandation en raison de la situation sanitaire pour tout de même se rendre sur site. Les étapes critiques du chantier au nombre de trois ont été passées dans de bonnes conditions. Il s'agissait de la creuse, du terrassement d'une profondeur impressionnante, ensuite de l'acheminement de la charpente d'une grandeur imposante en provenance d'Aigle et pour finir la pose de cette charpente sur ses trois points d'appui qui rend à l'ouvrage un aspect sculptural.

Suivi des ETP

Les crédits d'ouvrage élaboré par la DGIP comprennent des CDD attribués au projet. Comme mentionné dans notre rapport 2019, ces CDD sont mutualisés pour la conduite de divers projets afin qu'une collaboratrice ou qu'un collaborateur engagé·e puisse également travailler sur un autre projet lorsque « son » projet est ralenti ou bloqué. Si cette mesure de mutualisation n'est pas contestée, elle pose la question du respect de la volonté du législateur et de la transparence de l'attribution des CDD. Selon les informations de l'an dernier, un travail était en cours d'analyse.

1^{re} observation

Suivi des ETP / CDD attribués aux crédits d'ouvrage

Le Conseil d'État présente de manière régulière au Grand Conseil des crédits d'ouvrage intégrant des CDD pour les travaux d'architecture. Dans les faits, la Commission de gestion (COGES) n'a pas obtenu les garanties que les crédits votés aient été effectivement affectés au projet, considérant qu'il n'existe pas de décompte d'heures par projet. Aucune avancée n'a pu être communiquée à la COGES en 2020, alors qu'il lui avait été mentionné qu'un travail était en cours d'analyse.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que le suivi des CDD par projet soit possible en toute transparence ou que, si cela ne s'avère pas possible, les CDD soient remplacés par des CDI affectés à plusieurs projets.*

Direction de l'immobilier et du foncier (DIF)

Conciergerie

Les concierges sont toutes et tous des employé·e·s de l'État de Vaud et doivent avoir un Certificat fédéral de capacité (CFC) d'un métier du bâtiment. Elles et ils sont encouragé·e·s à obtenir le Brevet fédéral de concierge ou d'agent·e d'exploitation. Leurs responsabilités couvrent un parc de bâtiments ce qui leur garantit une certaine variété des tâches. Les concierges sont rattaché·e·s à la DGIP sauf pour quelques entités qui disposent de leurs propres concierges : Police cantonale (Polcant), Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), Service des automobiles et de la navigation (SAN), Service pénitentiaire (SPEN).

Pour les travaux plus spécialisés sur les bâtiments, la DIF établit des contrats d'entretien annuel avec des entreprises tierces qui vont de la surveillance de la toiture jusqu'aux contrôles du chauffage ou de la domotique/machinerie.

Nettoyage

Au niveau du nettoyage, depuis mars 2010, l'État ne renouvelle pas les postes en interne, mais achète des prestations auprès d'entreprises de nettoyage par l'intermédiaire d'appels d'offres réguliers.

Aujourd'hui, la moitié du personnel de nettoyage est salarié de l'État, l'autre moitié est sous contrat avec une de ces entreprises. La DGIP motive ce choix par la souplesse nécessaire pour adapter les ressources aux variations des besoins en locaux, sans devoir adapter le plan des postes, et l'allègement des charges administratives pour le suivi RH. Elle souligne que le personnel de nettoyage est traité de manière égale qu'il soit interne ou externe. Les *Facility Manager* (FM) établissent les plans de nettoyage et appliquent les mêmes contrôles-qualité. Les contrôles sont conduits à plusieurs niveaux, quotidiennement ou hebdomadairement au niveau des concierges et des équipes de terrain et mensuellement ou trimestriellement en présence de la direction de l'entreprise ainsi que parfois du FM. Jusqu'ici, à deux reprises, des contrats ont dû être cassés avec des entreprises n'apportant pas satisfaction ; la DGIP estime, sur la base des retours reçus, que les services utilisateurs ne verraient pas de différence de qualité entre les services internalisés et externalisés, mais il n'existe aucune étude effectuée sur le sujet.

Quant au devoir de réserve du personnel de nettoyage externalisé, la DGIP part du principe que la question est gérée par l'entreprise de nettoyage.

Remarque

Il conviendra d'examiner comment les conditions générales traitent de cette question et comment le devoir de réserve s'applique concrètement aux entreprises et à leur personnel.

Entretien des chaudières et infrastructures spécialisées

Cet été, deux collaborateurs du SSCM sont décédés des suites de leur intervention dans une chaufferie à pellets sur le site de Gollion. Le site SSCM compte trois concierges qui sont directement rattachés au SSCM. Si l'utilisateur constate un problème sur une chaudière, il peut solliciter l'intervention de la DGIP. La chaudière de Gollion avait posé des problèmes dès sa mise en service au niveau de son approvisionnement en pellets. Décision avait déjà été prise avant l'accident de changer l'infrastructure pour 2021. Ce grave accident, pour lequel une enquête est en cours, soulève la question de la formation des concierges sur les chaudières et infrastructures spécialisées, notamment quand des produits chimiques sont utilisés.

La DGIP souligne que les concierges ont des formations sur les produits dangereux, dont la liste est rappelée chaque année. Concernant les chaudières, la DGIP a jusqu'ici organisé la formation des concierges principalement sur les questions de consommation énergétique, les interventions sur ces machines étant confiées à des entreprises externes. À noter que la SUVA et l'association Propellets ont édité dès 2018 des prescriptions relatives à la dangerosité des pellets. Dès qu'elle a eu connaissance de ces risques à la suite de cet accident, la DGIP a fait appliquer des autocollants de sécurité sur toutes les installations à pellets propriété du canton.

Remarque

Comme l'État de Vaud et les entités publiques subventionnées disposent de nombreux concierges, il paraît utile de coordonner la gestion des risques auxquels elles et ils sont exposé-e-s, ainsi que leur formation, particulièrement lorsqu'elles et ils s'occupent d'installations à risques.

Établissements pénitentiaires

Lors de l'examen de la gestion 2017, la sous-commission avait émis une observation sur les constructions pénitentiaires⁴⁴. Tant la sous-commission en charge du SPEN que la Commission des visiteurs de prisons (CVGC) font état de problèmes d'infrastructures dont la résolution se fait attendre.

Remarque

La COGES est toujours en attente d'une feuille de route sur le bâti pénitentiaire, pourtant promise de longue date (voir le rapport DES en p. 64). La période de Covid-19 rendant les visites du domaine pénitentiaire compliquées, elles ont été reportées à l'exercice 2021.

⁴⁴ « Mesures et dotation du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) pour les projets de constructions pénitentiaires », Rapport de la COGES – année 2017, p. 149

Visite de bâtiments de l'Etat de Vaud entre Moudon et Lucens

Dans le cadre de l'immobilier et du foncier, la sous-commission a effectué une visite des différents immeubles en possession de l'Etat de Vaud dans la région de Moudon - Lucens. À savoir pour Lucens, le Dépôt et abri de biens culturels (DABC) situé sur l'ancien emplacement de la centrale nucléaire expérimentale de Lucens. Puis sur Moudon, le groupement de bâtiments qui comporte la Gendarmerie, l'ancienne École de fromagerie (EFILM) occupée par l'Agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire (ARQHA), des bureaux, des locaux de stockage pour les archives cantonales de la région Nord vaudois, et le Registre du commerce (RC). Toujours sur Moudon, situé dans le village historique, c'est la Fondation Mérine qui a retenu l'attention de la sous-commission, ainsi que le bâtiment voisin de « Grand-Air » qui abrite le musée Eugène-Burnand.

Les visites des bâtiments transformés suite à la vente de Fromex par la Confédération en 2007 nous ont permis de constater que les locaux étaient fonctionnels pour ce qui est de la gendarmerie et de l'Etat civil. Ce bâtiment a été racheté pour 900'000 francs en 2007 et des travaux de transformations pour un montant de 2,85 millions ont été réalisés. Il s'agissait notamment de l'installation d'un chauffage unique, de l'isolation en façade et de la transformation intérieure pour donner un environnement de travail moderne et lumineux avec la création de deux *open spaces*. Ce bâtiment est notamment labellisé Minergie, avec des adaptations apportées qui maintiennent un environnement de travail agréable et lumineux, une disposition des bureaux permettant une sécurisation des lieux que cela soit pour la Gendarmerie ou pour l'Etat civil, avec un guichet d'accueil commun. Il y a quelque 1'500 passages recensés annuellement dans ces locaux. L'entier des actes de l'Etat civil pour le canton passe par les bureaux de Moudon.

Suite au départ de l'École de fromagerie en terre fribourgeoise, les bâtiments centraux se sont retrouvés vides de l'occupation pour laquelle ils avaient été conçus. Nous avons pu voir notamment une vertigineuse aula qui n'était plus utilisée pour sa vocation primaire. Les salles de classe ont été louées à la Commune de Moudon comme classes de réserves lors de la construction de leurs installations scolaires. L'ARQHA occupe une partie du bâtiment avec son laboratoire et des bureaux, à noter que la réception de cette agence est un peu vieillotte et mériterait un rafraichissement, tout comme les toilettes communes de l'immeuble dont l'état laisse à désirer.

Au sous-sol, qui était l'ancien local de fabrication et les caves de l'EFILM, il est prévu d'installer un dépôt d'archives cantonales pour la région « Nord vaudois » actuellement situé dans une vétuste bâtisse n'assurant pas une conservation optimale de ces documents.

Remarque

Ce bâtiment d'école qui n'est plus utilisé pour sa vocation première laisse un certain goût de « gâchis ». Même si sa réaffectation en stockage en fait un bâtiment utilisé et pas abandonné, force est de constater que le bâtiment se prête à héberger davantage d'activités que celles actuelles.

La troisième partie de ce complexe de bâtiments avec le Registre du commerce (RC) est un bâtiment de 1902 qui a une valeur ECA de 3 millions de francs et est classé en note 2 des monuments historiques. C'est en 2000 que le RC s'y est installé avec des rénovations effectuées en 2006 par le remplacement des fenêtres à doubles vitrages. En 2020, il était prévu un budget d'entretien de 5'600 francs. Il nous a été fait remarquer que les capacités de stockage seront bientôt atteintes et que l'ancienneté du bâtiment ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite sans difficulté.

Remarque

L'Etat de Vaud se doit d'être exemplaire dans le respect des dispositions de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Aujourd'hui, les moyens technologiques permettent de plus en plus de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite, même dans des bâtiments historiques. Le RC devrait donc faire à l'avenir l'objet de mesures d'accessibilité.

Fondation Mérine

Située dans le bourg historique de Moudon, la Fondation Mérine occupe le nommé Château de Carrouge. Ce bâtiment est également classé en monument historique. Pour la petite histoire, il avait été acquis en 1894 pour la somme de 19'000 francs. Les locaux sont dédiés à des salles de classe, des bureaux de service et des locaux pour le Soutien pédagogique spécialisé (SPS). L'utilisation de monuments de ce style implique des investissements dans l'installation d'un wifi par exemple, avec les difficultés que peuvent poser des murs épais. Des investissements sont prévus pour un budget de 8 millions. Lors de la visite, la sous-commission a appris, en présence des utilisatrices et utilisateurs, qu'un EMPD qui englobera le tout sera présenté au Grand Conseil. Une priorisation dans les investissements a été effectuée en trois étapes, la première pour 2021-2022 est l'isolation des fenêtres ; une seconde étape pour 2023 envisage la réfection de la salle de gymnastique et des vestiaires ainsi que l'installation d'une cuisine professionnelle ; la troisième étape pour 2024-2025 comprendrait la rénovation des escaliers, de l'installation électrique et des salles de classe. Ce dernier point devrait être priorisé en étape 1 pour combler le manque de places actuelles.

La transmission des informations entre les utilisatrices et utilisateurs et le service constructeur est rendue difficile par le changement du bureau d'architecte responsable. Les données ont été transmises au nouveau bureau par son prédécesseur. Pour la conduite de ce futur chantier, un comité de pilotage est mis sur pied et une coordination aura lieu avec une commission d'utilisation. Des séances tripartites sont organisées entre la Direction, le bureau d'architecte, le président de fondation et l'intendant du site.

2^e observation

Suivi des travaux entre la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les services utilisateurs

Lors de deux visites de bâtiments effectuées en présence de la sous-commission en 2020, la DGIP et les services utilisateurs n'étaient pas du tout au même niveau d'information, notamment quant aux travaux prévus ou à prévoir et aux calendriers y relatifs.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les services utilisateurs se sentent entendus par le service constructeur, notamment eu égard à l'urgence ou à la planification des travaux, respectivement que le service constructeur communique de manière plus proactive au service utilisateur.*

Dépôt et abri de biens culturels (DABC) à Lucens

Pour revenir sur le passé de ce bâtiment, c'est en 1957 que la Confédération soutient un projet de réacteur nucléaire à Lucens. Il sera mis en service en 1968 et stoppé en janvier 1969 après que le réacteur ait pris feu. Il ne sera jamais réactivé. En janvier 1971, sa désaffectation fut autorisée. Les travaux dureront jusqu'à fin 1993. L'État de Vaud a acquis le site en novembre 1989 pour un montant de 7,5 millions.

La création du DABC en avril 1992 prévoit l'utilisation de 5'600m² sur un total de 73'000m². Les locaux sont chauffés au gaz. Plusieurs musées sont intéressés pour y stocker leur matériel. Finalement, l'interlocuteur sera le SERAC. Les différents objets déposés proviennent de plusieurs musées comme le musée de zoologie, le musée de l'Élysée, les biens culturels, les biens archéologiques. Une surveillance de l'humidité et de la température a lieu en permanence de manière digitale. Dans la caverne la plus profonde, quelque 30 mètres sous terre, on trouve des objets provenant du MCBA et du Musée militaire. Au fond de ce tunnel, se situe le caisson stabilisé de l'ancienne centrale nucléaire. Un écoulement d'eau permanent traverse la galerie et est analysé régulièrement. Dernièrement (2018), un rapport de diagnostic a été effectué sans faire ressortir de problème de contamination.

Dans la dernière partie de cette caverne, différents pieux du chantier archéologique de Vidy sont stockés dans des conditions (piscines) qui permettent leur conservation en attendant le recensement et le traitement des bois.

Le DABC est sous la surveillance d'une personne qui a à cœur la conservation des objets historiques stockés, et y travaille avec passion.

Remarque

La charge de travail de l'intendant du DABC paraît importante et son remplacement en période de vacances pas aisé. Lors de la succession de l'intendant et au vu de ses connaissances multiples, l'État devrait veiller à la formation de plusieurs personnes.

Direction des achats et de la logistique (DAL)

Covid-19

La DAL a été mobilisée pour centraliser certaines commandes de l'État. Plusieurs vagues de commandes peuvent être distinguées.

En premier, il s'est agi d'anticiper les besoins sur les savons, solutions hydroalcooliques et essuie-main à usage unique, d'abord focalisés sur les écoles puis dès début mars 2020 sur l'ensemble des services. Ces produits ont pu être mis à disposition 15 jours avant le début du confinement. L'État fait appel en interne à l'utilisation prioritaire de savon au vu de la trop forte demande en solution hydroalcoolique.

En deuxième, il a fallu trouver du matériel informatique pour l'enseignement à distance (stocks directement auprès de fournisseurs). Les écoles et services étant fermés, les commandes ont été ciblées sur le matériel.

En troisième, en collaboration avec le SSCM, un système de commande de matériel pour plus de 400 nouveaux clients tels que communes, services du feu a été mis en place. Cela concernait entre 10 et 15 produits comme des gants, des désinfectants, des plexiglas. Le traitement des commandes était réalisé deux fois par jour, et la gestion des stocks transmise quotidiennement à l'EMCC. Dans un premier temps, les commandes arrivaient à la DAL et étaient envoyées au SSCM qui contrôlait et filtrait les quantités, puis la commande était ensuite validée et la livraison effectuée de manière décentralisée depuis les centres de la Protection civile (PCi). À partir du 2 juin 2020, les centres du SSCM ont fermé et la DAL a repris l'ensemble des prestations. Un magasinier supplémentaire et un chauffeur ont été engagés en CDD, respectivement jusqu'en juin 2021 et décembre 2020. Les stocks de la Direction générale de la santé (DGS) situés à Moudon ont été transférés vers ceux de la DAL à Orbe pour disposer d'une gestion commune, sous la supervision de la pharmacienne cantonale.

Durant cette période, la DAL devait toutefois poursuivre en parallèle ses activités traditionnelles : en mars-avril, c'est par exemple la période des réquisitions des écoles pour la rentrée scolaire. Des envois pour la DGF, le Service des automobiles et de la navigation (SAN), l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et autres entités ont également pu être honorés. Pour répondre à la demande tout en protégeant le personnel, un système de travail par équipe a été mis en place. Cette attention a été préservée, notamment pour faire face à la production et à l'envoi du matériel pour les élections communales en mars 2021. La DAL veille à fonctionner avec des équipes qui ne se croisent pas pour éviter toute mise à l'arrêt de l'ensemble du personnel face à de telles échéances.

Organisation

Le nouveau directeur est arrivé le 7 septembre 2020. Les choses se remettent en route à satisfaction selon le service et la COGES fera un bilan plus approfondi pour l'exercice 2021. La phase délicate de la mise en œuvre du projet RefA a débuté selon le planning en octobre 2020. Les différents processus ont été définis. Les développeuses et développeurs peuvent ainsi aller de l'avant. Les différents acheteuses et acheteurs sont engagé·e·s, il reste encore deux postes à repourvoir dans les domaines de l'alimentation et de la technique. L'ensemble du personnel est à jour et devrait se stabiliser dans les six prochains mois. Le SG garde une délégation de compétences pour l'ensemble des activités de la DAL et conduit la présidence du comité de pilotage.

Réforme du système d'achats (RefA)

La refonte du système d'information (RefAchats et RefLog) suit son cours. Un premier dessin de l'application a été fait en décembre pour une mise en œuvre prévue début 2022.

Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP)

La sous-commission n'a pas fait d'examen approfondi de la DAP en dehors de la visite du bâtiment Grand Air à Moudon et du suivi du rapport de gestion du Conseil d'État.

Section patrimoine

Bâtiment Grand Air à Moudon

Ce bâtiment situé en face de la Fondation Mérine, siège du Musée Burnand, possède également des salles louées parfois par la Fondation Mérine et abritait également le tribunal de la Broye avant son déménagement à Yverdon-les-Bains.

La maison Grand Air forme avec les Châteaux de Rochefort et de Carrouge un ensemble caractéristique du vieux bourg de Moudon. Elle fut rénovée en 1985. Propriété de l'État de Vaud, ce dernier souhaite la vendre, la disposition des pièces ne permettant plus une utilisation rationnelle au goût du jour comme bâtiment administratif. Selon la DGIP, des discussions ont lieu avec la Municipalité de Moudon qui prévoit un préavis pour son Conseil communal spécifiant le rachat de la maison Grand Air afin d'y maintenir le Musée Burnand et de louer des salles à la Fondation Mérine pour ce printemps.

Remarque

Au regard du cas de Grand Air, nous constatons que le Canton n'assume pas son rôle de maintenir en état son patrimoine de valeur historique et que la solution de vente dudit patrimoine est préférée, même si cette vente semble se dessiner envers une autre collectivité publique qu'est la Ville de Moudon.

Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

Selon le rapport du Conseil d'État, le nombre de préavis de la Section monuments et sites à l'attention du Service du développement territorial (SDT) a augmenté en 2020, soit 1'414 préavis ou autorisations spéciales auprès de la CAMAC contre 1'267 en 2019. La COGES a reporté son examen des délais de traitement à l'année prochaine.

Section archéologie

Aucune visite n'a eu lieu cette année au sein de cette section. Concernant le Musée romain d'Avenches, la programmation avance pour passer le concours d'architecture. À l'égard des Mosaïques romaines de Boscéaz à Orbe, pour faire suite à la 3^e observation du DFIRE de l'exercice 2019⁴⁵, la DGIP a informé la sous-commission qu'une séance a été convoquée sur place entre la DAP, l'architecte cantonal et la Commune d'Orbe. La convention échue a été réactualisée et des participations financières de la Commune et du Canton doivent permettre de corriger les défauts constatés.

Cour des comptes (CC)

La CC compte au total 11 ETP, dont trois magistrat·e·s et huit postes fixes de chef·fe·s de mandat d'audit. 1 ETP administratif a été supprimé.

Covid-19

La CC a basculé en télétravail du 13 mars 2020 jusqu'en juin de la même année, puis a gardé une partie importante de télétravail ensuite, notamment pour tout le travail d'analyse. Les audits

⁴⁵ Rapport de la COGES – année 2019, p. 142

impliquant des entretiens avec les audité·e·s ont été passés en visioconférence. Les prestations de la DGNSI ont permis de répondre aux besoins de la CC. Les interlocutrices et interlocuteurs ont plutôt bien répondu aux sollicitations de la CC malgré la situation extraordinaire. Une formation prévue avec une fondation canadienne spécialisée sur l'audit de performance a été reportée. Vu la situation extraordinaire et la surcharge de plusieurs interlocutrices et interlocuteurs, la CC a profité du printemps pour réviser les procédures, méthodes de classement et directives de la Cour. Elle a tenté de se mettre à disposition auprès de services surchargés de l'ACV pour les appuyer, mais n'a pas été sollicitée au final.

Organisation

En raison de la confusion relative aux délais de succession d'un magistrat, la CC a pu bénéficier d'une période de « *tuilage* » avec un magistrat sortant, ce qui a permis un transfert de connaissance entre pairs sur une plus longue période. La CC a organisé trois délégations (RH ; finances et juridique chargée également du contrôle interne ; méthodologie et informatique) pour répartir les tâches dévolues auparavant à la Chancellerie.

La réforme des procédures de la nouvelle CC évite les créations de silos entre magistrat·e·s et instaure un travail en équipe tournante pour avoir un meilleur partage d'expérience. Pour améliorer le suivi des recommandations, la CC a établi une extraction des recommandations des cinq dernières années à l'attention des commissions de surveillance. Pour valoriser les audits, elle a pris l'option de développer des synthèses des rapports avec un accès plus direct aux recommandations.

Pour faire suite à l'observation⁴⁶ de la COGES de l'an dernier sur la clarification de la durée des mandatures de la CC et la gestion des successions, la CC a été informée des réflexions du Grand Conseil.

Activités

La CC a agendé des visites de courtoisie avec les principales institutions concernées par son activité. Elle a poursuivi le travail sur les trois audits déjà lancés (gouvernance des systèmes d'information métier, permis de construire, surveillance des établissements publics) et initié trois nouveaux audits (performance des plans d'évacuations des eaux ; protection des données ; stages de la Haute école pédagogique – HEP en école obligatoire) et en examine encore un dernier sur la surveillance des fondations. La CC a publié son rapport sur le suivi des recommandations.

Accès aux données

La CC a, comme le Grand Conseil, été touchée par l'implantation de SIEL. Après un premier accès réduit, la CC a obtenu un accès satisfaisant pour faire son travail.

Pour l'accès à SAP, aucune avancée n'a eu lieu. La CC est souvent en situation de ne pas savoir ce qu'elle peut demander puisqu'elle ne connaît pas les données à disposition. Le SAGEFI répond aux sollicitations, mais la CC n'est pas autonome en la matière et il est compliqué de laisser des traces et de sursolliciter les services, principalement dans les phases exploratoires.

Remarque

La COGES considère que l'accès direct à SAP doit être donné à la Cour des comptes pour lui assurer l'indépendance voulue par le législateur à l'article 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes).

⁴⁶ « Coordination entre la Cour des comptes (CC) et le Grand Conseil pour les élections de magistrat·e·s », rapport de la COGES – année 2019, p. 146

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31.12.2020, le DFIRE compte 11 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice⁴⁷.

| N° tiré à part | Titre de l'objet | Date de dépôt | Délai de réponse |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 05_POS_139 | Postulat Frédéric Borloz et consorts - demandant la centralisation de tous les architectes de l'Etat dans un seul service. | 08.02.2005 | 14.09.2006 |
| 11_MOT_138 | Motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire | 21.06.2011 | 17.01.2013 |
| 11_MOT_158 | Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts - demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe | 31.01.2012 | 07.02.2013 |
| 14_POS_065 | Postulat Yves Ferrari et consorts - pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique | 01.04.2014 | 17.02.2016 |
| 14_POS_066 | Postulat Jérôme Christen - pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud | 01.04.2014 | 17.02.2016 |
| 14_MOT_056 | Motion Yves Ferrari et consorts - Du papier à la réalisation - Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000W. | 02.09.2014 | 09.09.2015 |
| 17_INT_052 | Interpellation Laurence Cretegy - Echange automatique de renseignements, quelles conséquences pour le canton de Vaud ? | 31.10.2017 | 07.02.2018 |
| 18_MOT_017 | Motion Etienne Räss et consorts - Obsolescence non programmée de la Loi sur la profession d'architecte | 23.01.2018 | 08.01.2020 |
| 18_POS_051 | Postulat Patrick Simonin et consorts - Faudra-t-il que le ciel tombe sur la tête du Conseil d'Etat pour entrevoir des actes dans la protection et la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe ? | 27.03.2018 | 10.09.2020 |
| 20_INT_460 | Interpellation Pierre-André Romanens et consorts - Beau temps pour les finances cantonales | 03.03.2020 | 10.06.2020 |
| 20_INT_16 | Interpellation Rebecca Joly - Inégalité salariale rattrapée... Reste l'inégalité fiscale | 22.09.2020 | 28.12.2020 |

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2020.

⁴⁷ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'Etat a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

RÉPERTOIRE DES ACRONYMES

| | |
|---------|--|
| ACI | Administration cantonale des impôts |
| ACV | Archives cantonales vaudoises |
| ACVF | Association cantonale vaudoise de football |
| AFC | Administration fédérale des contributions |
| AI | Assurance-invalidité |
| AIMP | Accord intercantonal sur les marchés publics |
| AMF | Accueillant·e·s en milieu familial |
| ARQHA | Agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire |
| AS-Rens | Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement |
| ASSC | Assistant·e·s en soins et santé communautaire |
| AVASAD | Association vaudoise d'aide et de soins à domicile |
| AVS | Assurance-vieillesse et survivants |
| BCMA | Bureau cantonal de médiation administrative |
| BCU | Bibliothèque cantonale et universitaire |
| BEFH | Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes |
| BIC | Bureau d'information et de communication |
| BLS | Berne-Löstschberg-Simplon |
| BPA | Bureau de prévention des accidents |
| BPPDI | Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information |
| BUD | Bureau de la durabilité |
| BUR | Bureau du Grand Conseil |
| CAMAC | Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire |
| CAS | Certificate of advanced studies / Certificat de formation continue universitaire |
| CAT | Centre d'accueil temporaire |
| CAT | Centre d'appels téléphoniques |
| CC | Cour des comptes |
| CC | Code civil suisse |
| CCF | Contrôle cantonal des finances |
| CCh | Caisse cantonale de chômage |
| CCLVD | Commission cantonale de lutte contre la violence domestique |
| CCMP-VD | Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud |
| CCP | Code de procédure pénale suisse |
| CCT | Convention collective de travail |
| CDAP | Cour de droit administratif et public |
| CDD | Contrat de durée déterminée |
| CDF | Contrôle fédéral des finances |
| CDI | Contrat de durée indéterminée |
| CDJ | Commission de jeunes |
| CEF | Commission d'évaluation des fonctions |
| CEP | Centre d'éducation permanente |
| CEP | Commission d'enquête parlementaire |
| CEPN | Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon |
| CFC | Certificat fédéral de capacité |
| CFF | Chemins de fer fédéraux |

| | |
|---------|---|
| CGSO | Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale |
| CHSTC | Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal |
| CHUV | Centre hospitalier universitaire vaudois |
| CIC | Centre intercantonal d'information sur les croyances |
| CIDD | Comité interdépartemental de développement durable |
| CIP | Centre d'intervention précoce |
| CLP | Commission latine de probation |
| CMS | Centre médico-social |
| COES | Classe officielle d'enseignement spécialisé |
| COFIN | Commission des finances |
| COGES | Commission de gestion |
| Copil | Comité de pilotage |
| CPC | Code de procédure civile |
| CPEV | Caisse de pensions de l'Etat de Vaud |
| CPT | Centre psychothérapeutique |
| CREPS | Classe régionale d'enseignement pédagogique spécialisé |
| CSM | Commission suisse de maturité |
| CSR | Centre social régional |
| CTJ | Centre thérapeutique de jour |
| CVGC | Commission des visiteurs du Grand Conseil |
| DABC | Dépôt et abri de biens culturels |
| DAC | Direction des autorisations de construire |
| DAI | Direction de l'architecture et de l'ingénierie |
| DAL | Direction des achats et de la logistique |
| DAM | Direction de l'aménagement |
| DAP | Direction de l'archéologie et du patrimoine |
| DCG | Direction du cadastre et de la géoinformation |
| DEIS | Département de l'économie, de l'innovation et du sport |
| DFIRE | Département des finances et des relations extérieures |
| DFJC | Département de la formation, de la jeunesse et de la culture |
| DGAIC | Direction générale des affaires institutionnelles et des communes |
| DGAV | Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires |
| DGCS | Direction générale de la cohésion sociale |
| DGE | Direction générale de l'environnement |
| DGE-EAU | Division ressources en eau et économie hydraulique |
| DGEJ | Direction générale de l'enfance et de la jeunesse |
| DGEO | Direction générale de l'enseignement obligatoire |
| DGEP | Direction générale de l'enseignement postobligatoire |
| DGES | Direction générale de l'enseignement supérieur |
| DGF | Direction générale de la fiscalité |
| DGIP | Direction générale des immeubles et du patrimoine |
| DGMR | Direction générale de la mobilité et des routes |
| DGNSI | Direction générale du numérique et des systèmes d'information |
| DGS | Direction générale de la santé |
| DGTL | Direction générale du territoire et du logement |
| DI | Déclaration d'impôt |

| | |
|--------|---|
| DIF | Direction de l'immobilier et du foncier |
| DIL | Direction du logement |
| DIMAF | Division marchés et améliorations foncières |
| DINO | Dispositif nord de pédopsychiatrie et de pédagogie spécialisée |
| DIP | Direction des projets territoriaux |
| DIP | Dossier informatisé du patient |
| DIREN | Direction de l'énergie |
| DIREV | Direction de l'environnement industriel, urbain et rural |
| DIRH | Département des infrastructures et des ressources humaines |
| DIRNA | Direction des ressources et du patrimoine naturels |
| DIS | Département des institutions et de la sécurité |
| DIT | Département des institutions et du territoire |
| DRP | Disaster Recovery Plan |
| DSAS | Département de la santé et de l'action sociale |
| DSI | Direction des systèmes d'information |
| DSNP | Dénonciation spontanée non punissable |
| DTE | Département du territoire et de l'environnement |
| EAR | Echange automatique de renseignements |
| ECA | Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels |
| EHC | Ensemble hospitalier de la Côte |
| eHnv | Etablissements hospitaliers du Nord vaudois |
| EMCC | Etat-major cantonal de conduite |
| EMPD | Exposé des motifs et projet de décret |
| EMPL | Exposé des motifs et projet de loi |
| EMS | Etablissement médico-social |
| EPER | Entraide protestante suisse |
| EPFL | Ecole polytechnique fédérale de Lausanne |
| EPO | Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe |
| ETML | Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne |
| ETP | Equivalent temps plein |
| EVAM | Etablissement vaudois d'accueil des migrants |
| FAJE | Fondation pour l'accueil de jour des enfants |
| FAO | Feuille des avis officiels |
| FAQ | Foire aux questions |
| FFSV | Fondation Fonds du sport vaudois |
| FJF | Fondation jeunesse et familles |
| FM | Facility Manager |
| FVE | Fédération vaudoise des entrepreneurs |
| FVP | Fondation vaudoise de probation |
| GED | Gestion électronique des documents |
| GHOL | Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique |
| GI | Groupe impact |
| GPSD | Groupe de protection et sécurité diplomatique |
| HEP | Haute école pédagogique |
| HES | Haute école spécialisée |
| HES-SO | Haute école spécialisée de Suisse occidentale |

| | |
|-----------|---|
| HIB | Hôpital intercantonal de la Broye |
| HORO | Hooliganisme et renseignement ordre public |
| HRC | Hôpital Riviera-Chablais |
| IJC | Instance juridique chômage |
| ISFM | Institut Suisse pour la Formation médicale postgraduée et continue |
| ITL | Inspection du travail Lausanne |
| ITS | Indemnités pour travaux spéciaux |
| J+S | Jeunesse+Sport |
| JUTAVAQ | Association intercommunale Jorat, une terre à vivre au quotidien |
| LACI | Loi sur l'assurance-chômage |
| LAT | Loi sur l'aménagement du territoire |
| LATC | Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions |
| LAVI | Loi sur l'aide aux victimes d'infraction |
| LC | Loi sur les communes |
| LCComptes | Loi sur la Cour des comptes |
| LCR | Loi fédérale sur la circulation routière |
| LDAI | Loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels |
| LEAE | Loi sur l'exercice des activités économiques |
| LEB | Lausanne-Echallens-Bercher |
| LEDP | Loi sur l'exercice des droits politiques |
| LEHE | Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles |
| LEp | Loi sur les épidémies |
| LF-CLaH | Loi fédérale relative à la Convention de la Haye sur l'adoption et aux mesures de protection de l'enfant en cas d'adoption internationale |
| LGBTIQ | Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenre, intersexe ou queer |
| Lhand | Loi sur l'égalité pour les handicapés |
| LI | Loi sur les impôts directs cantonaux |
| LJAr | Loi sur les jeux d'argent |
| LNM | Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat |
| LOCE | Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat |
| LOVD | Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique |
| LPers | Loi sur le personnel |
| LPPCi | Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile |
| LPPPL | Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif |
| LProMin | Loi sur la protection des mineurs |
| LPS | Loi sur la pédagogie spécialisée |
| LRCR | Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public |
| LRens | Loi sur le renseignement |
| LSE | Location de services externes |
| LTVB | Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux |
| MBC | Transports de la Région Morges Bière Cossonay |
| MCBA | Musée cantonal des Beaux-Arts |
| MCH2 | Modèle comptable harmonisé |
| MNA | Mineur non accompagnés |

| | |
|---------|---|
| MP | Ministère public |
| MPc | Ministère public central |
| MSOP | Maturité spécialisée orientation pédagogie |
| MUDAC | Musée de design et d'arts appliqués contemporains |
| OAdo | Ordonnance fédérale en matière d'adoption |
| OAE | Office des affaires extérieures |
| OAJE | Office de l'accueil de jour des enfants |
| OCTP | Office des curatelles et tutelles professionnelles |
| OEaux | Ordonnance fédérale sur la protection des eaux |
| OEP | Office d'exécution des peines |
| OFCO | Office de la consommation |
| OFEC | Office fédéral de l'état civil |
| OFEN | Office fédéral de l'énergie |
| OFJ | Office fédéral de la justice |
| OFROU | Office fédéral des routes |
| OFS | Office fédéral de la statistique |
| OFSP | Office fédéral de la santé publique |
| OFT | Office fédéral des transports |
| OIT | Office de l'information sur le territoire |
| OJV | Ordre judiciaire vaudois |
| OMC | Office du médecin cantonal |
| ORCA | Organisation en cas de catastrophe |
| ORP | Office régional de placement |
| ORPM | Office régional de protection des mineurs |
| OSRens | Ordonnance sur la surveillance des activités de renseignement |
| OTAC | Oracle Talent Acquisition Cloud |
| OVV | Office des vins vaudois |
| PA | Plan d'affectation |
| PAA | Psychiatrie de l'âge avancé |
| PAC | Pompe à chaleur |
| PADE | Politique d'appui au développement économique |
| PC | Prestations complémentaires |
| PCC | Police cantonale du commerce |
| PCE | Proposition au Conseil d'Etat |
| PCi | Protection civile |
| PDCn | Plan directeur cantonal |
| PIGPER | Plan d'études romand |
| PES | Plan d'exécution de la sanction |
| PNP | Parc naturel périurbain |
| Polcant | Police cantonale |
| PPA | Plan partiel d'affectation |
| PPDI | Préposé à la protection des données et à l'information |
| PPI | Programme pluriannuel des investissements |
| PPLS | Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire |
| PSPS | Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire |
| P+R | Parc relais ou <i>park and ride</i> |

| | |
|--------|---|
| RC | Registre du commerce |
| RCPers | Registre cantonal des personnes |
| RED | Réseau en durabilité |
| RefA | Réforme des achats |
| ReqDes | Réquisitions et désignations électroniques |
| RF | Registre foncier |
| RH | Ressources humaines |
| RHT | Réduction de l'horaire de travail |
| RI | Revenu d'insertion |
| ROP | Répondant-e de l'optimisation des processus de l'Etat de Vaud |
| R-RDD | Réseau des répondants en développement durable |
| RSST | Règlement relatif à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs au travail de l'administration cantonale |
| RVC | Réforme vaudoise de la curatelle |
| SA | Société anonyme |
| SAGEFI | Service d'analyse et de gestion financières |
| SAN | Service des automobiles et de la navigation |
| SAP | Systems, applications and products for data processing |
| SAS | Service d'accueil scolaire |
| SCI | Système de contrôle interne |
| SCL | Service des communes et du logement |
| SCTP | Service des curatelles et tutelles professionnelles |
| SDE | Service de l'emploi |
| SDT | Service du développement territorial |
| SECO | Secrétariat d'Etat à l'économie |
| SEFRI | Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation |
| SEM | Secrétariat d'Etat aux migrations |
| SEPS | Service de l'éducation physique et du sport |
| SERAC | Service des affaires culturelles |
| SESAF | Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation |
| SG | Secrétariat général |
| SGC | Secrétariat général du Grand Conseil |
| SI | Système d'information |
| SIEL | Système d'information exécutif-législatif |
| SIGE | Service intercommunal de gestion |
| SIMAP | Système d'intégration des marchés publics |
| SIPaL | Service immeubles, patrimoine et logistique |
| SIRH | Système d'information RH |
| SJ | Service juridique |
| SJL | Service juridique et législatif |
| SPC | Service de la planification cantonale |
| SPECo | Service de la promotion économique et du commerce |
| SPEI | Service de la promotion de l'économie et de l'innovation |
| SPEN | Service pénitentiaire |
| SPEV | Service du personnel de l'Etat de Vaud |
| SPJ | Service de la protection de la jeunesse |

| | |
|----------|---|
| SPOP | Service de la population |
| SPS | Soutien pédagogique spécialisé |
| SRC | Service de renseignement de la Confédération |
| SRCa | Service de renseignement cantonal |
| SRE | Surfaces de référence énergétique |
| SSCM | Service de la sécurité civile et militaire |
| STATVD | Statistique Vaud |
| STEP | Station d'épuration des eaux usées |
| TF | Tribunal fédéral |
| TIG | Travail d'intérêt général |
| TL | Transports publics lausannois |
| TSA | Troubles du spectre autistique |
| UAT | Unité d'accueil temporaire |
| UCA | Unité de conseil et d'appui en management et organisation |
| UCV | Union des communes vaudoises |
| UDD | Unité de développement durable |
| UNIL | Université de Lausanne |
| Unisanté | Centre universitaire de médecine générale et santé publique |
| UPP | Unité de pilotage de la prévention |
| UVAM | Union vaudoise des associations musulmanes |
| VPN | <i>Virtual Private Network</i> ou réseau privé virtuel |